

PROVINCE DE NAMUR
COMMUNE DE SOMME-LEUZE



PROGRAMME COMMUNAL de DEVELOPPEMENT RURAL

Volume A

PARTIE I.

DESCRIPTION des CARACTERISTIQUES

SOCIO-ECONOMIQUES de la COMMUNE

VERSION APPROUVEE
par la CLDR du 2 février 2015

sprl LACASSE-MONFORT
Ingénieur Conseil
Thier del Preux 1 - 4990 Lierneux
Tél. 080/418.681



Carine MARQUET
Valentin LABOREY,
Auteurs de Programme

COMMUNE DE SOMME-LEUZE

PROGRAMME COMMUNAL de DEVELOPPEMENT RURAL

VOLUME A – PARTIE I :

Description des caractéristiques socio-économiques de la Commune

Table des matières

PRESENTATION GENERALE DE SOMME-LEUZE.....	1
SOMME-LEUZE EN RÉGION WALLONNE	3
SOMME-LEUZE DANS LA PROVINCE DE NAMUR.....	3
CARTE DE LA COMMUNE	4
LES VILLAGES DE LA COMMUNE	5
1 L'HISTOIRE	6
1.1 LA FUSION DES COMMUNES.....	6
1.2 APERÇU HISTORIQUE DES DIFFERENTES ENTITES	6
1.3 LE CERCLE HISTORIQUE DE SOMME-LEUZE.....	11
1.4 "TERRITOIRES DE MEMOIRE"	11
1.5 SYNTHÈSE	12
2 LA MONOGRAPHIE DU MILIEU PHYSIQUE.....	13
2.1 LA FAGNE ET LA FAMENNE / LE CONDROZ	13
2.2 L'HYDROGRAPHIE	14
2.3 LE CLIMAT.....	16
2.4 LES PAYSAGES.....	16
2.5 LE RELIEF	17
2.6 LA GEOLOGIE	17
2.7 LA PEDOLOGIE	17
2.8 SYNTHÈSE	18
3 LA NATURE	19
3.1 LES SITES DE GRAND INTERET BIOLOGIQUE (SGIB).....	19
3.2 LES RESERVES NATURELLES.....	20
3.3 LES SITES NATURA 2000	20
3.4 LES SITES ISIWAL	20
3.5 LA LISTE DES COLLARD ET AL. = SURVEY NATIONAL.....	20
3.6 LES SITES CLASSES.....	21
3.7 LA LISTE DES ARBRES ET HAIES REMARQUABLES	21

3.8 L'ANALYSE DU RESEAU ECOLOGIQUE DU P.C.D.N.	21
3.9 SYNTHÈSE	27
4 LES OUTILS DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT.....	28
4.1 PARC NATUREL.....	28
4.2 LE CONTRAT DE RIVIERE OURTHE ET AFFLUENTS	28
4.3 LE PLAN COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT DE LA NATURE (P.C.D.N.)	30
4.4 LE PLAN MAYA.....	31
4.5 LE PLAN DE GESTION DIFFERENCIEE	32
4.6 LE PROJET LIFE "PAPILLONS"	32
4.7 LE PROJET LIFE NATURA2MIL.....	33
4.8 LE PRE GOURMAND	33
4.9 LE SENTIER SANTE ET BOTANIQUE DE HEURE-NETTINNE	34
4.10 LA CONVENTION "BORDS DE ROUTES"	34
4.11 LA CONVENTION "COMBLES ET CLOCHERS"	34
4.12 LE CENTRE NATURE ET EDUCATIF JALNA.....	34
4.13 AUTRES PROJETS "NATURE"	35
4.14 LE PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE (P.A.S.H)	36
4.15 LA GESTION DES DECHETS	37
4.16 PERMIS D'ENVIRONNEMENT ET SITES A REHABILITER.....	40
4.17 LE DEVELOPPEMENT DURABLE	40
4.18 SYNTHÈSE	41
5 TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT BATI.....	43
5.1 LES PLANS REGLEMENTAIRES ET LES SCHEMAS D'AMENAGEMENT	43
5.1.1 <i>Le plan de secteur et les Plans Communaux d'Aménagement Dérogatoires (PCAD).....</i>	43
5.1.2 <i>Le Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural (R.G.B.S.R.) de Chardeneux-Bonsin.....</i>	48
5.1.3 <i>Le remembrement</i>	48
5.2 ANALYSE DES LIMITES DU PLAN DE SECTEUR DE LA COMMUNE DE SOMME-LEUZE	48
5.2.1 <i>La problématique des zones de loisirs</i>	48
5.2.1 <i>Les incohérences du plan de secteur et leur impact négatif sur la structuration des villages</i>	48
5.2.3 <i>Le manque de disponibilité en zone d'activités économiques</i>	49
5.2.4 <i>Les contraintes du plan de secteur pour le développement de la nature.....</i>	50
5.3 L'OCCUPATION DES SOLS.....	50
5.3.1 <i>Répartition générale</i>	50
5.3.2 <i>Les lotissements.....</i>	53
5.4 LA PROBLEMATIQUE DE L'HABITAT PERMANENT SUR LA COMMUNE DE SOMME-LEUZE	54
5.4.1 <i>Introduction.....</i>	54
5.4.2 <i>L'action entreprise par la Commune a débuté en 1999 avec la mise en place de différents outils</i>	56

5.5 L'ENVIRONNEMENT BATI.....	61
5.5.1 <i>Le paysage bâti</i>	61
5.5.2 <i>La structure des villages</i>	61
5.5.3 <i>L'espace-rue</i>	62
5.5.4 <i>L'habitat traditionnel</i>	63
5.5.5 <i>L'habitat neuf</i>	63
5.5.6 <i>Chardeneux, un des plus beaux villages de Wallonie</i>	64
5.6 LE PATRIMOINE BATI.....	64
5.6.1 <i>Le patrimoine monumental de Belgique</i>	64
5.6.2 <i>Les sites classés</i>	65
5.6.3 <i>Le petit patrimoine</i>	65
5.5 SYNTHÈSE.....	66
5.6 GLOSSAIRE.....	68
6 DONNEES SOCIO-ECONOMIQUES.....	69
6.1 LA DEMOGRAPHIE.....	69
6.1.1 <i>L'augmentation de la population et comparaisons</i>	69
6.1.2 <i>La densité de population et comparaisons</i>	70
6.1.3 <i>Prospectives</i>	71
6.1.4 <i>Les besoins en logement à l'horizon 2025</i>	73
6.1.5 <i>Les mouvements démographiques</i>	74
6.1.6 <i>Evolution démographique des nouveaux arrivants</i>	77
6.1.7 <i>La répartition des habitants dans les villages et hameaux</i>	78
6.1.8 <i>Les classes d'âge</i>	80
6.1.9 <i>Les autres nationalités</i>	84
6.1.10 <i>Les ménages</i>	84
6.1.11 <i>La population scolaire</i>	86
6.1.12 <i>Synthèse</i>	92
6.1.13 <i>Glossaire</i>	93
6.2 LES INDICATEURS SOCIAUX.....	94
6.2.1 <i>La population active sur Somme-Leuze</i>	94
6.2.1.1 <i>Population active</i>	
6.2.1.2 <i>Les indépendants</i>	
6.2.1.3 <i>Les salariés</i>	
6.2.1.4 <i>Le taux d'emploi local</i>	
6.2.2 <i>Accessibilité aux pôles</i>	102
6.2.2.1 <i>Distance aux pôles</i>	
6.2.2.2 <i>Distance aux services</i>	
6.2.3 <i>Le développement économique</i>	103
6.2.3.1 <i>Les entreprises</i>	
6.2.3.2 <i>Les parcs d'activités économiques</i>	
6.2.3.3 <i>L'agence de développement économique</i>	
6.2.3.4 <i>Les commerces</i>	
6.2.4 <i>Le chômage</i>	107
6.2.4.1 <i>Le nombre de demandeurs d'emploi</i>	
6.2.4.2 <i>Le niveau de formation des demandeurs d'emploi</i>	
6.2.4.3 <i>Le taux de demande d'emploi et de chômage</i>	
6.2.4.4 <i>Les revenus d'intégration sociale (RIS)</i>	
6.2.5 <i>Les revenus</i>	112
6.2.6 <i>Le logement</i>	114
6.2.6.1 <i>Les caractéristiques du logement</i>	
6.2.6.2 <i>Les problématiques du logement</i>	
6.2.6.3 <i>Le Programme Communal d'actions en matière de logement 2014-2016</i>	
6.2.6.4 <i>Mise en place du service du logement</i>	
6.2.7 <i>L'immobilier</i>	118

6.2.8 Synthèse	123
6.2.9 Glossaire	125
6.3 L'AGRICULTURE.....	126
6.3.1 Données agricoles de Somme-Leuze	126
6.3.2 Associations agricoles	129
6.3.3 La diversification agricole.....	129
6.3.4 Synthèse	130
6.4 LA SYLVICULTURE	131
6.4.1 Généralités	131
6.4.2 La forêt communale.....	131
6.4.3 La filière bois	135
6.4.4 Synthèse	135
6.5 LE TOURISME	137
6.5.1 L'organisation autour du tourisme.....	137
6.5.2 La fréquentation touristique	139
6.5.3 Horeca.....	140
6.5.4 Attractions touristiques	144
6.5.5 Synthèse	145
7 LES SERVICES	146
7.1 LES SERVICES COMMUNAUX.....	146
7.1.1 La maison communale.....	146
7.1.2 Les services communaux	146
7.2 LES SERVICES DE SECURITE.....	146
7.2.1 La zone de police	146
7.2.2 Les commissaires voyers.....	147
7.2.3 Le Service Régional d'Incendie (SRI)	147
7.3 LES SERVICES PUBLICS.....	147
7.3.1 La poste.....	147
7.3.2 Le parc à conteneurs	147
7.4 LES SERVICES ECONOMIQUES	148
7.4.2 L'Agence Locale pour l'Emploi (A.L.E.).....	148
7.4.3 Les titres-services.....	148
7.4.4 L'économie sociale	149
7.5 LES SERVICES SOCIAUX.....	149
7.5.1 Le Centre Public d'Action Sociale (C.P.A.S.)	149
7.5.2 Le Plan de Cohésion sociale (PCS).....	150
7.5.3 Le Service Logement et le Plan Habitat Permanent.....	150
7.5.4 Le service « Plan Habitat Permanent »	151
7.6 LES SERVICES DE SANTE	151
7.6.1 Hôpitaux	151
7.6.2 Docteurs en médecine.....	152
7.6.3 Dentistes	152
7.6.4 Kinésithérapeutes.....	152
7.6.5 Logopèdes.....	152
7.6.6 Psychologue.....	152
7.6.7 Infirmières (soins à domicile)	152
7.6.8 Pharmacies.....	152
7.7 LES SERVICES DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE	153
7.7.1 Les accueillantes	153

7.7.2 La Maison Communale d'Accueil de l'Enfance « L'îlot Marmots »	153
7.7.3 L'Accueil Temps Libre (ATL).....	154
7.8 L'ENSEIGNEMENT	156
7.9 SYNTHÈSE	157
8 LA VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE ET SPORTIVE	159
8.1 « PASSEUR DE CULTURE » ET LE SERVICE CULTUREL COMMUNAL.....	159
8.2 LES INFRASTRUCTURES CULTURELLES ET SPORTIVES.....	159
8.2.1 Les infrastructures culturelles	161
8.2.2 Les infrastructures sportives.....	161
8.3 LES ASSOCIATIONS.....	161
8.4 LES SUBVENTIONS COMMUNALES	161
8.5 LES MANIFESTATIONS	161
8.6 LA SOLIDARITE INTERNATIONALE	162
8.7 SYNTHÈSE	162
9 INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS PUBLICS	163
9.1 L'ENERGIE	163
9.1.1 Les énergies traditionnelles	163
9.1.2 Le potentiel en énergies renouvelables de la Commune de Somme-Leuze	132
9.1.2.1 L'énergie éolienne	164
9.1.2.2 L'énergie solaire	166
9.1.2.3 La biomasse	167
9.1.2.4 L'énergie géothermique.....	169
9.1.2.5 L'énergie hydraulique	170
9.1.2.6 La production et l'utilisation rationnelle de l'énergie sur la Commune de Somme-Leuze.....	170
9.2 LE RESEAU D'ADDUCTION D'EAU	170
9.2.1 Préliminaires.....	170
9.2.2 Situation actuelle	171
9.3 LE RESEAU D'ELECTRICITE	172
9.4 LE RESEAU DE TELEPHONIE.....	172
9.4.1 La téléphonie fixe	172
9.4.2 La téléphonie mobile.....	172
9.5 ANALYSE DE LA MOBILITE.....	173
9.5.1 La mobilité liée à l'emploi.....	172
9.5.2 La mobilité liée à l'enseignement.....	174
9.5.3 Les transports en commun	175
9.5.4 Transport à la demande.....	176
9.5.5 Coordination locale de mobilité.....	177
9.5.6 Le covoiturage.....	178
9.5.7 La SNCB	179
9.5.8 Les modes doux	179
9.5.9 Le transport privé.....	179
9.5.10 Stationnement	181
9.5.11 Sécurité routière	181
9.6 L'INVENTAIRE DES PROPRIETES COMMUNALES, DU CPAS ET DES FABRIQUES D'EGLISE... ..	184
9.7 PROGRAMMATION DES INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS	185

9.7.1 Le programme triennal 2010-2012.....	185
9.7.2 Le Fonds d'Investissement 2013-2016.....	185
9.7.3 Autres projets à réaliser par la Commune.....	186
9.9 AUTRES PROJETS CONSEQUENTS MENES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL	186
9.9 SYNTHESE	187
10 LA GESTION COMMUNALE	188
10.1 LA PRESENTATION DE LA COMMUNE ET DE SES MOYENS HUMAINS	188
10.1.1 Le Collège Communal	188
10.1.2 Le Conseil Communal	189
10.1.3 Le personnel communal.....	190
10.1.4 Autres commissions et conseils.....	191
10.2 LA PRESENTATION DES MOYENS FINANCIERS.....	192
10.2.1 Les affiliations de la commune.....	192
10.2.2 Les taxes	192
10.2.3 Les primes communales.....	193
10.2.4 Les règlements communaux.....	193
10.2.5 Le budget et le pouvoir d'emprunt.....	193
10.3 L'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL	197
10.4 SUPRACOMMUNALITE	197
10.4.1 Pays de Famenne.....	197
10.4.2 Le GAL	198
10.5 SYNTHESE	198

Préambule

Les informations socio-économiques de la Commune de Somme-Leuze sont confrontées à des pôles de référence constitués par la Région wallonne ainsi que la microrégion qui comprend outre Somme-Leuze, les communes de Ciney, Durbuy, Hamois, Havelange, Hotton, Marche, Nassogne, Rochefort.

En matière agricole, le pôle de référence est la Famenne, dont fait partie la Commune de Somme-Leuze.

En 2014, les données actualisées ont été insérées directement dans l'étude. Elles sont reprises en caractères grisés dans le document.

CHAPITRE 0 – Présentation générale de Somme-Leuze

La Commune de Somme-Leuze est située dans l'arrondissement de Dinant, à la frontière Est de la Province de Namur. Les limites de l'entité bordent la Province du Luxembourg (Est) et la Province de Liège (Nord).

Les communes voisines de Somme-Leuze sont :

- au Nord : Clavier (Province de Liège) ;
- à l'Est : Durbuy et Hotton (Province du Luxembourg) ;
- au Sud : Marche-en-Famenne (Province du Luxembourg) ;
- à l'Ouest : Ciney, Hamois et Havelange (Province de Namur).

Somme-Leuze compte, au **01/01/2014**, **5.203 habitants**, appelés « Somme-Leuzien(ne) » ou « Somme-Leuzois(e) ».

Au plan de secteur, son territoire couvre une superficie de 9.509 hectares répartis succinctement en :

- 4.919 hectares agricoles dont 1.129 en cultures et 3.790 en prairies ;
- 2.873 hectares de bois ;
- 1.717 hectares bâtis et infrastructures diverses.

La commune est traversée par des voiries de grandes communications :

- la RN 4 de Namur – Luxembourg, passant à Sinsin et Hogue ;
- la RN 63 de Liège – Marche, passant par Somme-Leuze et Baillonville ;
- la RN 929 de Givet à Barvaux, passant par Nettinne, Heure, Baillonville et Noiseux ;
- la RN 938 + 638, de Ciney à Ocquier, passant par Bonsin ;
- la RN 983 de Havelange à Barvaux, passant par Somme-Leuze ;
- la RN 953, ancien tracé de la RN 63, passant par Somme-Leuze.

Elle est donc facilement accessible par la route et distante de Bruxelles de 110 km, de Namur de 55 km, de Liège de 45 km et de Luxembourg de 130 km.

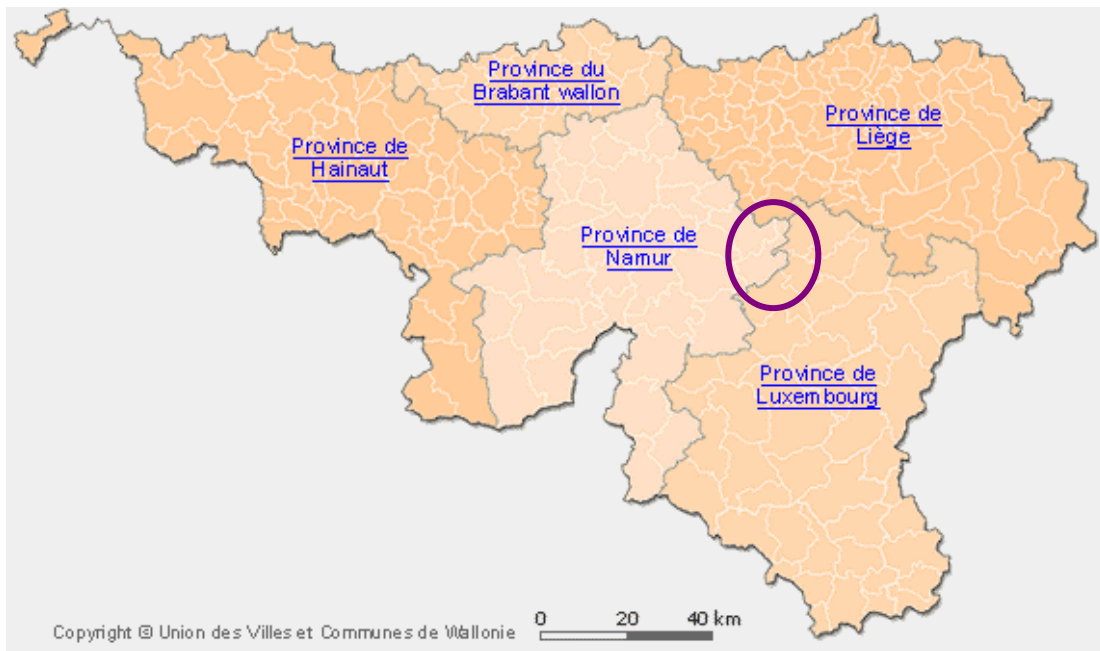
La ligne de chemin de fer n° 162 de Namur à Luxembourg traverse le territoire communal en périphérie de Hogue mais plus aucune desserte locale n'existe sur la commune.

A titre de présentation de la commune, nous reprendrons un extrait de *Vivre à Somme-Leuze, Guide pratique, page 5, édition 2013*.

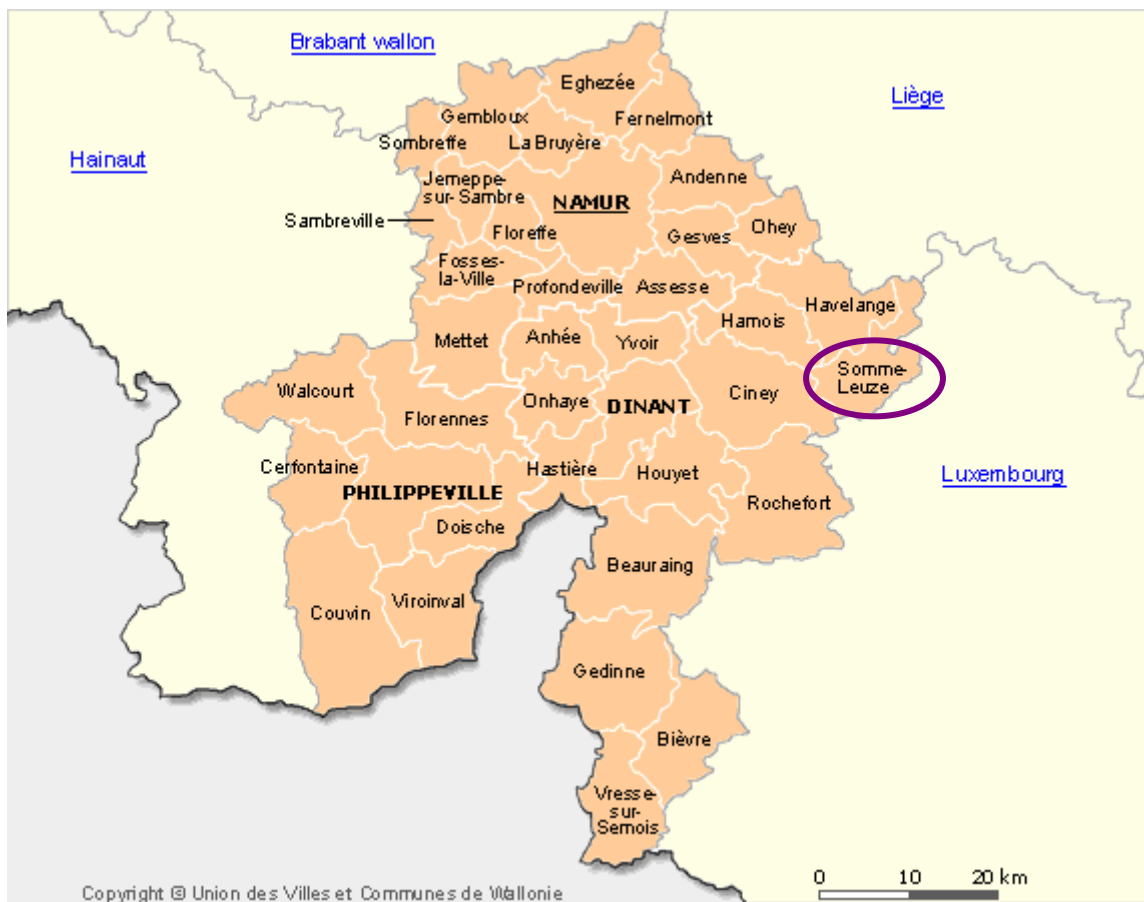
La Commune de Somme-Leuze, située en province de Namur, aux confins des provinces de Liège et de Luxembourg, est considérée par de nombreux acteurs comme une commune vivante et agréable. Son territoire s'étend sur quelque 9.500 hectares de bois, de forêts, de pâturages. Cet environnement verdoyant (30 % du territoire de Somme-Leuze est couvert de forêts et 53 % est réservé à l'agriculture), ainsi qu'une faible densité de population (54 hab/km² pour 5.148 habitants au 1^{er} janvier 2013) contribuent à la qualité du cadre de vie.

Forte de sa situation géographique, à cheval sur deux axes « autoroutiers », la N63 et la N4, l'attractivité économique est une des caractéristiques principales de la commune. Traversée par un total de 49 kilomètres de voiries régionales, l'entité voit aussi son territoire desservi par pas moins de 388 kilomètres de voiries communales.

Somme-Leuze en Région wallonne



Somme-Leuze dans la Province de Namur



Carte de la commune

Somme-Leuze Heure



Administration communale
Rue du Centre, 1
5377 Bailionville
Tél. 086/32.21.22
www.sommeleuze.be

Syndicat d'initiative
Rue de l'Eglise, 4
5377 Heure
Tél. 086/32.25.67



Commissariat général au Tourisme



Vue de Charbonville



Vue de Somme



Château de Somme



Parcours santé, sentier botanique de Bailionville



Pont de Heure



Vue de Somme



Vue de Somme-Leuze

Vous êtes ici
U bent hier



Salon de Heure



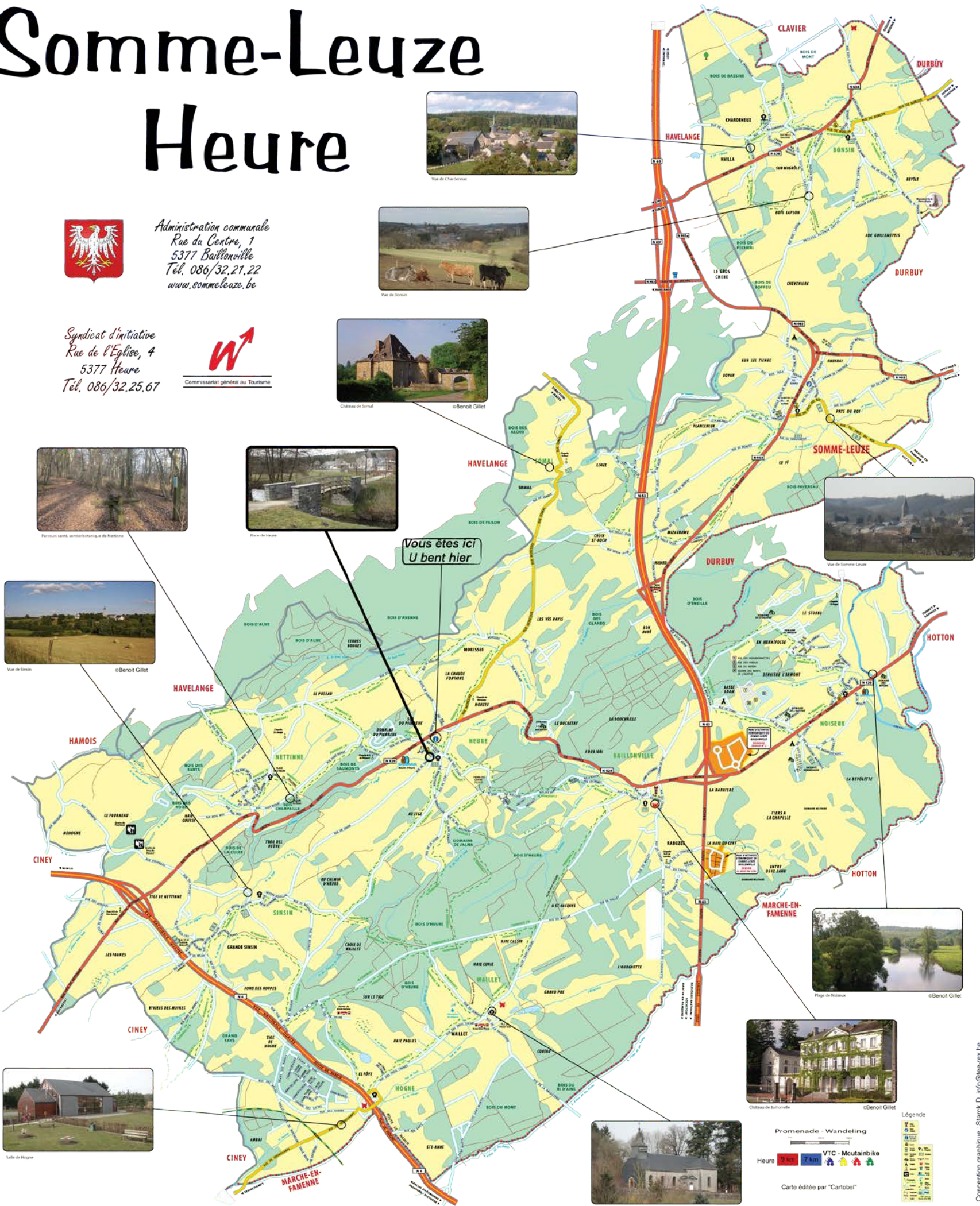
Pays de Nécesses



Château de Bailionville



Eglise de Heure



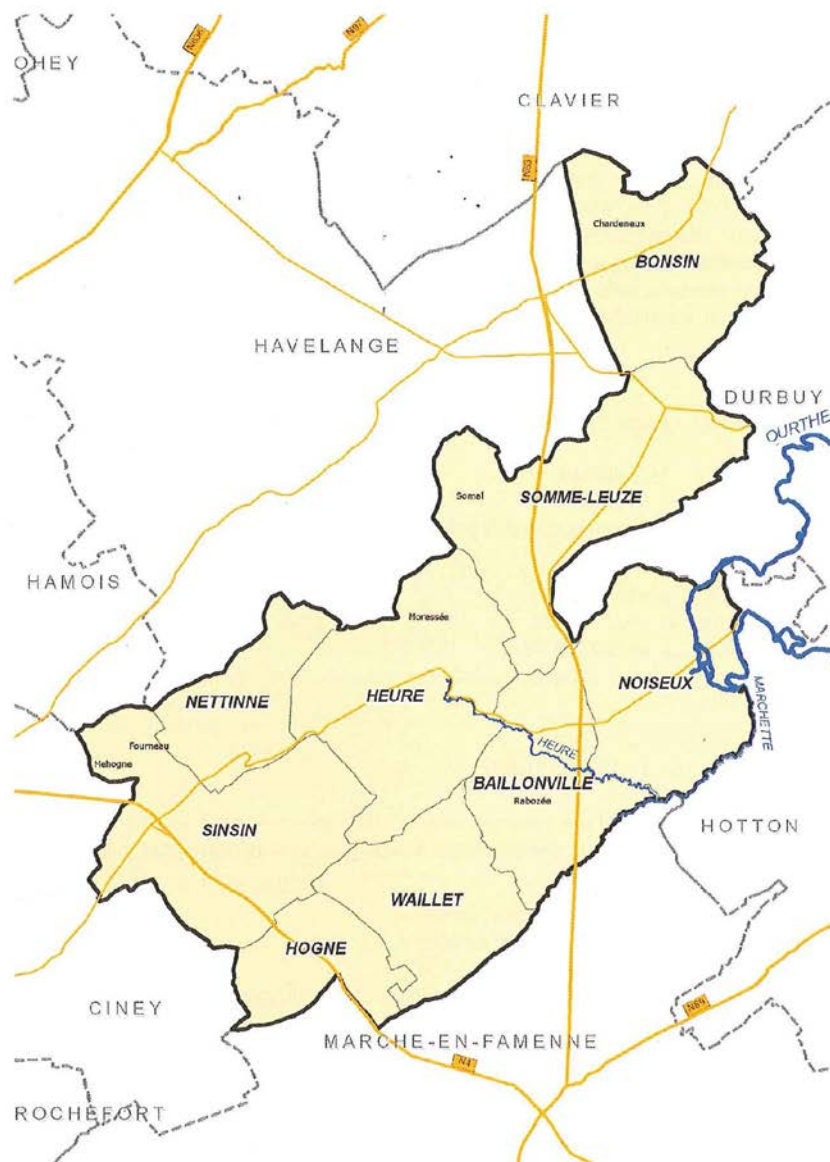
Légende

	Promenade - Wandeling
	VTC - Mountainbike
	Heurs

Carte éditée par "Cartobal"

Conception graphique - Starck D. info@tee-rea.be

Les villages de la commune



Somme-Leuze compte 9 villages:

- **SOMME-LEUZE** avec Somal;
- **BAILLONVILLE** avec Rabozée;
- **BONSIN** avec Chardeneux;
- **HEURE** avec Moressée;
- **HOGNE**;
- **NETTINNE**;
- **NOISEUX**;
- **SINSIN** avec Le Fourneau et Mehogne;
- **WAILLET**.

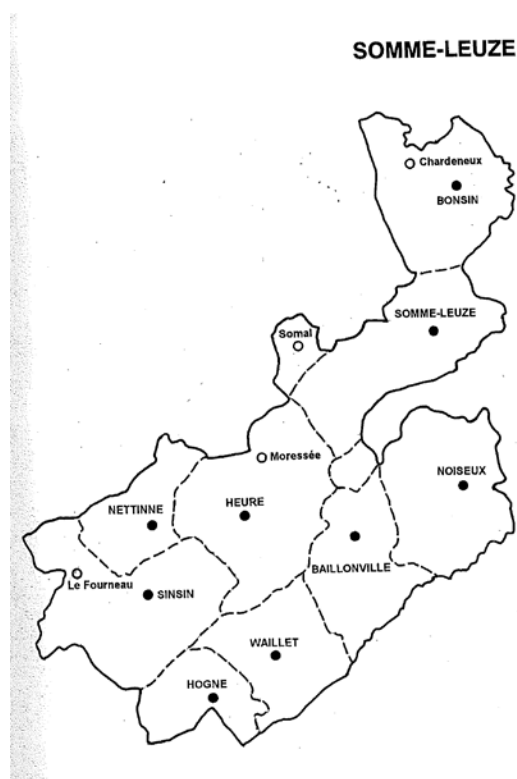
CHAPITRE 1 – L'histoire

1.1 La fusion des communes

En 1977, la fusion des communes, obligatoire fut réalisée à l'initiative du Ministre de l'Intérieur. Neuf anciennes communes furent regroupées. Voici la liste des villages et des hameaux qui les composaient (les anciennes communes figurent en gras) :

- **SOMME-LEUZE** avec Somal;
- **BAILLONVILLE** avec Rabozée;
- **BONSIN** avec Chardeneux;
- **HEURE** avec Moressée;
- **HOGNE**;
- **NETTINNE**;
- **NOISEUX**;
- **SINSIN** avec Le Fourneau et Mehogne;
- **WAILLET**.

La fusion donna naissance à la Commune de **SOMME-LEUZE**.



Source : Inventaire du Patrimoine Monumental de Belgique

Annexe n° 0 : Chaque village fait l'objet d'une présentation générale, historique, patrimoniale, ...

1.2 Aperçu historique des différentes entités

Les aperçus historiques sont essentiellement des extraits de l'ouvrage « A la découverte de Somme-Leuze », de C. Delooz et les notes concernant 1830 proviennent du « Dictionnaire géographique de la Province de Namur », de Ph. Vander Maelen.

Somme-Leuze

« Somme » évoquerait une « eau tranquille » comme Sambre ou Sombreffe et Leuze viendrait de « Lutosa » : terre boueuse.

Quelques outils néolithiques et des monnaies romaines retrouvés à Leuze rattachent le site à la voie romaine menant de Bavai à Trèves. Une population s'y est maintenue dans la suite, comme en témoignent les sépultures à inhumation remontant à l'époque mérovingienne, qui ont été repérées à Leuze.

L'entité de Somme-Leuze comprend plusieurs hameaux qui ont relevé des mouvances féodales et des souverainetés différentes. Somme fait très tôt partie du domaine du chapitre de Saint-Lambert, à Liège, qui en fait don en 965 à la collégiale Saint-Martin à Liège. Ce bien se mue plus tard en une seigneurie foncière qui a appartenu à des familles de notabilités locales. Leuze couvre une ferme et les biens en dépendant, donnés à l'ordre du Temple, par son propriétaire, Jean de Somal, à son retour de croisade ; à la dissolution de l'Ordre, en 1314, ce bien passe à l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem puis à la commanderie de Chantraine jusqu'à sa vente,

comme bien national en 1797. *Somal* constitue une seigneurie hautaine ressortissant de la principauté de Liège, qui déborde largement sur Maffe. Grande-Somme est un écart de la seigneurie de Soy, relevant de la prévôté de Durbuy, dans le duché de Luxembourg.

Vers 1830, la vie économique y est dominée par l'agriculture et on note la présence d'un moulin à farine, d'un pressoir à huile et d'une brasserie.

Baillonville et Rabozée

Baillonville désignerait un enclos ou la « ferme de baillon ».

Quelques objets en silex attribués à l'époque néolithique et les restes d'établissements romains repérés sur son territoire rattachent le site de Baillonville à la longue histoire du Condroz, sillonné par un réseau dense de voies de communication qui le relie aux principaux centres de la Gaule.

On manque d'éléments pour suivre l'évolution du domaine primitif de Baillonville, né peut-être de celui d'une villa gallo-romaine comme son toponyme peut le faire supposer. Il est en possession de l'église de Liège dès les débuts du Moyen Age et couvre des biens fonciers et féodaux. Il constitue dès avant 1361 une seigneurie hautaine dont une partie relève directement de la principauté de Liège et une autre partie du comté de Looz, lui-même incorporé en 1367 au pays de Liège, dont il constitue ensuite une circonscription administrative. La terre de Baillonville figure dans l'apanage de la famille de Waha qui va la conserver durant plus de quatre siècles (1302-1706). Notons que les origines du blason de la commune sont les armoiries des Waha et des Waha de Baillonville, qui depuis le Moyen-Age, étaient impliqués dans l'histoire locale et les guerres entre les ducs de Luxembourg, les Brabançons et la Principauté de Liège. Ensuite, elle passe aux de la Tramerie jusqu'en 1716. Le 27 avril 1737, Marguerite-Isabelle, comtesse douairière de Herain, née de Waha, vend Baillonville à son cousin Herman-Otto, comte de Hoensbroeck. Les héritiers par mariage, les Hohenzollern-Hechingen en furent les derniers propriétaires avant la Révolution.

Vers 1830, les habitants de Baillonville n'ont d'autres ressources que l'agriculture et le produit du bétail. On note également un moulin à farine mû par eau, une brasserie, un maréchal ferrant et un charron.

Le hameau de Rabozée comprend des biens fonciers appartenant au chapitre de Notre-Dame à Namur et constitue aussi une seigneurie hautaine relevant de la cour féodale de Liège. Il a fait l'objet de multiples transactions, servant à maintes reprises de gages à des rentes passives. Il est repris en 1761 par Guillaume-Joseph de Harlez, seigneur du ban voisin de Fronville, dont les descendants l'on conservé jusqu'à la fin de l'Ancien Régime.

Bonsin et Chardeneux

Bonsin dériverait de Bonicius (maison de Bonicius) et Chardeneux de cardonetum (terre aux chardons).

On a découvert à Bonsin une intéressante station préhistorique connue par un polissoir à silex, ce qui implique une implantation humaine sédentaire à l'époque néolithique. Le site de Bonsin a aussi livré des traces nombreuses de la population gallo-romaine qui y a vécu aux premiers siècles de notre ère. On y a retrouvé les vestiges d'une importante villa dotée d'hypocauste, les restes de ce qui semble avoir été un camp militaire destiné à protéger des incursions franques qui y ont déferlé depuis la fin du troisième siècle et, à Chardeneux au lieu dit la Posterie, ceux d'un de ces relais de voyage répartis le long de la voie consulaire allant d'Arlon et Trèves, à l'endroit où s'est établi beaucoup plus tard un relais de postes où, d'après la tradition locale, l'empereur Napoléon se serait arrêté lors d'un voyage vers Aix-la-Chapelle où il allait « prendre les eaux ».

Siège de la paroisse primitive, doté d'une église romane datant de la fin du onzième siècle, Chardeneux n'est dans la suite qu'un hameau intégré avec Bonsin, Méan et Tahier dans le ban de Boffu, seigneurie allodiale de la principauté de Liège. Ce domaine a été donné en 1146 au prieuré norbertin de Cornillon, près de Liège, et on le trouve plus tard parmi les possessions de familles de notables de la région telles les de Cambges (1480), de Hollogne (1510), de Lonchin (1532). Il se divisa entre plusieurs propriétaires où figurent des membres de la noblesse liégeoise comme les Rossius d'Humain ou les de Viron et des congrégations religieuses comme les Pères Jésuites de Liège et les Sépulchrines de Huy. La terre de Bonsin qui figurait dès 1028 dans les possessions du chapitre de Sainte-Croix à Liège et passa ensuite dans celles du chapitre de Saint-Pierre à Liège, fut érigée en seigneurie hautaine le 15 octobre 1759 en faveur de Jean-Max de Coudenhoven de Fraiture, chanoine du chapitre de Saint-Lambert à Liège et passa en 1780 au chevalier Albert Joseph de Grady d'Ordenge qui y installa une cour de justice.

Vers 1830, l'agriculture est la seule ressource des habitants du village de Bonsin. On exporte un peu de laine. Il y a une carrière de pierre de taille et cinq petits fours à chaux. Enfin, on note un maréchal ferrant et un charron.

Depuis toujours, l'économie du village de Chardeneux a été essentiellement agricole. Anciennement, c'était la culture des terres qui y jouait le premier rôle. Ensuite, c'est l'élevage qui a pris le relais.

Heure

La consonance celtique de son toponyme qui désignerait une « eau claire » le rapproche des tombes franques découvertes sur son territoire. La terre de Heure semble avoir été comprise dans un vaste domaine gallo-romain que les rois francs se sont ensuite appropriés. Le 10 avril 879, l'empereur Louis le Germanique en fait don à un de ses fidèles, Ebroin, riche propriétaire qui a recueilli par sa femme le domaine de Florennes, et dont le fils, Eibert de Florennes, est le fondateur de l'abbaye de Waulsort. Heure passe alors dans les possessions de ce monastère et figure dans les biens dont un diplôme de l'empereur Othon, daté du 19 septembre 946, garantit la propriété à l'abbaye. C'est l'origine des droits que celle-ci va conserver à Heure jusqu'au milieu du dix-huitième siècle, droits cristallisés dans une seigneurie d'abord foncière puis hautaine, ressortissant du comté de La Roche dans la prévôté de Marche, dont l'abbé de Waulsort fait relief depuis 1358 et dont le comte de Luxembourg est devenu souverain par le biais de l'avouerie. Le chapitre de la collégiale de Huy exerce à Heure des droits fonciers par l'entremise d'une cour dont on ignore l'origine, mais qui a fonctionné jusqu'à la Révolution. En 1739, l'abbé de Waulsort, Lambert de Hardenne, vend la seigneurie de Heure à Antoine de Rasquinet, échevin de Liège et la terre passe ensuite à la famille de Vivario dont elle est demeurée l'apanage jusqu'à la fin de l'Ancien Régime.

Vers 1830, on note qu'Heure est un village agricole où l'on trouve un moulin à farine, une brasserie, un maréchal ferrant, un charron et un marchand de farine.

Les mines de Heure : Heure a connu une petite activité industrielle dès le dix-huitième siècle par suite de la mise en exploitation de mines de plomb et de pyrite repérées dans le sous-sol. Toutefois, cette exploitation s'est avérée difficile par suite d'incessantes infiltrations d'eau qui n'ont pu être vaincues malgré les efforts des consortiums français puis anglo-hollando-belge qui ont été attachés et elle a été définitivement abandonnée en 1939 à la satisfaction des villageois qui craignaient la pollution par le lavage des minerais.

Hogne

Hogne désignerait « la ferme du Hodon ».

Le site de Hogne n'a livré aucun vestige archéologique qui témoigne d'une implantation humaine durant les premiers siècles de notre ère. Ce territoire semble avoir constitué une simple dépendance des grands domaines environnants. Il fait partie de temps immémorial de la mense épiscopale de Liège. C'est une terre d'élection du prince-évêque qui y possède une résidence fortifiée où il fait de fréquents séjours, comme l'attestent plusieurs chartes datant du quatorzième siècle. Une partie du territoire de Hogne, jointe à Aye et à Jamodine, appartient au duché de Luxembourg dans le ressort du comté de La Roche, dans la prévôté de Marche. Les limites de ces terres sont mal définies et cette circonstance a suscité des contestations territoriales entre les Pays-Bas autrichiens et la principauté de Liège, contestations auxquelles le chef-président Patrice-François de Nény fait allusion dans ses « Mémoires historiques et politiques » (1784), mais qui sont restées sans suite. La partie liégeoise de Hogne est demeurée dans le domaine direct de l'évêque jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. La partie luxembourgeoise, constituée d'une seigneurie foncière, a été acquise en 1625 par François de Soy, membre d'une famille de notables locaux, passe à son gendre Jean d'Ochain dit Bras de Fer, car il perdit un bras en combattant les turcs en Hongrie, remplacé par un bras articulé. Il fut mayeur de Marche-en-Famenne et gouverneur de Charlemont. Cette partie luxembourgeoise de Hogne a été séparée en 1672 de la mairie de Marche et érigée en seigneurie hautaine au profit d'Edmond d'Ochain dont les descendants l'ont conservée jusqu'à la fin de l'Ancien Régime.

La région de Hogne a été ravagée lors des guerres entre la France et l'Espagne, tout particulièrement au dix-septième siècle. Elle a servi de théâtre de combats à l'armée des Etats belgiques unis lors de la Révolution brabançonne, à la fin du dix-huitième siècle.

Vers 1830, les habitants se livrent à l'agriculture et à la fabrication de dentelles. On note un maréchal ferrant.

Nettinne

Nettinne signifiait selon Carnoy la maison de Nantho (germanique).

Le site de Nettinne possède les vestiges d'une importante forteresse gauloise implantée dans les bois sur les hauteurs vers Sinsin, qui pourrait avoir servi d'abri à une population sédentaire qui s'y est maintenue aux premiers siècles de notre ère, comme en témoignent les tombes mérovingiennes retrouvées dans ses environs immédiats. Le territoire de Nettinne coïncide avec celui d'une paroisse étendue où l'abbaye de Saint-Hubert possédait des droits en vertu d'une convention consentie en sa faveur par l'évêque de Liège, Walcand dès 817, droits mués en une redevance en nature affectée sur les dîmes de Sinsin, encore perçues à la fin du dix-huitième siècle. Le domaine féodal était une des trente-deux hauteurs de la mairie de Ciney. Il figurait dès le début du quatorzième siècle dans l'apanage de la famille de Celles et passa ensuite aux Boulan, vicomtes de Dave. Nettinne connut depuis lors les mêmes seigneurs de Dave, figura dans les possessions des princes de Barbençon de la maison de Ligne-Arenberg dès 1608 et des Solis de Wignacourt à partir de 1761. La seigneurie foncière de Nettinne fut dévolue dès 1440 au chevalier Justin de Bohyrs. Elle subit maintes mutations et échut en 1718 à Ernest Moreau de Gerbehaye, bailli d'Haversin. En 1779, la veuve de ce dernier vendit le domaine à un riche propriétaire de l'endroit, Lambert Palate.

Vers 1830, les habitants n'ont d'autres ressources que l'agriculture et le produit du bétail. On note un moulin à farine mû par eau, une brasserie et un maréchal ferrant.

Noiseux

Noiseux évoquerait un bois de noyer ou de noisetiers. Les vestiges archéologiques datant de l'époque romaine retrouvés sur le territoire de Noiseux font participer le site à la longue histoire de sa région, favorisée par la proximité de l'Ourthe et celle d'une chaussée reliée aux grandes voies axiales.

Noiseux passa à l'église de Liège jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. C'est un simple écart du ban de Fronville, demeuré dans le domaine direct de l'évêque jusqu'à la Révolution, qui est géré par un représentant de celui-ci et dont l'avouerie est une dignité héréditaire dans la maison de Waha depuis le début du douzième siècle. L'union avec Fronville n'a pas été dissoute lors de la réorganisation territoriale imposée par la Révolution et ce n'est qu'en 1812 que Noiseux se détache pour constituer une entité propre.

Vers 1830, l'activité principale des habitants est l'agriculture et le produit du bétail. On note un moulin à farine mû par l'eau, un maréchal ferrant, un marchand de grains et quatre marchands de bétail.

Sinsin

Sinsin viendrait de « *Calcinium* », « pierre à chaux ». Le village possédait plusieurs carrières et fours à chaux importants (pierre calcaire ou pierre bleue).

On a découvert à Sinsin une importante station préhistorique caractérisée par des grottes qui ont livré des ossements humains et de multiples objets datant des âges de la pierre polie, du bronze et du fer. On y remarque aussi les restes d'un oppidum gaulois qui a peut-être servi de refuge à Ambiorix lors de la révolte des Eburons contre les armées romaines ainsi que des traces de cromlechs et de dolmens, peut-être des pierres rituelles druidiques. La population s'y est maintenue, favorisée par la proximité du diverticulum routier liant Ciney à Dinant. Cette implantation a perduré tout au long des périodes mérovingienne et carolingienne qui ont laissé sur place des vestiges archéologiques de grand intérêt. Une première mention de la localité dans des textes intervient dans un acte du 13 avril 875 concernant une donation faite par le comte de Huy, en faveur de l'église de Cambrai et où il est question d'un bien situé in loco Carcinio. Ce domaine passe ensuite à l'église de Liège et Sinsin apparaît comme une dépendance de Nettinne dans les plus anciens pouillés du diocèse de Liège. Une partie du territoire, Sinsin-Petite ou Sinsin-au-Moutier, est également liée à Nettinne sur le plan féodal, tant pour la seigneurie lointaine que pour le domaine foncier et ressort dès lors de la principauté de Liège. L'autre partie, dite Sinsin-Grande, relève en 1270 du comté de La Roche et passe en 1317 dans le domaine direct des comtes de Luxembourg qui la rattachent à la prévôté de Durbuy. Longtemps administrée par le prévôt au nom du prince, elle constitue, dès 1729, mais sans qu'on ait trouvé trace d'engagère officielle, une seigneurie hautaine dévolue à Prosper de Cassal, prévôt de Durbuy, dont les descendants s'y maintiennent jusqu'à la fin de l'Ancien Régime.

Vers 1830, l'agriculture et le produit du bétail occupent la majeure partie des habitants. Ce village renferme un moulin à huile mû par eau et une brasserie ainsi qu'un maréchal ferrant et un charron.

Dans notre région, l'Âge de Bronze s'étend de 2000 à 800 avant notre ère. La province de Namur comporte deux sites particulièrement riches: la grotte de Han et le «Trou del Leuve» à Sinsin. Au XIXème siècle, les archéologues y ont retrouvé des ossements humains, de la céramique, un rasoir, un couteau à lame ornée, une épingle en bronze ainsi que de petits bijoux en or en forme de paniers. Considérés d'abord comme des boucles d'oreille, les archéologues pensent plutôt à des ornements de chevelure destinés à être enroulés sur des nattes. La particularité de ces bijoux ? Jusqu'à présent, les archéologues n'ont trouvé de tels bijoux qu'en Ligurie (nord-ouest de l'Italie).

Aujourd'hui, les archéologues s'interrogent: le site de Sinsin est-il un simple refuge ou un site funéraire ? Des ossements humains sont associés à des objets datant de l'Âge du Bronze. Est-ce le fruit du hasard ou une volonté ? Si les inhumations en grotte étaient généralisées au Néolithique, on ne sait si la tradition s'est perpétuée à l'Âge du Bronze.

Waillet

Son nom désignerait, d'après les écrits, la maison de « Wallia ».

Donné à l'abbaye de Stavelot par Saint-Remacle lui-même, selon une antique tradition, la terre de Waillet passe plus tard, suite à des circonstances demeurées inconnues, dans les possessions du chapitre Saint-Lambert à Liège qui va y exercer durant tout l'Ancien Régime des prérogatives inhérentes à la seigneurie foncière. Le domaine hautain s'y partage en deux éléments, Waillet qui constitue une des trente-deux hauteurs de la mairie de Ciney et en même temps une des quatre mairies du comté de Rochefort et Mont, petit hameau relevant de la prévôté de Marche, dans le duché du Luxembourg. Ces deux seigneuries ont fait l'objet de multiples transactions, de retraits lignagers et d'aliénations avant d'échouer l'une et l'autre dans l'apanage de la famille van der Straeten : Mont, en 1657, suite au mariage de Marie de Crisgnée, fille de Jean de Crisgnée (décédée en 1709), seigneur du lieu, avec Charles-Fortuné van der Straeten (décédé en 1695) et Waillet en 1744 par mariage.

La vie économique de ce minuscule village a été dominée essentiellement par l'exploitation agricole et forestière.

Annexe n° 1.1 : *La carte du zonage archéologique de Somme-Leuze (Service Archéologique de Namur, D.G.O.A.T.L.P.E. de la Région wallonne)*

1.3 Le Cercle historique de Somme-Leuze

Ce cercle (créé en 1999) tente de sauvegarder la mémoire collective de la Commune de Somme-Leuze par la récolte de documents, de publications et de témoignages afin de réaliser des expositions et des brochures.

Chaque année, le Cercle historique met à l'honneur un village de la commune. En 2012, ce sera au tour de Nettinne, alors que les villages de Hogne, Waillet, Baillonville et Heure ont déjà fait l'objet d'expositions et brochures.

En 2013, le village mis à l'honneur était Sinsin. 2014 a été l'année des commémorations de la guerre 14-18. Enfin, pour 2015, ce seront les villages de Somme-Leuze et Somal qui seront mis à l'honneur.

1.4 « Territoires de mémoire »

Somme-Leuze a rejoint le réseau et l'association « Territoire de mémoire ».

Cette association développe des actions, des informations, des sensibilisations, des activités, des visites, ... dans le but d'éviter que l'oubli ne vienne petit à petit faire son œuvre, éloignant le souvenir des atrocités des guerres mondiales. Elle a aussi pour but de lutter contre les extrémismes, les radicalismes et autres ferments de haine entre les peuples et entre les gens.

L'acte d'adhésion aux « Territoires de mémoire » a été officiellement signé le 11 septembre 2011 sur le site de la Plaine Sapin à Bonsin.

1.5 Synthèse

La Commune de Somme-Leuze est née de la fusion de neuf anciennes communes : Somme-Leuze, Baillonville, Bonsin, Heure, Hogue, Nettinne, Noisieux, Sinsin et Waillet.

D'un point de vue archéologique, le territoire est riche. Le point d'orgue est une importante station préhistorique à Sinsin datant de l'Age du Bronze: la grotte du « Trou del Leuve ».

Autrefois, les villages étaient totalement agricoles (culture puis élevage) et on pouvait également rencontrer des moulins à farine ou à l'huile, des brasseries, des maréchaux ferrants, des charrons, des marchands de farine ou de grains.







Bonsin se caractérisait par l'export d'un peu de laine, une carrière de pierre de taille et 5 petits fours à chaux, tandis que Chardeneux était un ancien relais de poste. A Heure, une petite activité industrielle s'était installée avec des mines de plomb et de pyrite. A Hogue, on fabriquait des dentelles. A Noisieux, des marchands de bétail ont été signalés. Et enfin, on trouvait à Sinsin plusieurs carrières (pierre calcaire ou pierre bleue) ainsi que d'importants fours à chaux

Afin de préserver la mémoire collective de la Commune de Somme-Leuze, un cercle historique a vu le jour en 1999 et son occupation première est de mettre à l'honneur chaque année un village par des expositions et des brochures.

Enfin, le 11 septembre 2011, l'acte d'adhésion de la Commune de Somme-Leuze aux « Territoires de mémoire » a été officiellement signé sur le site de la Plaine Sapin à Bonsin.

En outre, le patrimoine bâti de la Commune de Somme-Leuze recèle de nombreux témoignages historiques (chapelles, églises, monuments, châteaux) qui sont développés dans le chapitre 5 « Environnement bâti ».

SOURCE DE DONNEES :

-  Commune de Somme-Leuze
-  Maison du Tourisme Condroz-Famenne
-  Service de l'Archéologie de Namur, SPW
-  Dictionnaire géographique de la Province de Namur (Ph. Vander Maelen, 1832)
-  Cercle historique de Somme-Leuze
-  C. Delooz – A la découverte de Somme-Leuze (2001)

CHAPITRE 2 – La monographie du milieu physique

2.1 La Fagne et la Famenne / Le Condroz

Séparées par la Meuse et l'enclave de Givet, **la Fagne et la Famenne** s'inscrivent au Sud du Condroz, dont elles rappellent certains caractères en bordure Nord. En gros, elles se distinguent par la dépression schisteuse centrale qui commande un terroir très ingrat ; la frange méridionale est un peu plus favorable. Régies au fil du temps par des conditions historiques et socio-économiques différentes, la Fagne et la Famenne ont évolué séparément, gagnant leur autonomie typologique au sein d'un même ensemble agro-géographique.

Globalement, le sous-sol et le relief du territoire distribuent trois zones.

Au Nord, un ensemble assez accidenté amorce le Condroz, relativement bien représenté en Fagne mais développé en une bande étroite en Famenne. Les sommets y atteignent des altitudes de 260 à 340 m. Les sols sont formés de schistes et de calcaires où subsistent des placages de limons humides qui, à l'extrémité Ouest, autorisent de bons rendements agricoles.

Au centre, la dépression creusée dans les fonds schisteux se partage entre les replats et de larges plaines alluviales descendant jusqu'à 140 m. Hormis entre la Meuse et la Lesse, le relief y est animé de collines gréseuses ou de récifs calcaires – les « tiennes » - s'élevant à 200-250 m d'altitude.

Au Sud, une mince bande dominée par les roches calcaires, justement dite « *bandes à calcaires* » ou *Calestienne*, culmine vers 280-300 m. L'érosion et le réseau hydrographique y ont façonné un paysage assez mouvementé, qui égrène également des chapelets de bourrelets calcaires ou tiennes.

Suit enfin une légère dépression schisteuse, en contrebas de l'Ardenne qu'elle annonce.



Vue de Somme-Leuze

En plein cœur de la Wallonie, **le Condroz** s'affirme comme une zone de transition entre les bas-plateaux limoneux du Nord et les territoires plus ingrats du Sud.

Culminant aux alentours de 350 m, le plateau condruzien est caractérisé par des plissements d'origine géologique qui font alterner crêtes et dépressions. Cette succession d'ondulations s'oriente sur un axe Ouest-Est dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, puis entame un redressement vers le Nord depuis la vallée du Samson. Les sommets, appelés ici tiges ou tixhes, sont formés de roches gréseuses dures qui ont résisté à l'érosion ; les dépressions, dénommées chavées ou xhavées, sont creusées dans des gisements de calcaires relativement tendres, qui favorisent aussi le drainage des eaux sur les pentes ; les fonds de vallée, parfois assez encaissés, sont plus humides.

Outre la Meuse, quelques rivières incisent transversalement le plateau, assez profondément (Ourthe, Houyoux, Samson) ; d'autres cherchent leur chemin entre les crêtes du centre (Bocq, Molignée, Burnot) ou échancrent les replats de l'Ouest (Eau d'Heure surtout), à l'approche de la Thudinie méridionale et vers la Fagne hennuyère.



Vue du village de Chardeneux

La plus grande partie de la Commune de Somme-Leuze se situe en Famenne, sur la zone accidentée Nord et sur la dépression, tandis que le Nord de la commune (Bonsin et Chardeneux) se situe en Condroz.

2.2 L'hydrographie

La commune de Somme-Leuze appartient au **bassin versant de l'Ourthe pour 98 %** et pour 2 % à celui de la Lesse. La commune est répartie en quatre sous-bassins versants :

- *Au Sud, le sous-bassin versant de la Marchette* qui comporte deux sections :
 - celle de l'Ourgnette, affluent de la Marchette (cat. 1), couvrant les territoires de Hogne et de Waillet ;
 - celle du Ruisseau d'Heure (cat. 1 après Heure) englobant Sinsin, Nettinne, Heure et Baillonville.
- *A l'Est, le sous-bassin versant de Noisieux* correspondant approximativement à la section administrative du même nom et comprenant les sections :
 - du Ri de Bonsin (cat. 3) ;
 - du Ri des Sôurdants (cat. 2) ;
- *Au Nord-Est, le sous-bassin versant de la Somme* (cat. 2) couvrant le territoire de Somme-Leuze village.
- *Au Nord, le sous-bassin versant du Chardeneux* avec le ruisseau de Chardeneux (cat. 2) qui englobe le territoire de Bonsin.

En réalité, une portion parfois importante du lit de certains ruisseaux du sous-bassin versant du ruisseau d'Heure (ruisseau de Dansin et ruisseau du Vivier ou de Blesset par exemple), indiqués comme permanents sur les cartes, est tarie durant les périodes sèches. En effet, ces cours d'eau disparaissent sous terre au niveau des sites karstiques du calcaire frasien.

D'après la fiche environnementale de la Commune de Somme-Leuze, réalisée par la DGO3 en 2008, la commune est traversée par :

- 1 cours d'eau navigable, l'Ourthe, sur 5.927 mètres ;
- 25 cours d'eau non navigables (de catégories 1, 2 et 3) sur 69.121 mètres.

Annexe 2.1 : Fiche environnementale de Somme-Leuze – situation hydrographique.



Il y a une zone de baignade sur la Commune de Somme-Leuze reconnue par la Région wallonne. **La zone de baignade de Noiseux ou « Plage de Noiseux »** est située en rive droite de l'Ourthe à Noiseux au lieu-dit pont de Noiseux depuis la tête d'aval du pont tout au long du perré. L'espace comporte des pelouses, un petit parking, un embarcadère à kayaks et quelques bancs et poubelles. L'accès se fait par une route asphaltée étroite qui descend du talus du pont, sur lequel passe la route principale (N929). La fréquentation de cette zone de baignade est très importante malgré un avis de baignade interdit par la

Région Wallonne.

En 2014, suite aux résultats d'analyses, la zone de la « Plage de Noiseux » est toujours interdite à la baignade pour toute la saison balnéaire.

La circulation sur les cours d'eau (ex. : kayak) est admise sur :

- l'Ourthe, du barrage de Nisramont (celui-ci non compris) au confluent de la Meuse à Liège.

La D.G.O.A.R.N.E. répertorie 5 arrêtés royaux de calamité publique sur le territoire de Somme-Leuze, dues aux inondations entre 1969 et 2007.

Plusieurs zones d'inondation sont reconnues sur la carte de l'aléa d'inondation (par débordement des cours d'eau) de la Région wallonne.

Sur le territoire de Somme-Leuze, plusieurs zones d'aléa d'inondation ont une valeur élevée, dont les plus importantes sont :

- L'Ourthe du confluent avec la Marchette au confluent avec le ruisseau Eau de Somme.
- Le ruisseau d'Heure du confluent avec le ruisseau de Blesset au confluent avec la Marchette.

La carte de l'aléa d'inondation représente des zones où il existe un risque d'inondation, même aux endroits où aucune inondation n'est historiquement connue. Inversement, l'absence d'une zone d'aléa sur la carte ne peut garantir qu'une inondation ne s'y produira jamais.

Pratiquement et à titre de résumé, sur la Commune de Somme-Leuze, les zones entourant les ruisseaux sont en zone d'inondation faible. Les seules zones inondables « moyen à élevé » sont situées en zone agricole ou zone forestière, donc des zones non constructibles. La zone de loisirs des nutons est enclavée dans une zone agricole ou zone forestière, en zone inondable élevée.

2.3 Le climat

On peut estimer que la majorité du territoire de Somme-Leuze présente les principales caractéristiques climatiques du secteur Famenne telles que :

Caractéristiques climatiques du secteur Famenne	
<i>Principales caractéristiques climatiques de Famenné (données générales)</i>	
Température moyenne annuelle (°C)	+8,1
Température moyenne du mois le plus froid (janvier, °C)	+0,8
Température moyenne du mois le plus chaud (juillet, °C)	15,7
Pluviosité annuelle moyenne (mm)	1050
Durée moyenne de la période de végétation (seuil de 10°C) en jours	154
Nombre moyen de jours de gel	95
Nombre moyen de jours de neige	20,1
Nombre moyen de jours de brouillard	14,8
Risque de gelées tardives	Élevé

Source : IRM - Institut Royal Météorologique

Le climat est plus doux et moins pluvieux que celui de l'Ardenne. La température moyenne annuelle est nettement positive.

La Famenne est réputée pour être exposée aux gelées tardives, en effet, les sols souvent gorgés d'eau au printemps ont des difficultés à se réchauffer et restituent peu d'énergie la nuit.

Les conditions microclimatiques des tiennes calcaires sont très marquées suivant l'exposition. Les versants sud présentent des conditions chaudes et sèches tandis que les versants nord sont frais et humides.

Comme pour l'ensemble de la Belgique, les vents les plus fréquents viennent du Sud-ouest et on retrouve ensuite les vents d'Est en proportion plus élevée au printemps. Par contre, en novembre, les vents du Sud-ouest prédominent, ce qui en fait un mois humide.

2.4 Les paysages

Somme-Leuze propose essentiellement deux paysages :

- Le **faciès de la bordure famenno-condrusienne**. A partir de la Meuse, la bordure du plateau condrusien est creusée profondément par la Basse Lesse (de Houyet à Anseremme) et ses affluents tandis qu'à l'Est, c'est l'Ourthe (entre ses confluent avec la Somme et l'Amblève) qui détermine des creusements profonds et étroits aux versants couverts de forêts. Au centre, leurs affluents composent des reliefs moins profonds.
- Le **faciès de la dépression famennienne**. A l'Est de la Meuse, la dépression famennienne est plus large et variée. D'une zone uniforme et plane, large et très humide entre la Meuse et la Lesse (à hauteur de Beauraing notamment), on passe, au centre, dans une zone de buttes matérialisant la ligne de partage des eaux entre Lesse et Ourthe. Au Nord-est, le fond plat de la dépression s'affirme à nouveau, se prolongeant dans l'axe de l'Ourthe jusqu'à son confluent avec l'Aisne. Cette dépression famennienne, plus peuplée que sa correspondante fagnarde, présente un habitat groupé en villages et hameaux.

2.5 Le relief

La commune de Somme-Leuze effectue **la transition entre la Famenne et le Condroz**.

La majorité du territoire communal, au Sud, appartient à la Famenne dont le sous-sol est constitué d'une alternance de schiste et de calcaire. Ces deux roches se distinguent par des duretés différentes et donc, une résistance différente à l'érosion.

Le schiste étant une roche tendre, comparativement au calcaire, on comprend qu'il résiste moins à l'érosion : on le retrouve le plus souvent dans les vallées tandis que le calcaire constitue les collines.

D'où le relief **où alternent collines (« tiges ») et vallées (« chavées »)**.

2.6 La géologie

La commune de Somme-Leuze se trouve donc presque entièrement en Famenne, c'est-à-dire dans **une vaste dépression schisteuse**, traversée par deux crêtes à substrat composée de calcaire frasnien et dominée, au nord, par les crêtes psammitiques et schisto-psammitiques de l'assise de Souverain-Pré. Cette dernière, située immédiatement au Sud de la route N938 (Dinant-Ocquier), forme **la zone de transition entre le Condroz et la Famenne**.

Affleurant, suite au plissement hercynien, en bandes parallèles de direction Sud-ouest/Nord-est, les principaux complexes lithologiques rencontrés dans la commune sont :

1. le complexe schisteux du Famennien inférieur et du Frasnien ;
2. le complexe schisto-calcaire du Frasnien qui constitue un complexe de transition entre 1 et 3 ;
3. le complexe calcaire du Frasnien qui forme le noyau d'anticlinaux.

2.7 La pédologie

On relève dans la commune de Somme-Leuze :

- l'absence quasi-complète de dépôts d'altération de roches cohérentes du primaire, suite à une érosion très importante au cours des différentes périodes glaciaires du Pléistocène ;
- la faible épaisseur, voire l'inexistence, des dépôts limoneux d'origine nivéo-éolienne qui, durant la dernière glaciation, ont recouvert toutes les formations géologiques.

Comme dans le reste de la Famenne, **les sols de l'entité** – qui sont surtout des sols limoneux à charge schisteuse – **sont donc caractérisés par leur (très) faible épaisseur (moins de 40 cm)** et par le fait que **leur affectation est très fortement influencée par la nature du sous-sol qui les porte**. Cette affectation peut, synthétiquement, se résumer comme suit :

- bois sur les buttes calcaires à sols très superficiels ;
- terres de culture en bordure de ces bois sur les terrains schisto-calcaires ;
- herbages essentiellement dans les zones schisteuses.

A noter enfin que les fonds de vallée sont souvent marécageux et donc, en grande partie sous pâture, car les sols y sont fortement ou très fortement gléifiés.

La nature calcaire de certains sols est **à l'origine de curiosités naturelles** :

- une **flore** riche, caractéristique des zones calcaires associées à un climat doux ;
- de **nombreuses grottes et cavités souterraines** (Trou du Loup, Trou Ernest, Trou Renard, l'Abîme du Fourneau, ...).

2.8 Synthèse

La plus grande partie de la Commune de Somme-Leuze se situe **en Famenne**, sur la zone accidentée Nord et sur la dépression, tandis que le Nord de la commune (Bonsin et Chardeneux) se situe **en Condroz**.

Elle appartient, quasi totalement, au **bassin versant de l'Ourthe**. L'Ourthe la traverse d'ailleurs sur près de 6 kms en cours d'eau navigable. Elle est également sillonnée par 25 cours d'eau non navigables tels la Marchette, l'Hourgnette, le Ruisseau d'Heure, le Noiseux, le Ri de Bonsin, le Ri des Soûrdants, la Somme et le Ruisseau de Chardeneux, etc. La Région wallonne a reconnu **une zone de baignade à Noiseux**, dite « Plage de Noiseux », interdite à la baignade pour toute la saison balnéaire 2014.

Somme-Leuze propose essentiellement **deux paysages** : le faciès de la bordure famenno-condrusienne et le faciès de la dépression famennienne. Elle effectue **la transition entre la Famenne et le Condroz** en proposant un relief où alternent collines (« tiges ») et vallées (« chavées »).

Elle se trouve donc dans une **vaste dépression schisteuse** et les principaux complexes lithologiques rencontrés dans la commune sont :








- le complexe schisteux de Famennien inférieur et du Frasnien ;
- le complexe schisto-calcaire du Frasnien (complexe de transition) ;
- le complexe calcaire du Frasnien (qui forme le noyau d'anticlinaux).

Les sols de l'entité – qui sont surtout des **sols limoneux à charge schisteuse** – sont caractérisés par **leur** (très) **faible épaisseur** (moins de 40 cm) et par le fait que **leur affectation** est très fortement influencée par la nature du sous-sol qui les porte :

- **bois** sur les buttes calcaireuses à sols très superficiels ;
- **terres de culture** en bordure de ces bois sur les terrains schisto-calcaires ;
- **herbages** essentiellement dans les zones schisteuses.

La nature calcaire de certains sols est à l'origine d'une **flore riche** et de **nombreuses grottes et cavités souterraines** (Trou du Loup, ...).

SOURCE DE DONNEES

-  La Fagne et la Famenne, Des villages, Des Paysages (RGBSR) – MRW et FRW (extrait complet de la page 8)
-  Le Condroz, Des villages, Des Paysages (RGBSR) – MRW et FRW (extrait complet de la page 8)
-  Programme Communal de Développement Rural de Somme-Leuze – BEP, décembre 2001 (extrait des pages 15 à 17)
-  Fiche environnementale de la D.G.O.A.R.N.E.
-  Site internet de la Division de l'Eau de la Région wallonne
-  « Fagne et Famenne (Architecture Rurale de Wallonie) » de Pierre MARDAGA Editeur
-  Etudes et Documents CPDT 4 de la Région wallonne, « Les territoires paysagers de la Wallonie »

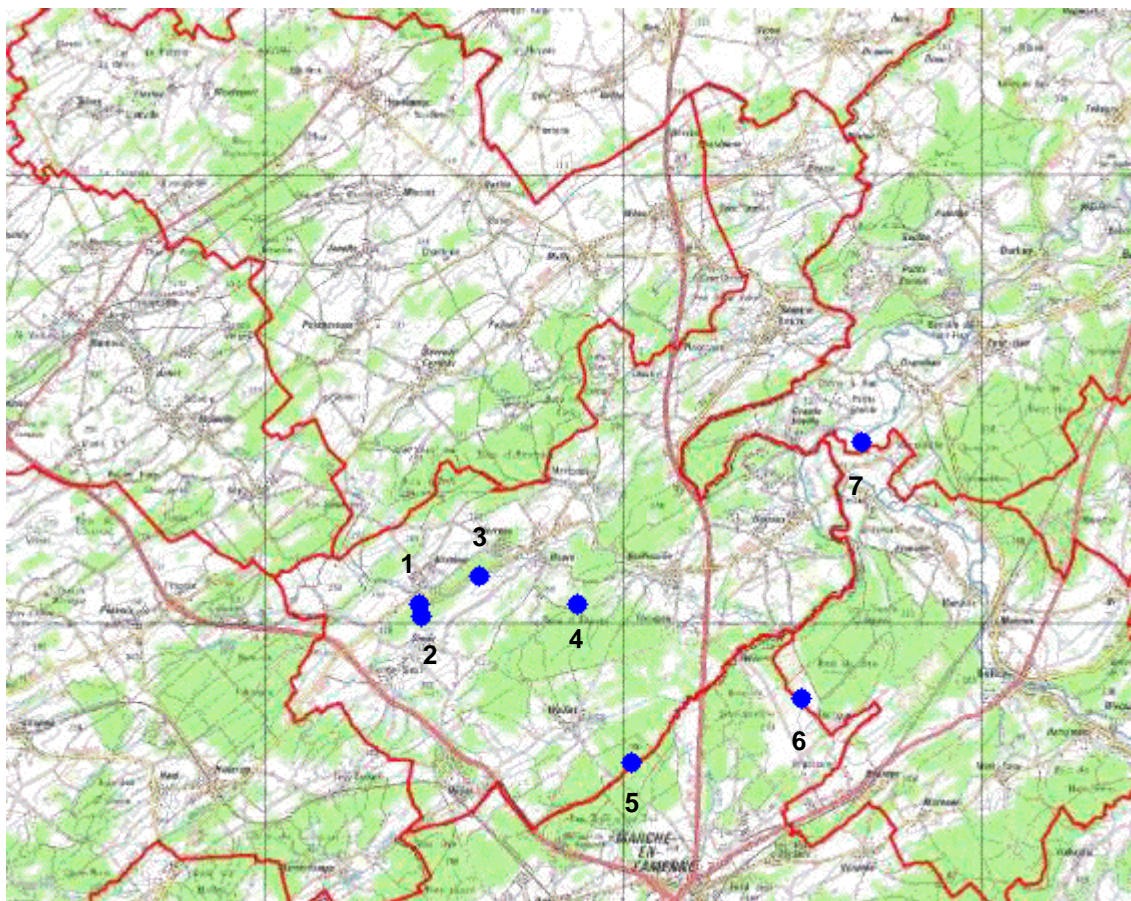
CHAPITRE 3 – La nature

Annexe n° 3.0 : Préliminaire au chapitre et définitions.

Le chapitre 3 « Nature » présente l'état de l'environnement sur la Commune de Somme-Leuze, d'une part, en termes de situation de droit par le relevé des différents sites reconnus pour leur valeur biologique et/ou paysagère et, d'autre part, par une présentation de la situation de fait issue de l'étude du réseau écologique réalisée en 2013 par E. Melin du bureau d'études aCREA de l'ULG.

Les partenaires, les politiques et les actions mises en place seront présentées dans le chapitre 4 « Les outils de gestion de l'environnement ».

3.1 Les Sites de Grand Intérêt Biologique (SGIB)



Carte de localisation des SGIB sur le territoire de Somme-Leuze

Le territoire de Somme-Leuze compte 7 Sites de Grand Intérêt Biologique à la date du 07 juin 2011, à savoir :

1. *Carrière de Nettinne (Somme-Leuze) ;*
2. *Trou de la Louve (Somme-Leuze) ;*
3. *Carrière de Heure (Somme-Leuze) ;*
4. *Domaine de Jalna (Somme-Leuze) ;*
5. *Bois de Famenne entre Waillet et Marche (Somme-Leuze ; Marche-en-Famenne) ;*
6. *Camp militaire de Marche (Marche-en-Famenne ; Hotton ; Somme-Leuze) ;*
7. *Vallée de l'Ourthe famennienne (Somme-Leuze : Durbuy ; Hotton).*

Il faut noter l'importance du camp militaire de Marche, véritable réservoir pour la faune et la flore (et encore plus depuis le programme LIFE Natura2MIL). Il est donc intéressant d'assurer un bon maillage écologique entre la Commune de Somme-Leuze et le camp.

Annexe n° 3.1 : Description plus détaillée des SGIB sur le territoire de Somme-Leuze.

3.2 Les réserves naturelles

Le territoire somme-leuzois compte deux réserves naturelles, à savoir :

1. *Trou de la Louve (Somme-Leuze) – réserve naturelle domaniale – Région wallonne ;*
2. *Domaine de Jalna (Somme-Leuze) – réserve naturelle privée – Ligue Royale pour la protection des Oiseaux asbl.*

Le Trou de la Louve est inventorié comme cavité souterraine d'intérêt scientifique (CSIS).

Annexe n° 3.2 : Description plus détaillée des réserves naturelles sur le territoire de Somme-Leuze.

3.3 Les sites NATURA 2000

Les sites Natura 2000 s'étendent à Somme-Leuze sur 1.208 hectares et représentent 24 % du territoire:

- *Bois de Famenne à Waillet (260 ha) ;*
- *Bois calcaires de Nettinne (209 ha) ;*
- *Camp militaire de Marche-en-Famenne (563 ha) ;*
- *Vallée de l'Ourthe entre Hotton et Barvaux-sur-Ourthe (176 ha).*

Annexe n° 3.3 : Description plus détaillée des sites Natura 2000 sur le territoire de Somme-Leuze.

3.4 Les sites ISIWAL

Un seul site de très grand intérêt biologique est répertorié à Somme-Leuze :

- *Vallée de l'Ourthe (rivière, plaine alluviale et versants) entre Durbuy et Melreux.*

3.5 La liste des COLLARD et al. = Survey National

A Somme-Leuze, on répertorie 17 sites dits Collard ou du Survey National.

Annexe n° 3.4 : *Liste des COLLARD sur le territoire de Somme-Leuze.*

3.6 Les sites classés

Des 6 sites classés répertoriés sur la commune de Somme-Leuze, aucun n'est un site naturel.

3.7 La liste des arbres et haies remarquables

La liste établie pour Somme-Leuze date du 24/12/2007. Pour résumer, il s'agit de 126 sites répertoriés avec un ou plusieurs sujets d'arbres ou de haies remarquables.

Un nouvel inventaire est en cours de réalisation en 2012. **Cette dernière liste n'a pas été approuvée par la Région wallonne, c'est donc toujours celle parue au moniteur belge en 2007 qui prévaut.**

Annexe n° 3.5 : *Liste des arbres et haies remarquables de Somme-Leuze.*

En 2003, Monsieur SCHEPERS, étudiant en géographie de l'ULg, a réalisé son mémoire de fin d'études à Somme-Leuze. Il a fait une cartographie complète de toutes les haies de la commune. Ensuite, via un modèle mathématique, il a déterminé une série d'éléments manquants qui pourraient améliorer le maillage écologique de la commune. Le projet était suivi à l'époque par le groupe de travail « environnement » du précédent PCDR.

3.8 L'analyse du réseau écologique du P.C.D.N.

Le diagnostic du réseau écologique présenté ci-après est issu de l'étude du PCDN réalisée par E. Melin du bureau d'études aCREA de l'ULG.

3.8.1 Introduction

L'étude du réseau écologique a pour but d'identifier, de localiser et de hiérarchiser les sites naturels en fonction de leur intérêt biologique. Cette étape permet de mettre en évidence un certain nombre d'atouts, de faiblesses, de sensibilités ou de potentialités particulières du territoire communal, afin de pouvoir en tenir compte lors de la phase d'élaboration des propositions de développement de la nature.

3.8.2 Le réseau écologique

Les ensembles et milieux de valeur écologique peuvent être présentés suivant leur intérêt pour la biodiversité allant de la très grande valeur écologique à des valeurs écologiques plus faibles.

1- Les sites de très grand intérêt

Les sites de très grand intérêt sont : le **camp militaire de Marche**, les **bois calcaires de Nettinne** (Bois des Sarts et Desroux - Trou du Renard, Bois de Saumonts, de Champaille et de la Culée - Trou de la Louve), le domaine de **Jalna à Heure**, les **bois de Famenne à Waillet** (les **bois de Mont et Coriau** au Nord du Ri d'Aine sur la rive gauche pour la partie sur le territoire communal de Somme-Leuze), le **bois Favereau** au Sud de Somme-Leuze; le **bois d'Enneille** pour la seule partie rive droite du Ri des Sourdants (seule partie sur le territoire communal de Somme-Leuze).

2- Les sites de grand intérêt

Les sites de grand intérêt sont :

- Bonsin : le **bois de Bassine** et en moindre mesure le bois de Mont à Chardeneux-Bonsin; les **prairies marécageuses du ruisseau de Chardeneux** et le bocage de la même vallée au Nord de Bonsin; les vallons du **ruisseau de Chardeneux** (Sud de Chardeneux) et **des Guévelettes** (Est de Bonsin);
- Somal-Somme-Leuze : les **abords du château de Somal** et ses zones humides; les **abords du Moulin de Leuze**, les galeries riveraines et quelques prairies humides en amont et au Sud de Somme-Leuze;
- Noisieux : **fonds de vallée de l'Ourthe** entre Noisieux et Grande-Enneille, vallon du **ruisseau des Sourdants** (Bois d'Enneille);
- Heure-Baillonville : divers faciès forestiers (forêts de pente, chênaies pédonculées) du **bois d'Heure**, **milieux humides** du fond de vallée du **ruisseau d'Heure** et ses affluents **le Bouchet** et le **ruisseau du Trou du Loup**;
- Nettinne-Sinsin : prairies marécageuses associées au **ruisseau des Fagnes** et ensemble de prairies de fauche à l'Ouest de la N4 et de Sinsin, zones marécageuses du vallon du **ruisseau du Vivier** (en aval de Sinsin, Sud de la N4), **Bois du Grand Fayi**;
- Hogue-Waillet : zones marécageuses des **fonds de vallées du ruisseau du Pont** à Hogue, de **l'Eau du Pont ou Ourgnette** à Waillet et affluents (ponctuellement prairies humides et plans d'eau).

3- Les éléments de liaison écologique

Parmi les sites et **éléments de liaison écologique**, ce sont généralement des éléments plus ponctuels : mares, vallons humides, vieux vergers, ensembles bocagers, prairies sèches et bords de routes à haute valeur biologique, etc. La plupart présentent un **intérêt écologique moyen** ou plus faible, mais peuvent receler d'intéressantes potentialités écologiques d'amélioration.

Ces divers lieux sont en grande partie privés, mais méritent de faire l'objet de recommandations d'améliorations possibles de leur gestion écologique et ceci en dialogue et entente avec leurs propriétaires ou gestionnaires. L'objectif étant de mettre en œuvre autant que possible les mesures et propositions associées à ces milieux.

3.8.3 Evolution de la biodiversité

Pour Somme-Leuze, l'étude du réseau écologique a mis en avant que l'évolution de la biodiversité se caractérise par une érosion d'espèces et d'habitats, dont l'état de conservation se détériore, avec l'apparition parallèle d'espèces opportunistes (en particulier les plantes nitrophiles, comme les orties) et d'espèces exotiques invasives. Les causes principales de cette érosion sont :

- l'agriculture moderne intensive : destruction des milieux et fragilisation des écosystèmes (pollutions des eaux, amendements chimiques et pesticides), disparition des vergers de hautes tiges et en moindre mesure des haies d'essences indigènes locales, altérations des milieux marginaux comme les bords de routes (les mesures agroenvironnementales sont loin de pouvoir stopper cette évolution marquée, même si certaines d'entre-elles peuvent apporter des améliorations locales intéressantes),
- l'urbanisation encore trop souvent linéaire (en ruban), peu durable, notamment avec une consommation irraisonnable de l'espace et parfois avec l'intrusion dans certains milieux sensibles (fonds de vallée, bocages, talus, etc.), accompagnée de ses pollutions diverses (notamment sur les cours d'eau),
- les coupures écologiques par les voies de communication, en particulier les routes régionales à forte fréquentation sans dispositif d'atténuation pour la faune (passage à faune),
- la gestion mécanisée des bords de routes, malgré le fauchage tardif appliqué et perfectible (même avec un respect des dates de fauche, l'absence de récolte des produits de la fauche conduit inévitablement à l'enrichissement du sol et à la banalisation de la végétation).

3.8.4 Constats liés au réseau écologique

La biodiversité sur Somme-Leuze est historiquement riche en raison d'une dominance de prairies (progressivement détériorées sur le plan biologique par l'intensification de l'agriculture) et des importantes surfaces couvertes par les forêts. Le maintien de la biodiversité repose donc plus particulièrement sur les fonds de vallées, les prairies et forêts sur sols pauvres et superficiels où s'expriment les végétations originales et, en moindre mesure sur les talus ou ruptures de pente (y compris talus des voies de communication et chemins creux). Cette biodiversité riche, originale et adaptée est particulièrement typique pour la flore des milieux pauvres (prairies maigres) et humides (prairies de fauche) et la faune des milieux ouverts (entomofaune, amphibiens et reptiles, notamment).

Constats liés à l'affectation du sol (plan de secteur et conservation de la nature)

- Une capacité importante de zones urbanisables (zones d'habitat) qui pourraient atteindre 5,4% du territoire communal (actuellement de l'ordre de 3%).
- Conflits avec les zones d'habitat prévues au plan de secteur :
 - o cours d'eau et fonds de vallées essentiellement concernés, ainsi que quelques talus à végétation thermophile ;
 - o une trentaine de localisations concernées.
- Zones d'urbanisation linéaires généralisées, avec de trop rares interruptions (p.ex. entre Bonsin et Chardeneux, Nettinne, Les Spirous, Nord de Waillet, Sud de Rabozée à l'Ourgnette, Nord de Baillonville).
- 2 seuls sites protégés en vertu de la loi de la conservation de la nature : Jalna, sur une surface d'environ 6 ha et le Trou de la Louve à Nettinne (CSIS : cavité souterraine d'intérêt scientifique).
- Zone forestière étendue (31,9% au plan de secteur), dont $\pm 1/3$ en sites Natura 2000.
- Forêts communales assez étendues ($\pm 5\%$ du territoire, 32% situées dans les périmètres des sites Natura 2000).

Constats liés à l'utilisation du sol

Faiblesses

- Un espace agricole important d'environ 5.000 ha (un peu plus de 50% du territoire) avec une forte proportion de pâtures par rapport aux cultures (rapport approximatif de 75/25%) : cet aspect positif en termes de potentialités écologiques est largement contrebalancé par les aspects néfastes de l'intensification agricole : dégradation écologique et recul global de la biodiversité sur la majeure partie des terrains agricoles (disparition des ensembles bocagers avec haies et vergers de hautes tiges, atteintes aux cours d'eau, sources et fonds de vallée, par drainage, amendements et pesticides).
- Un réseau hydrographique ponctuellement altéré et artificialisé (cours d'eau rectifiés, zones de sources et marécageuses remblayées, fonds de vallées détériorés sur les plans écologiques et paysagers par les pratiques agricoles et, en moindre mesure, l'urbanisation).
- Des coupures écologiques assez nombreuses liées aux voies de communication (en particulier, N4, N63 et, en moindre mesure, N929 route de Givet, N953 rue de Liège, N638 rue d'Ocquier).

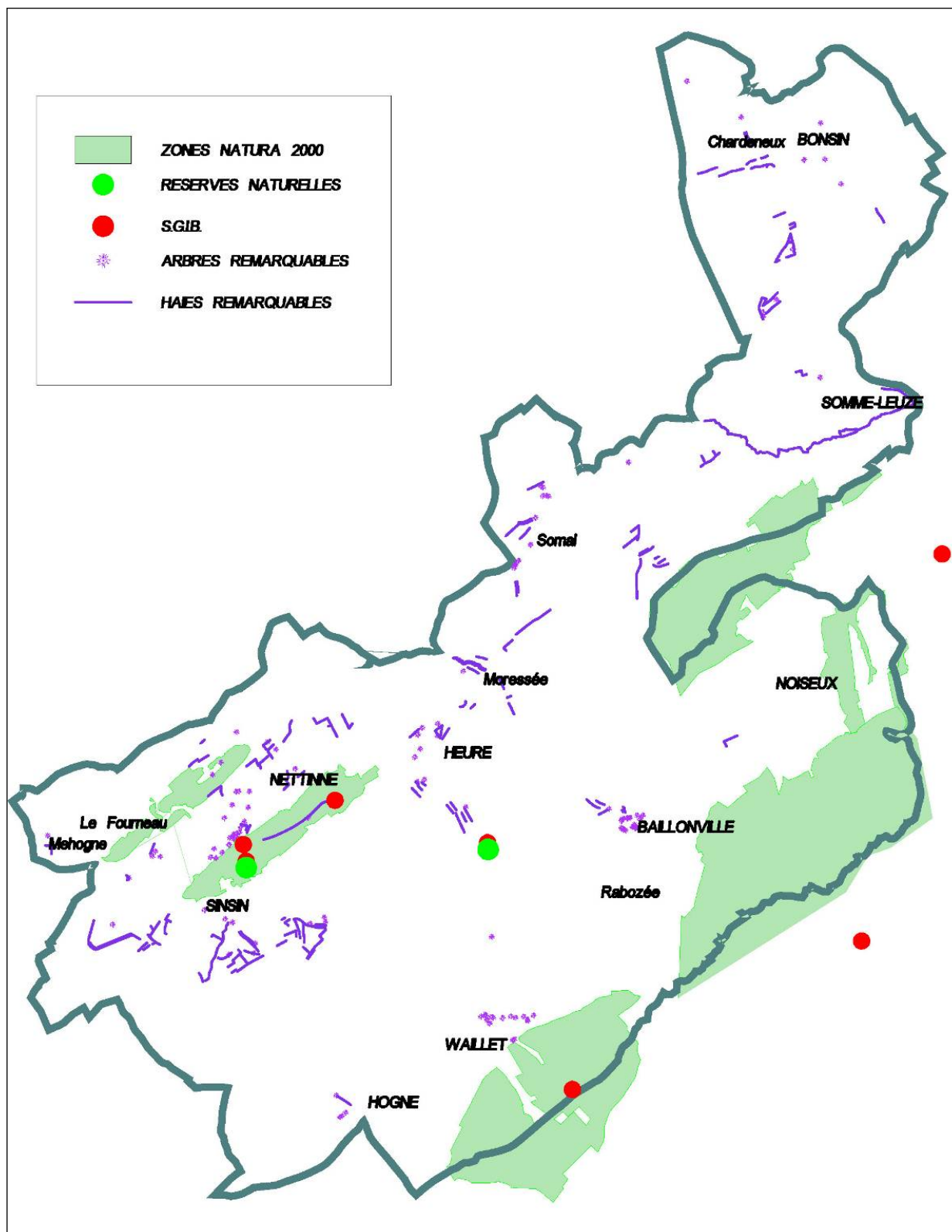
Atouts

- Nombreux massifs forestiers et bois, avec une importante couverture de groupements forestiers semi-naturels (feuillus), par ailleurs situés en zone forestière au plan de secteur et parfois en site Natura 2000. Certains sont soumis au régime forestier avec des mesures écologiques appropriées : grands massifs des Bois d'Heure, Baillonville (Eneille), Waillet (Bois du Mont et Coriau), Bois de Nettinne.
- Proportion intéressante de bois soumis au régime forestier (environ 10% de forêts publiques), dont 488 ha sur propriété communale (environ 5%) : cette situation est a priori favorable si on y développe des mesures spécifiques favorables à la biodiversité.
- 4 Sites Natura 2000, dont trois s'étendent partiellement sur le territoire communal, pour un total de 1.207 ha, soit 12,7 % de la superficie communale, 1 réserve naturelle agréée (Jalna ±6ha) et 1 CSIS (cavité souterraine d'intérêt scientifique).
- Arbres et haies remarquables identifiés sur les listes officielles : 88 arbres, 35 groupes d'arbres et 149 haies (2007).
- Convention Combles et Clochers approuvée par la Région wallonne (protection de la chouette effraie et des chauves-souris).
- Convention Bords de Routes approuvée par la Région wallonne (avec amélioration possible et souhaitable des pratiques actuellement mises en œuvre, au moins aux endroits intéressants et sensibles).
- Prairies sèches et humides dont certaines assez peu dégradées, mais souvent de superficie réduite (protection souvent limitée aux mesures agroenvironnementales par ailleurs trop peu nombreuses et avec une efficacité écologique discutable en raison du suivi aléatoire).
- Périmètres d'intérêt paysager très étendus au plan de secteur : Chardeneux, Somal, et vallée de la Somme, Bois d'Eneille, Moressée, Heure, Bois d'Heure et Nettinne (Est), Sud de Baillonville et vallée de l'Ourgnette, Sud de Sinsin.

Constats et opportunités liés aux propriétés publiques (Commune, Fabriques d'église, CPAS, RW ou Etat fédéral)

- Grand ensemble : camp militaire de Marche (Est de la N63 et Sud de Noiseux).
- En dehors de bois et de prairies à Baillonville en propriété communale, il s'agit, pour la plupart, de nombreuses parcelles dispersées, souvent de faible superficie, soit urbanisées, affectées aux services (cimetière, terrains sportifs, etc.), soit peu stratégiques en terme de conservation de la nature. Il se dégage néanmoins les diverses possibilités suivantes :
 - o Opportunités terrains RW : Bonsin (station d'épuration avec parcelle contiguë), Bois au Sud-Ouest de Waillet (Eau du Pont), très petites dépendances aux abords de la N4.
 - o Opportunités Fabriques d'église : fond de vallée amont le long du ruisseau d'Heure à Baillonville, prairies bocagères au Sud-Ouest du village d'Heure, 2 petites prairies proches du domaine de Jalna, amont d'une prairie humide de la vallée de l'Ourgnette à Hogne (intérêt paysager), 2 pâtures contiguës au ru du Vivier à Sinsin, un groupe de prairies avec maillage dense rive droite du ruisseau des Fagnes à l'Ouest de la N4 à Sinsin, 1 prairie en fond de vallée de la Somme en aval de Somme-Leuze, 1 prairie intéressante en tête de vallon et prairies avec haies et layons forestiers rue Vieille Leuze.
 - o Opportunités terrains communaux :
 - Grandes parcelles boisées normalement soumises au régime forestier (gestion RW) : 2 bois entre la rue de l'Ourgnette et la route de Marche, Bois d'Heure, Bois de Saumonts avec carrière de Heure et Bois de Champaille, bosquet Domaine du Mayor à Noiseux, Bois de la boucle de l'Ourthe (en face de Grande Eneille), boisement au Nord de la nouvelle zone d'activités économiques de Baillonville, 3 bois au Sud-Ouest de Sinsin et de la N4, parcelle feuillue de pente à l'Ouest des étangs du château de Somal, Bois du Mont à Waillet (opération Lifes Papillons, en particulier Damier de la succise).
 - Grandes parcelles agricoles : rive gauche du ruisseau d'Heure et un affluent à Baillonville.
 - Petites parcelles : petites parcelles disjointes d'une chaussée romaine au Nord de Bonsin, parcelles en voie de reforestation en lisière Sud du Bois de Mont à Chardeneux-Bonsin, emprises latérales route de Barvaux au Nord de Heure, parcelle avec fourrés d'embroussaillage et bois route de Barvaux-rue Noupré au Nord d'Heure, friches d'embroussaillage à l'Ouest de Noiseux.
 - Aucune parcelle publique en vergers de hautes tiges.

Carte de localisation des principaux sites naturels du territoire de Somme-Leuze.



Carte de localisation des principaux sites naturels du territoire de Somme-Leuze.

3.9 Synthèse

Le patrimoine naturel et le patrimoine paysager est essentiellement localisé dans le Sud de la Commune de Somme-Leuze et sa richesse est remarquable avec:

- 7 Sites de Grand Intérêt Biologique (SGIB) ;
- 2 réserves naturelles (une domaniale : Trou de la Louve et l'autre privée : Domaine de Jalna) ;
- 4 sites Natura 2000 (soit ± 24 % du territoire communal) ;
- plusieurs autres sites (Collard et ISIWAL) ;
- une liste de 126 sites d'arbres et haies remarquables.

A noter l'importance du camp militaire de Marche, véritable réservoir pour la faune et la flore.

Le réseau écologique à Somme-Leuze est constitué :

- de zones de très grande valeur écologique ou zones centrales (le camp militaire de Marche, les bois calcaires de Nettinne, le domaine de Jalna à Heure, les bois de Famenne à Waillet) dont les objectifs de conservation de la nature devraient être prioritaires ou largement pris en considération ;
- de zones de grande valeur écologique (bois, prairies marécageuses, milieux humides du fond de vallée) dont les objectifs de conservation de la nature doivent être compatibles avec un autre type d'exploitation ;
- d'éléments de liaison écologique généralement des éléments plus ponctuels (mares, vallons humides, vieux vergers, ensembles bocagers, prairies sèches et bords de routes à haute valeur biologique, etc.).






La plupart présentent un intérêt écologique moyen ou plus faible, mais peuvent receler d'intéressantes potentialités écologiques d'amélioration.

L'évolution de la biodiversité à Somme-Leuze se caractérise principalement par une érosion d'espèces et d'habitats avec l'apparition parallèle d'espèces opportunistes et d'espèces exotiques invasives. Les causes principales de cette érosion sont l'agriculture moderne intensive, l'urbanisation encore trop souvent peu durable, les coupures écologiques par les voies de communication et la gestion mécanisée des bords de routes.

La biodiversité sur Somme-Leuze est historiquement riche en raison d'une dominance de prairies et des importantes surfaces couvertes par les forêts. Le maintien de la biodiversité repose donc plus particulièrement sur les fonds de vallées, les prairies et forêts sur sols pauvres et superficiels où s'expriment les végétations originales et, en moindre mesure, sur les talus ou ruptures de pente. Des opportunités pour le développement de la biodiversité sont liées aux propriétés publiques avec, notamment, le grand ensemble du camp militaire de Marche, et les propriétés, bien que dispersées et souvent de faible superficie, de la Région wallonne, des Fabrique d'église et de la Commune.

Le chapitre suivant sera en étroite relation avec ce qui vient d'être présenté puisque nous aborderons les outils de développement de l'environnement mis à disposition de la commune.

SOURCE DE DONNEES

-  Site internet « La biodiversité en Wallonie »
 -  Listing des arbres et haies remarquables de Wallonie
 -  Listing des sites classés de la Région wallonne
 -  Mémoire de Monsieur SCHEPERS, 2003 sur l'inventaire des haies de la Commune de Somme-Leuze
 -  diagnostic du réseau écologique de l'étude du PCDN réalisée par par E. Melin du bureau d'études aCREA.
-

CHAPITRE 4 – Les outils de gestion de l'environnement

4.1 Parc naturel

Ni la Commune de Somme-Leuze ni les communes voisines ne font partie d'un parc naturel.

4.2 Le Contrat de rivière OURTHE et affluents

La Commune de Somme-Leuze participe à un contrat de rivière, à savoir le Contrat de rivière **OURTHE et affluents** depuis 1998.

Coordonnées

Cellule de coordination – Contrat de rivière Ourthe
Rue de la Laiterie 5 à 6941 Tohogne
Tél : 086/21.08.44
info@cr-ourthe.net
<http://users.skynet.be/cr.ourthe/>

Les différents programmes d'actions (2002-2004, 2005-2007, 2008-2010 et 2011-2013) visent 7 objectifs :

- Poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux pour en garantir la multiplicité des usages ;
- Déterminer un ensemble de mesures afin de diminuer les dégâts dus aux phénomènes d'inondations ;
- Développer les activités économiques et le tourisme dans le respect du milieu aquatique et des ressources en eau ;
- Protéger, restaurer et mettre en valeur le patrimoine naturel ;
- Protéger, restaurer et mettre en valeur le patrimoine culturel lié à l'eau ;
- Améliorer l'information et la concertation entre les différents usagers de la rivière ;
- Mettre en place les moyens nécessaires pour assurer le suivi du Contrat de rivière.

Le programme d'actions 2011-2013 prévoyait, entre autres, les projets suivants à Somme-Leuze :

- Terminer la pose des derniers tronçons d'égouts à Bonsin et Sinsin. **Les travaux sont terminés à Sinsin. A Bonsin, les 70 m de tuyau ont été posés et raccordés au collecteur. Reste à raccorder les particuliers (2014). En 2013-14 : construction de la nouvelle école de Noiseux - raccordement à l'égout prévu.**
- Organiser la gestion différenciée des espaces verts communaux. **En cours. Un état des lieux a été réalisé par le représentant du pôle de gestion différenciée. Reste à réaliser la classification des espaces verts avant de voir des changements dans les modes de gestion des espaces. Une stagiaire de St Quentin a fait ce travail entre novembre et mars 2014.**
- Aménagement de la plage de Noiseux (inclure un espace didactique dans l'aménagement prévu par le PCDR). **En cours, fin prévue 2017. Projet du PCDR. L'auteur de projet est désigné (fait partie de l'aménagement de la traversée de Noiseux). Le SPW a récemment réparé le mur en rive droite et des aménagements provisoires ont permis de limiter l'accès à la pelouse pour les véhicules.**

- Réparer l'ouvrage sur le Ri de Bonsin à Noisieux. Réalisée en 2012 : Nettoyage des plantes au pied du pont.
- Réparer la balustrade le long de l'Ourgnette à Waillet. Réalisée en 2012 : réparation d'un petit pont à Sinsin.
- Réparer le couvre-mur de l'ouvrage sur le Neuf Vivier à Moressée. Réalisée en 2013 : Il n'a pas été possible de retrouver des couvres murs semblables. Le service des travaux a donc utilisé des matériaux différents.
- Tenter de faire évoluer le dossier égouttage des autres villages en zone d'assainissement collective au PASH : En cours. Pour Hogne: relevé de la situation existante en cours - réalisation d'un avant-projet et d'une estimation budgétaire. Vu le coût attendu, ce chantier devra s'étaler sur plusieurs années.
- Octroyer une prime à l'installation d'une citerne d'eau de pluie d'une capacité minimale de 5000 l et raccordée aux canalisations intérieures. +/- 40 demandes sur les 3 ans
- Participer à la gestion coordonnée organisée pour lutter contre le développement des plantes invasives en bords de cours d'eau. Au cas par cas en fonction des demandes de la cellule de coordination du CRO et des habitants mais il n'y aurait plus d'invasions hors du cours principal de l'Ourthe géré par d'autres.
- Participer à l'opération "Commune et rivière propres" pour débarrasser les cours d'eau des déchets anthropiques.
- Rechercher une solution pour diminuer l'impact du rejet d'eaux usées vers le ruisseau de Grand Vivier à Netinne. Réalisée en 2013. Toutes les nouvelles constructions sont équipées de micro-stations d'épuration. Pour les anciennes constructions, les propriétaires sont sensibilisés lorsqu'ils prennent contact avec la cellule cadre de vie.
- Rechercher une solution pour diminuer l'impact du rejet d'eaux usées de Moressée vers le captage AIEC : En cours. Projet d'aménagement du centre de Moressée. Reprendre toutes les eaux usées dans un lagunage (voir avec Inasep).
- En attendant, un fossé dirigé vers une prairie permet de récolter les eaux de ruissellement.

La Commune de Somme-Leuze participe régulièrement à l'opération rivières propres en collaboration avec le Contrat de rivière Ourthe. Il n'a pas été possible de l'organiser en 2011. Par contre, elle a été organisée en 2013 et 2014.

En 2014, Le CRO a élaboré son nouveau programme d'actions 2014-2016. Ce dernier prévoit, les projets suivants à Somme-Leuze :

- Rechercher une solution pour diminuer l'impact du rejet d'eaux usées vers le captage AIEC à Heure/Moressée.
- Poursuivre l'organisation de la gestion différenciée des espaces verts communaux.
- Participer à l'opération "Commune et rivière propres" pour débarrasser les cours d'eau des déchets anthropiques.
- Octroyer une prime à l'installation d'une citerne d'eau de pluie d'une capacité minimale de 5000 litres et raccordée aux canalisations intérieures.
- Participer à la gestion coordonnée organisée pour lutter contre le développement des plantes invasives en bords de cours d'eau.
- Elaborer diverses actions en lien avec le milieu aquatique dans le cadre du PCDN.
- Sensibiliser les riverains à l'impact négatif de l'emploi d'herbicides sur les filets d'eau, les berges ou dans le cours d'eau. Dans un deuxième temps, organiser la répression de ces incivilités.

- Sensibiliser les riverains à l'impact négatif du dépôt de déchets organiques sur les berges ou dans le cours d'eau. Dans un deuxième temps, organiser la répression de ces incivilités.

Annexe n° 4.1 : Présentation du Contrat de rivière Ourthe et affluents avec détail des programmes d'actions pour Somme-Leuze.

4.3 Plan Communal de Développement de la Nature (P.C.D.N.)

Le PCDN de la Commune de Somme-Leuze a été initié par le Collège communal de Somme-Leuze en 2011. L'action de démarrage du PCDN a été approuvée par arrêté ministériel en janvier 2012. En novembre 2013, suite à la réalisation du dossier en partenariat avec la population, la charte a été signée et le PCDN est dès lors en phase de réalisation.

Sur base de l'étude du réseau écologique réalisé par le bureau aCREA (Cf. chapitre 3.8. Le réseau écologique) Le PCDN a identifié des mesures générales qui portent sur 6 points prioritaires. Elles sont énoncées dans un ordre hiérarchique de priorités (hautes priorités en premier) tenant compte des objectifs de maintien et de développement de la Biodiversité sur le territoire communal.

1. La première grande priorité doit être donnée **aux mesures de conservation, de gestion et/ou de restauration** de sites de haute valeur biologique ou à haut potentiel écologique, ainsi que des cours d'eau et des fonds de vallée qui leur sont associés.
2. La seconde priorité doit viser à **renforcer le maillage écologique** sur le territoire communal, en particulier la réhabilitation de certains tronçons de cours d'eau et de leurs abords, la création ou la restauration de mares "naturelles" disposées en réseau et l'entretien, la restauration et la replantation de vergers de hautes tiges.
3. En troisième priorité, mais quasi au même niveau que la seconde, **la mise en place de mesures agroenvironnementales** doit permettre de pérenniser certaines des mesures déjà évoquées (notamment les mares, haies, etc.)
4. Une majeure partie des zones boisées de la Commune fait partie de propriétés privées. Dès lors, il est intéressant d'y prévoir **des mesures de gestion écologique en forêt** favorisant la nature, en particulier la restauration de lisières structurées et étagées et le maintien d'îlots de sénescence.
5. En cas de conflit avec la possibilité de conserver ou maintenir des éléments d'intérêt écologique, **des propositions de modifications du plan de secteur** (y compris la mise en oeuvre des zones de loisirs, ZACC ou d'autres plans d'affectation) méritent d'être identifiées et mentionnées même si leur prise en compte n'est éventuellement possible que dans le futur.
6. D'une manière générale, il s'agit aussi **d'informer et de sensibiliser les citoyens** et les plus jeunes aux démarches du PCDN et la possibilité d'y participer et de s'y impliquer activement

Annexe n° 4.2 : Les projets du PCDN de la Commune de Somme-Leuze.

Au fil des discussions, 5 groupes de travail se sont mis en place pour identifier les actions à mener par rapport aux thèmes choisis :

1. Groupe « Plantations, jardins, vergers et espaces publics »
2. Groupe « Protection des espèces, agriculture et apiculture »
3. Groupe « Mares, cours d'eau et zones humides »
4. Groupe « Réseau écologique »
5. Groupe « Sentiers, chemins, accès aux forêts »

+ 6 : Depuis, la commune a adhéré au « plan Maya » : un 6ième groupe (composé entre autres d'apiculteurs) a donc été créé pour suivre ce projet.

4.4 Le Plan Maya

Depuis 2012, la commune de Somme-Leuze adhère au Plan Maya.

Les objectifs sont de soutenir l'activité apicole sur le territoire de la Commune, maintenir et restaurer le réseau d'espaces propices à la vie des insectes pollinisateurs.

Et s'engage dès la première année :

1. A réaliser, chaque année, un ou plusieurs projets de plantation de végétaux mellifères sur le territoire communal.

- Soit 50 ares de prés fleuris ;
- Soit la plantation de 75 arbres fruitiers ;
- Soit la plantation de 75 arbres d'alignement ;
- Soit la plantation d'une haie de 480 plants.

Les projets peuvent être combinés. Par exemple, il est possible de planter un pré de 25 ares combiné à une haie de 240 plants,...

Les conditions sont fixées dans les annexes 1 et 2 du vade mecum.

A cette fin, la commune pourra introduire une demande de subvention pour un montant de 2.500€ dans le cadre de la semaine de l'arbre.

2. A sensibiliser les enfants et les adultes.

Une campagne de sensibilisation à l'Abeille sera organisée chaque année.

Par le biais du bulletin communal ou d'un courrier « toutes boîtes », les citoyens de la commune recevront au minimum un article par semestre sur le thème du plan Maya, des espèces mellifères, de la crise environnementale vécue par les abeilles, du rôle des abeilles,... (texte illustré de 500 mots minimum).

Par période de trois ans, réaliser sur la commune « une semaine des abeilles » et prendre en charge une communication adéquate : sensibilisation pour les écoles, portes ouvertes de ruchers, organiser une vitrine de l'abeille, etc.

3. A organiser une rencontre annuelle des élus et du personnel communal concerné, avec les apiculteurs, ruchers écoles, et associations impliquées dans la défense des abeilles et/ou insectes butineurs.

Le but de cette réunion étant d'identifier les attentes de chacun, d'identifier les problèmes éventuels ainsi que dégager des solutions, de mettre en œuvre des projets « MAYA »,...

Et s'engage dès la deuxième année :

1. **A enrichir le fleurissement** de la commune, chaque année, tant en espaces verts qu'en bacs à fleurs avec des plantes mellifères.

Pour tous les fleurissements réalisés par la commune, au moins 20% du nombre de plantes à fleurs seront à caractère mellifère. (Voir liste en annexe 2 du vade mecum)

2. **A inventorier les sites communaux** où les apiculteurs de la commune pourraient déposer des ruches.

3. **A mettre en œuvre une convention « Bords de routes- Fauchage tardif »** ou améliorer la convention existante.

L'objectif tant pour les nouvelles conventions que les anciennes sera de réserver certaines zones à un objectif particulier de fleurissement naturel (ramassage du foin, sursemis de fleurs, etc...)

Et s'engage dès la troisième année :

1. **A adopter un plan de réduction des pesticides.**

Les sources de pesticides nuisibles aux abeilles seront identifiées et la commune prendra l'engagement d'en réduire voire abandonner l'utilisation sur les territoires de la commune.

2. **A établir un plan de gestion différenciée des Espaces verts sur la commune.**

Au terme de chaque année, la commune s'engage à établir un rapport sur les réalisations menées selon un canevas fourni par l'administration.

En 2014, l'administration communale a réalisé la plantation d'une haie à l'école de Bonsin.

4.5 Le plan de gestion différenciée

La commune s'est engagée dans une démarche de gestion différenciée des espaces verts au niveau communal. Pour ce faire, un premier inventaire des espaces verts a été réalisé par l'administration communale (la Commune compte pas moins de 120 sites à gérer au quotidien (10 ha)). Les résultats ont fait l'objet d'une présentation à la population et aux ouvriers communaux. Le plan est établi et appliqué depuis juin 2014. En outre, en 2015, l'Administration Communale a acquis un désherbeur thermique.

4.6 Le projet LIFE « Papillons »

S'étendant au cœur des grandes plaines schisteuses, de Durbuy à Marche-en-Famenne, en passant par Erezée, Hotton et Somme-Leuze, les vastes massifs forestiers de Famenne sont au centre du projet LIFE « Papillons », coordonné par Natagora. Cette zone est composée de 3 sites Natura 2000 (dont le Bois de Famenne de Waillet à Somme-Leuze) et voit la restauration d'un réseau d'habitats pour le Damier de la succise.

Annexe n° 4.3 : *Présentation du projet LIFE « Papillons » et de la zone du Bois de Famenne.*

4.7 Le projet LIFE Natura2MIL

Rappelons qu'une partie du camp militaire de Marche-en-Famenne s'étend sur Noisieux.

Démarré début 2006 et terminé en 2011, le projet Natura2MIL (à ne pas confondre avec le réseau écologique Natura 2000) vise globalement à restaurer puis gérer différents habitats naturels ouverts (landes, prairies de fauche, nardaies ...) dans les camps militaires d'Elsenborn, de Marche-en-Famenne et de Lagland. Face à la perte de biodiversité générale en Wallonie, et plus globalement dans le monde entier, le projet entend contribuer à réduire cette perte à travers la restauration d'habitats naturels qui soient plus favorables aux espèces, tant la faune que la flore.

Les principales actions du projet peuvent se classer comme suit :

- *Restauration des milieux naturels* : déboisements, étrépage, bouchage de drains, fraissage et mulchage, enlèvement d'anciennes cibles, restauration de tourbières, creusement de mares.
- *Gestion des milieux* : rédaction de plan de gestion, entretien par pâturage et/ou fauchage (exemple concret : moutons ardennais roux sur le camp de Marche-en-Famenne), gestion par mises à feu contrôlées, adaptation des concessions de chasse.
- *Monitoring et mise en œuvre du projet* : suivi scientifique et mise en place d'un GIS-nature à la Défense, site web, rédaction des rapports, surveillance particulière des zones life, coordination des actions et du projet.
- *Information, formation et sensibilisation* : organisation de colloques, panneaux d'information, folders et brochures, rapport de vulgarisation, information et sensibilisation des utilisateurs des domaines militaires, organisation de journées grand public, mise en place et formation d'un conseiller militaire en gestion de l'environnement (exemple concret : éducation à l'environnement axé sur les mares avec des élèves de la région de Marche).

4.8 Le Pré gourmand

Isolé dans un écrin de verdure sur les hauteurs du village de Heure, l'ASBL le Pré gourmand et son équipe vous invitent à découvrir ou redécouvrir une production locale de légumes oubliés. Les légumes sont cultivés sans engrais chimiques, ni pesticides. Ils sont reconnus « Bio » avec contrôle « Certisys ». L'objectif est de redécouvrir les saveurs des anciennes variétés (topinambours, choux frisés, bourrache cardon, persil racine, tomatillo ...) ainsi que des légumes ordinaires. Le jardin est sillonné de panneaux didactiques et d'aires de repos. C'est un lieu qui vous incite à la méditation et au ressourcement.

Le jardin est reconnu comme producteur biologique par la Région wallonne. Outre les ventes de paniers de légumes aux particuliers, il organise différentes visites guidées et fournit également certains magasins et restaurants biologiques de la région.

L'année 2014 a été marquée par de nombreuses activités (journée bio, cours de cuisine, stage enfants, Halloween ...) organisées dans le cadre des 10 ans du Pré Gourmand.

L'ASBL a pu engager deux personnes sous contrat APE dans le cadre du Plan Marshall, ce qui permet de mieux optimiser le travail.

La demande de bénévoles est une aide importante.

L'ASBL a pour but de promouvoir la réinsertion sociale.

Un partenariat avec les enfants de l'école de Heure a été mis en place pour effectuer les semis de tomates, d'aubergines et de poivrons.

Coordonnées :

Le Pré Gourmand, rue de la Louve à 5377 HEURE
Site : www.pregourmand.be

4.9 Le sentier santé et botanique de Heure-Nettinne

Le parcours est jalonné de panneaux didactiques bilingues et équipés de mobilier de détente. Il s'agit d'un circuit de 2,5 km à travers bois avec exercices et panneaux explicatifs sur les différentes espèces d'arbres. Le circuit a été rénové en 2010 par l'Administration communale.

En partenariat avec la Maison du Tourisme le sentier santé et botanique de Heure Nettinne accueil désormais « Mes aventures d'enchanteur », un jeu de piste destiné aux plus petits (6-8ans)!

4.10 La convention « Bords de routes »

En date du 25/05/2007, la Commune de Somme-Leuze a signé une convention avec la Région wallonne dans le cadre de la campagne de fauchage tardif des bords de routes.

Pour Somme-Leuze, la Région wallonne a mis à la disposition de la commune 30 panneaux de signalisation portant l'inscription « Fauchage tardif – Zone refuge » et 1.900 brochures toutes boîtes destinées à informer la population sur l'action.

Annexe n° 4.4 : *Convention « Bords de routes » : présentation et carte des voiries concernées.*

4.11 Convention « Combles et Clochers »

Il s'agit d'une collaboration entre une commune et la Région wallonne pour prendre toutes les mesures nécessaires en vue d'aménager ou de protéger les combles et clochers en tant que gîte potentiel de reproduction des chauves-souris, de la chouette effraie ou d'autres animaux à préserver.

Par convention, la commune s'engage à interdire l'accès au public (en l'absence d'un agent du département de la Division Nature et Forêts) aux combles et clochers préalablement déterminés. Elle doit également effectuer quelques travaux d'aménagement sur les sites (chiroptères, nichoirs, etc.).

La Commune de Somme-Leuze a signé la convention « Combles et Clochers » en 2009.

Huit églises sont concernées par les aménagements, à savoir les églises de Saint-Hubert (Baillonville), de Saint-Martin (Bonsin), de Saint-Rémi (Somme-Leuze), de Notre Dame (Noiseux), de Saint-Georges (Sinsin), de Notre Dame (Heure), de Saint-Pierre (Waillet) et de Saint-Etienne (Hogne).

Dans le cadre de la convention, des grillages et des passages pour certains rapaces ont été installés dans les églises de Heure, Noiseux et Somme-Leuze.

4.12 Le Centre Nature et Educatif Jalna

Depuis novembre 1997, la Ligue royale Belge pour la Protection des Oiseaux dispose d'un centre nature éducatif dans la Province de Namur.

Coordonnées :

Centre Nature Educatif Jalna, rue du Bois Nolomont 9 à 5377 HEURE
Tél. : 086/32.21.64

Le centre est à la disposition des personnes, **groupes naturalistes**, associations ou écoles qui désirent organiser des classes vertes, des vacances nature, des week-ends d'étude ou de délasserement, des cours ou toutes autres activités relatives à la nature, et ce dans un cadre champêtre agréable.

Ce superbe domaine situé à Heure, au creux des collines verdoyantes de la Famenne, entre Durbuy et Marche, dispose de toute l'infrastructure nécessaire aux nuitées en pension complète pour des groupes d'un maximum de 60 personnes. Ce centre est équipé d'une cuisine moderne agréée Afsca, d'une salle de restaurant, de deux grandes salles de bain avec douches et toilettes, chambres avec lits superposés et de cinq chambres doubles et deux triples entièrement neuves, réalisée en 2013, d'une salle de cours ou de réunion spacieuse, d'une salle de jeu (ping-pong, kiker...) et d'une grande terrasse avec vue sur la réserve naturelle. L'entièreté des accommodations se trouve à la disposition des classes ou associations qui ont réservé leur séjour.

Le Centre nature est situé au sein d'une vaste Réserve naturelle privée de treize hectares, propriété de l'association et agréée par la Région wallonne, à la limite du Bois d'Heure. Cette réserve, l'une des plus riches en biodiversité de Wallonie, peut être visitée sur simple demande

4.13 Autres projets « nature »

Outre les outils de gestion de l'environnement, d'autres projets « nature » existent déjà sur la Commune de Somme-Leuze dont :

- Le Syndicat d'Initiative vise à promouvoir la préservation de l'identité de chaque village tout en s'ouvrant aux visiteurs qui arpentent par monts et par vaux les coins pittoresques, dévoilant les trésors de chaque village. L'offre touristique comporte 80 km de sentiers balisés et 65 km de pistes de VTT.
- La Maison de la Nature est une propriété communale gérée par le Syndicat d'Initiative. Elle présente la faune et la flore par des panneaux didactiques.
- Stages enfants orientés « Nature » :
 - o Pour l'été 2012 :
 - 9-12 ans : « Pêche/VTT » : (en collaboration avec l'Asbl « Le Martin pêcheur ») : initiation à la pêche respectueuse.
 - o Pour l'été 2013 :
 - 4-6 ans : « Tous à la ferme » : stage éveil environnemental, créatif, jeux.
 - 6-8 ans : « La vie à la ruche » : activités d'éveil environnemental, bricolages.
 - 6-8 ans : « Robinson Crusoë et Vendredi » : (en collaboration avec l'Asbl « La Spirale ») : activités créatives, découverte nature, sensibilisation à l'environnement.
 - 9-12 ans : « Pêche/ Ornitho » : (en collaboration avec l'Asbl Le Martin Pêcheur) : stage de découverte de la pêche.
 - o Pour l'été 2014 :
 - 6-8 ans : « Land Art » : activités créatives, découverte nature.
 - 6-8 ans : « Création bois et chantournage » : (en collaboration avec l'Asbl « La Spirale »)
 - 9-12 ans : « Les p'tits aventuriers du Jalna » : (en collaboration avec la « Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux ») : stage nature, éveil environnement, initiation ornithologique, jeux.
- Actions dans les écoles comme par exemple :
 - o Toute l'année, tri des déchets et récolte des piles usagées.
 - o Classes de découvertes (classes de neige, de mer, vertes ou de ferme).
 - o Fabrication de jus de pomme.
 - o Le projet « rucher » et biodiversité de Bonsin ;

- La visite de la station d'épuration de Bonsin et Noiseux par les écoles de Bonsin (nous participons presque chaque année aux animations proposées par Riveo) ;
 - -Une animation de Jean-Pierre Breuls sur la reconnaissance des oiseaux ;
 - -Le potager de Heure et la collaboration avec le « Jardin des saveurs » pour le semis de plants par les élèves;
 - Les spectacles « Planète Mômes » axés sur la découverte des éléments naturels (terre, eau, feu, volcans...)
 - Les nombreuses découvertes réalisées dans le cadre des cours de sciences et de géographie (voir programme en attaché).
 - La fabrication du jus de pommes
 - Les actions et sensibilisations aux tri-recyclage des déchets.
 - L'observation d'animaux en classe (poissons, lapin).
- Distribution de plants d'essences régionales à l'occasion de la Journée de l'arbre.
 - En 2008 et 2009, opération de distribution de mini-kits d'élevages de coccinelles le jour de la Sainte-Catherine.
 - Sensibilisation des ouvriers communaux aux pesticides et la diminution de l'utilisation de ceux-ci.
 - Publication dans le bulletin communal des règlements concernant la protection des haies et arbres remarquables.
 - Organisation de la grande opération « Nettoyage des voiries du village » par l'ASBL « Maison de village de Hogne » ;
 - **Participation à l'opération « Commune et rivière propres » ;**
 - **Engagement de la Commune dans la démarche de gestion différenciée.**

4.14 Le Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (P.A.S.H.)

Le Conseil communal a adopté le Plan Communal Général d'Égouttage le 27/11/1998 (P.C.G.E.) lequel définissait les zones d'assainissement sur le territoire de Somme-Leuze. Celui-ci a été d'application jusqu'à l'adoption par la Région wallonne des nouveaux plans d'assainissement dit Plans d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (P.A.S.H.).

Somme-Leuze est concernée par deux P.A.S.H :

- le P.A.S.H du Sous-Bassin de l'Ourthe, entré en vigueur le 02/12/2005;
- le P.A.S.H du Sous-Bassin de la Lesse, entré en vigueur le 02/12/2005 (pour la partie Sud-Ouest du lotissement de Hogne).

Le sous-bassin de l'Ourthe a fait l'objet d'une modification de PASH dans le courant de l'année 2012. La Commune n'est concernée par aucune modification sur son territoire.

Pour résumer, Somme-Leuze se situe essentiellement sur le PASH de l'Ourthe et a deux stations d'épuration existante à Bonsin (350 EH) et à Noiseux (1500 EH), gérées par l'Inasep. Cinq autres stations d'épuration supplémentaires sont prévues : Somme-Leuze (600 EH), Baillonville (400 EH), Hogne (600 EH), Sinsin (350 EH) et Heure (300 EH).

La station d'épuration de Noiseux a été inaugurée en juin 2009 (elle se situe près de la « Plage de Noiseux »).

L'assainissement collectif, à terme, couvrira donc la commune pour 69 % de sa population et comprendra 53,8 kms d'égouts (dont 15,1 restaient à réaliser en 2007). De 1998 à 2007, 18 primes ont été octroyées pour l'assainissement autonome des eaux usées (pour un montant total de 79.056,20 €).

4.15 La gestion des déchets

La protection du cadre de vie et la préservation de l'environnement sont devenus des enjeux majeurs de notre société. Forte de ce constat, la Commune de Somme-Leuze a toujours été très attentive à respecter son environnement et s'est engagée, depuis plusieurs années, à gérer de manière efficace le problème des déchets.

Informés et sensibilisés, les habitants connaissent aujourd'hui l'importance de la prévention des déchets (éviter la surproduction de déchets à la source, c'est-à-dire au moment de l'achat), du tri-recyclage et du compostage des déchets pour éviter de grossir excessivement leur poubelle.

La politique participative de collecte des immondices à Somme-Leuze peut se résumer de la manière suivante :

1. le ramassage des sacs poubelles communaux pour les déchets ménagers et les sacs compostables pour la matière organique et les langes, toutes les semaines dans chaque village (séparation des déchets depuis avril 2009) ;
2. le parc à conteneurs, situé chemin des Grands Genêts à 5370 Maffe (HAVELANGE) : le parc est commun à Havelange et à Somme-Leuze ;
3. la collecte des sacs bleus (gratuits) pour les PMC tous les 15 jours dans chaque village suivant un calendrier de ramassage ;
4. la collecte des papiers-cartons une fois par mois en porte à porte suivant calendrier ;
5. un ramassage des bâches agricoles organisé une fois par an ;
6. des bulles à verres présentes dans tous les villages (soit 9 sites) ;
7. la recommandation de la commune de composter à domicile (avec brochure disponible à la Commune).

Les diverses collectes sont organisées par le BEP.

Complémentairement, le ramassage des encombrants est assuré par **la Ressourcerie Namuroise**. L'activité de cette entreprise d'économie sociale consiste à prévenir l'apparition de déchets et à favoriser l'emploi et l'insertion sociale par la revalorisation de produits ou biens en fin de vie, en privilégiant dans l'ordre : la réutilisation, la réparation et le recyclage.

Pratiquement, sur rendez-vous, l'équipe d'enlèvement arrive chez l'habitant et embarque les objets qu'il avait mentionnés au téléphone. L'administration communale paie chaque tonne collectée et offre ce service gratuitement à ses citoyens.

Quantité et type de déchets récoltés en porte à porte et au parc à conteneurs :

année	papiers-cartons (kg)	PMC (T)	Verre (T)	Déchets ménagers (T)	Encombrants (T)	organiques (t)	Taux OMB:kg/hab	Population
2005	297,85	90,377	162,227	789,9	270,15		172,656	4575
2006	318,826	91,834	210,659	793,27	187,269		170,380	4656
2007	311,977	94,266	215,544	852,4	186,844		180,135	4732
2008	324,682	95,703	214,016	673,98	118,085		141,891	4750
2009	308,729	89,409	216,578	643,06	120,428	34,56	132,727	4845
2010	305,462	96,427	203,899	639,502	148,774	46,77	131,396	4867

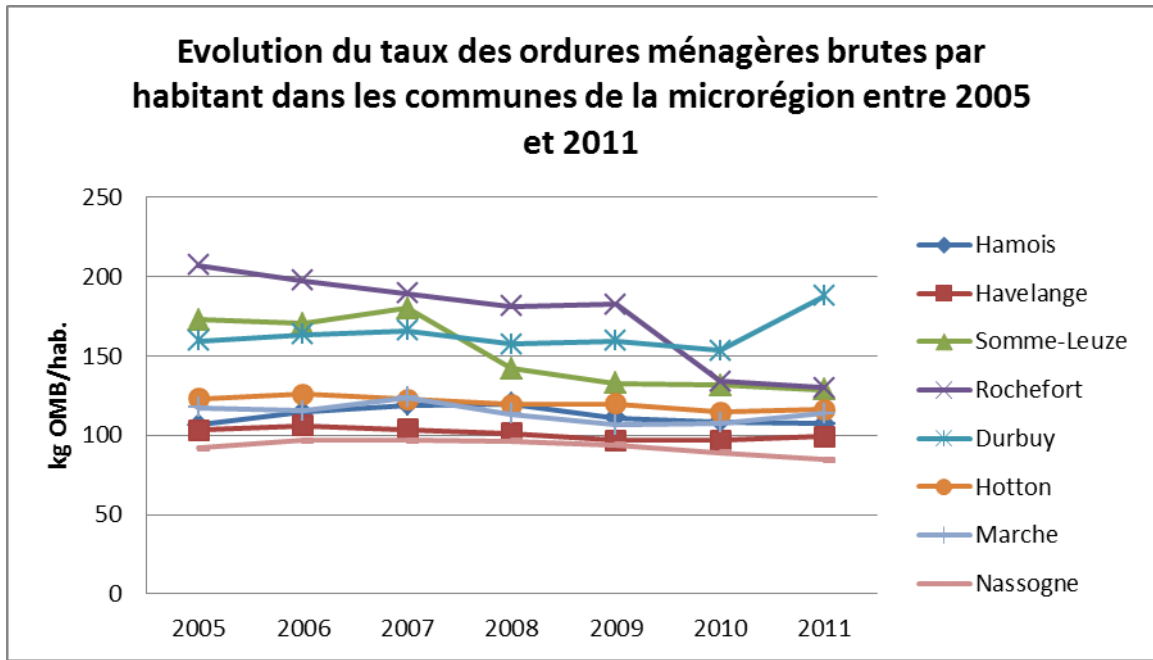
En ce qui concerne la totalité des déchets collectés (porte à porte et parc à conteneur) pour l'année 2010 (dernières données disponibles), on remarque que le taux d'ordures ménagères brutes (OMB) est en nette régression ces dernières années pour atteindre un taux OMB de 131 kg/hab en 2010. Le taux OMB a diminué entre 2005 (173 kg) et 2010 (131 kg) avec une croissance en 2007.

Lorsque l'on prend la totalité des déchets, on s'aperçoit que Somme-Leuze atteint 233 kg/hab/an pour 2010.

Quantité et type de déchets récoltés en porte à porte en comparaison avec la microrégion :

Les chiffres présentés ci-dessous sont ceux pour les collectes en porte-à-porte sans tenir compte des apports spécifiques au parc à conteneurs : ce dernier étant commun à Somme-Leuze et Havelange, seule l'analyse de déchets récoltés en porte à porte permet une analyse des déchets des habitants de Somme-Leuze et leur comparaison avec les autres communes de la microrégion.

Année	Papier-cartons (kg)	PMC (T)	OMB (T)	Organiques (T)	Taux OMB : kg/hab	Population
2005	181,45	79,28	789,90		172,66	4.575
2006	198,76	81,06	793,27		170,38	4.656
2007	190,36	83,16	852,40		180,14	4.732
2008	201,79	84,86	673,98		141,89	4.750
2009	188,20	78,34	643,06	34,56	132,73	4.845
2010	181,01	84,60	639,50	46,77	131,40	4.867
2011	183,47	84,55	637,26	47,30	128,53	4.958
2012	184,47	90,74	660,16	50,28	131,32	5.027



Source : Administration communale (les chiffres de 2012 ne sont pas disponibles pour les autres communes de la microrégion)

Comme le montre le graphique ci-dessus, la Commune de Somme-Leuze reste la troisième commune la plus productrice d'ordures ménagères brutes dans la microrégion. Ceci étant, on constate qu'avec la Commune de Rochefort, Somme-Leuze présente les meilleurs progrès depuis 2005 dans la réduction de ses ordures ménagères.

Enfin, la Commune de Somme-Leuze a opté, en 2009, pour l'utilisation de sacs biodégradables de 25 litres concernant les déchets organiques à domicile. L'opération s'avère concluante puisqu'en 4 ans, le nombre de déchets organiques ne cesse d'augmenter passant de 34,6 tonnes en 2009 à 50,3 tonnes en 2012.

Avec **14 verbalisations en 2014**, on note que le nombre a fortement diminué depuis 2005 malgré une très forte hausse en 2007. Elle s'explique par l'arrêt des collectes d'immondices dans les quartiers réhabilités. Enfin, on constate une croissance importante du nombre de verbalisation en 2011.

Années	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2014
Nombres de verbalisations	23	31	30	10	11	73	10	7	8	28	12	14

Remarquons qu'en 2014, les 14 verbalisations pour dépôt sauvage représentaient 58 % des 24 amendes administratives.

Concernant la prévention des déchets, plusieurs actions de sensibilisation diverses ont été mises en place depuis plusieurs années dont :

- Au sein de l'administration communale, du parc à conteneurs ou dans les commerces : distribution du guide pratique des parcs à conteneurs et distribution de sacs réutilisables.
- Récolte de jouets et de vélos au parc à conteneurs.
- En collaboration avec le Contrat Rivière Ourthe, la Commune réalise un ramassage de déchets au bord des cours d'eau tous les deux ans (2014), généralement en avril.
- « Été solidaire – je suis partenaire » qui se décline en 4 objectifs dont le premier est l'entretien et le nettoyage des espaces publics. Ainsi, entre le 1er et le 12 juillet, les jeunes ont effectué le nettoyage et l'entretien des accotements de voirie dans les différents villages de la Commune.
- Actions de sensibilisation dans les écoles.
- Articles divers dans le bulletin communal.
- **Participation en octobre 2014 à « Ma commune propre, je participe », en collaboration avec le BEP : une cinquantaine de participants ainsi qu'une soixantaine du patro de Sinsin, on enlever des déchets abandonnés sur l'ensemble du territoire communal.**

L'administration communale de Somme-Leuze privilégie également l'éco-consommation. Pratiquement, cela se traduit essentiellement par :

- l'utilisation de papier recyclé dans les bureaux de l'administration communale ;
- le recyclage des cartouches d'encre et du papier (en blocs-notes) ;
- le nettoyage des bureaux sans produits (utilisation de microfibres).

4.16 Permis d'environnement et sites à réhabiliter

Au premier semestre 2014, la Commune dénombrait quelque **94 permis d'environnement et permis uniques actifs**.

Concernant les dépôts de déchets, un seul site est répertorié par la commune, à savoir la Fosse de Leu à Noisoux. Il fait l'objet d'une demande de plan de réhabilitation auprès du Ministre.

Enfin, l'ancien camping Panoramique fait l'objet d'un dossier introduit dans le cadre des SAR pour une réhabilitation naturelle. En 2004, décision a été prise du retrait en zone de loisirs et de désaffecter le site. Il a déjà fait l'objet de plusieurs demandes de subsides pour assainir le site (SAED, SRPE, plan Marshall 2.vert ...) sans succès : le dossier n'est pas repris dans la liste des dossiers prioritaires. Actuellement, le site pourrait être une zone de refuge et de maillage écologique.

Annexe n° 4.5 : *Liste des permis d'environnement.*

4.17 Le développement durable

Plusieurs réalisations de la Commune de Somme-Leuze sont à mettre en avant dans le cadre de l'utilisation rationnelle de l'énergie, à savoir :

- la désignation d'un Echevin responsable de l'Energie ;
- la préparation d'un plan énergie pour 2011 : ce plan d'action a été créé en 2011. Il s'agit d'un plan interne qui, par exemple, permet d'accompagner des familles URE, de sensibiliser la population scolaire, de réaliser un cadastre énergétique d'un bâtiment public par an ... ;
- le relevé énergétique réalisé sur 10 bâtiments communaux ;
- des séances d'information proposées aux citoyens ;
- l'édition d'une brochure axée principalement sur l'énergie ;
- des articles dans le bulletin communal ;
- une convention signée avec le BEP pour la réalisation d'un cadastre énergétique et audit énergétique (une partie réalisée mais sans vérification d'un organisme agréé pour

- l'Administration communale et l'école de Noiseux + diverses actions dans le bâtiment de l'administration communale comme des prises avec interrupteurs et de l'aluminium derrière les radiateurs) ;
- le suivi de la formation « Responsable Energie » organisée par la Région wallonne et mise en place du service ;
 - le suivi de formations, réunions et conférences sur l'énergie ;
 - l'information quotidienne sur les primes et autres concernant l'énergie ;
 - une collaboration avec les guichets de l'Energie ;
 - l'octroi de prêts à 0 % par Le Pays de Famenne, dans le cadre du Fond de Réduction du Coût Global de l'Energie et pour des travaux dans des habitations de Somme-Leuze.
 - **Achat de matériel de mesure énergie : thermomètre infrarouge, wattmètre, écowat, luxmètre, thermomètre d'ambiance ;**
 - **Participation à la campagne « gaz-électricité Osez comparer » du SPW, organisation d'une séance d'information en 2013 ;**
 - **Organisation d'une séance d'information «Rénover pour consommer moins d'Energie » avec l'asbl « Le Trusquin » en 2013 ;**
 - **Participation à l'appel à projet « UREBA exceptionnel 2013 » afin de bénéficier de subvention pour le remplacement des châssis de l'école de Somme-Leuze ;**

Des primes communales sont également octroyées pour l'installation de chauffe-eau solaires et de citernes d'eau de pluie.

A noter également qu'en 2008, le programme Eclairage Public pour l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (EPURE) a permis à la Commune de Somme-Leuze le remplacement de l'éclairage public ce qui implique une économie d'énergie de plus de 50 %.

Le Pays de Famenne a acquis une caméra thermique qu'elle met à disposition des communes associées afin de réaliser les audits énergétiques des bâtiments publics.

Les ouvriers communaux sont sensibilisés sur l'importance d'éviter ou de diminuer l'utilisation des pesticides.

Enfin, la commune a aussi une attention particulière lors de la construction ou la rénovation de bâtiments. Le principe général est de tendre vers un bâtiment basse énergie via une bonne isolation ... La nouvelle maison de village de Heure est équipée d'une pompe à chaleur et de panneaux photovoltaïques. Des travaux ont également été réalisés à l'administration communale au niveau de l'isolation, des prises électriques et de l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (URE).

Une sensibilisation aux économies d'énergie dans les écoles de la commune est en projet pour 2015.

4.18 Synthèse

La Commune de Somme-Leuze participe au Contrat de rivière Ourthe depuis 1998.

En novembre 2013, suite à la réalisation du dossier en partenariat avec la population, la charte a été signée et le PCDN est dès lors en phase de réalisation. 5 groupes de travail (un sixième groupe a été créé pour suivre le plan « Maya ») se sont mis en place pour identifier les actions à mener par rapport aux thèmes choisis

Depuis 2012, la commune de Somme-Leuze adhère au Plan Maya. Les objectifs sont de soutenir l'activité apicole sur le territoire de la Commune, maintenir et restaurer le réseau d'espaces propices à la vie des insectes pollinisateurs.

Le territoire est concerné par le **projet LIFE « Papillons »** et le projet LIFE Natura2MIL. La Commune a signé avec la Région wallonne une convention « Bords de routes » en 2007 et une convention « Combles et Clochers » en 2009.

Deux attractivités liées à la nature sont à mettre en avant : le pré gourmand de Heure et sa production locale de légumes oubliés ainsi que le sentier santé et botanique de Heure-Nettinne dont le circuit a totalement été rénové en 2010.

Il faut noter également la présence du Centre Nature et Educatif de Jalna de Heure, développé par la Ligue royale Belge pour la Protection des Oiseaux. Il propose des infrastructures pour des classes vertes, des vacances nature, des week-ends d'études, ... au sein d'une vaste réserve naturelle privée de 13 hectares.









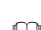
De nombreux autres projets « nature » existent à Somme-Leuze : les promenades du Syndicat d'Initiative, les guides « Vallée des Saveurs » de la Maison du Tourisme de Condroz-Famenne, Somme-Leuze au vert et ses balades buissonnières, des stages pour les enfants, des actions dans les écoles, ...

Concernant l'égouttage du territoire communal, Somme-Leuze est concernée par deux PASH (de l'Ourthe et de la Lesse). Cela signifie qu'à terme, l'assainissement collectif couvrira 69 % de la population. Actuellement, deux stations d'épuration (sur un total prévu de sept) sont en fonction : Bonsin et Noisieux, cette dernière a été inaugurée en juin 2009.

La Commune de Somme-Leuze s'est engagée, depuis plusieurs années, à gérer de manière efficace le problème des déchets. L'importance de l'éco-consommation, du tri-recyclage et du compostage des déchets est connue des habitants. La distribution de sacs poubelles permet la collecte des déchets à domicile organisée par le BEP ; le parc à conteneurs de Maffe (Havelange) est à la disposition de la population et chaque village est pourvu de bulles à verres. On constate un net recul du taux d'ordures ménagères brutes (OMB) qui a diminué quasiment d'un tiers entre 2001 et 2010. Il faut également constater l'efficacité de la verbalisation systématique des dépôts de déchets.

Enfin, l'utilisation rationnelle de l'énergie est également prise en compte par la Commune de Somme-Leuze via divers projets et actions. Des primes communales sont octroyées pour l'installation de chauffe-eau solaires et de citernes d'eau.

SOURCE DE DONNEES

-  Le site de la commune www.somme-leuze.be
-  Données communales
-  Le site internet du réseau GAL
-  Le site du Contrat de rivière Ourthe et éléments de la cellule de coordination
-  Le dossier de candidature PCDN de la Commune de Somme-Leuze
-  Le site internet du projet Life Natura2MIL
-  Le site internet <http://www.spge.be>
-  Liste des permis d'environnement (données communales)
-  « Ca passe par ma commune ... en 2008, 2009 et 2014 à Somme-Leuze »

CHAPITRE 5 – Territoire et environnement bâti

5.1 Les plans réglementaires et les schémas d'aménagement

5.1.1 Le Plan de Secteur et les Plans Communaux d'Aménagement Dérogatoires (PCAD)

Le plan de secteur et les PCAD de la Commune de Somme-Leuze font l'objet de la carte 1/6.

Somme-Leuze se situe sur le Plan de Secteur Dinant-Ciney-Rochefort, approuvé par Arrêté royal du 22 janvier 1979.

Deux modifications partielles du plan de secteur ont été adoptées concernant Somme-Leuze :

- Arrêté du 30/10/1993 : Somme-Leuze (Baillonville) – Inscription de zones industrielles, artisanales et de services à Baillonville ;
- Arrêté du 22/04/2004 : Somme-Leuze (Noiseux et Baillonville) – Inscription d'une zone d'activité économique industrielle.

Notons qu'un schéma directeur a été réalisé pour la mise en œuvre de la zone d'aménagement communal concerté sur l'emplacement du lotissement de Val de Somme à Somme-Leuze.

Quatre PCAD ont été adoptés :

- *PCAD n° 1 de Noiseux dit « Domaine des Grands Horizons » :*

Arrêté du 15/06/2004

Superficie de 3,81 ha

Le site est principalement destiné à accueillir du logement (zone d'habitat à caractère rural en continuité du noyau bâti existant qui jouxte le site).

Il peut accueillir également les fonctions complémentaires aux logements : le commerce de proximité, les petits espaces verts ou communautaires permettant une certaine convivialité dans ce quartier ...

- *PCAD n° 2 de Noiseux dit « Domaine de l'Ourthe » :*

Arrêté du 15/06/2004

Superficie de 14,18 ha

Le site est principalement destiné à accueillir du logement (zone d'habitat à caractère rural en place de la zone réservée aux loisirs au plan de secteur).

Il peut accueillir également les fonctions complémentaires aux logements : le commerce de proximité, les petits espaces verts ou communautaires permettant une certaine convivialité dans ce quartier ...

Les zones agricoles et forestières comprises dans le périmètre sont préservées dans leur destination actuelle.

- PCAD n° 3 de Noiseux dit « Domaine des Monts de l'Ourthe » :

Arrêté du 15/06/2004

Superficie de 124,44 ha

Le site est principalement destiné à accueillir du logement (zone d'habitat à caractère rural à la place d'une partie des deux zones de loisirs au plan de secteur) : au Sud, création d'un « hameau », vu la position excentrée du site et au Nord attribution d'une partie en zone d'habitat dans la continuité du centre de village existant.

Il peut accueillir également les fonctions complémentaires aux logements : le commerce de proximité, les petits espaces verts ou communautaires permettant une certaine convivialité dans ce quartier ...

Le site du « camping du panoramique », est converti en zone agricole, une zone tampon est aménagée en jonction avec la nouvelle zone d'habitat.

Le site de la « Fosse aux clairs chênes », non mis en œuvre comme zone de loisirs est réaffectée à une zone d'espace vert conformément à la situation de fait.

Le site dit « Derrière L'Armont », n'ayant, dans les faits, rien à voir avec une zone de loisirs en terme d'occupation du sol et de constructions, les parcelles construites seront annexées à la zone d'habitat connexe et le solde de la zone de loisirs sera attribuée en zone forestière et en zone d'espace vert pour les terrains les plus accidentés.

- PCAD n° 4 de Noiseux dit « Domaines des Stoqueux et du Mayeur » :

Arrêté du 09/07/2004

Superficie de 68,30 ha

Le site est exclusivement destiné à accueillir du tourisme résidentiel de week-end.

La dérogation porte sur l'adaptation du périmètre du plan de secteur pour répondre à la réalité du terrain.

Pour se faire,

- au Sud du domaine du Mayeur, une petite partie de zones agricole, forestière et d'espace vert, passe en zone de loisirs afin de rendre un périmètre plus cohérent à celle-ci ;
- au Nord-Est du domaine du Mayeur, une bande de loisirs est destinée à la zone agricole de manière également à rendre plus de cohérence à celle-ci.

Trois projets de PCA sont toujours en cours d'étude :

- l'un pour convertir le Domaine du Pierreux situé en zone de loisirs sur le village d'Heure en zone d'habitat à caractère rural, **le projet n'a pas été accepté** ;
- deux autres concernent les Cisses et les Vennes et le Parc de Hogne, **les projets n'ont pas été acceptés. Une procédure (RUE, PCA...) est relancée pour les Cisses et les Vennes.**

La commune n'a pas jugé utile, jusqu'à présent, de mettre en place une Commission Communale consultative d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (CCATM) ni d'entamer les démarches en vue d'accéder au régime dit « de décentralisation ».

A la lecture du plan de secteur et des PCAD, on remarque :

– **5 zones d'habitat** pour un total de 30,668 ha :

- 2 à Moressée de 6,976 ha et 6,844 ;
- 2 à Heure de 2,611 ha et 6,300 ha ;
- 1 à Rabozée de 7,937 ha

Remarque : Une explication à la présence de zones d'habitat dans des endroits aussi ruraux est qu'à l'origine, ces zones ne comprenaient que des maisons d'habitation. Généralement, cela suppose que c'est la présence originelle des fermes qui donne le caractère rural d'une zone d'habitat.

– **16 zones d'habitat à caractère rural** pour un total d'environ 485,3 ha

- 1 à Bonsin de 63,412 ha ;
- 1 à Somme-Leuze de 75,132 ha ;
- 1 à Somal de 10,289 ha ;
- 1 à Moressée de 6,969 ha ;
- 1 à Heure de 35,551 ha ;
- 1 à Nettine de 33,542 ha ;
- 1 à Le Fourneau de 4,114 ha ;
- 1 à Mehogne de 4,352 ha ;
- 2 à Sinsin de 42,608 ha et 23,203 ha ;
- 1 à Hogne de 11,828 ha ;
- 1 à Waillet de 27,145 ha ;
- 1 à Rabozée de 52,416 ha ;
- 1 à Baillonville de 24,248 ha ;
- 2 à Noiseux de 68,928 ha et 1,645 ha.

– **2 zones d'aménagement communal concerté (ZACC)** pour un total de 15,805 ha:

- 1 à Somme-Leuze de 12,366 ha (occupée en partie par le Val de Somme) ;
- 1 à Moressée de 3,439 ha.

Remarque : Les ZACC de la commune sont mises en œuvre.

– **1 zone d'activité économique mixte** pour un total de 9,856 ha :

- 1 à Rabozée de 9,856 ha (ZAE de Baillonville Sud).

– **2 zones d'activités économiques industrielles** pour un total de 23,057 ha :

- 1 à Baillonville de 20,874 ha (ZAE de Baillonville Nord) ;
- 1 à Sinsin de 2,183 ha (propriété de Fluxys : la station comprime le gaz naturel à haut pouvoir calorifique issu de la canalisation qui alimente le Luxembourg).

- **11 zones de services publics et d'équipements communautaires** pour un total de 534,556 ha :
 - 2 à Somme-Leuze de 0,113 ha et 0,197 ha ;
 - 1 à Baillonville de 532,696 ha (domaine militaire de Marche-en-Famenne);
 - 1 à Baillonville de 0,219 ha ;
 - 1 à Somal de 0,183 ha ;
 - 1 à Heure de 0,318 ha ;
 - 1 à Nettine de 0,335 ha ;
 - 1 à Hogne de 0,197 ha ;
 - 1 à Sinsin de 0,199 ha ;
 - 2 à Noisieux de 0,183 ha et 0,115 ha.

- **14 zones de loisirs** de 210,692 ha :
 - 1 à Somme-Leuze de 1,423 ha (Clos de Renard) ;
 - 2 à Moressée de 23,081 ha (Domaine du Bochetay) et 2,885 ha (la rue Nou-pré où il y a 2 lotissements avec des résidences principales et secondaires) ;
 - 3 à Heure de 36,825 ha (rue des Vennes et rue des Cisses – PCAD en cours), 11,003 ha (Domaine du Pierreux - PCAD en cours) et 6,238 ha (le triangle au Nord-Ouest correspond à la rue Aux Renaux qui a fait l'objet d'un permis de bâtir groupé et la partie de droite correspond au centre éducatif Jalna) ;
 - 1 à Sinsin de 2,513 ha (camping « Le Luxembourg ») ;
 - 1 à Hogne de 68,019 ha (parc de Hogne – PCAD en cours) ;
 - 3 à Waillet de 12,579 ha (Clos Saint-Martin), de 2,194 ha et 6,677 ha (inoccupés) ;
 - 3 à Noisieux de 1,875 ha (village de vacances des Nutons), de 1,913 ha (camping « Le Sangarée ») et de 33,467 ha (Domaines des Stoqueux et du Mayeur – avec PCAD).

- **Aucune zone d'extraction**

- **5 zones de parc** de 36,296 ha :
 - 1 à Chardeneux de 7,787 ha (château de Bassinnes à Méan);
 - 1 à Somal de 9,265 ha (château) ;
 - 1 à Baillonville de 4,462 ha (château);
 - 1 à Waillet de 11,285 ha (château) ;
 - 1 à Hogne de 3,497 ha (ancien château).

- 4.154,263 ha sont repris en périmètre d'intérêt paysager et 7,733 ha sont repris en périmètre d'intérêt culturel, historique ou esthétique (Hogne et Moressée en partie).

Lorsque l'on réalise *la comparaison entre la situation réelle (ce qui est construit) et la situation de droit (le plan de secteur)*, on peut estimer un potentiel constructible sur la commune en distinguant les parcelles à l'urbanisation facilitée, c'est-à-dire les parcelles à front de voiries, et celles à l'urbanisation différée, c'est-à-dire les parcelles éloignées de tout équipement, donc difficilement constructibles à court terme.

Le nombre de parcelles à l'urbanisation facilitée :

- 317,6 mct¹ de fronts de bâtisse potentiellement constructibles en zone d'habitat au plan de secteur soit quelque **13 parcelles** si l'on considère qu'une parcelle a un front de bâtisse de 25 mct.

¹ Mct : mètre courant tracé

- 23.873,4 mct de fronts de bâtisse potentiellement constructibles en zone d'habitat à caractère rural soit quelque **955 parcelles** si l'on considère qu'une parcelle a un front de bâtisse de 25 mct.

Pour résumer, environ 968 parcelles pourraient théoriquement être construites à court terme sur la Commune de Somme-Leuze.

Une ventilation par village de ces 968 parcelles potentiellement constructibles permet d'appréhender les possibilités de développement à court terme de chaque village de la commune. Ainsi on distingue :

- à Bonsin 1.795 mct ; soit 72 parcelles ;
- à Chardonneaux 410 mct, soit 16 parcelles ;
- à Somme-Leuze 3.031 mct, soit 121 parcelles ;
- à Somal 1.103 mct, soit 44 parcelles ;
- à Moressée 712 mct, soit 28 parcelles ;
- à Heure 1.214 mct, soit 49 parcelles ;
- à Nettine 2.859 mct, soit 114 parcelles ;
- Le Fourneau 237 mct, soit 9 parcelles ;
- à Mehogne 236 mct, soit 9 parcelles ;
- à Sinsin 3.443 mct, soit 138 parcelles ;
- à Hogne 560 mct, soit 22 parcelles ;
- à Waillet 2.628 mct, soit 105 parcelles ;
- à Rabozée 2.445 mct, soit 98 parcelles ;
- à Baillonville 683 mct, soit 27 parcelles ;
- à Noiseux 2.841 mct, soit 113 parcelles ;

➤ **TOTAL 24.197 mct soit 968 parcelles**

Les 968 parcelles potentiellement constructibles données ici ont le mérite de donner un ordre de grandeur des potentialités foncières de la commune. Elles ne constituent nullement un modèle d'urbanisation qui ne serait pas soutenable ni quantitativement, ni qualitativement. La question de la densité et du choix des modèles urbanistiques à privilégier reste donc ouverte.

En outre, ces zones encore disponibles au plan de secteur sont de plus en plus difficile à urbaniser du fait des contraintes physiques (relief accidenté, contraintes paysagères,...) et de la rétention foncière de certains propriétaires.

Le nombre de parcelles dont l'urbanisation est différée par le manque d'infrastructures :

- 172.791,81 m² de surfaces non bâties potentiellement constructibles en zone d'habitat au plan de secteur soit quelque **144 parcelles** si l'on considère qu'une parcelle représente 1.200 m².
- 903.691,20 m² de surfaces non bâties potentiellement constructibles en zone d'habitat à caractère rural soit quelque **753 parcelles** si l'on considère qu'une parcelle représente 1.200 m².
- 349,1 mct de fronts de bâtisse potentiellement constructibles en ZACC soit quelque **14 parcelles** si l'on considère qu'une parcelle a un front de bâtisse de 25 mct.
- 74.396,90 m² de surfaces non bâties potentiellement constructibles en ZACC soit quelque **62 parcelles** si l'on considère qu'une parcelle représente 1.200 m².

Pour résumer, environ **973 parcelles** pourraient également être construites mais ces parcelles nécessitent une mise en œuvre urbanistique et la création d'infrastructures.

Nous comptons également :

- 249,0211 ha de zones boisées en zone agricole prévue au plan de secteur
- et 95,2236 ha de zones cultivées en zone forestière prévue au plan de secteur.

Ces chiffres proviennent de la confrontation entre le plan de secteur et les orthophotoplans. Ils ne prennent pas en considération la culture de sapins de Noël ni les permis de déboisement accordés en zones agricoles.

5.1.2 Le Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural (R.G.B.S.R.) de Chardeneux-Bonsin

Les villages de CHARDENEUX et de BONSIN sont repris en R.G.B.S.R. suivant les arrêtés des 23/12/1987 et 27/11/2006.

Annexe n° 5.1 : *Le Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural de Chardeneux-Bonsin (Somme-Leuze).*

5.1.3 Le remembrement

Certaines zones ont fait l'objet d'un remembrement : Noisieux en 1965 et Chardeneux en 1984 (quelques hectares dans le remembrement de Clavier).

5.2 Analyse des limites du plan de secteur de la Commune de Somme-Leuze

5.2.1. La problématique des zones de loisirs

Comme le montrent les différents PCA réalisés afin de régulariser et d'harmoniser la situation de fait, la Commune de Somme-Leuze est confrontée à de nombreuses incohérences du plan de secteur sur son territoire dont les impacts sont négatifs sur la structuration des villages.

L'habitat qui se développe dans les zones de loisirs (cf. § 5.2.3) pose de nombreux problèmes : la maîtrise d'une évolution cohérente de l'urbanisation, l'intégration des prescriptions urbanistiques, l'adaptation des équipements et la cohérence avec les zones d'habitat de la commune.

A ce titre, rappelons que la Commune s'est munie, en 2004, de 4 PCAD sur le village de Noisieux (n° 1 – Domaine des Grands Horizons, n° 2 – Domaine de l'Ourthe, n° 3 – Domaine des Monts de l'Ourthe, n° 4 – Domaines des Stoqueux et du Mayeur).

La démarche de reconversion est toujours en cours de développement puisque la Commune mène actuellement trois nouveaux projets de PCA attendant l'approbation du Ministre (Domaine du Pierreux, le Quartier des Cisses et des Vennes et le Parc de Hogne). **La demande pour les PCA n'a pas été acceptée. Une nouvelle procédure (RUE, PCA...) est relancée pour le Quartier des Cisses et des Vennes.**

5.2.2 Les incohérences du plan de secteur et leur impact négatif sur la structuration des villages

La confrontation entre la situation de droit et de fait (cf. annexe 5.2 : le descriptif des villages de la Commune) montre que, dans certains villages, le plan de secteur est à l'origine d'un développement, d'une part, en rupture avec l'habitat traditionnel et, d'autre part, ne permet pas une évolution compacte du noyau d'habitat. Ce constat est particulièrement frappant dans les villages de Rabozée et Sinsin (Tige de Nettinne) et, dans une moindre mesure, de Waillet et de Nettinne, par la création d'une longue extension linéaire dont l'urbanisation actuelle déstructure

ces villages. Dans les villages de Noiseux, Heure, Sinsin ou Moressée, le développement d'ensembles bâtis éclatés, rend difficile la rencontre entre les habitants et entraîne une perte de l'identité villageoise.

Le village de Sinsin, présentant un cœur traditionnel cohérent mais actuellement totalement limité par le plan de secteur, se développe de façon décentralisée en direction de la Nationale 4, entraînant un village à la structure complexe et peu lisible. Enfin, notons la jonction, au plan de secteur, des villages de Chardeneux et de Bonsin qui, à terme, estompe l'identité de chaque village.

De manière générale, le plan de secteur de la Commune de Somme-Leuze présente une dispersion, une disparité et un morcellement des zones constructibles (zone d'habitat, zone d'habitat à caractère rurale, zone de loisirs) empêchant une évolution cohérente des villages et des hameaux et ne permettant pas le développement d'une structure lisible sur l'ensemble du territoire.

A Baillonville, centre administratif de la commune, la zone de potentiel constructible au plan de secteur est réduite. Plusieurs projets ou souhaits communaux vont, à terme, être des enjeux importants pour le village, à savoir :

- le déplacement des services de l'administration communale sur le site de la ferme « Laboulle », le long de la Nationale 929 ;
- l'installation de logements et d'un atelier rural en face de l'actuelle maison communale (projet Weber) ;
- l'aménagement de 24 hectares de terrains le long de la Nationale 929, acquis petit à petit par la Commune : les possibilités envisagées pour ces terrains sont un hall des sports, l'urbanisation du côté du village, un espace commercial près de la pompe à essence sans oublier la sauvegarde d'une zone naturelle remarquable avec des plantations en alignement.
- **Un projet de maison de repos privée pour lequel un permis d'urbanisme a été accordé en mars 2014**

Ces projets ambitieux et cohérents avec le développement d'un centre administratif important à l'échelle de la commune nécessiteront une adaptation du plan de secteur qui n'avait pas prévu ce changement de structure important.

5.2.3 Le manque de disponibilité en zone d'activités économiques

Pour rappel, la commune dispose actuellement de deux parcs d'activités économiques : le parc artisanal et PME de Baillonville Sud, actuellement complet et le parc industriel de Baillonville Nord, en cours de développement.

Le développement économique important et le succès exceptionnel qu'a engendré la création de ces parcs d'activités économiques pousse la commune à continuer le développement de son offre en parcs d'activités économiques. Les localisations envisagées sont :

- l'extension du parc industriel de Baillonville Nord, soit le long de la N63, soit vers l'Est, en direction de Noiseux.
- La création d'un zoning d'activités économiques le long de la Nationale 4, soit dans les environs de Hogue.

Ceci étant, la Commune ne dispose plus de zones d'activités économiques au plan de secteur. La mise en oeuvre de ces ZAE nécessitera donc, au préalable, la réalisation d'un P.C.A. car les localisations envisagées sont actuellement des zones agricoles au plan de secteur.

5.2.4 Les contraintes du plan de secteur pour le développement de la nature

Le PCDN de la Commune de Somme-Leuze a identifié les contraintes du plan de secteur pour le développement du réseau écologique. Certains espaces privilégiés pour le développement de la nature se retrouvent en zones d'habitat prévues au plan de secteur :

- cours d'eau et fonds de vallées essentiellement concernés, ainsi que quelques talus à végétation thermophile ;
- une trentaine de localisations concernées.

D'autre part, les zones d'urbanisation linéaire généralisée, avec de trop rares interruptions (par exemple entre Bonsin et Chardeneux, Nettinne, Les Spirous, Nord de Waillet, Sud de Rabozée à l'Ournette, Nord de Baillonville) constituent des obstacles pour le développement du maillage écologique.

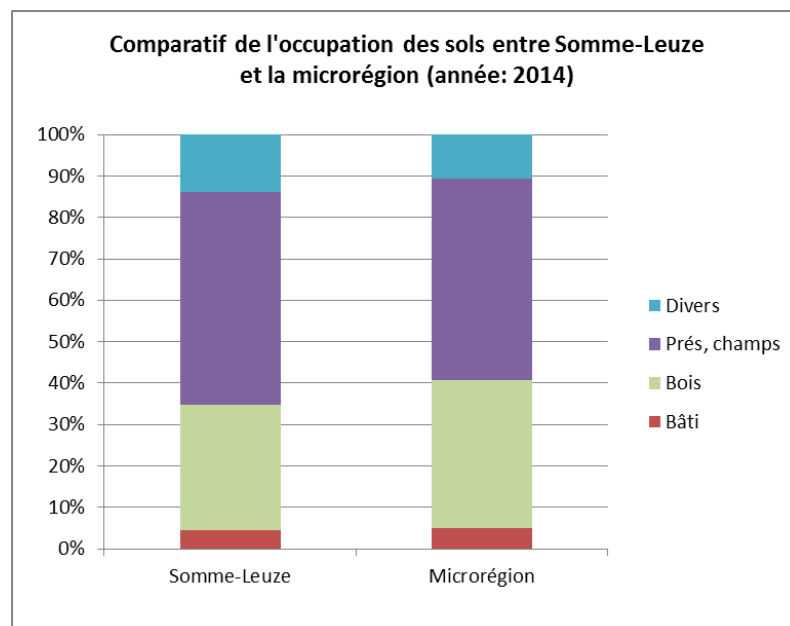
5.3 L'occupation des sols

Les statistiques cadastrales d'occupation du sol sont associées à leur exploitation fiscale, ce qui peut, à l'occasion, engendrer quelques inexactitudes. De plus, il semble que leur mise à jour ne soit pas systématique. La lecture de ces statistiques requiert donc une certaine prudence.

5.3.1 Répartition générale

Pour rappel, Somme-Leuze s'étend sur **9.509,02 hectares**.

En 2014, avec **4.896,12 hectares** de champs et prairies (soit **51,49 %** du territoire) et avec **2.869,99 hectares** de forêts (soit **30,18 %** du territoire), Somme-Leuze est une commune verte avec un paysage nettement plus champêtre que forestier. A noter que le paysage de la microrégion² connaît une répartition équivalente.



Source : SPF économie

² La microrégion est composée de Somme-Leuze, Ciney, Durbuy, Hamois, Havelange, Hotton, Marche-en-Famenne, Nassogne et Rochefort.

En **2014**, la proportion de surfaces bâties est de **427,94 hectares**, soit **4,50 %** du territoire de la commune. Ce pourcentage est en-dessous de celui de la microrégion (**5,03 %**) et largement inférieur à celui de la Région wallonne qui compte **10,20 %** de surfaces bâties. Ces dernières années, on voit une progression de la superficie bâtie à Somme-Leuze (voir tableau ci-après).

La surface bâtie à Somme-Leuze est passée de **276 hectares** en 1990 à **428 hectares** en **2014**. Cette augmentation (**54,9 %**) est similaire à celle de la microrégion (**49,4 %**) et est plus forte que l'augmentation constatée en Région wallonne (**42,4 %**).

Evolution indiciaire de la surface bâtie entre 1990 à 2014 (1990 = 100)			
	Somme-Leuze	Microrégion	Wallonie
1990	100	100	100
1995	112,3	110,3	110,6
2000	126,3	123,3	121,1
2005	140,6	134,0	129,3
2009	147,1	142,5	135,8
2014	154,9	149,4	142,4

Source : SPF économie

Entre 1990 et **2014**, environ **152 hectares** ont été affectés à la construction de nouveaux immeubles, de voiries ou de nouvelles infrastructures dans la Commune de Somme-Leuze.

D'un autre côté, **153 hectares** ont été retirés du domaine agricole.

En ce qui concerne la surface boisée, une réduction d'environ **7 hectares** est constatée.

Ce qui n'a pas été affecté à la construction représente la légère diminution relevée au niveau des terres vaines, des terrains récréatifs, des eaux et chemins cadastrés et des superficies diverses non cadastrées (soit ± 8 ha).

En 2010, l'IWEPS a mis en place l'indicateur statique de la *superficie résidentielle moyenne par habitant*. Cet indicateur s'obtient en rapportant la superficie totale des terrains résidentiels d'une entité au nombre d'habitants de l'entité. Il donne une information sur la consommation en sol des habitants d'une entité et sur son évolution.

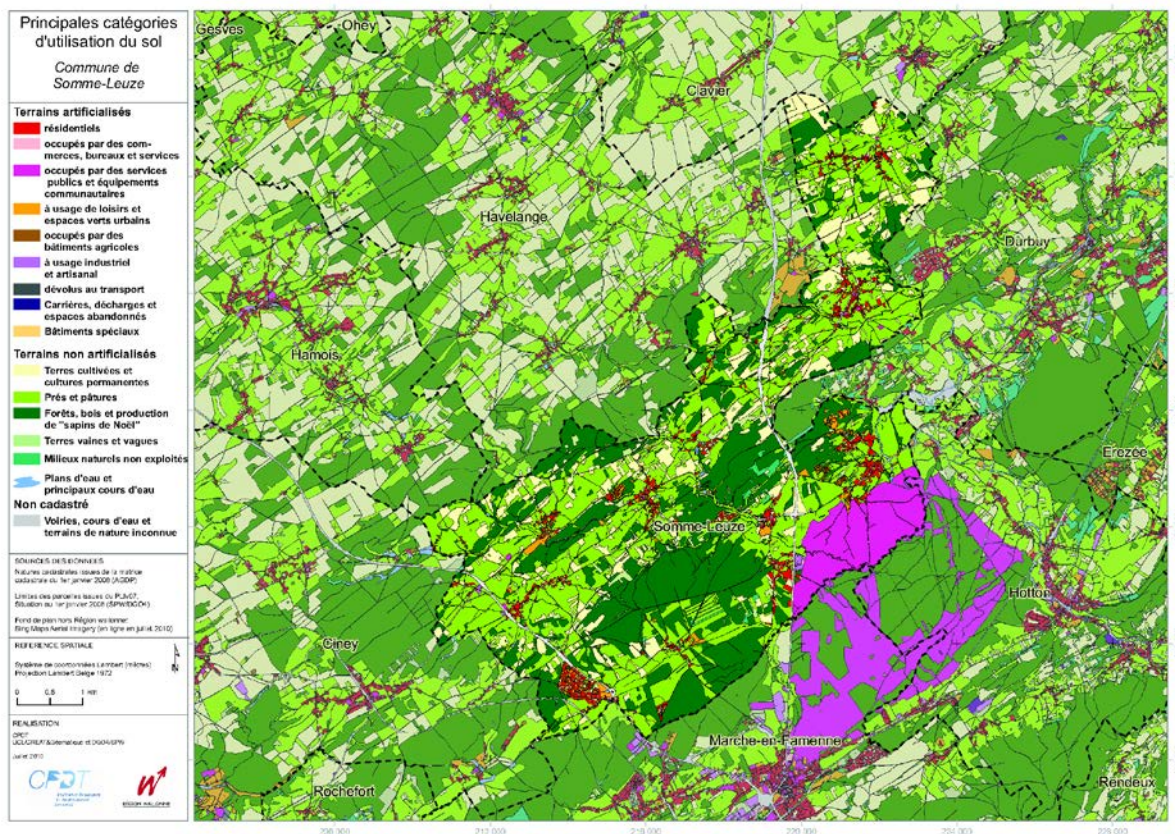
Superficie résidentielle moyenne par habitant			
	2003 (m ² /hab.)	2014 (m ² /hab.)	évolution (%)
Somme-Leuze	582,1	590,9	1,51%
Ciney	330,7	351	6,14%
Durbuy	561,3	606,3	8,02%
Hamois	421,7	464	10,03%
Havelange	473,4	507,4	7,18%
Hotton	353,4	384,7	8,86%
Marche	312,0	327,6	5,00%
Nassogne	424,2	458,8	8,16%
Rocheftort	376,3	406,3	7,97%

Source : IWEPS

L'évolution positive de la superficie résidentielle moyenne par habitant permet de mettre en évidence une consommation plus importante du sol.

La Commune de Somme-Leuze a vu un desserrement résidentiel nettement moins prononcé que dans la microrégion c'est-à-dire que Somme-Leuze tend à limiter la consommation d'espace résidentiel par rapport aux autres communes de la microrégion.

Nous reprendrons ci-après la carte d'utilisation du sol 2008 pour Somme-Leuze, éditée par la CPDT :



5.3.2 Les lotissements

On compte, à Somme-Leuze, 11 lotissements d'initiative communale pour un total de 90 lots :

LOTISSEMENT COMMUNAL	DATE LOTISS.	NOMBRE LOTS	LOTS	
			VENDUS	CONSTRUITS
Baillonville	24/04/1997	9	9	4
Baillonville	24/04/1997	11	11	11
Baillonville	24/04/1997	4	4	4
Bonsin	19/10/1997	2	2	2
Heure	14/08/1987	3	3	2
Noiseux	25/10/1978	15	15	12
Noiseux	12/08/1986	3	3	0
Sinsin	04/07/1974	7	7	7
Sinsin	14/11/1980	3	2	2
Sinsin	30/12/2005	13	?	4 ?
Somme-Leuze	20/08/1982	20	18	18

Le nombre de bâtiments inoccupés taxés était de 6 en 2006 et 2 en 2009. Pour 2011, la procédure est en cours : actuellement, 9 bâtiments sont susceptibles d'être déclaré inoccupés.

6 bâtiments ont été taxés lors du rôle du 13/04/2012. Il n'y a pas eu de rôle en 2014.

5.4 La problématique de l'habitat permanent sur la Commune de Somme-Leuze

5.4.1 Introduction

La Commune de Somme-Leuze est confrontée de longue date à la problématique de l'habitat permanent dans les zones de loisirs.

Au vu du nombre de résidents concernés, la Commune a pris à cœur d'œuvrer afin d'améliorer leur cadre de vie en mettant à leur disposition les moyens humains et matériels nécessaires (notamment au travers de l'adhésion au « Plan HP »).

Historiquement, l'action entreprise par la commune a débuté en 1996-1997 par une action sociale : l'assistante sociale en charge du PCS ainsi que les services du CPAS sont allés à la rencontre des résidents permanents.

Les situations rencontrées dans les zones de loisirs visées étaient alors forts semblables :

- état général des voiries assez précaire ;
- égouttage inexistant ;
- réseau électrique totalement défaillant ;
- réseau de distribution d'eau moyen ;
- pas d'éclairage public.

Après avoir fait l'état des lieux de la situation au sein des Domaines ou Quartiers, il est apparu souhaitable d'envisager une réhabilitation complète de certains de ces quartiers afin :

- de permettre aux habitants de vivre de manière plus décente et plus agréable ;
- de favoriser l'intégration de ces quartiers au sein même du village ;
- de mettre un terme à la lente mais permanente dégradation que l'on constatait jusqu'alors.

Sur le territoire de Somme-Leuze, au 1er janvier 2012 on comptabilisait 841 habitants permanents résidant au sein des équipements repris dans le cadre du Plan HP et 333 habitants permanents résidant dans les équipements reconvertis en zones d'habitat à caractère rural et ce sur une population totale de 5.023, soit un pourcentage de l'ordre de 23 %.

Liste des équipements repris au sein du Plan HP :

➔ de 2003 à 2011 :

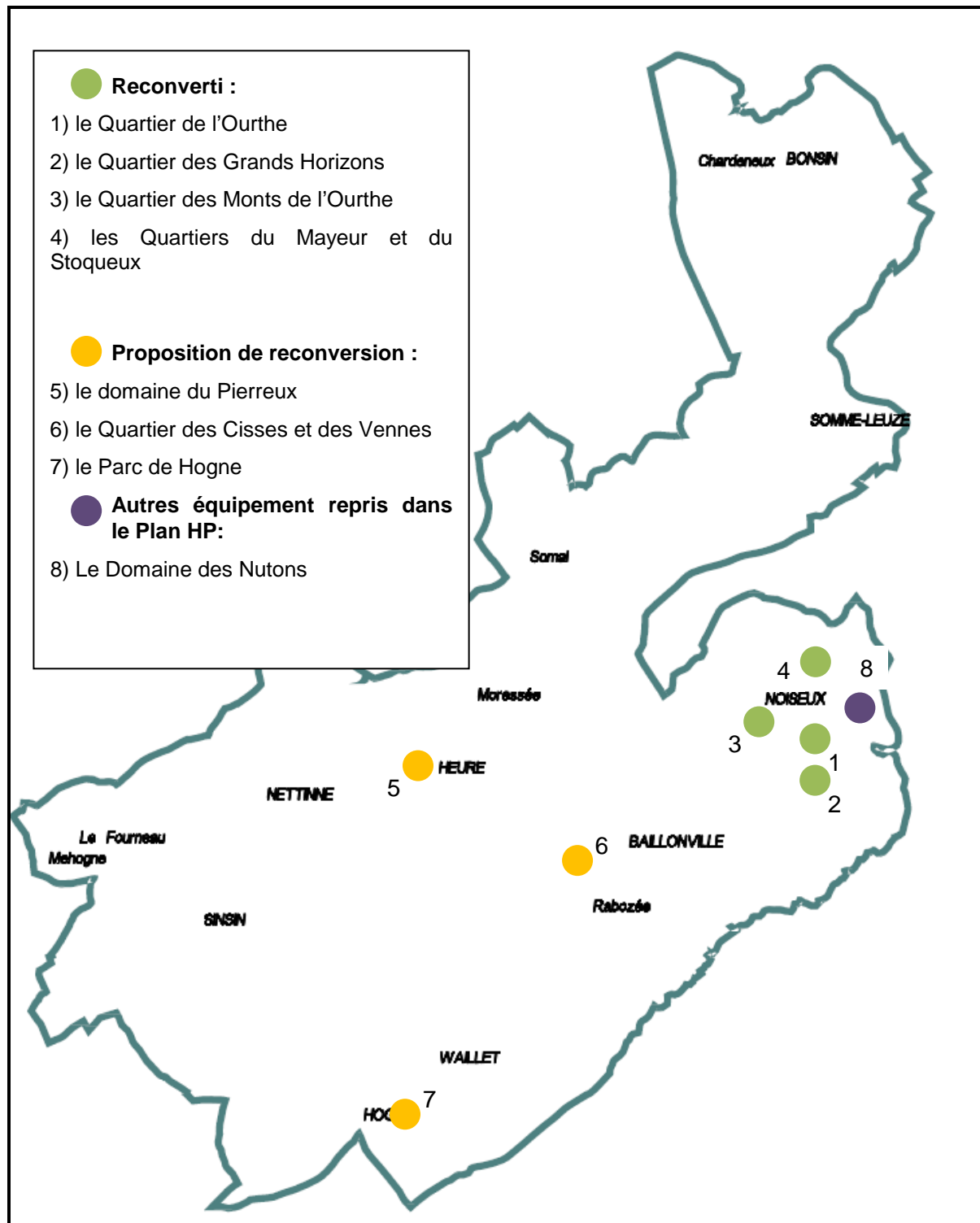
- Le Quartier de l'Ourthe (reconverti en zone d'habitat à caractère rural) ;
- Le Quartier des Monts de l'Ourthe (reconverti en zone d'habitat à caractère rural) ;
- Le Quartier des Grands Horizons (reconverti en zone d'habitat à caractère rural) ;
- Le Domaine des Nutons (Parc résidentiel de week-end) ;
- Le Domaine du Pierreux (Parc résidentiel de week-end) ;
- Le Domaine du Mayeur (Parc résidentiel de week-end reconverti – maintien en zone de loisir) ;
- Le Domaine du Stoqueux (Parc résidentiel de week-end reconverti – maintien en zone de loisir).

➔ depuis 2012 :

- Le Domaine des Nutons (Parc résidentiel de week-end) ;
- Le Domaine du Pierreux (Parc résidentiel de week-end) ;
- Le Domaine du Mayeur (Parc résidentiel de week-end reconverti) ;
- Le Domaine du Stoqueux (Parc résidentiel de week-end reconverti) ;
- Le Parc de Hogne (Lotissement) ;
- Le Quartier des Cisses et des Vennes (7 rues à caractère de seconde résidence).

Carte de localisation des parcs résidentiels de week-end faisant ou ayant fait partie du Plan HP

Sur base du site internet « Web Gis »- Plan habitat permanent - de la DGO4 en date du 09.01.2014



5.4.2 L'action entreprise par la Commune a débuté en 1999 avec la mise en place de différents outils

5.4.2.1 Plans Communaux d'Aménagement (PCA - PCAD)

Au début de l'année 1999, la Commune a entrepris les démarches en vue d'initier l'élaboration de Plans Communaux d'Aménagement pour certains de ses domaines de loisirs.

La Commune a donc établi des Plans Communaux d'Aménagement fin de l'année 1999.

Il a été décidé que l'affectation au plan de secteur serait modifiée pour trois domaines passant de zone de loisirs en zone d'habitat à caractère rural (PCA - Domaine des Grands Horizons, de l'Ourthe, des Monts de l'Ourthe). Les deux autres garderont leur affectation en zone de loisirs (PCAD - Domaine du Mayeur et du Stoqueux).

Ce choix a été déterminé par plusieurs raisons : notamment par le fait que les trois premiers domaines se situent à proximité du centre du village de Noiseux, leur intégration étant ainsi plus aisée. Le nombre d'habitants permanents a également joué son rôle, ces trois domaines étant les plus peuplés.

Les PCA des Domaines de l'Ourthe, des Monts de l'Ourthe et des Grands horizons ont été approuvés en date du 15 juin 2004 avec parution au Moniteur le 13 septembre 2004, ce qui leur a permis de passer d'une zone de loisirs vers une zone d'habitat à caractère rural.

Quant au PCAD du Domaine du Mayeur et du Stoqueux, il a été approuvé le 09 juillet 2004 et sont parus au Moniteur le 12 août 2004. S'agissant d'un Plan Communal d'Aménagement Dérogatoire, la zone de loisirs a été maintenue mais les règles urbanistiques ont été adaptées.

En date du 30 juillet 2013, une nouvelle demande de reconversion a été introduite auprès de la DGO4 (Direction Générale Opérationnelle de l'Aménagement du Territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Energie) pour le Domaine du Pierreux, le Quartier des Cisses et des Vennes, ainsi que pour le Lotissement du Parc de Hogne.

Cependant, au vu du refus ministériel quant à la création d'un PCA pour le Quartier du Pierreux et du Parc de Hogne, ces projets sont en stand-by depuis le mois d'octobre 2014. Par contre, l'élaboration du dossier relatif à la demande de reconversion du Quartier des Cisses et des Vennes se poursuit.

5.4.2.2 Recherche de subsides pour la réalisation des travaux de réhabilitation

Suite à de nombreuses investigations, chaque Domaine réhabilité a pu bénéficier de subventions spécifiques.

Les travaux de réhabilitation du Quartier des Grands Horizons ont été finalisés en 2004.

Pour ce faire, la Commune a obtenu 250.000€ de subsides de la part de la Province de Namur.

La part communale quant à elle s'élève à 274.000€.

Coût total des travaux = 524.000€

Les travaux de réhabilitation du Quartier de l'Ourthe ont été finalisés en 2007.

La répartition des subsides s'est effectuée comme suit :

Pris en charge dans le cadre du Développement Rural :

- 112.772 € pour l'électricité, télédistribution et câbles ;
- 38.991,04 € pour l'eau, les conduites et l'équipement ;
- 473.553,12 € pour les voiries et les équipements ;
- 43.629,15 € pour l'aménagement de l'aire de jeux ;

Province de Namur :

- 46.087,35 € pour les armoires de trottoir ;
- 28.800 € pour l'acquisition de parcelles.

Plan Zen : 56.830 € pour l'éclairage public.

La part communale quant à elle s'élève à 242.123,68 €.

Coût total des travaux = 1.042 786,34 €

Des travaux liés à l'installation de la télédistribution ont été réalisés pour le Domaine du Pierreux.

Coût total des travaux = 943.413,33 €

Les travaux de réhabilitation du Domaine du Mayeur ont été finalisés en 2008.

Pour ce faire, la Commune a obtenu 849.072 € de subsides dans le cadre du programme objectif 2 (cofinancement Région wallonne et crédits européens).

La part communale quant à elle s'élève à 94.341,33€.

Coût total des travaux = 943.413,33€

Les travaux de réhabilitation du Quartier des Monts de l'Ourthe sont en voie d'être finalisés.

La répartition des subsides s'effectue comme suit :

Pris en charge dans le cadre du Développement Rural :

- 36.000 € pour la fourniture de l'éclairage public ;
- 65.800 € pour la pose et le raccordement de l'éclairage public ;
- 217.600 € pour l'électricité et le câblage ;
- 30.000 € pour les travaux de télédistribution ;
- 10.600 € pour la distribution de l'eau ;
- 105.600 € pour la réalisation de l'aire de convivialité (en cours de réalisation en 2014);
- 10.080 € pour l'acquisition de terrain ;
- 40.000 € pour les différents honoraires (auteur de projet, coordination sécurité et surveillance) ;

Infrasport : 47.250 € pour l'aménagement d'une aire de jeux (en cours de réalisation en 2014).

Plan Triennal : 232.450 € pour les voiries et équipements.

Province de Namur :

- 40.000 € pour l'électricité (armoires de trottoir) ;
- 50.000 € pour la télédistribution.

Dans le cadre de la SPGE : 424.886,73 € pour les voiries et équipements.

La part communale quant à elle s'élève à 574.383,27 €.

Coût total des travaux de réhabilitation = 1.884.650 €

5.4.2.3 Mise en place du service du logement – Création d'alternatives en termes de logements.

La création d'un service logement au sein de l'administration communale a permis d'aider à créer de nouvelles alternatives de logements. La Commune fait partie du secteur d'activités de l'Agence Immobilière Sociale « Andenne-Ciney » et collabore avec le Foyer Cinacien (F.C.). De plus l'Administration, associée au CPAS, a entamé la rénovation de bâtiments permettant la création et la location de logements à vocation publique. Ainsi, depuis 2001, 33 unités de logement à finalité sociale ont vu le jour ;

- 7 appartements à Somme-Leuze, rue de Liège (gestion du F.C.) ;
- 4 appartements à Somme-Leuze, rue du Tilleul (gestion du F.C.) ;
- 1 appartement à Noiseux, rue de l'Ecole 12 (gestion du F.C.) ;
- 2 maisons à Sinsin, rue du Tige de Nettinne (Gestion du F.C.) ;
- 1 maison à Hogue, rue de Serinchamps (gestion de l' AIS) ;
- 2 maisons à Noiseux rue de l'Ourthe (gestion de l' AIS) ;
- 5 appartements à Somme-Leuze, rue du Tilleul (gestion du CPAS) ;
- 2 appartements à Noiseux, rue de l'Ecole (gestion du CPAS) ;
- 1 maison à Sinsin, rue Nestor Bouillon (gestion communale) ;
- 4 appartements à Heure, rue du Stipy (gestion communale) ;
- 1 appartement à Noiseux, rue de l'Ecole (gestion communale) ;
- 1 maison à Baillonville, route de France (gestion communale) ;
- 2 appartements à Baillonville, rue les Cours (gestion communale).

Dans le cadre du PCL 2007-2008, 2009-2010, 2011-2013 et du PCDR, plusieurs projets sont en cours :

- construction de 3 unités de logement au Quartier de l'Ourthe ;
- construction de 2 unités de logement à Sinsin, rue Tige de Nettinne ;
- construction de 3 unités de logement et d'un atelier rural à Baillonville, Rue du Centre ;

La Commune a également rentré plusieurs projets dans le cadre du Plan Communal du Logement 2014-2016 :

- construction de 6 unités de logement à caractère intergénérationnelle sur le site de l'ancienne école de Noiseux ;
- création d'un logement de transit non localisé.

Cette offre complémentaire de logement reste cependant trop limitée eu égard à l'acuité de problème de logement dans notre région.

5.4.2.4 Politique acquisitive des parcelles afin d'assainir les différents quartiers.

L'administration communale a acquis, dans les différents domaines, près d'une centaine de parcelles. Le but était dans un premier temps d'assainir des parcelles laissées à l'abandon ou appartenant à des propriétaires ne pouvant plus les entretenir.

Après acquisition, la Commune tente généralement de revendre certaines de ces parcelles au propriétaire voisin afin de lui permettre d'agrandir son terrain et ainsi de soutenir la politique de requalification développée.

5.4.2.5 Réglementations : lutte contre les logements insalubres – entretien des propriétés

A ce jour, l'administration communale de Somme-Leuze ne bénéficie pas d'employé habilité à effectuer des enquêtes de salubrité. Elle dépend donc du service logement-salubrité de la Région wallonne. Malheureusement, les biens situés en zone de loisirs ainsi que les secondes résidences ne peuvent faire l'objet de ce type de rapport. Dès lors, combattre l'insalubrité au sein des zones reprises dans le cadre du Plan HP n'est pas évident.

Cependant, plusieurs réglementations en vigueur permettent la mise en œuvre d'actions concrètes :

- l'article 135 de la Nouvelle Loi Communale ;
- le Règlement général de police harmonisé, adopté par le Conseil communal de Somme-Leuze le 02 avril 2012 permet non seulement de sanctionner financièrement les propriétaires n'entretenant pas leur terrain mais également de lutter contre les logements insalubres sur la Commune, par la prise d'un Arrêté par le Bourgmestre (réhabilitation ou démolition).

5.4.2.6 Mise en place d'une antenne sociale – Adhésion au Plan HP de la Région wallonne

La Commune a adhéré, depuis le mois d'octobre 2003, au Plan HP de la Région wallonne. Cette adhésion implique la mise sur pied d'une procédure de concertation locale avec les résidents permanents et la mise en place d'un chef de projet, d'une antenne sociale et d'un agent référent au CPAS.

Au travers des différents axes de travail préétablis et des actions spécifiques qui les soutiennent, la Commune œuvre pour un mieux en vue d'améliorer les conditions de vie des résidents permanents.

Pour rappel, voici les différents axes de travail articulant le Plan HP :

Communication et information – maîtrise des entrées – développement de l'offre de logement – accompagnement social pré et post-relogement – le devenir des équipements – l'insertion socio-professionnelle – l'amélioration du cadre de vie – la sensibilisation à l'utilisation rationnelle de l'énergie – la cohésion sociale.

5.4.2.7 Contact permanent avec les habitants – concertation

La Commune de Somme-Leuze a toujours privilégié le dialogue avec les habitants des domaines, les comités de propriétaires et les syndicats. Elle déploie ainsi une série d'efforts visant à mener une action sociale volontariste. Le travail est axé sur la prévention générale, le logement, l'emploi, ...

C'est ainsi que la responsable de l'antenne sociale a des contacts réguliers avec les résidents (pour évaluer la situation sociale et/ou d'habitat et amener des pistes de solutions spécifiques ou générales).

De plus, un représentant communal participe aux assemblées générales et une réunion semestrielle est organisée par la Commune avec les représentants des domaines ou quartiers en vue de recueillir et traiter leurs demandes.

5.4.2.8 Reprise en propriété publique des voiries

Depuis mai 2000, la Commune de Somme-Leuze a pu, sur décision unanime du Conseil Communal, grâce au mécanisme juridique de la prescription acquisitive trentenaire et avec l'accord des propriétaires, reprendre en propriété communale les différentes voiries des domaines des Grands Horizons, de l'Ourthe, des Monts de l'Ourthe et du Mayeur (les voiries du Pierreux, du quartier des Cisses et des Vennes ainsi que celles du Parc de Hogne sont publiques). Ceci a permis de mener les travaux nécessaires en vue de la réhabilitation des domaines.

A l'heure actuelle, seul le Domaine du Stoqueux reste une copropriété. Suite à un vote récent, les copropriétaires ont décidé de rester un domaine privé. Cependant, la Commune s'investit au sein du domaine du Stoqueux (hormis concernant la possibilité d'asphalter les voiries et de bénéficier de subsides en la matière).

5.5 L'environnement bâti

Nous reprendrons l'analyse réalisée dans le cadre du PCDR de 2001 que nous avons mis à jour avec les visites de terrain réalisées fin 2011. Un descriptif détaillé des villages de Somme-Leuze est disponible dans les annexes.

5.5.1 Le paysage bâti

Les villages de la Commune de Somme-Leuze sont pour la plupart implantés sur les versants des plateaux. Ils occupent un seul ou deux de ces versants suivant l'orientation du fond de vallée afin de profiter d'un ensoleillement optimal. En effet, si le fond de vallée s'oriente du nord au sud, le village se développe généralement sur les deux versants, alors que s'il se développe d'est en ouest, le village n'occupera que le versant nord. Seul Noiseux échappe à cette règle, le noyau traditionnel se développant sur le sommet du plateau et un peu sur le versant sud. Quant aux fonds de vallées, ils ne sont généralement pas occupés par l'habitat et on y retrouve souvent un cours d'eau.

Les silhouettes des villages présentent un regroupement de bâtiments plus ou moins dense où l'habitat récent est généralement peu important. Seuls le village de Nettinne et le hameau de Somal présentent un habitat en ordre dispersé.

Excepté à Hogue, Noiseux, Sinsin (lotissement Tige de Nettinne) et Baillonville (avec Rabozée) où des extensions importantes hors agglomération de l'habitat récent perturbent la structure villageoise, les nouvelles constructions s'insèrent correctement à l'intérieur de l'auréole du village. A Somme-Leuze, il existe une très forte proportion d'habitat neuf qui s'est développé depuis le bas de versant vers le haut.

Le territoire est composé essentiellement de prés et prairies (avec quelques rares champs) sur les versants avec de nombreux bosquets d'arbres. Les sommets des plateaux sont principalement occupés par des bois de feuillus ou de conifères.

5.5.2 La structure des villages

La structure villageoise la plus courante observée sur la commune est le village-tas. La structure de village-rue se retrouve dans plusieurs cas également : Waillet, Hogue et Noiseux. Citons enfin Nettinne et Somal avec leur structure d'habitat en ordre dispersé.

Le trait d'union commun à la majorité de ces villages est l'absence d'un centre clairement défini, aucun croisement de routes (à l'exception peut-être de Waillet) ou présence d'une place ne permettent de percevoir un centre. De plus, l'église est souvent disposée en bordure d'auréole villageoise, parfois même en bout de chemin. Les villages de Somme-Leuze, Heure et Noiseux peuvent prétendre offrir un centre au contraire des autres villages dont la structure actuelle ne permet pas de définir un cœur villageois.

Le village de Baillonville constitue le centre administratif de la Commune de Somme-Leuze avec l'Administration Communale.

Evolution

On remarque, lorsque l'on compare les cartes Ferraris (1777-1778) avec la situation actuelle, que les villages n'ont que peu évolué au cours des deux derniers siècles. En effet, peu d'extensions se sont créées hors de l'auréole villageoise originelle. Seuls Somme-Leuze et, dans une moindre mesure, le hameau de Moressée se sont densifiés de façon significative. Certains villages ont même vu leur habitat légèrement régresser.

Une évolution contemporaine remarquable est le développement, hors des noyaux d'habitations traditionnels, de vastes parcs résidentiels de vacances. Situés à proximité des villages, mais néanmoins distinct de ceux-ci, ces zones bâties se développent parallèlement aux villages de la commune. Depuis une quinzaine d'années, ces parcs résidentiels rencontrent un problème d'habitat permanent qui, outre des questions de légalisation de la situation de droit, pose les questions de l'intégration urbanistique ou du lien social avec les villages. Cette problématique a déjà été abordée en début de chapitre.

5.5.3 L'espace-rue

Implantations

Généralement, les bâtiments sont implantés parallèlement à la voirie avec un léger recul. Parfois, ce recul est plus important lorsqu'un volume secondaire distinct s'implante sur l'alignement. Dans certains villages, l'implantation perpendiculaire, avec le pignon sur l'alignement, est plus courante.

Si l'on excepte Noiseux, la mitoyenneté est peu présente sur la commune. Dans de rares cas, deux bâtiments sont joints l'un à l'autre par leur pignon. Les bâtiments sont disposés à une distance assez faible les uns des autres, sauf à Nettinne, Sinsin et Somal où la distance intercalaire est élevée.

Voiries

Sur la majeure partie de la commune, les voiries sont en bon état. Elles sont revêtues d'hydrocarboné, plus rarement de dalles de béton voire de pavés (à Bonsin). A l'intérieur des villages, elles sont la plupart du temps bordées de filets d'eau, puis d'herbe ou de haies. Le plus souvent, les devant-de-porte sont uniformes et recouverts d'hydrocarboné ou de gravier, mais on retrouve aussi des revêtements en blocs de béton dont les teintes ne s'harmonisent pas toujours avec l'espace-rue. Par contre, il n'existe plus guère de devant-de-porte enherbés.

Les aménagements de sécurité se retrouvent dans presque chacun des villages sous la forme de ralentisseurs dans les entrées de village ou dans les aménagements des intersections, au centre. Sur la commune, Chardeneux se distingue par la qualité du traitement de son espace-rue. Les câbles électriques y sont enterrés et l'éclairage public disposé sous les corniches des bâtiments.

Espaces publics

Les villages de la commune présentent quelques espaces publics clairement définis, réalisés notamment dans le cadre du PCDR.

Les aménagements concernent principalement les places d'église, les abords d'école ou les abords de maison de village. On retrouve ainsi des aménagements de voiries, des espaces de convivialité, des aires de jeux ou des aires multisports. C'est le cas dans les villages de Chardeneux, de Somme-Leuze, de Nettinne, de Sinsin et de Hogne mais aussi de Heure que nous reprendrons à titre d'exemple :

- Le cœur de village de Heure a pu bénéficier d'une complète revitalisation et amélioration du cadre de vie. Des opérations de logement, des aménagements d'espaces conviviaux, des espaces de circulation et la maison de village ont été créés afin de transformer le cœur de ce village en un espace accueillant et convivial. Remarquons que ces aménagements publics ont été suivis de restaurations de bâtiments et d'abords privés.

5.5.4 L'habitat traditionnel

La Commune de Somme-Leuze est à cheval sur deux zones agro-géographiques limitrophes : la Fagne-Famenne et le Condroz. Cette ambivalence se retrouve également dans son architecture traditionnelle au niveau des volumes et des matériaux, bien que les traits famennois soient généralement prépondérants.

Au niveau des matériaux de parement, deux catégories de villages apparaissent : ceux qui utilisent majoritairement la pierre calcaire apparente (Bonsin, Chardeneux, Nettinne, Sinsin) ou ceux qui utilisent majoritairement la brique rouge foncé (Hogne, Waillet, Somme-Leuze, Somal, Moressée, Baillonville, Noiseux). Seul Heure fait exception, les deux matériaux étant présents dans des proportions à peu près équivalentes. Cependant, dans chaque village, on retrouve plusieurs bâtiments recouverts d'un enduit de teinte blanche. Quant au matériau de toiture, malgré une sensible prépondérance de l'ardoise, de nombreux bâtiments sont également coiffés de tuiles gris foncé.

Les volumes sont souvent simples avec généralement deux niveaux sous corniche. Ce sont souvent des anciennes fermes en long avec parfois un appentis ou des volumes annexes distincts. Les toitures sont à deux versants avec ou sans croupettes.

Cet habitat traditionnel n'a généralement pas subi de très profondes transformations, mais une accumulation de petites modifications successives ont dénaturé leurs caractères typologiques. Malgré tout, certains bâtiments traditionnels présentent des interventions contemporaines de qualité (notamment à Chardeneux, Hogne, Heure, Sinsin).

De nombreuses censes imposantes existent aussi sur le territoire communal, parfois sous forme de fermes-châteaux (Waillet, Hogne, Nettinne, Baillonville, Bonsin).

Il faut remarquer qu'il existe encore sur la commune de nombreuses traces de constructions à colombage. Les exemples intacts en colombage et torchis, jadis dominants comme à Heure, sont devenus exception. Disparus complètement ou seulement maintenus dans leur structure de bois – la brique a remplacé le torchis -, ils évoquent bien imparfaitement la physionomie du village famennien maintenue jusqu'à l'aube du XXème siècle. La grosse ferme de Somme-Leuze en est un témoin d'une ampleur tout à fait exceptionnelle.

5.5.5 L'habitat neuf

L'habitat neuf (datant d'après la seconde guerre mondiale) ne représente généralement qu'une faible proportion du bâti dans les noyaux des villages. Cependant, il est souvent mal intégré au niveau des implantations : maison isolée au centre d'une parcelle entourée du jardin et d'une clôture ou d'une haie, ... Du point de vue des volumes, il ne correspond pas non plus aux caractéristiques régionales : maisons à un seul niveau, pentes de toits trop faibles ou trop fortes, ... La plupart des nouvelles constructions étant en brique, elles s'intègrent correctement au niveau des matériaux dans les villages où la brique est majoritaire, ce qui n'est pas le cas dans les villages où la pierre apparente est majoritaire.

Des lotissements se sont développés hors des auréoles villageoises à Noiseux (cité Larmont) et Hogne (lotissement du parc du château de Hogne) ainsi qu'à Rabozée et Sinsin. Ils sont essentiellement composés de constructions d'aspects très divers du point de vue des matériaux (bois, béton, brique, enduit ...), implantées au milieu du terrain et entourées de haies ou clôtures.

Malgré tout, il existe quelques constructions récentes qui se singularisent par la qualité de leur architecture contemporaine et les efforts d'intégration qui ont prévalu à leur réalisation :

- à Heure, l'extension de l'école s'intègre parfaitement à la partie ancienne du bâtiment, tout en offrant un aspect contemporain ;
- à Heure, la nouvelle maison de village s'inscrit parfaitement dans la logique poursuivie par le réaménagement global du village ;
- à Chardeneux, de nouvelles constructions s'intègrent harmonieusement avec l'environnement bâti que ce soit au niveau des volumes, matériaux ou implantations ;
- à Nettinne, une maison d'aspect contemporain est construite dans le talus, dans la ruelle qui relie la rue de la Japerie à la rue du Monty ;
- à Somme-Leuze, l'école (rue du Tilleul) est parfaitement inscrite dans le noyau villageois autour de l'église.

Annexe n° 5.2 : Le descriptif détaillé des villages de la Commune de Somme-Leuze

5.5.6 Chardeneux, un des plus beaux villages de Wallonie



Massé sur le versant sud d'une crête, le village s'accroche à la pente avant de descendre vers un ruisseau serpentant des prés humides.

Bel exemple de l'architecture condruzienne des XVIII^e et XIX^e siècles, il présente une harmonie générale remarquable, rehaussée par des aménagements parfaitement intégrés au bâti traditionnel où les teintes grises et noires du calcaire et de l'ardoise dominent.

L'espace-rue est resté ouvert, profondément rural et est rythmé par de petites dépendances et annexes.

5.6 Le patrimoine bâti

5.6.1. Le patrimoine monumental de Belgique

Près de 111 bâtiments du territoire de Somme-Leuze sont repris à l'Inventaire du Patrimoine monumental de Belgique. Toutefois, l'importance du patrimoine bâti ancien pour la commune ne doit certainement pas être réduite à cette liste qui est loin de reprendre tout le patrimoine remarquable de Somme-Leuze.

Pour résumer, on retrouve sur l'ensemble de la commune :

- 8 églises,
- 8 chapelles,
- 1 potale,
- 2 presbytères,
- 2 châteaux et 1 château-ferme (à Baillonville, Nettinne et Somal),
- 3 ponts,
- 1 ancien moulin,
- 1 ancienne école communale,

- 60 fermes ou dépendances (dont la Ferme du Bois-Lapson à Bonsin, la Ferme du Fourneau, la Ferme du Château de Nettinne, la Ferme des Marronniers à Sinsin, la Ferme de Leuze et la Ferme du Château de Waillet),
- 4 granges,
- 1 ensemble de maisons et de fermes,
- 20 habitations.

Annexe n° 5.3 : *Inventaire du Patrimoine monumental de Belgique - Commune de Somme-Leuze (avec photos récentes).*

5.6.2. Les sites classés

La Commune de Somme-Leuze compte 6 monuments et sites bâtis classés.

Annexe n° 5.4 : *Liste des biens classés sur la Commune de Somme-Leuze.*

5.6.3 Le petit patrimoine

Le territoire de Somme-Leuze recèle bon nombre de témoignages bâtis de la vie sociale et religieuse d'antan : chapelles, potales, moulins, ponts, ...

Notons la présence de **trois ponts** mentionnés à l'Inventaire du Patrimoine Monumental (les deux premiers ayant une mention particulière) :

- un petit pont en moellons de calcaire enjambant le ruisseau de Moressée (rue de Moressée) ;
- un pont du XIXème siècle en moellons de calcaire composé de deux travées avec un tablier plat (à Chardeneux) ;
- un pont à une arche surbaissée en moellons de calcaire (rue les Cours, Baillonville).

Il y aurait eu jusqu'à huit **moulins à eau** sur la Commune de Somme-Leuze. Six d'entre eux sont encore existants aujourd'hui, plus ou moins conservés : les moulins de Somme-Leuze et de Leuze sur la Somme, de Nettinne, de Heure et de Baillonville sur l'Eau d'Heure et de Noisieux sur l'Ourthe. Le moulin de Somal, sur la somme également a été détruit en 1978. Quant au dernier, le moulin de Bonsin, son existence est juste supposée du fait d'un lieu dit (« au fond dès molin ») sur le ruisseau de Chardeneux.

Notons qu'en été 2010, un inventaire du petit patrimoine a été réalisé par le Syndicat d'initiative en vue de programmer sa restauration et sa mise en valeur.

5.7 Synthèse

Somme-Leuze se situe sur le plan de secteur de Dinant-Ciney-Rochefort. Il a été modifié deux fois sur le territoire somme-leuzois pour la création des zonings de Baillonville-Sud et Baillonville-Nord.

Chardeneux, l'un des plus beaux villages de Wallonie, est soumis au RGBSR. Enfin, notons que Noiseux a fait l'objet d'un remembrement en 1965 et Chardeneux en 1984.

L'occupation des sols

Somme-Leuze s'étend sur 9.509 hectares. C'est une commune verte dont le paysage est nettement plus champêtre que forestier. Elle a connu une augmentation de sa surface bâtie de 54,9 % entre 1990 et 2014. L'évolution positive de la superficie résidentielle moyenne par habitant permet de mettre en évidence le desserrement des espaces résidentiels sur la commune. Quant aux lotissements, on dénombre 274 parcelles disponibles au 01/01/2014. Notons que 11 lotissements (pour 90 lots) ont été d'initiative communale.

Comme le montrent les différents PCA réalisés afin de régulariser et d'harmoniser la situation de fait, la Commune de Somme-Leuze est confrontée à de nombreuses incohérences du plan de secteur sur son territoire dont les impacts sont négatifs sur la structuration des villages : l'habitat qui se développe dans les zones de loisirs, l'impact négatif sur la structuration des villages d'une part, en rupture avec l'habitat traditionnel et, d'autre part, ne permet pas une évolution compacte du noyau d'habitat ; Le manque de disponibilité en zone d'activités économiques et les contraintes du plan de secteur pour le développement de la nature.

La problématique de l'habitat permanent sur la Commune de Somme-Leuze

Confrontée à la problématique de l'habitat permanent dans les zones de loisirs, la Commune s'est munie, en 2004, de 4 PCAD sur le village de Noiseux (n° 1 – Domaine des Grands Horizons, n° 2 – Domaine de l'Ourthe, n° 3 – Domaine des Monts de l'Ourthe, n° 4 – Domaines des Stoqueux et du Mayeur). Trois autres projets de PCA (Domaine du Pierreux, le quartier des Vennes et le parc de Hogne) sont à l'étude mais suite à un refus du Ministre, seul la procédure pour le PCA du Quartier des Cisses et des Vennes a été relancée. La demande pour les PCA n'a pas été acceptée. Une nouvelle procédure (RUE, PCA...) est relancée pour le Quartier des Cisses et des Vennes.

Par la suite, les démarches de réhabilitation et de recherche de subsides ont permis de finaliser les équipements dans quatre parcs résidentiels de week-end. Parallèlement, la Commune a acquis, dans les différents domaines, près d'une centaine de parcelles. Le but est, dans un premier temps, d'assainir des parcelles avant de les revendre aux voisins pour agrandir leur terrain.

La Commune a mis sur pied une procédure de concertation locale avec les résidents permanents et la mise en place d'un chef de projet, d'une antenne sociale, d'une concertation locale et d'un agent référent au CPAS.

Depuis mai 2000, la Commune de Somme-Leuze a pu reprendre en propriété communale les différentes voiries des domaines des Grands Horizons, de l'Ourthe, des Monts de l'Ourthe et du Mayeur. Ceci a permis de mener les travaux nécessaires en vue de la réhabilitation des domaines.

L'environnement bâti

Les villages de la Commune de Somme-Leuze sont pour la plupart implantés sur les versants des plateaux. Ils occupent un seul ou deux de ces versants suivant l'orientation du fond de vallée afin de profiter d'un ensoleillement optimal. Seul Noiseux échappe à cette règle, le noyau traditionnel se développant sur le sommet du plateau et un peu sur le versant sud.

Les silhouettes des villages présentent un regroupement de bâtiments plus ou moins dense où l'habitat récent est généralement peu important. La structure villageoise la plus courante est le village-tas bien que la structure de village-rue se retrouve à Waillet, Hogne et Noiseux et que les villages de Nettinne et Somal sont les seuls à présenter un habitat dispersé.

Comme le montrent l'habitat en zone de loisirs et les extensions importantes qui perturbent la structure villageoise traditionnelle, la Commune de Somme-Leuze est confrontée à de nombreuses incohérences du plan de secteur sur son territoire.

Sur la majeure partie de la commune, les voiries sont en bon état. L'hydrocarboné, le gravier ou le bloc béton ont remplacé l'herbe des devant-de-porte. Des aménagements de sécurité se retrouvent dans presque tous les villages. Chardeneux se distingue par la qualité du traitement de son espace-rue : les câbles électriques y sont enterrés et l'éclairage public disposé sous les corniches des bâtiments.

Les villages de la commune présentent quelques espaces clairement définis, réalisés notamment dans le cadre des précédents PCDR (Chardeneux, Somme-Leuze, Nettinne, Sinsin, Hogne, ...). Nous reprendrons l'exemple du cœur de village de Heure qui a pu bénéficier d'une complète revitalisation et amélioration du cadre de vie.

Rappelons que la Commune de Somme-Leuze est à cheval sur deux zones agro-géographiques limitrophes : la Fagne-Famenne et le Condroz. Cette ambivalence se retrouve également dans son architecture traditionnelle au niveau des volumes et des matériaux, bien que les traits famennois soient généralement prépondérants. On retrouve la pierre calcaire apparente, la brique rouge foncé et un peu d'enduit de teinte blanche comme matériaux de parement. Les toitures sont principalement en ardoises mais aussi en tuiles gris foncé. Enfin, il faut remarquer qu'il existe encore sur la commune de nombreuses traces de constructions à colombage mais dont le torchis a été, le plus souvent, remplacé par la brique.

Quant à l'habitat neuf (datant d'après la seconde guerre mondiale), il ne représente généralement qu'une faible proportion du bâti dans les noyaux des villages. Les lotissements se développent hors des auréoles villageoises.









Nous terminerons en citant :

- les quelque 111 bâtiments du territoire de Somme-Leuze repris à l'Inventaire du Patrimoine monumental belge ;
- les 6 monuments et sites bâtis classés ;
- la présence de 3 petits ponts en moellons de calcaire ;
- les 6 anciens moulins à eau toujours existants ;
- ainsi que de nombreuses chapelles et potales qui ont fait l'objet, en 2010, d'un inventaire par le Syndicat d'initiative en vue de programmer sa restauration et sa mise en valeur.

5.8 Glossaire

Annexe n° 5.5 : *Glossaire du chapitre 5 – Territoire et environnement bâti*

SOURCE DE DONNEES

-  Les PCAD n° 1, 2, 3 et 4 de Somme-Leuze
 -  « Architecture Rurale de Wallonie : Fagne et Famenne », Ed. Pierre Mardaga Editeur
 -  « Les Territoires Paysagers », Etude et Documents C.P.D.T. n°4, Ministère de la Région wallonne, Namur 2004
 -  IWEPS, Discussions Papers : « L'évolution de la superficie résidentielle moyenne par habitant : un indicateur de développement territorial durable ? », janvier 2010
 -  Programme Communal de Développement Rural de Somme-Leuze – BEP, décembre 2001 (extrait des pages 40 à 43)
 -  Relevés de terrain
 -  Les plus beaux villages de Wallonie, Chardeneux
 -  Inventaire du Patrimoine Monumental de Belgique
-

CHAPITRE 6 – Données socio-économiques

6.1 La démographie

Remarques préliminaires :

- En novembre 2014, les statistiques de population disponibles à l'INS sont celles de l'année 2013.
- Les 9 communes composant la microrégion sont : Somme-Leuze, Ciney, Durbuy, Hamois, Havelange, Hotton, Marche-en-Famenne, Nassogne et Rochefort.

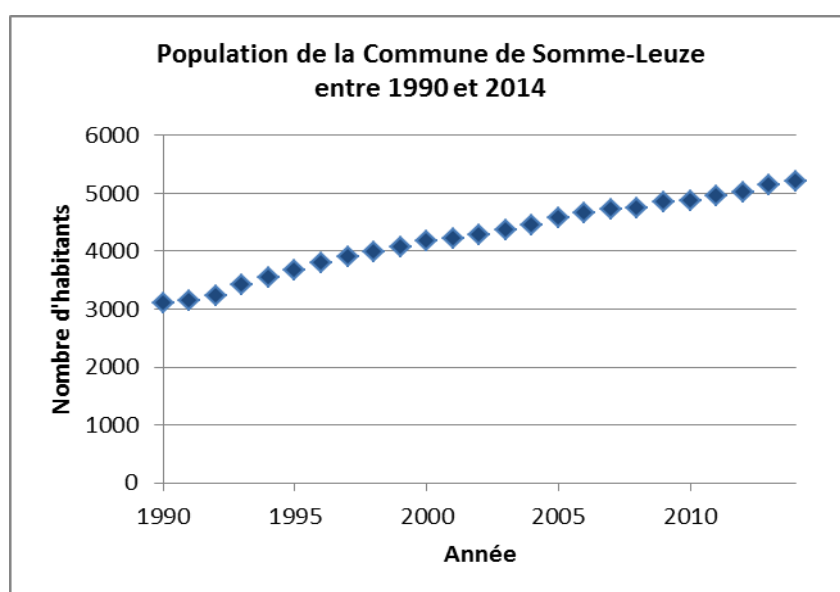
6.1.1 L'augmentation de la population et comparaisons

Au 1 janvier 2014, la population officielle de la Commune de Somme-Leuze est de **5.204 habitants**.

La population de la commune augmente de manière régulière : de 2.518 habitants en 1981 à **5.204 habitants en 2014**, dont **2.588 hommes** et **2.616 femmes**. Cette commune rurale a donc connu une hausse de population de **106,67 % en l'espace de 33 ans**, alors que la microrégion dans laquelle elle se trouve a vu, quant à elle, sa population augmenter de **29,53 %**, passant de 65.888 en 1981 à **85.344 en 2014**.

Population	Somme-Leuze	Microrégion	Province de Namur	Région wallonne
1981	2 518	65 888	407 400	3 229 001
1990	3 116	70 779	421 224	3 243 661
2000	4 170	77 409	443 903	3 339 516
2011	4 958	84 069	476 835	3 525 540
2014	5 204	85 344	484 737	3 576 325
<i>Evolution sur 33 ans</i>	<i>106,67%</i>	<i>29,53%</i>	<i>18,98%</i>	<i>10,76%</i>

Source : ECODATA, S.P.F. économie



Source : ECODATA, S.P.F. économie

Par rapport aux communes de la microrégion, on note qu'en **2014**, Somme-Leuze fait partie des communes les moins peuplées.

Population des communes de la microrégion	1981	1990	2000	2014	Taux de variation 1981-2014
Somme-Leuze	2 518	3 116	4 170	5 204	106,67%
Ciney	13 330	13 869	14 452	15 949	19,65%
Durbuy	7 729	8 622	9 916	11 282	45,97%
Hamois	5 286	5 726	6 462	7 175	35,74%
Havelange	4 030	4 331	4 622	5 035	24,94%
Hotton	3 890	4 331	4 890	5 471	40,64%
Marche	14 115	15 327	16 390	17 387	23,18%
Nassogne	4 226	4 323	4 760	5 365	26,95%
Rochefort	10 764	11 134	11 747	12 476	15,90%

Source : ECODATA, S.P.F. économie

Grâce à ce tableau, on remarque que la Commune de Somme-Leuze possède un taux de variation entre 1981 et **2014** très élevé, eu égard aux autres communes de la microrégion. En effet, la population de Somme-Leuze augmente fortement sur ces **33 années**, avec une augmentation moyenne annuelle de **3,23 %** (soit un gain moyen de **81 habitants** par année). Bien qu'elles connaissent également une croissance de leur population, aucune des autres communes ne connaît une croissance relative aussi importante.

De plus, le détail de ce tableau nous montre que cette forte augmentation est le fait d'une croissance particulière entre 1990 et 2000 (23,7 % pour 1981-1990 ; 33,8 % pour 1990-2000 et **24,8 % pour 2000-2014**).

Cette évolution résulte de trois éléments :

- L'installation régulière de nouveaux habitants venus de l'extérieur ainsi que d'anciens seconds résidents de l'entité.
- Un solde migratoire en général plus important que la moyenne de la région (voir 6.1.3.).
- La volonté de beaucoup de jeunes qui s'installent de continuer à habiter dans leur village ou dans un village voisin.

D'une manière générale, l'attractivité de Somme-Leuze et de ses villages s'explique notamment par :

- la proximité du pôle d'emploi que représente Marche-en-Famenne ;
- la proximité des voies de communication menant vers d'autres pôles d'emplois (la N4 vers Namur et la N35 vers Liège).

6.1.2 La densité de population et comparaisons

Avec ses 95 km², Somme-Leuze a, en **2014**, une densité de population de **55 habitants par km²**, ce qui est plus faible que la moyenne de la microrégion qui est de **82 habitants par km²** (Durbuy = 72 ; Hamois = 94 ; Havelange = 48 ; Hotton = 95 ; Marche-en-Famenne = 143 ; Nassogne = 48 ; Rochefort = 75 ; Ciney = 108).

Cette faible densité, peut s'expliquer par le fait qu'une très grande partie de la commune se trouve en zone non urbanisable et confirme que Somme-Leuze est une commune rurale.

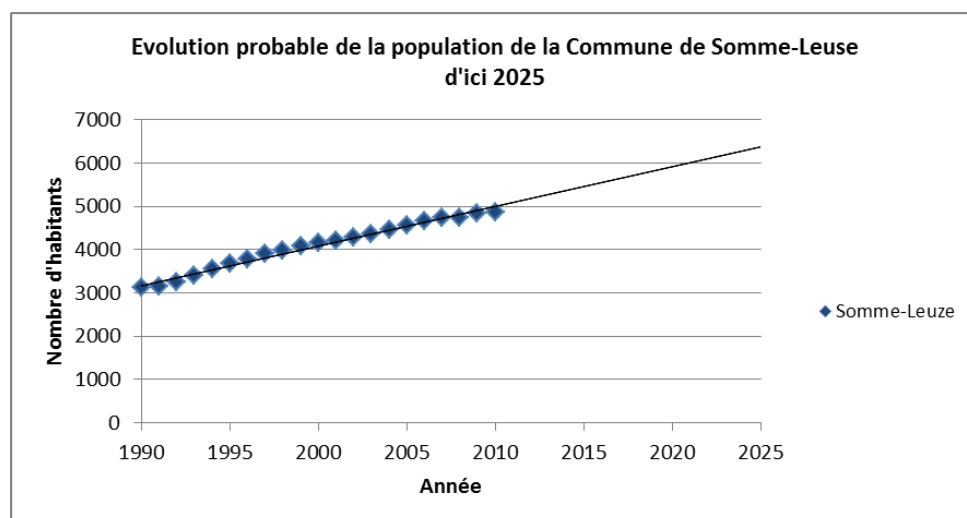
	Superficie (en km ²)	Population 2014	Densité de population
Région wallonne	16 844,29	3 576 325	212,32
Province de Namur	3 666,01	484 737	132,22
Microrégion	1 036,36	85 344	82,35
SOMME-LEUZE	95,09	5 204	54,73
DURBUY	156,61	11 282	72,04
HAMOIS	76,42	7 175	93,90
HAVELANGE	104,73	5 035	48,08
HOTTON	57,32	5 471	95,45
MARCHE-EN-FAMENNE	121,40	17 387	143,21
NASSOGNE	111,96	5 365	47,92
ROCHEFORT	165,27	12 476	75,49
CINEY	147,56	15 949	108,08

Source : S.P.F. économie

6.1.3 Prospectives

Nous avons vu que la population de Somme-Leuze connaît une croissance importante. La question est de savoir si, dans les prochaines années, la venue de nouveaux résidents continuera ou si cette tendance à l'immigration touche à sa fin. Néanmoins, même dans le cas où il n'y aurait plus de nouveaux arrivants, la population continuerait de croître à cause de sa dynamique propre.

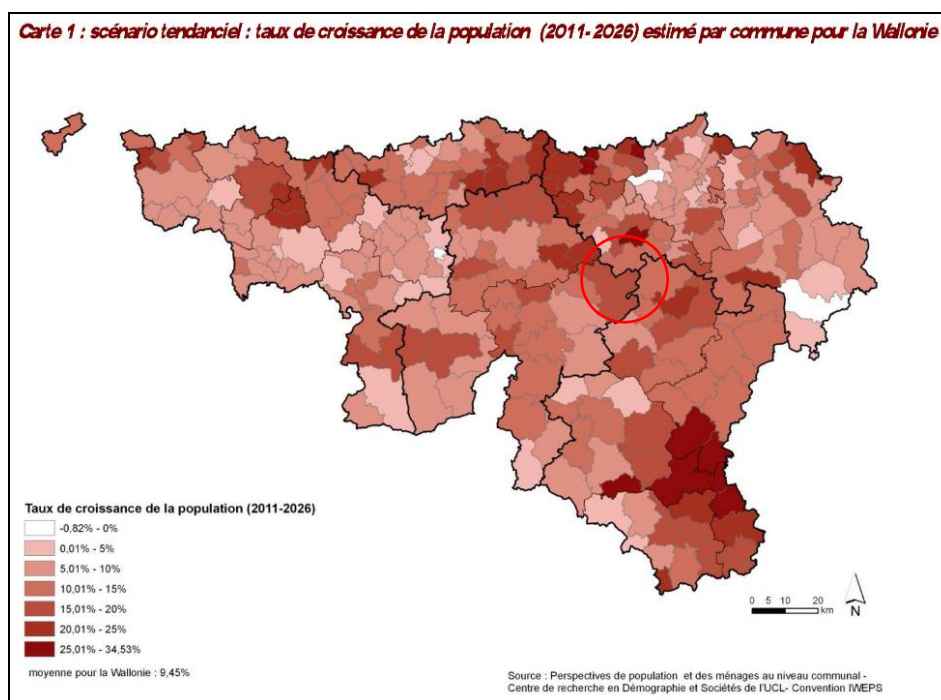
En terme de prospective de l'effectif de la population, si l'on accepte l'hypothèse d'une croissance linéaire comme le présente le graphique ci-dessous, on peut estimer que **la population de Somme-Leuze sera de 6.373 personnes en 2025.**



Source : S.P.F. économie ; calcul sprl Lacasse-Monfort

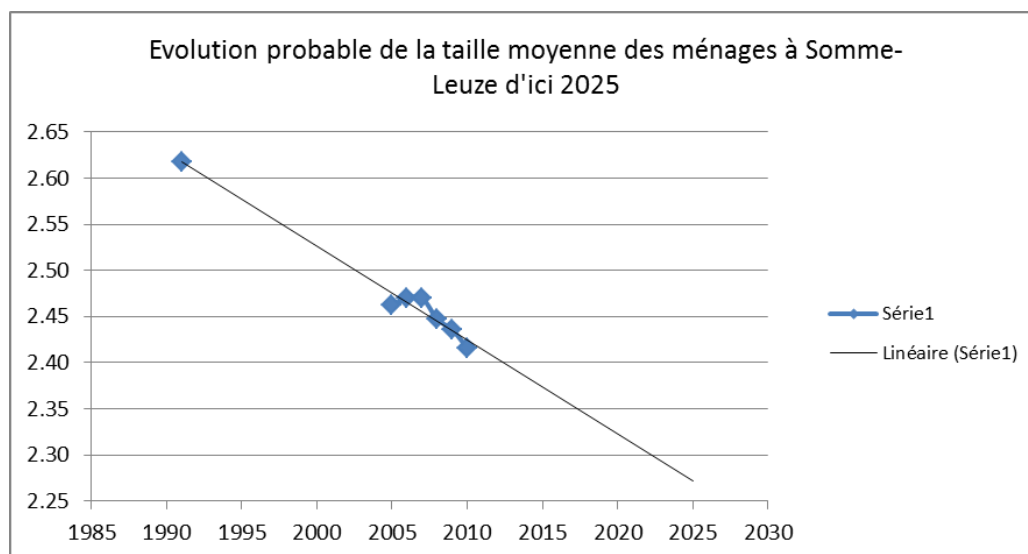
Cette prospective est légèrement supérieure aux résultats de « Perspectives de population et de ménages pour les communes wallonnes : scénario tendanciel », travail réalisé par le Centre de recherche en Démographie et Sociétés de l'UCL à la demande de l'IWEPS.

Comme le montre la carte ci-après, la Commune de Somme-Leuze connaîtrait une croissance de sa population supérieure à la moyenne de la Région wallonne (entre 10,01 et 15 %) soit une population comprise entre 5.830 et 6.029 habitants à l'horizon 2025.



Source : I.W.E.P.S.

En terme de prospective de la taille moyenne des ménages, Somme-Leuze suit la tendance générale observée en Région wallonne. En supposant que la taille des ménages continue à baisser de manière aussi régulière, **la taille moyenne des ménages pourrait atteindre 2,27 personnes/ménage en 2025.**



Source : S.P.F. économie ; calcul sprl Lacasse-Monfort

En conclusion, la mise en relation de la taille des ménages (2,27) et de la population (6.373 hab.) permet d'évaluer un nombre de 2.807 ménages en 2025 soit près de 796 ménages supplémentaires (Cf. 6.2 logement).

Ceci a une incidence évidente sur la croissance grandissante en logements mais également sur les infrastructures (écoles, commerces, aides à la personne...) et sur l'intégration, le sentiment d'appartenance ou le dynamisme associatif de la commune.

6.1.4 Les besoins en logement à l'horizon 2025

En 2025, la taille moyenne d'un ménage devrait être de 2,27 personnes. Dans ces conditions, le seul maintien de la population actuelle engendrera une demande de logements supplémentaires mais relativement faible.

Si l'on considère les perspectives d'accroissement de la population, on prévoit un accroissement à ± 6.373 habitants à l'horizon 2025. Cette hypothèse imposera la création de quelque 796 logements supplémentaires (le nombre de ménages passant de 2.011 en 2010 à 2.807 en 2025).

L'objectif, à l'horizon 2025, est donc de créer 796 logements supplémentaires, ce qui représente la création de 53 logements par an, en moyenne.

Cet objectif ne pourra être atteint qu'en combinant différentes actions : densification des noyaux bâtis, mise en œuvre des zones d'habitat et des zones d'aménagement communal concerté encore disponibles, modification des zones d'habitat ne pouvant être urbanisées et création de nouvelles zones d'habitat mieux situées...

Toutes ces actions devront être intégrées dans une politique de logement cohérente, visant à renforcer la structure du territoire communal.

La réserve foncière stratégique encore disponible - c'est-à-dire l'ensemble des terrains urbanisables en zone d'habitat et d'habitat à caractère rural – représente quelques 968 parcelles à urbanisation facilitée et 973 parcelles dont l'urbanisation nécessitent une mise en œuvre urbanistique et la création d'infrastructures (Cf. Chapitre 5). Cette réserve pourrait permettre la création d'environ 1.000 logements à court terme et 1.000 logements supplémentaires à plus long terme, à condition que des mesures soient prises pour éviter la rétention foncière et garantir la mise en œuvre de ces zones.

A l'heure actuelle, Somme-Leuze dispose donc d'un potentiel foncier suffisant pour répondre à ses objectifs de développement démographique. L'équilibre du territoire pourra être conservé.

Néanmoins, l'évolution de la structure des ménages appelle une diversification du type de logements afin de répondre aux besoins futurs de la population.

Aujourd'hui, le parc de logement de Somme-Leuze comprend essentiellement des habitations unifamiliales (maisons et villas), sur de grandes parcelles, mais à l'avenir, une demande de plus en plus forte concernera des logements de taille plus petite, mais jouissant d'une bonne localisation à proximité des commerces et services.

C'est notamment le cas pour les personnes seules et les personnes âgées, les jeunes couples autochtones ou les ménages monoparentaux.

A côté des villas unifamiliales traditionnelles, la création d'autres types de logements devrait être favorisée : petites habitations au centre des villages, logements groupés ou appartements.

L'évolution de la société montre par ailleurs que ce type de logement n'est plus réservé au milieu urbain, mais trouve également sa place dans les noyaux ruraux.

Une diversité de logements et donc de prix, répond au principe d'égalité des chances et permet d'accueillir une mixité sociale (essentiellement des jeunes Somme-leuzois désirant s'installer sur la commune), élément dynamique dans un milieu de vie.

6.1.5 Les mouvements démographiques

En novembre 2014, les dernières statistiques des mouvements démographiques disponibles à l'INS sont celles de l'année 2013.

Alors que le nombre de naissances fluctue entre 31 et 66 par an sur la période 1990-2013, le nombre de décès, lui, se situe entre 27 et 49 ce qui nous donne une solde naturel positif. Lorsque l'on cumule les données entre 1990 et 2013, on obtient un solde naturel moyen de 17.

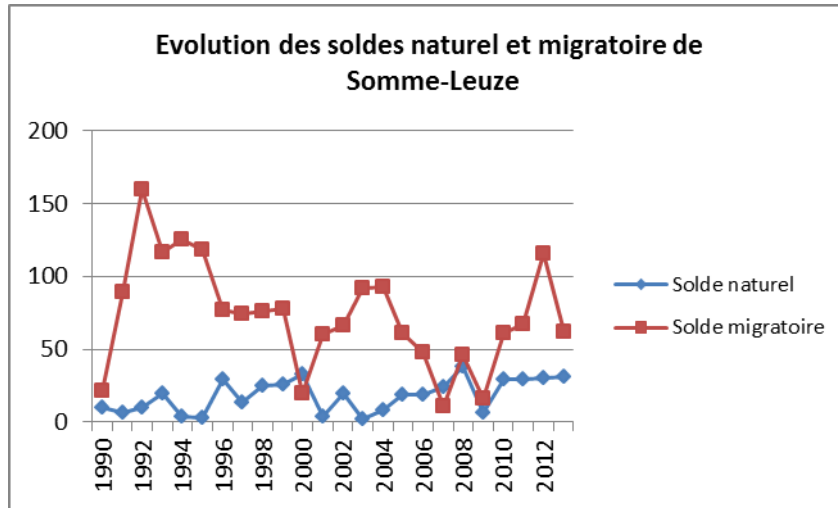
Mouvement de la population	Somme-Leuze				
	Naissances	Décès	Immigrations	Emigrations	Mouvement
1990	49	39	208	187	31
2000	64	31	282	262	53
2013	59	46	488	426	93

Source : S.P.F. économie

Mouvement de la population	Microrégion				
	Naissances	Décès	Immigrations	Emigrations	Mouvement
1990	1.015	734	3.573	3.169	685
2000	1.079	735	4.416	3.996	764
2013	928	931	6.889	6.533	353

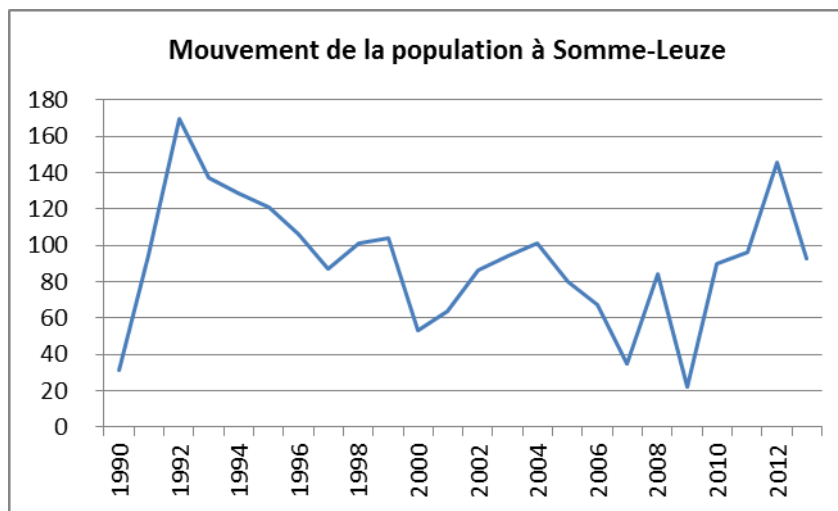
Source : ECODATA, S.P.F. économie

Le nombre d'entrées (immigrations) dans la commune sur la même période, fluctue entre 208 et 436 : il est en augmentation irrégulière. Le nombre de sorties (émigrations) de la commune passe de 156 à 375. Le solde immigrations – émigrations est toujours positif, variant entre + 20 et + 160. Lorsque l'on cumule les données entre 1990 et 2013, on obtient un solde migratoire moyen de 73.



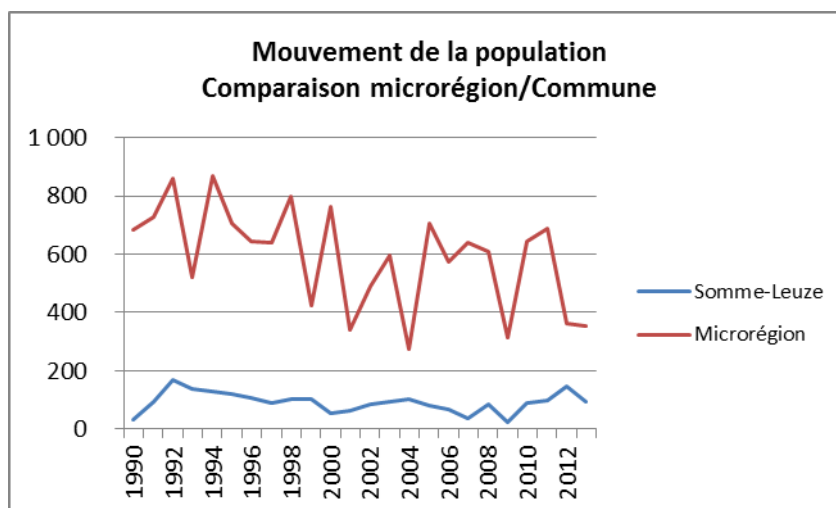
Source : S.P.F. économie

En comparant le solde migratoire moyen (73) et le solde naturel moyen (17), entre 1990 et 2013, on constate que l'augmentation de la population est surtout due au solde migratoire.



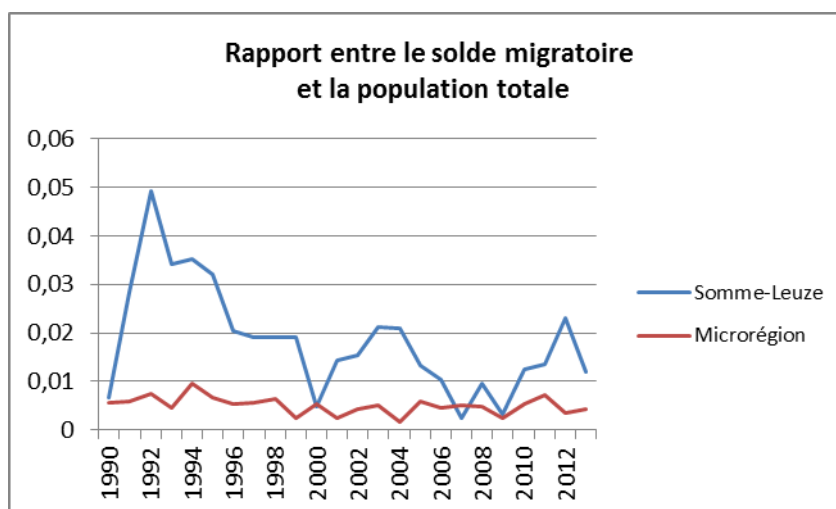
Source : S.P.F. économie

Globalement, le solde de population (naturel + migratoire) fluctue d'année en année, étant à + 22 en 2009, à + 170 en 1992 et + 93 en 2013. Durant la période entre 1990 et 2013, il est toujours positif.



Source : S.P.F. économie

Comparativement, la microrégion connaît chaque année, entre 1990 et 2013, davantage de naissances que de décès, ce qui donne un solde naturel toujours positif ; les nombres d'immigration et d'émigration sont chacun en augmentation continue mais les entrées sont toujours supérieures aux sorties, ce qui donne un solde migratoire positif. Bref, le mouvement total de la population de la microrégion reste largement positif mais fluctuant.

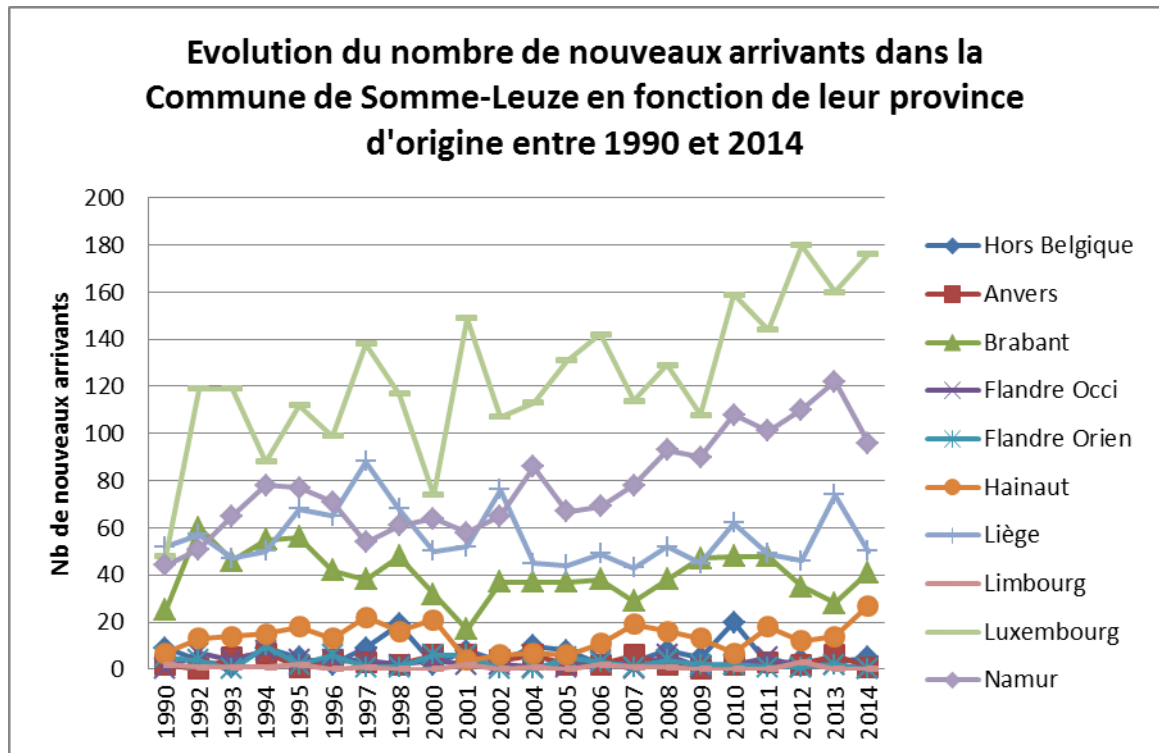


Source : S.P.F. économie

Le rapport entre le solde migratoire et la population totale nous montre que les migrations ont eu une influence plus marquée sur la population de la Commune de Somme-Leuze que dans le reste de la microrégion. On constate également que cette influence était particulièrement marquée entre 1990 et 1996, puis entre 2002 et 2006 et enfin entre 2011 et 2013.

6.1.6 Evolution démographique des nouveaux arrivants

Suite à l'étude des mouvements de la population de la Commune de Somme-Leuze, l'analyse suivante vise à préciser l'origine des nouveaux arrivants sur la commune depuis 1990.



Source : Administration communale de Somme-Leuze

Le graphique ci-dessus présente l'évolution du nombre de nouveaux arrivants dans la Commune de Somme-Leuze en fonction de leur province d'origine entre 1990 et 2014.

L'allure générale du graphique montre, d'une part, que le nombre de nouveaux arrivants fluctue fortement d'année en année et, d'autre part, que quatre provinces d'origine, Luxembourg, Namur, Liège et le Brabant, se démarquent d'année en année :

L'analyse plus détaillée montre que, malgré les fluctuations, le nombre de nouveaux arrivants en provenance de la Province du Luxembourg est globalement en augmentation au même titre que ceux en provenance de Namur. Par contre, les nouveaux arrivants en provenance de Liège et du Brabant restent stables, voire décroissent légèrement.

Les nouveaux arrivants en provenance des autres provinces restent limités et aucune évolution significative ne se dégage. Il en est de même des étrangers (hors demandeurs d'asile) qui, de manière exceptionnelle, atteignent un maximum 4 % des nouveaux arrivants.

En conclusion, la proximité est le facteur principal d'attraction de la Commune de Somme-Leuze, les nouveaux arrivants restent généralement originaires des Provinces de Luxembourg et de Namur. Il s'agit donc essentiellement de nouveaux habitants connaissant la commune, ou du moins sa région et bénéficiant donc, au départ, d'atouts culturels pouvant favoriser leur intégration.

Ceci étant, l'analyse des nouveaux arrivants en fonction de la province d'origine et la localisation de la commune à la frontière de deux provinces ne montrent pas les éventuelles disparités provinciales. L'analyse suivante se penchera donc sur l'origine des nouveaux arrivants au niveau des communes de la microrégion.

Nombre d'arrivants dans la Commune de Somme-Leuze	1990	2000	2010	2014	Taux de variation 1990-2012
DURBUY	7	18	31	32	357,1%
HOTTON	7	9	12	25	257,1%
MARCHE-EN-FAMENNE	17	20	61	78	358,8%
NASSOGNE	4	1	16	7	75,0%
ROCHEFORT	11	13	16	10	-9,1%
CINEY	6	15	29	18	200,0%
HAMOIS	0	5	6	8	/
HAVELANGE	4	11	9	24	500,0%
Total microrégion	56	92	180	202	260,7%
P. Namur	44	64	108	96	118,2%
P. Luxembourg	48	74	159	176	266,7%

Source : Administration communale de Somme-Leuze

Le tableau ci-dessus présente l'évolution du nombre de nouveaux arrivants dans la Commune de Somme-Leuze en fonction de leur commune d'origine entre 1990 et 2014, ainsi qu'une comparaison avec la microrégion, la Province de Namur et la Province de Luxembourg.

Comme l'a montré le graphique précédent, le tableau confirme que le nombre de nouveaux arrivants en provenance de la Province de Luxembourg est globalement en augmentation au même titre que ceux en provenance de Namur.

Néanmoins, le détail du tableau montre le poids important de la Commune de Marche-en-Famenne parmi les communes d'origine.

En termes d'évolution, on soulignera la forte croissance des communes de Marche-en-Famenne (+ 359 %), Havelange (+ 500 %) et Durbuy(+ 357 %) depuis 1990.

Remarquons qu'à elles seules, les communes d'origine de la microrégion constituent entre 30 % et 40 % des communes d'origine des Provinces de Namur et de Luxembourg et ceci de façon constante entre 1990 et 2012.

6.1.7 La répartition des habitants dans les villages et hameaux

Au 1 janvier 2014, 1.064 personnes se concentrent sur le village de Noiseux, soit plus de 20 % de la population communale. Suivent ensuite les villages de Somme-Leuze (859 habitants soit 17 %), Heure 679 habitants soit 13 %), Hogne (660 habitants soit 13 %), Sinsin (586 habitants soit 11 %), Baillonville (523 habitants soit 10%), Bonsin (502 habitants soit 10%), Waillet (173 habitants soit 3%) et Nettinne (157 habitants soit 3 %).

Nombre d'habitants par village	1/01/2014	Part de la population communale
Baillonville	523	10,05%
Bonsin	502	9,65%
Heure	679	13,05%
Hogne	660	12,68%
Nettinne	157	3,02%
Noiseux	1.064	20,45%
Sinsin	586	11,26%
Somme-Leuze	859	16,51%
Waillet	173	3,33%
TOTAL	5.203	100,00%

Source : Administration communale de Somme-Leuze

Hogne est de loin le village qui s'est le plus développé entre 1981 et 2014 avec +374,8 %. Il est suivi des villages de Noiseux (+ 158,3 %) et de Heure (+ 155,3 %).

Ces croissances particulières dans ces trois villages s'expliquent par le développement du parc de Hogne, du domaine du Pierreux, Les Cisses et Les Vennes à Heure et des domaines du Stoqueux, du Mayeur, des Monts de l'Ourthe, de l'Ourthe et des Grands Horizons à Noiseux.

Sur la Commune de Somme-Leuze, aucun village n'a connu de décroissance depuis 1981. Mis à part le village de Nettinne qui a connu une croissance particulièrement faible (+ 13,0 %) ou Waillet (+ 37,3 %) et Bonsin (+ 43,4 %), les villages ont fortement augmenté (Somme-Leuze + 65,5 %), voire même doublé leur population en 30 ans (Baillonville + 99,6 % ; Sinsin + 92,1%).

L'analyse par village montre que Baillonville a surtout augmenté dans les années 2000 avec le développement de la rue de l'Ournette à Rabozée. Par contre, Somme-Leuze a surtout grandi dans les années 1990, avec le Val de Somme.

Nombre d'habitants par village	1981	1991	2001	2014
Baillonville	262	295	389	523
Bonsin	350	351	410	502
Heure	266	343	497	679
Hogne	139	255	497	660
Nettinne	139	153	159	157
Noiseux	412	622	911	1.064
Sinsin	305	343	447	586
Somme-Leuze	519	648	806	859
Waillet	126	133	129	173
TOTAL	2.518	3.143	4.245	5.203

Source : Administration communale de Somme-Leuze pour les chiffres 2001 et 2014 et INS pour les recensements décennaux de 1981 et 1991.

6.1.8 Les classes d'âge

Comparaison avec la microrégion

En 1990, Somme-Leuze comptait 3.116 habitants dont 7 % étaient âgés de moins de 4 ans, 6 % entre 5 et 9 ans, 12 % entre 10 et 19 ans, 29 % entre 20 et 39 ans, 30 % entre 40 et 64 ans et 16 % de plus de 65 ans.

En 2013, 6 % des habitants étaient âgés de moins de 4 ans, 6 % entre 5 et 9 ans, 13 % entre 10 et 19 ans, 25 % entre 20 et 39 ans, 34 % entre 40 et 64 ans et 16 % de plus de 65 ans.

La répartition par classes d'âges a ainsi évolué en vingt ans à Somme-Leuze : les jeunes adultes ont diminué de 6 % en se répartissant principalement dans la classe d'âge des 40 à 64 ans.

On constate également une diminution du pourcentage des 20 à 39 ans sur la population totale. En chiffres absolus, cette tranche d'âge est en augmentation, ce qui conforte le constat que les jeunes restent dans leur commune.

Classes d'âge		SOMME-LEUZE	Microrégion
1990	Moins de 4 ans	7%	7%
	De 5 à 9 ans	6%	7%
	De 10 ans à 19 ans	12%	14%
	De 20 ans à 39 ans	29%	31%
	De 40 ans à 64 ans	30%	27%
	65 ans et plus	16%	14%
2000	Moins de 4 ans	7%	7%
	De 5 à 9 ans	7%	7%
	De 10 ans à 19 ans	12%	14%
	De 20 ans à 39 ans	27%	28%
	De 40 ans à 64 ans	30%	29%
	65 ans et plus	16%	15%
2013	Moins de 4 ans	6%	6%
	De 5 à 9 ans	5%	6%
	De 10 ans à 19 ans	13%	13%
	De 20 ans à 39 ans	24%	25%
	De 40 ans à 64 ans	36%	34%
	65 ans et plus	16%	16%

Source : S.P.F. économie

La structure de la population de la microrégion est majoritairement adulte, avec une tendance au vieillissement. En près de 20 ans, la structure de la population de Somme-Leuze s'est différenciée par une diminution des 20-39 ans et une augmentation de la tranche 40-64 ans. Cette tendance se confirme au niveau de la microrégion.

Analyse détaillée des classes d'âges sur la Commune

Suite à l'analyse des différents groupes d'âge en comparaison avec la microrégion, l'analyse suivante porte sur la structure de la population et son évolution par classe d'âge.

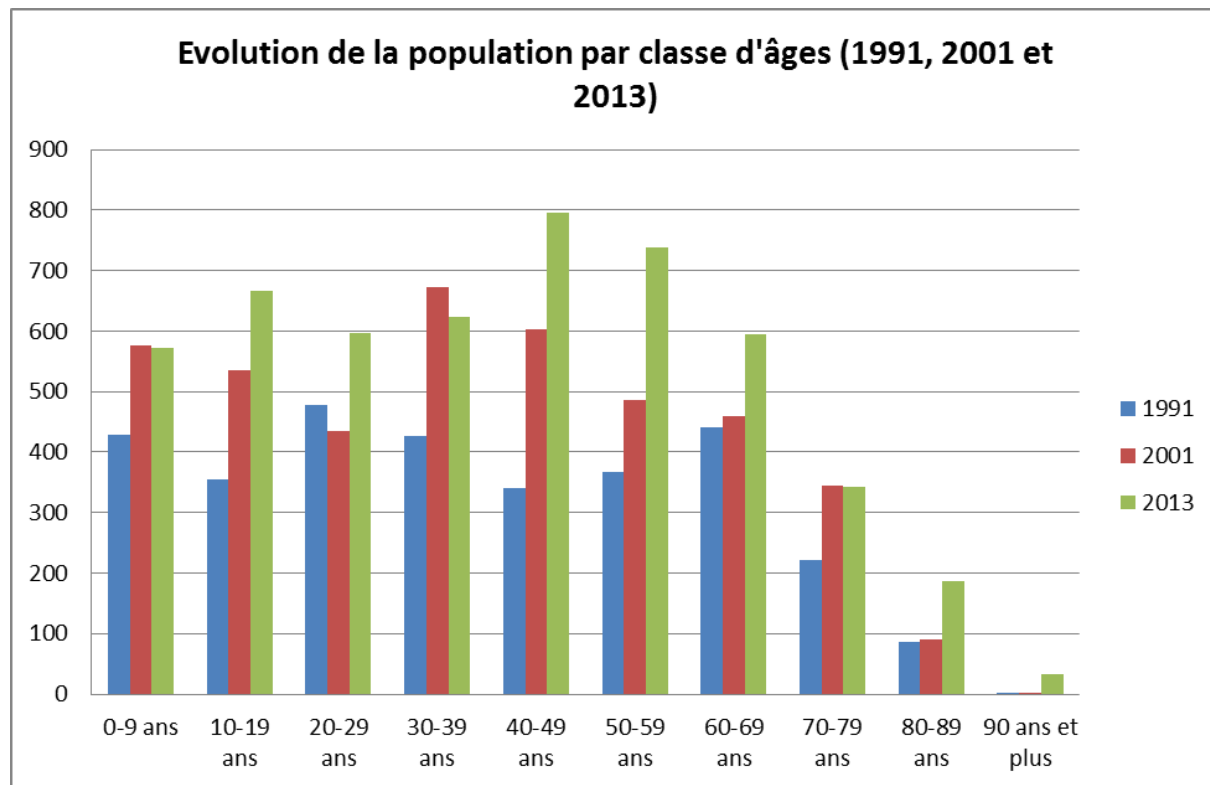
La structure de la population permet notamment de caractériser la dynamique démographique potentielle de la commune. L'analyse de la répartition par classes d'âge nous informe également sur les besoins actuels de la population et permet d'estimer ses besoins futurs.

Cette division permet d'associer aux tranches d'âge des besoins et des activités spécifiques.

- Pour les enfants de moins de 9 ans : crèches, écoles, activités et infrastructures adaptées;
- Pour les « jeunes » de 10 à 19 ans : enseignement de base, activités sportives et culturelles, clubs de jeunes;
- Pour les « jeunes » de 20 à 29 ans : enseignement supérieur, activités sportives et culturelles, clubs de jeunes;
- Pour les adultes de 30 à 59 ans : activités professionnelles, sportives, récréatives, culturelles... ;

- Pour les personnes plus âgées de 60 à 79 ans : aides spécifiques (assistance et santé), activités récréatives et culturelles... ;
- Pour les personnes du quatrième âge (plus de 80 ans) : aides spécifiques (assistance et santé)...

Le graphique ci-après présente la répartition de la population en fonction de ces classes d'âge.



Evolution de la population par classe d'âges (1991, 2001 et 2013)				
	1991	2001	2013	évolution (1991-2013)
0-9 ans	429	577	573	33.57%
10-19 ans	354	536	666	88.14%
20-29 ans	477	434	597	25.16%
30-39 ans	427	672	624	46.14%
40-49 ans	341	602	795	133.14%
50-59 ans	367	486	738	101.09%
60-69 ans	441	459	595	34.92%
70-79 ans	221	345	342	54.75%
80-89 ans	87	90	187	114.94%
90 ans et plus	3	3	32	966.67%
Population totale	3147	4204	5149	63.62%

Source : S.P.F. économie

- Pour les enfants de moins de 9 ans, malgré une augmentation depuis 1990 (+33,57 %) on constate une stagnation depuis 2001. Le détail des chiffres nous montre que cette augmentation se fait de manière différenciée. En effet, les enfants de moins de 4 ans ont moins augmenté (+26 %) que les enfants entre 5 et 9 ans (+42 %).

Il en résulte que, si la demande en places d'accueil pour la petite enfance reste croissante, c'est surtout l'enseignement fondamental et les activités qui y sont associés qui doivent rencontrer la croissance actuelle des 5-9 ans sans trop anticiper une poursuite de cette croissance qui ne semble pas d'actualité.

- Pour les « jeunes » de 10 à 19 ans, on constate une forte augmentation depuis 1990 (+88 %). Cette croissance, continue depuis 1990, semble faire l'objet d'une évolution structurelle liée à l'arrivée de nouveaux arrivants, déjà en noyau familial. Cette forte augmentation, déjà rencontrée dans les problématiques de mobilité vers l'enseignement secondaire ou dans les activités sportives et culturelles, risque donc de perdurer et les efforts consentis devront être maintenus dans le futur.
- Pour les « jeunes » de 20 à 29 ans, l'augmentation est nettement moins marquée (+25 %) et se présente de manière discontinue depuis 1990. L'évolution de cette classe d'âge s'explique certainement par le départ des jeunes étudiants vers les pôles universitaires ou les pôles d'emplois régionaux. A ce titre, les liens avec la Commune de Marche-en-Famenne et la création de synergies en termes de mobilité, de formation et d'activités sportives et culturelles permettrait d'améliorer l'offre en services pour cette classe d'âge.
- Pour les adultes de 30 à 59 ans, la croissance observée est particulièrement importante et confirme le constat que la Commune de Somme-Leuze constitue un lieu d'accueil pour les jeunes ménages et les personnes intégrées dans leur vie professionnelle. Il est à remarquer que si cette population reste sur la commune, on observera un renforcement du vieillissement de la population.
- Pour les personnes plus âgées, de 60 à 79 ans, on constate une augmentation légèrement inférieure à l'augmentation moyenne de la population communale. Remarquons que cette classe d'âge a fait l'objet d'une nette augmentation entre 1990 et 2001 avant de connaître une stagnation jusqu'en 2013. Ce constat est certainement à mettre en relation avec l'installation dans les domaines de leur occupant après la pension. Cette augmentation n'est pas suffisamment importante pour parler d'un réel vieillissement de la population, mais comme le confirme l'évolution des 30 à 59 ans et celle des + de 80 ans, on observe déjà que, sur la commune, le vieillissement de la population se fait sentir.
- Pour les personnes du quatrième âge (plus de 80 ans), on constate une évolution qui succède à celle de la classe d'âge des 60 à 79 ans. En effet, il semblerait que l'augmentation importante des personnes du troisième âge, entre 1991 et 2001, soit la cause de la forte augmentation des personnes du quatrième âge, constatée 10 ans après, entre 2001 et 2013 : l'augmentation du nombre de seniors il y a une vingtaine d'années a pour conséquence une recrudescence des personnes du quatrième âge. Remarquons que la demande en services de soins et d'assistance aux personnes du 4^{ème} âge, qui doit actuellement être rencontrée, servira certainement à l'augmentation constatée des jeunes adultes lorsque ceux-ci seront plus âgés.

6.1.9 Les autres nationalités

En novembre 2014, les dernières statistiques des mouvements démographiques disponibles à l'INS sont celles de l'année 2012.

Au 1^{er} janvier 2012, 3,2 % de la population de Somme-Leuze est d'origine étrangère (contre 3,4 % pour la microrégion et 10,8 % pour la Région wallonne). Cela représente 156 personnes.

Les habitants de nationalité étrangère les plus représentés, au 1^{er} janvier 2012, dans la commune sont les Français, au nombre de 56. Suivent ensuite les habitants des Pays-Bas avec 32 représentants, les Italiens (18) et les Espagnols (3).

6.1.10 Les ménages

Les données 2011, 2012, 2013 de la répartition des ménages par type n'étant pas disponibles au S.P.F. finance, l'analyse ci-dessous est effectuée sur les dernières données disponibles à savoir 2010.

La Commune de Somme-Leuze totalise en 2010, 2.011 ménages privés. Le nombre de petits ménages (personnes vivant seules et les ménages de deux personnes) est le plus important. Entre 1991 et 2010, ils ont augmenté significativement, soit respectivement + 115 % et + 77 %

On remarque également une forte augmentation (+90%) des grands ménages (six personnes et plus).

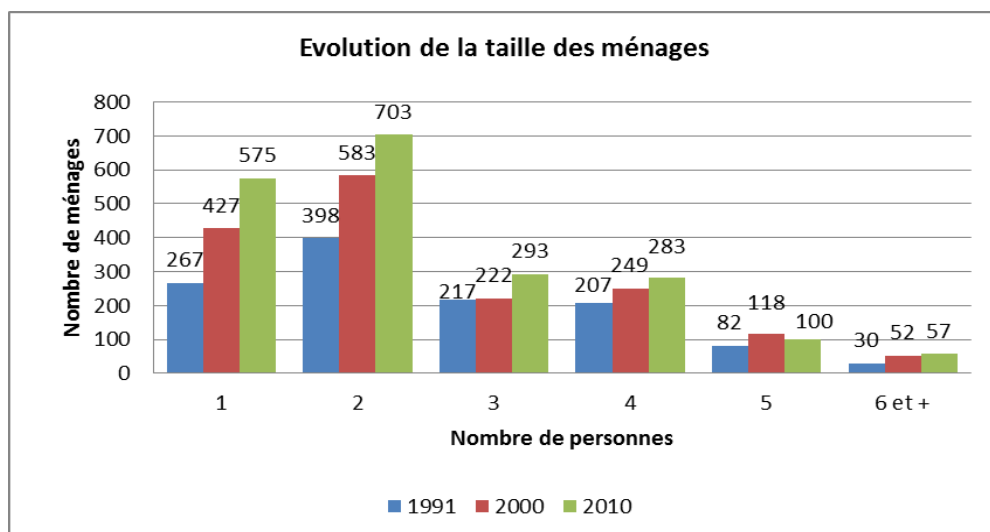
L'augmentation du nombre de petits ménages est un fait sociétal qui peut s'expliquer par plusieurs raisons :

- l'allongement de la durée de vie, des femmes en particulier ;
- l'évolution des mœurs : divorces ou séparations plus fréquents (voir plus loin : familles monoparentales), émancipation plus précoce des jeunes, etc. ;
- l'arrivée de nouveaux habitants vivant seuls.

L'augmentation du nombre de grands ménages est également un fait sociétal s'expliquant essentiellement par le regroupement des noyaux familiaux.

Nombre de personnes par ménages	1	2	3	4	5	6 et +	Total
1991	267	398	217	207	82	30	1.201
2000	427	583	222	249	118	52	1.651
2010	575	703	293	283	100	57	2.011
Augmentation en 2010	115,36%	76,63%	35,02%	36,71%	21,95%	90,00%	67,44%

Source : S.P.F. économie



Source : S.P.F. économie

Les données 2010 de la répartition des ménages privés par type n'étant pas disponible au S.P.F. finance, l'analyse ci-dessus est effectuée sur les dernières données disponibles à savoir 2008.

Répartition des ménages privés par type au 1 ^{er} janvier 2008	Total	%	RW
Isolés hommes	272	14,04%	16,32%
Isolés femmes	261	13,47%	18,43%
Couples seuls sans enfant	444	22,92%	18,56%
Couples avec enfants	504	26,02%	22,79%
Monoparentaux hommes	118	6,09%	5,02%
Monoparentaux femmes	183	9,45%	12,38%
Personnes sans noyau familial	137	7,07%	5,60%
Ménages avec 2 noyaux familiaux ou plus	18	0,93%	0,88%
Autres types	0	0,00%	0,03%
Total ménages privés	1.937	100%	100%

Source : S.P.F. économie

Malgré cela, en 2008, on peut remarquer, sur base du tableau suivant, que la Commune de Somme-Leuze possède un pourcentage de grands ménages plus élevé que celui de la Région wallonne.

Répartition des ménages privés par taille au 1 ^{er} janvier 2010	Taille des ménages						Totaux
	1	2	3	4	5	6 +	
Total ménages privés	575	703	293	283	100	57	2.011
%	28,59%	34,96%	14,57%	14,07%	4,97%	2,83%	100%
RW	35,01%	30,18%	15,64%	12,26%	4,78%	2,13%	100%

Source : S.P.F. économie

Remarque : Les données du S.P.F. économie concernant les ménages par taille indique que la Commune de Somme-Leuze totalise, en 2010, 2.011 ménages privés.

6.1.11 La population scolaire

6.1.11.1 Evolution de l'enseignement fondamental

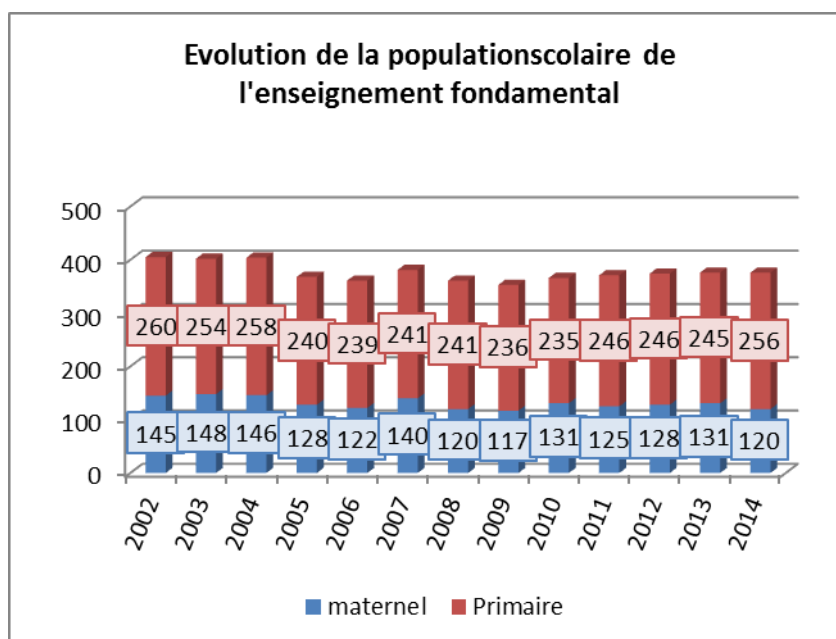
Annexe n° 6.1 : Données détaillées sur l'enseignement.

L'enseignement fondamental

L'enseignement communal de Somme-Leuze compte 4 écoles fondamentales :

- l'implantation de Bonsin ;
- l'implantation de Heure ;
- l'implantation de Noiseux ;
- l'implantation de Somme-Leuze.

Pour l'année scolaire **2014/2015**, on comptait à Somme-Leuze un total de **376 élèves** de l'enseignement fondamental dont **120 en maternelle** et **256 en primaire**.



Source : Données communales

Depuis 2002, le nombre total d'élèves de l'enseignement fondamental a diminué de 34 passant de 405 élèves en 2002 à 371 élèves en 2009. Cela dit, on remarque une relative croissance depuis 2009, tant au niveau du maternel que du primaire.

Le détail par implantation nous montre que cette croissance est essentiellement due à une augmentation du nombre d'élèves dans l'école de Bonsin. En effet, cette implantation, historiquement à "classe unique", a vu sa population scolaire augmenter de façon surprenante depuis plusieurs années. Cette arrivée de nouveaux élèves a engendré la construction d'une nouvelle classe primaire en 2009. Une seconde phase a été entreprise avec cette fois la construction de deux classes supplémentaires et d'un espace pédagogique.

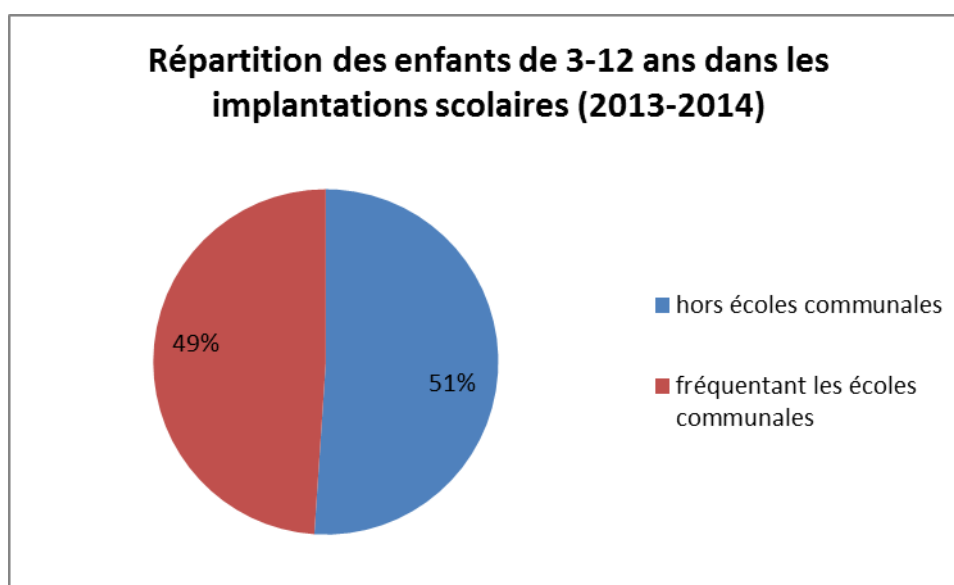
6.1.11.2 Analyse de l'accueil des élèves de l'enseignement fondamental

Les statistiques suivantes sont basées sur un recensement ponctuel de la provenance des élèves, réalisé pour l'année 2013-2014.

Le détail des statistiques démographiques indique qu'au 10/10/2013, la Commune de Somme-Leuze accueillait 620 enfants âgés entre 3 et 12 ans.

Pour l'année scolaire 2013-2014, parmi ces 620 enfants domiciliés dans la commune, 299 fréquentent les implantations somme-leuzoises (49%) et 331 sont scolarisés hors de la commune (51 %). En outre, 77 élèves, provenant d'autres communes, sont également scolarisés dans les écoles somme-leuzoises.

Compte tenu des statistiques de fréquentation scolaires pour l'année 2013-2014, on peut estimer la répartition des enfants de 3-12 ans dans les implantations scolaires.



Le graphique nous montre que, sans compter les enfants extérieurs mais scolarisés dans la commune, la moitié des enfants de 3-12 ans résidant à Somme-Leuze se rendent hors de la commune pour leur enseignement fondamental.

6.1.11.3 Estimation du nombre d'enfants scolarisés dans la commune par village

La tranche d'âge des 3 à 12 ans représente 12 % de la population totale de la commune. Si on applique le même pourcentage, on peut avoir une idée du nombre d'enfants par village, donc du

potentiel (il s'agit bien d'une estimation car la pyramide des âges n'est pas la même dans chaque village).

Le tableau ci-dessous présente le nombre d'enfants, domiciliés dans la commune, réellement inscrits dans les écoles communales et le pourcentage que cela représente par rapport au nombre d'enfants du village concerné.

Villages	Nombre d'habitants (2012)	Potentiel 3 à 12 ans	Enfants dans les écoles communales (en chiffres absolus – en %)	
Baillonville	506	69	21	30%
Bonsin	488	77	53	69%
Heure	645	78	50	64%
Hogne	608	83	8	10%
Nettine	158	17	12	70%
Noiseux	1.027	113	58	51%
Sinsin	579	83	27	33%
Somme-Leuze	858	82	66	80%
Waillet	160	18	4	22%
TOTAL	5.029	620	299	48%

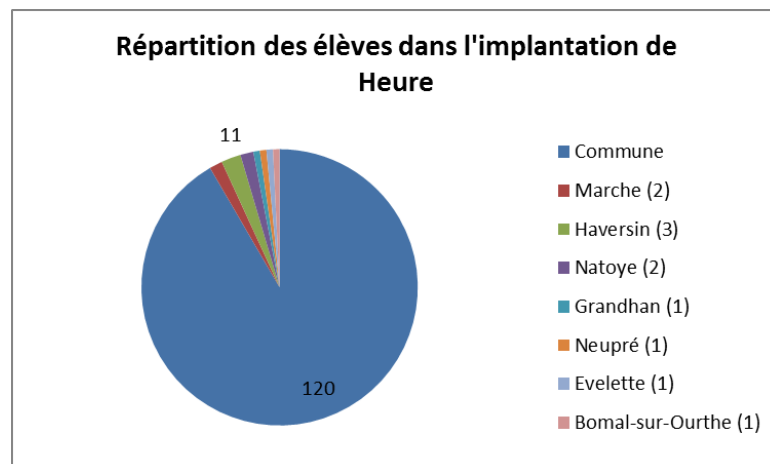
Source : Administration communale et F.R.W.

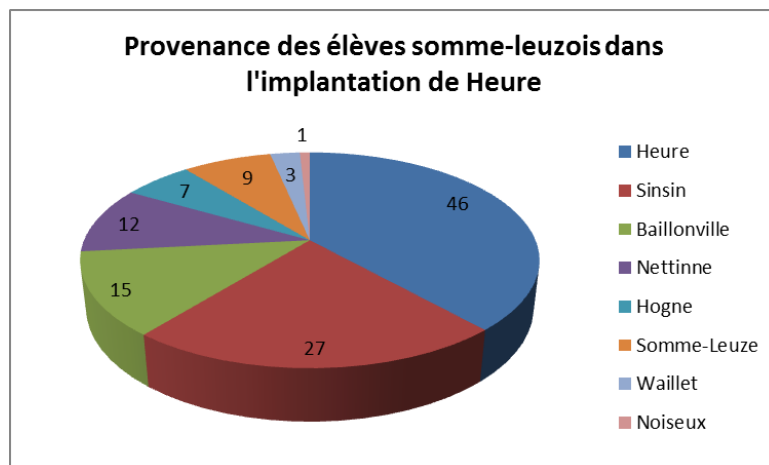
On constate que c'est principalement les villages possédant une implantation scolaire (Bonsin, Heure, Noiseux et Somme-Leuze) qui attirent les enfants issus de la commune. Les enfants des villages ne possédant pas d'infrastructure scolaire sont donc plus susceptibles de trouver des solutions à l'extérieur de la commune.

6.1.11.4 Analyse de l'origine des élèves de l'enseignement fondamental

Les graphiques suivants présentent, par implantation et pour l'année 2013-2014, l'origine des élèves, d'une part, en fonction de leur commune d'origine et, d'autre part, en fonction des villages de la commune.

- l'implantation de Heure ;

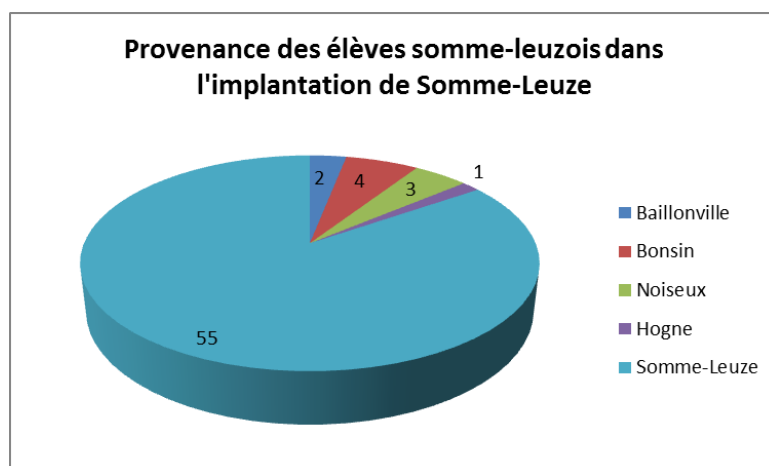
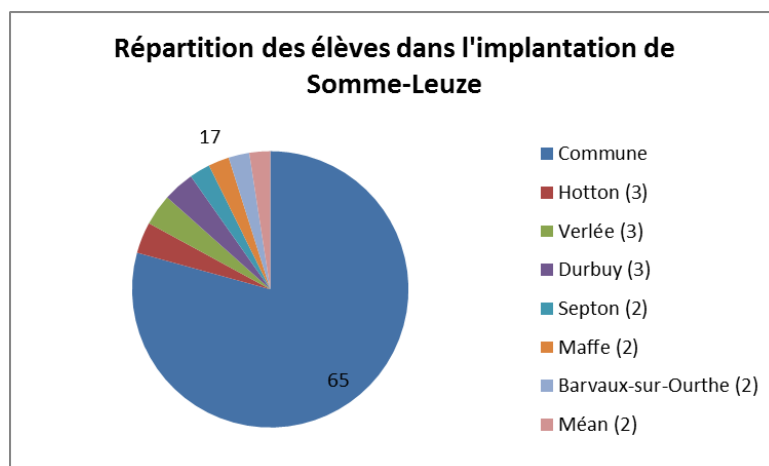




Source : Administration communale

Dans l'implantation de Heure, 91 % des élèves proviennent de la commune. Parmi ces 120 élèves somme-leuzois, 46 proviennent de Heure et 74 du reste de la commune.

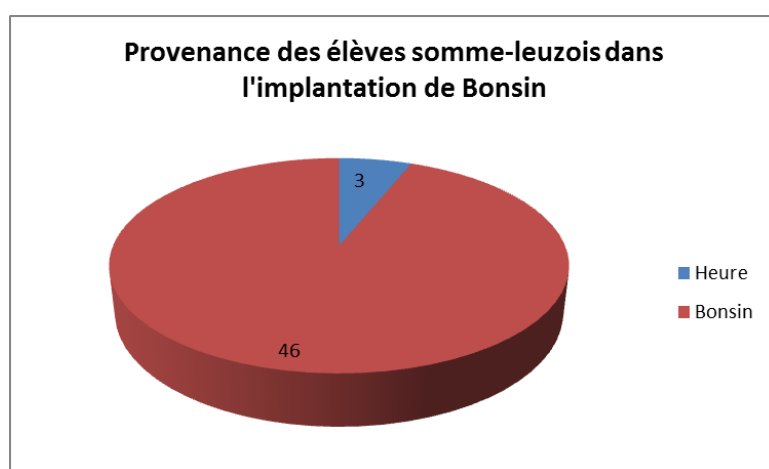
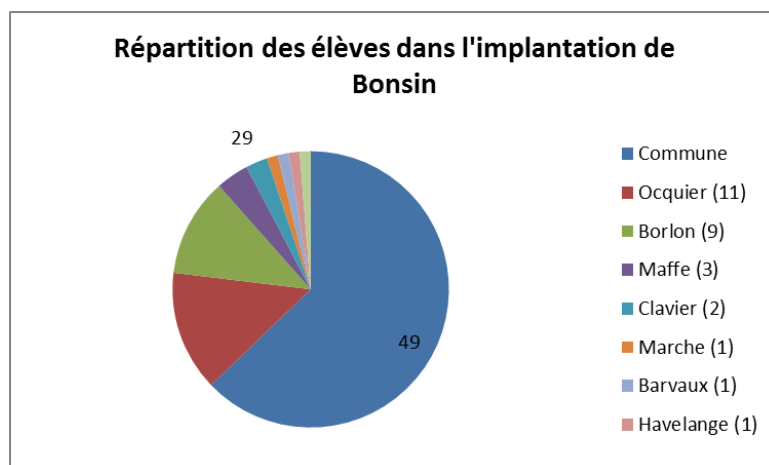
- l'implantation de Somme-Leuze.



Source : Administration communale

Dans l'implantation de Somme-Leuze, 79 % des élèves proviennent de la commune. Parmi ces 65 élèves somme-leuzois, 55 proviennent de Somme-Leuze et 10 du reste de la commune.

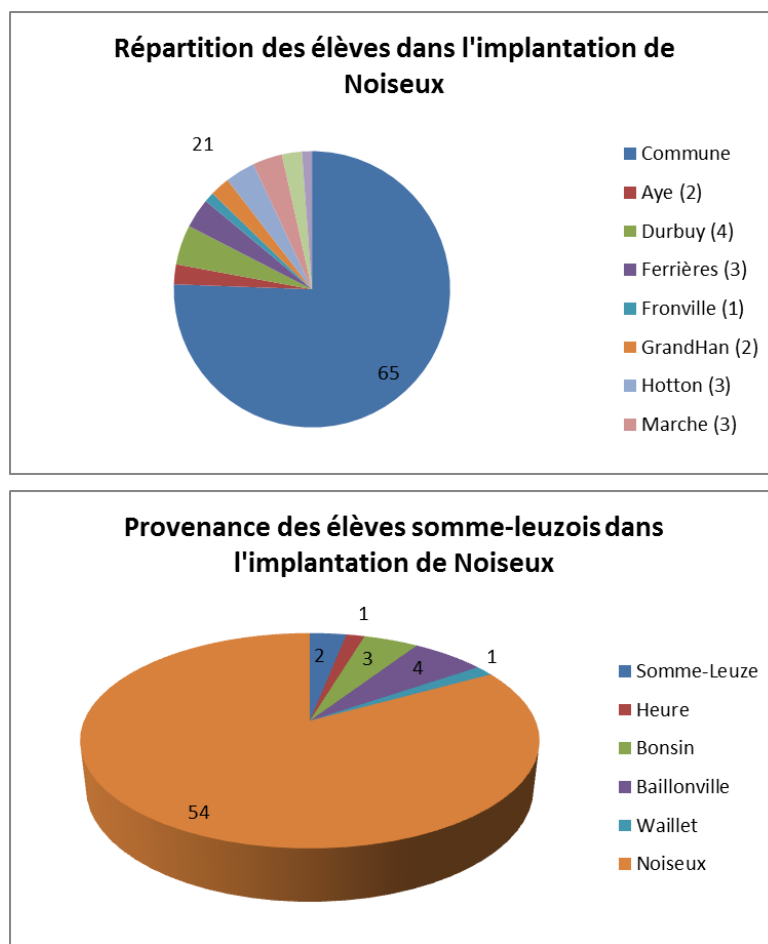
- l'implantation de Bonsin ;



Source : Administration communale

Dans l'implantation de Bonsin, 63 % des élèves proviennent de la commune. Parmi ces 49 élèves Somme-leuzois, 46 proviennent de Bonsin et 3 du reste de la commune.

- l'implantation de Noiseux ;



Source : Administration communale

Dans l'implantation de Noiseux, 91 % des élèves proviennent de la commune. Parmi ces 65 élèves somme-leuzois, 54 proviennent de Noiseux et 11 du reste de la commune.

On constate que, dans la Commune de Somme-Leuze, les implantations accueillant le plus d'élèves extérieurs à la commune sont successivement Bonsin (29 élèves), Noiseux (21), Somme-Leuze (17) et Heure (11).

Les graphiques permettent également d'observer le comportement des enfants somme-leuzois dont le village ne dispose pas d'implantation scolaire. Ainsi, les élèves du village de Baillonville se rendent préférentiellement à Heure (à Somme-Leuze et à Noiseux dans une moindre mesure) ; ceux du village de Hogne se rendent préférentiellement à Heure (à Somme-Leuze dans une moindre mesure), ceux du village de Nettinne se rendent exclusivement à Heure et ceux du village de Sinsin se rendent également dans l'implantation de Heure. Il semblerait donc que la proximité soit le facteur le plus important dans le choix des écoles.

6.1.12 Synthèse

Au 1^{er} janvier 2014, la population officielle de la Commune de Somme-Leuze est de 5.204 habitants.

Somme-Leuze est la commune la moins peuplée de la microrégion. Elle a connu une forte croissance démographique (+ 106,67 % entre 1981 et 2014). On constate également une densité de population peu élevée (55 hab. / km²), due à un territoire en grande partie non urbanisable.

Les mouvements de population sont positifs entre 1990 et 2010 avec un solde naturel moyen de 39 et un solde migratoire moyen de 82. Cette forte augmentation de la population est principalement due au solde migratoire.

Si l'on considère les prospectives d'accroissement de la population (IWEPS), on prévoit un accroissement à ± 6.373 habitants à l'horizon 2025. Cette hypothèse imposera la création de quelque 796 logements supplémentaires.

La Commune de Somme-Leuze constitue un pôle d'attrait pour les nouveaux arrivants en provenance des communes qui lui sont proches. En outre, on constate que la commune absorbe ces dernières années de plus en plus d'habitants de Marche-en-Famenne. On peut donc facilement projeter que l'extension de la sphère d'influence de cette dernière aura un impact croissant sur la Commune de Somme-Leuze dans les années à venir.

Au 1 janvier 2014, la population se répartit dans les villages de la manière suivante :

- Noisieux avec 1.064 habitants soit près de 20 % de la population totale ;
- Somme-Leuze avec 859 habitants – 17 % ;
- Heure avec 679 habitants – 13 % ;
- Hogne avec 660 habitants – 13 % ;
- Sinsin avec 586 habitants – 11 % ;
- Baillonville avec 523 habitants – 10 % ;
- Bonsin avec 502 habitants – 10 %.
- Waillet avec 173 habitants – 3 %.
- Nettinne avec 157 habitants – 3 %.

Sur 23 ans, l'ensemble des villages a connu une croissance de sa population. Ceci étant, cette augmentation est particulièrement importante dans les villages de Hogne, Noisieux et Heure.

En près de 20 ans, la structure de la population de Somme-Leuze s'est différenciée par une diminution des 20-39 ans et une augmentation de la tranche 40-64 ans, tendance que l'on observe également au niveau de la microrégion.

Plus en détail, on constate, ces dernières années, une augmentation des moins de 9 ans (et particulièrement des 5-9 ans), croissance qui doit être actuellement rencontrée par la mise à disposition de services à la petite enfance ou pour l'enseignement fondamental, mais qui ne doit pas être trop anticipée car cette évolution ne semble pas continue.

On constate également une forte croissance des 10-19 ans qui, dans un futur proche rencontreront les problèmes observés actuellement par les 20-29 ans, à savoir l'éloignement des grands pôles d'activités et de formation et le manque de solutions adaptées pour les relier au pôle local que constitue Marche-en-Famenne.

Pour les adultes de 30 à 59 ans, la croissance observée est particulièrement importante. Si cette population reste sur le territoire, alors on peut anticiper le vieillissement brutal de la population somme-leuzoise.

Enfin, concernant les seniors, on a observé une forte croissance des 60 à 79 ans dans le courant des années 90, cause d'une forte augmentation actuelle des personnes du quatrième âge. S'il s'agit là d'une première expérience du vieillissement de la population à laquelle la Commune est confrontée, on peut présager que cette problématique se fera de plus en plus sentir dans les années à venir.

La commune compte 156 personnes d'origine étrangère en 2012, essentiellement des Français et des habitants des Pays-Bas.

On comptabilise, en 2010, 2.011 ménages privés. Entre 1991 et 2010, on constate une augmentation de 86 % des petits ménages (de 1 ou 2 personnes).

Quatre écoles communales proposent un enseignement fondamental (maternel et primaire) : à Bonsin, Heure, Noiseux et Somme-Leuze.

Pour l'année scolaire 2014/2015, on compte un total de 376 élèves sur la Commune de Somme-Leuze.

Au niveau des élèves de primaire (256 en 2014), on remarque une légère croissance du nombre, surtout depuis 2009 tout comme au niveau des élèves de maternel (120 en 2014), dont le nombre croît surtout depuis 2009.

L'analyse de la répartition des enfants de 3 à 12 ans dans les implantations scolaires nous montre que la moitié des enfants de 3-12 ans, résidant à Somme-Leuze, se rendent hors de la commune pour leur enseignement fondamental. En outre, seuls les villages possédant une implantation scolaire (Bonsin, Heure, Noiseux et Somme-Leuze) attirent une grande partie des enfants issus du village. Les autres villages, quant à eux, présentent une part importante d'enfants sortant de la commune pour l'enseignement fondamental.

6.1.13 Glossaire

Annexe n° 6.0 : *Glossaire du chapitre 6 – Données socio-économiques.*

6.2 Les indicateurs sociaux

6.2.1 La population active sur Somme-Leuze

6.2.1.1. Population active

Sur la population totale, la Commune de Somme-Leuze comptabilise, au 30 juin 2012, **3.366 personnes en âge de travailler** (personnes entre 15 et 64 ans) et **2.351 actifs**, ce qui signifie que **1.015 personnes** qui sont en âge de travailler sont inactives ou étudiantes, soit **30 %**.

Sur les **2.351 personnes actives**, **2.076** sont occupées, soit **70 %**. La commune compte donc **275 personnes actives inoccupées** (chômeurs DEI).

2012, 30 juin	Population en âge de travailler	Population active			
		Population active occupée	Population active inoccupée	Total population active	Population active (%)
Somme-Leuze	3.366	2.076	275	2.351	70%
Ciney	10.394	6.480	896	7.376	71%
Durbuy	7.315	4.383	649	5.031	69%
Hamois	4.692	3.162	334	3.496	74%
Havelange	3.233	2.082	242	2.323	72%
Hotton	3.600	2.164	318	2.482	69%
Marche	11.592	7.010	1.053	8.063	70%
Nassogne	3.503	2.174	261	2.435	70%
Rochefort	8.011	4.760	780	5.540	69%
Microrégion	55.704	34.290	4.807	39.097	70%

Source : Steunpunt w.s.e., validée par l'IWEPS.

Lorsque l'on compare Somme-Leuze aux communes de la microrégion, on constate que le pourcentage de personnes actives de Somme-Leuze, par rapport à la microrégion, est moyen.

2012, 30 juin	Taux d'activité	Taux d'emploi
Somme-Leuze	69,8	61,6
Ciney	71,0	62,3
Durbuy	68,7	59,9
Hamois	74,5	67,3
Havelange	71,9	64,4
Hotton	68,9	60,1
Marche	69,5	60,4
Nassogne	69,4	61,9
Rochefort	69,1	59,4
Microrégion	70,3	61,9

Source : Steunpunt w.s.e., validée par l'IWEPS.

Si on s'attarde sur les taux, et non plus sur les chiffres bruts, on constate qu'en **2012**, Somme-Leuze a un taux d'activité de **69,8 %** et un taux d'emploi moyen de **61,6 %**, taux qui sont dans la moyenne de la microrégion (si l'on retire les taux de la commune d'Hamois qui sont exceptionnellement haut). Le rapport entre les somme-Leuzois effectivement présents sur le marché du travail (occupés et inoccupés) et la population en âge de travailler est donc relativement bas (taux d'activité) et l'on fait le même constat pour la participation moyenne des actifs occupés, au sein de la population qui pourraient potentiellement travailler (taux d'emploi).

2012, 30 juin 15-24 ans	Population en âge de travailler	Population active			Taux d'emploi
		Population active occupée	Population active inoccupée	Total population active	
Somme-Leuze	612	166	51	217	27,08
Ciney	2.061	611	219	830	29,65
Durbuy	1.405	391	140	531	27,84
Hamois	940	274	97	370	29,12
Havelange	670	163	57	220	24,39
Hotton	796	228	96	323	28,64
Marche	2.461	713	292	1.004	28,96
Nassogne	710	195	76	271	27,51
Rochefort	1.609	471	182	653	29,27
Microrégion	11.263	3.212	1.209	4.420	28,52

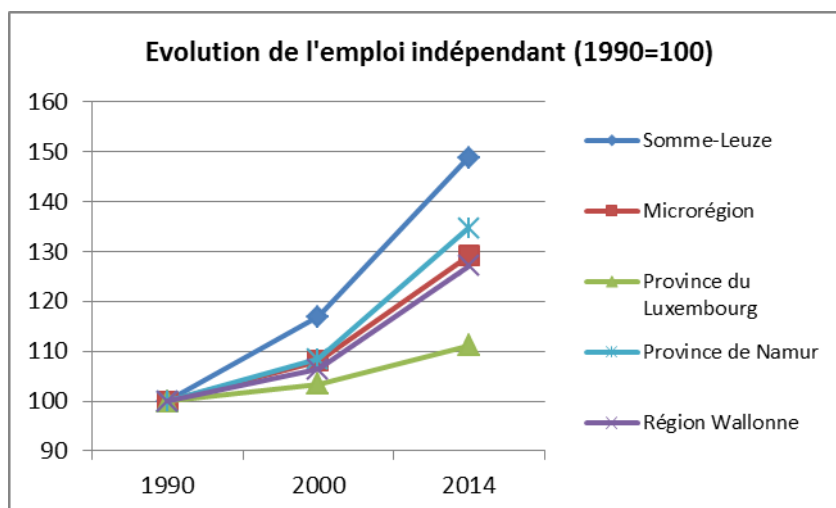
Source : Steunpunt w.s.e., validée par l'IWEPS.

Par ailleurs, si on regarde la tranche d'âge 15-24 ans, on constate qu'il y a **217 jeunes actifs** sur la Commune de Somme-Leuze, ce qui est faible par rapport aux autres communes de la microrégion. En plus de ces jeunes actifs, on compte **395 étudiants**. Quant au taux d'emploi des jeunes somme-leuzois, le constat est similaire à l'ensemble de la population active, il est dans la moyenne de la microrégion.

6.2.1.2. Les indépendants

A Somme-Leuze, on recense, en 2014, **588 indépendants** toutes catégories confondues (activité principale, activité complémentaire et actifs après l'âge de la pension), contre 462 en 2000, ce qui représente une augmentation de **27,27 % en quatorze ans**. Remarquons que cette croissance s'observe particulièrement dans les secteurs d'activités des industries et de l'artisanat et dans les professions libérales. Seuls les agriculteurs ont connu une décroissance au cours de ces 20 dernières années.

En **2014**, les indépendants somme-leuzois représentent **1,4 %** des indépendants de la Province de Namur, qui en comptabilise **41.900**. Ils représentent **7 %** des indépendants de la microrégion, part élevée si l'on considère que seuls **6,10%** des habitants de la microrégion vivent à Somme-Leuze.



Source : INASTI

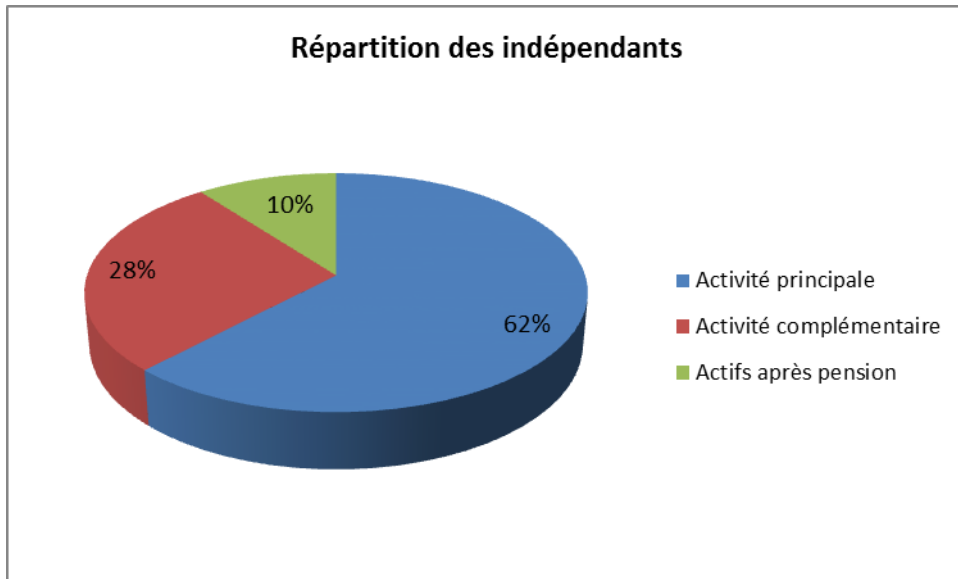
La Commune de Somme-Leuze, comme on le constate sur le graphique précédent, dépasse en 2014 la moyenne de la microrégion avec une courbe qui semble accentuer sa croissance depuis 1990. L'augmentation des indépendants de Somme-Leuze entre 1990 et 2014 a été plus marquée que dans la Province de Namur, la Province du Luxembourg et la Région wallonne. Les indépendants Somme-Leuzois contribuent donc à la vitalité économique de la commune.

Indépendants au 31/12/2013	SOMME-LEUZE		MICROREGION	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Activité principale	365	62%	5.326	64%
Activité complémentaire	162	28%	2.224	27%
Actifs après pension	61	10%	722	9%
Total	588	100%	8.272	100%
Agriculture-sylviculture et pêche	136	23%	1.507	18%
Industrie-Artisanat	145	25%	1.935	23%
Commerces	145	25%	2.353	28%
Professions libérales	112	19%	1.839	22%
Services	50	9%	638	8%

Source : INASTI

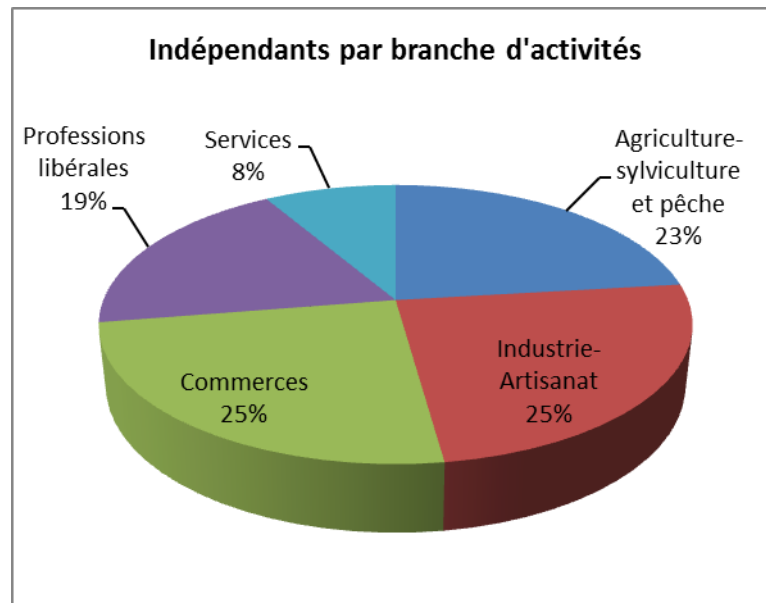
Parmi les **588 indépendants**, **365**, soit **62 %**, le sont en activité principale, **162**, soit **28 %**, en activité complémentaire et **61**, soit les **10 %** restant, sont des actifs après l'âge de la pension. Cette répartition est similaire pour l'ensemble de la microrégion.

Sur les **588 indépendants**, on compte **198 femmes**, soit **33 %** du total. Le pourcentage d'indépendants sur l'emploi total est d'environ **25 %** en 2014.



Source : INASTI

Les secteurs les mieux représentés par les indépendants de Somme-Leuze sont, en 2014, d'abord le secteur du commerce et de l'industrie (25 %), viennent ensuite les indépendants travaillant dans le secteur agricole (23 %), les professions libérales (19 %) et enfin les services (8 %). Notons cependant que la part du secteur agricole est plus importante que la moyenne de la microrégion et que les professions libérales sont proportionnellement moins importantes. Ce dernier constat s'explique par l'importance, en termes de professions libérales, des Communes de Marche-en-Famenne et Ciney.

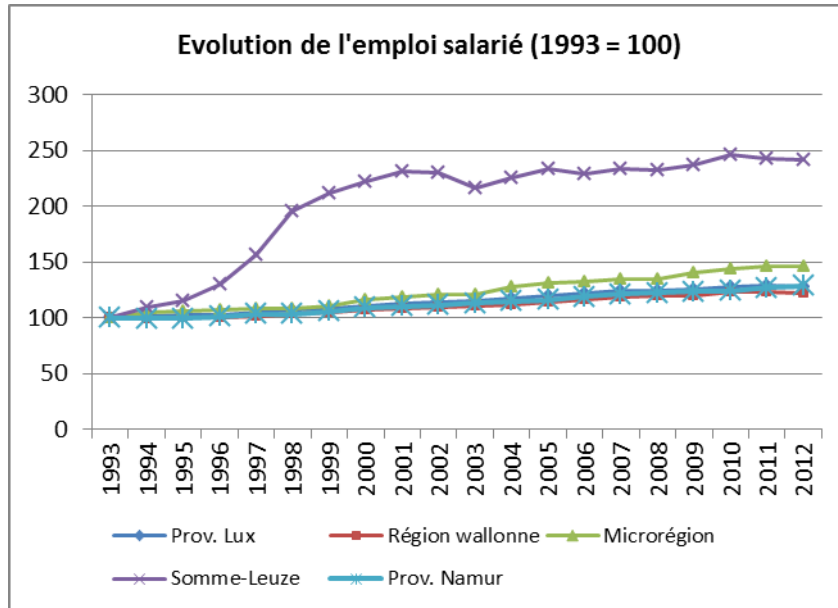


Source : INASTI

6.2.1.3. Les salariés

En 2012 (4ème trimestre), le nombre de travailleurs assujettis à l'ONSS est de **569** ; les salariés représentent donc **plus du quart des emplois de la commune**. Lorsque l'on compare la courbe de l'emploi salarié de la commune, il apparaît que le nombre d'emplois progresse de façon très importante entre 1995 et 2001 avant de connaître une relative stagnation jusqu'en 2012. Cette forte croissance est à mettre en relation avec le rapide développement du Parc Artisanal et PME de Baillonville Sud qui a accueilli ses premiers occupants en 1996.

La Commune de Somme-Leuze a connu une croissance nettement plus importante que celle de la Province du Luxembourg, de la Province de Namur, de la Région wallonne et de la microrégion.



Source : ONSS

De ces 569 travailleurs assujettis à l'ONSS, **430**, soit **76 %**, sont engagés dans le secteur privé, et **139**, soit **24 %**, dans le secteur public.

Remarque : Pour l'étude sectorielle suivante, les branches d'activités de la NACE Rév.2 de l'ONSS ont été réparties de manière suivante :

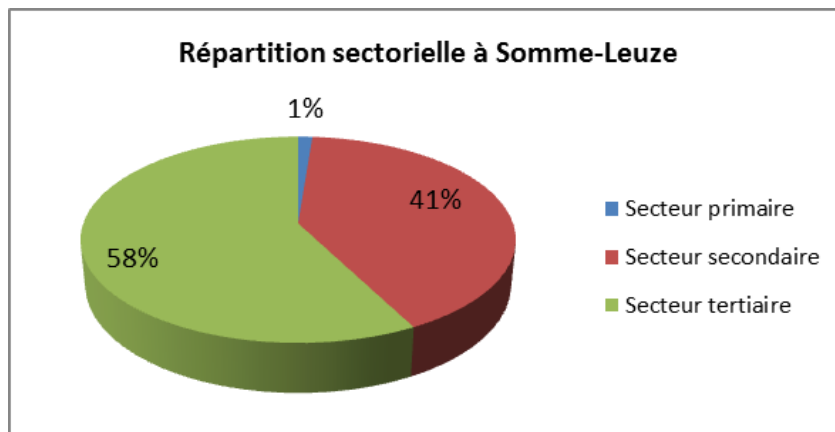
- le secteur primaire reprend les branches d'activité 01 à 09;
- le secteur secondaire reprend les branches d'activité de 10 à 43 y compris;
- le secteur tertiaire marchand reprend les branches d'activité de 45 à 99 y compris;
- et le secteur tertiaire non marchand reprend les branches d'activité de 84 à 94 y compris et de 97 à 99 y compris.

Travailleurs assujettis à l'ONSS au 4 T 2012 Somme-Leuze	Nombre d'emplois		Pourcentage		Nombre d'établissements	
Secteur primaire		7		1%		6
Agriculture, sylviculture et pêche	7		100%		6	
Secteur secondaire		234		41%		32
Industrie manufacturière alimentaire	2		1%		2	
Industrie manufacturière pharmaceutique	88		38%		1	
Autre Industrie manufacturière	29		12%		4	
Construction	115		49%		25	
Secteur tertiaire marchand		147		26%		36
Commerce de gros	32		22%		6	
Commerce de détail	21		14%		10	
Transports	5		3%		2	
Hébergement	51		35%		3	
Restauration	14		10%		6	
Activités financière et immobilières	6		4%		4	
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	12		8%		3	
Activités de services administratifs et de soutien	6		4%		2	
Secteur tertiaire non marchand		181		32%		22
Administration publique	81		45%		5	
Enseignement primaire	49		27%		2	
Santé humaine et action sociale	8		4%		4	
Activité de nettoyage	23		13%		1	
Arts, spectacles et activités récréatives	20		11%		10	
TOTAL	569	569		100%	96	96

Source : ONSS.

A Havelange, autre commune de la microrégion, on compte, la même année, 568 travailleurs soumis à l'ONSS, contre, rappelons-le, 559 à Somme-Leuze. Il s'agit des deux communes comptant le moins de salariés de la microrégion.

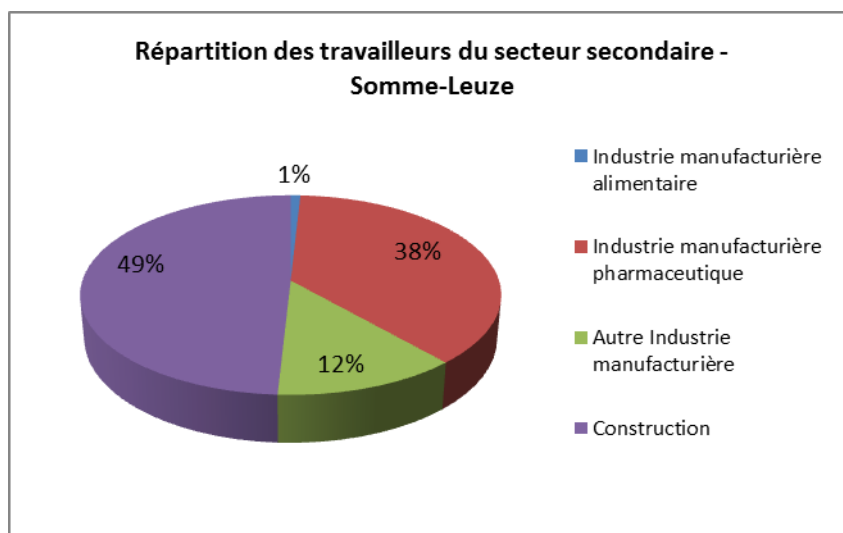
Si on s'attarde aux secteurs d'activités (privé et public confondus), **7 salariés**, soit **1 %** du total, sont employés dans le secteur primaire, **234** (soit **41 % du total**) dans le secteur secondaire et **328** (soit **58 % du total**) dans le secteur tertiaire (dont **147 pour le marchand** et **181 pour le non marchand**).



Source : ONSS.

Sur les **7 travailleurs** du secteur primaire, tous sont employés dans le secteur agricole.

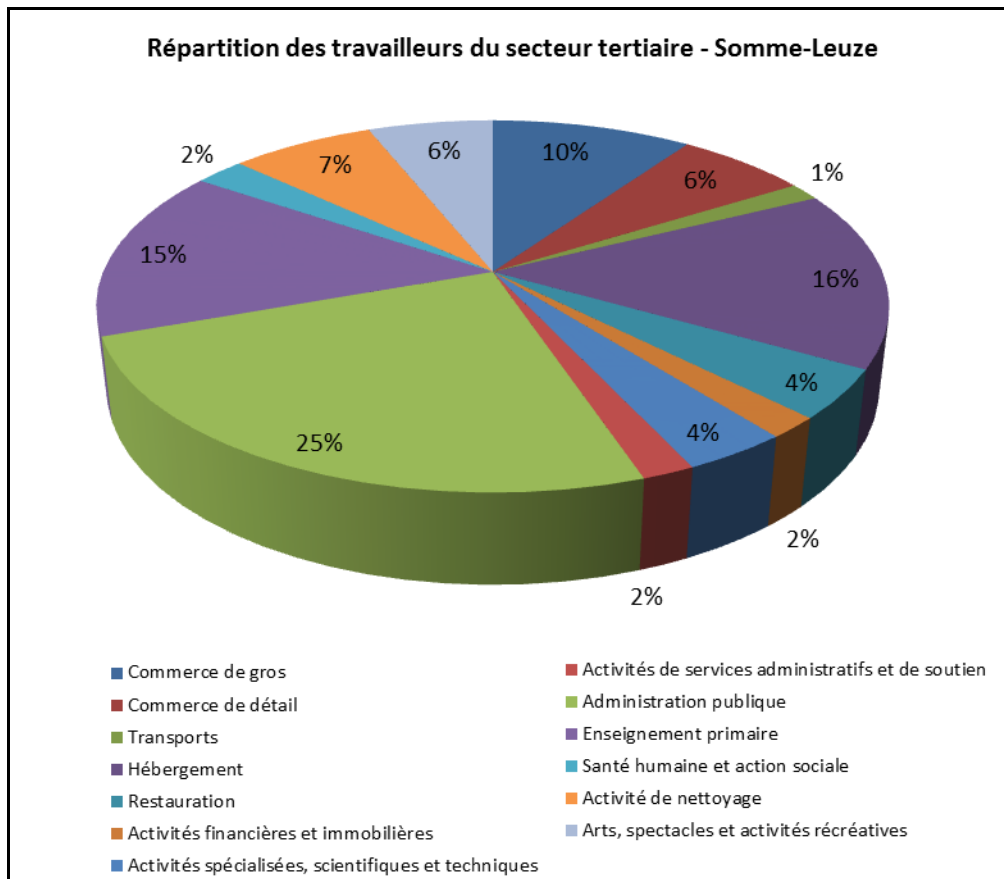
Les **234 travailleurs** du secteur secondaire se répartissent principalement dans quatre domaines : la construction avec **115 personnes** (soit **49 %** du secteur secondaire), l'industrie manufacturière pharmaceutique avec **88 personnes** (soit **38 %**), l'industrie manufacturière alimentaire avec **2 personnes** (soit **1 %**) et les autres industries manufacturières avec **29 personnes** (soit **12 %**).



Source : ONSS.

Remarquons que l'industrie manufacturière pharmaceutique avec **88 emplois** est le laboratoire TILMAN, spécialiste belge de la plante médicinale.

Le secteur tertiaire, qui représente 58 % des travailleurs somme-leuzois, se découpe en grandes catégories : l'administration publique (81 salariés), l'hébergement (51), l'enseignement (49), le commerce de gros (32), le commerce de détail (21), la restauration (14), les transports (5), les activités financières et immobilières (6), les arts, spectacles et activités récréatives (20), la santé humaine et l'action sociale (8), les activités spécialisées, scientifiques ou techniques (12) et les autres services (23).



Source : ONSS.

L'emploi salarié se concentre surtout dans le secteur tertiaire et le secteur secondaire, plus particulièrement dans la fabrication de préparations pharmaceutiques, les administrations générale, économique et sociale, les hébergements touristiques et l'enseignement primaire.

Il est également intéressant de noter que près d'un employé du secteur tertiaire sur quatre travaille dans le secteur Horeca à Somme-Leuze et que le secteur du commerce de détail ne représente que 6,1 % des emplois du secteur tertiaire.

6.2.1.4. Le taux d'emploi local

Evolution du taux d'emploi local dans la microrégion			
	2000	2009	2012
Somme-Leuze	36,93%	34,66%	34,37%
Ciney	64,90%	69,49%	71,19%
Durbuy	46,40%	45,26%	45,84%
Hamois	29,29%	31,60%	35,57%
Havelange	33,98%	33,50%	36,01%
Hotton	37,60%	44,20%	43,45%
Marche	84,58%	102,22%	105,33%
Nassogne	38,31%	40,16%	39,08%
Rochefort	47,78%	50,65%	50,17%

Source : ONSS – INASTI

Le taux d'emploi local est calculé en rapportant les assujettis à l'ONSS et à l'INASTI présents sur le territoire communal au total des habitants de la commune qui sont en âge de travailler (15-64 ans).

En clair et pour Somme-Leuze, cela signifie que **34 %** des habitants de Somme-Leuze en âge de travailler peuvent trouver un emploi sur le territoire communal. Cet indice est tout à fait théorique :

1. Tous les emplois disponibles à Somme-Leuze ne sont évidemment pas occupés par des Somme-Leuzois et ce, malgré la présence de Baillonville Sud et Nord.
2. L'emploi indépendant est parfois hors commune. Il s'agit donc d'une estimation plutôt grossière.
3. Somme-Leuze est aux portes de deux pôles d'emplois importants que sont Marche et Ciney.

Cet indicateur est très intéressant pour établir une comparaison avec les communes proches. Nous constatons que le taux d'emploi local est relativement bas à Somme-Leuze, en comparaison avec les communes de la microrégion. Ce constat s'explique par la quasi absence d'entreprises hors des zones d'activités économiques, de centre administratif, commercial ou scolaire important et par une population qui augmente plus vite que les créations d'emplois. Notons également que la tendance générale de ce taux est plutôt à la décroissance.

6.2.2 Accessibilité aux pôles

Les données suivantes sont issues de l'Etude CAPRU 2007 : « De nouveaux critères de ruralité pour la Région wallonne ».

6.2.2.1 Distance aux pôles

La distance aux pôles est la distance-temps séparant une commune de son pôle d'influence. La CPDT dans son atlas "Repères pour une dynamique territoriale en Wallonie" définit que Somme-Leuze se trouve dans la zone d'influence du pôle de Marche-en-Famenne. Ainsi, en 2007 :

Distance temps au pôle d'influence (minutes)	8
--	---

Source CAPRU

6.2.2.2 Distance aux services

La distance aux services reprend la distance temps à un hypermarché ou un supermarché de plus de 1500m², la distance temps à une gare générant des flux de plus de 1170 voyageurs, la distance temps à un hôpital général et la distance temps à une école d'enseignement secondaire.

Pour Somme-Leuze, en 2007, tous ces services sont présents sur le territoire de Marche-en-Famenne :

Distance temps à un hypermarché ou un supermarché de plus de 1500m ² (minutes)	8
Distance temps à une gare générant des flux de plus de 1170 voyageurs (minutes)	8
Distance temps à un hôpital général (minutes)	8
Distance temps à une école d'enseignement secondaire (minutes)	8

Source CAPRU

L'ensemble de ces données ont permis de classer la Commune de Somme-Leuze parmi les communes à accessibilité facilitée aux services.

6.2.3 Le développement économique

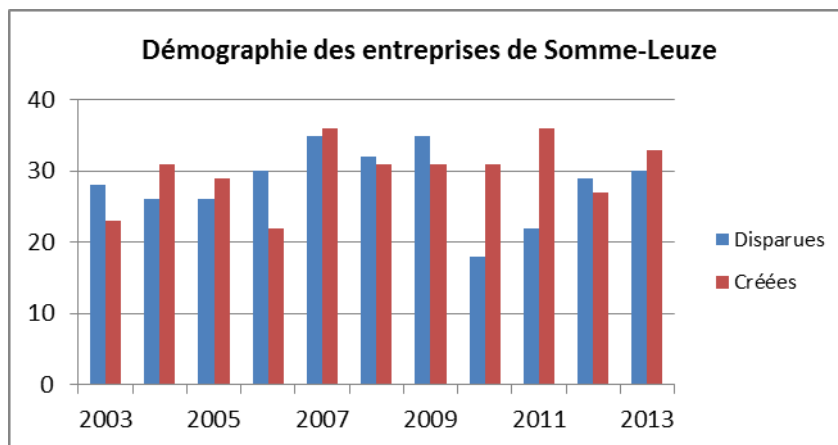
6.2.3.1 Les entreprises

En 2013, le nombre d'entreprises recensées à Somme-Leuze s'élève à 452.

Démographie des entreprises						
Années	Somme-Leuze			Microrégion		
	Actives	Disparues	Créées	Actives	Disparues	Créées
2003	408	28	23	5.975	437	377
2004	422	26	31	6.087	416	494
2005	421	26	29	6.192	408	507
2006	420	30	22	6.165	450	449
2007	421	35	36	6.234	506	559
2008	418	32	31	6.246	466	482
2009	416	35	31	6.289	448	490
2010	434	18	31	6.330	444	462
2011	451	22	36	6.440	433	528
2012	451	29	27	6.590	485	621
2013	452	30	33	6.648	481	505

Source : S.P.F. économie

Entre 2003 et 2013, le nombre d'entreprises actives est passé de 408 à 452, Somme-Leuze a donc connu une augmentation de 10,7 %. Par ailleurs, en 2013, on note 33 créations d'entreprises pour 30 disparues, ce qui donne un taux net de création d'entreprises de +3. Comme on peut le constater sur le graphique suivant, entre 2003 et 2013, le taux net de création d'entreprises sur la Commune de Somme-Leuze est, chaque année positif, mis à part en 2003 et 2006. Depuis 2008, Si le nombre de créations reste généralement élevé et stable, on observe que depuis 2009 le nombre de disparitions d'entreprises augmente de manière régulière.



Source : S.P.F. économie

Les entreprises de la Commune de Somme-Leuze représentent **6,80 %** du total des entreprises de la microrégion en **2013**. Toutes les communes de la microrégion ont augmenté leur nombre d'entreprises entre 2003 et 2013.

Sur cette période, Hamois, Durbuy et Havelange sont en nette progression avec, respectivement, **+26,57 %**, **+14,95 %** et **+11,79 %**. Les autres communes sont sous la moyenne de la microrégion.

Entreprises actives	2003	2013	Variation
Somme-Leuze	408	452	10,78%
Ciney	1 148	1 266	10,28%
Durbuy	863	992	14,95%
Hamois	508	643	26,57%
Havelange	407	455	11,79%
Hotton	378	412	8,99%
Marche	1 067	1 166	9,28%
Nassogne	367	389	5,99%
Rochefort	829	873	5,31%
Microrégion	5 975	6 648	11,26%

Source : S.P.F. économie

Les principales entreprises pourvoyeuses d'emplois sur la Commune sont : L'Entreprise Tilman, phytothérapie – Herboristerie, Hervac, Ourthe et Somme et l'Administration communale.

Les faillites

	Faillites Somme-Leuze
2001	1
2002	1
2003	4
2004	1
2005	2
2007	1
2008	5
2009	3
2010	2
2011	2
2012	5
2013	3

Source : S.P.F. économie

Entre 2001 et **2013**, le nombre de faillites à Somme-Leuze varie d'année en année avec, néanmoins, un pic de 5 faillites en 2008 et **en 2012**.

6.2.3.2 Les parcs d'activités économiques**Le Parc Artisanal et PME de Baillonville Sud**

Situé le long de la Nationale 63, le parc artisanal et PME de Baillonville Sud s'étend sur une superficie totale de 969 ares. Fin 2014, on y compte **15 implantations pour 172 emplois**.



En l'espace de trois ans la première zone d'activité "Baillonville Sud" fut complètement vendue: 13 entreprises se sont installées dans le zoning et dans le hall relais du Bureau Economique de la Province de Namur créant ainsi 105 emplois.

Ce succès exceptionnel, même s'il s'agit d'une zone d'activités aux dimensions modestes, puisque située en région rurale (une dizaine d'hectares), a été particulièrement remarqué par les acteurs économiques et par les médias.

Ce résultat est principalement le fruit d'une localisation optimale, merveilleusement implantée au carrefour de voies de communication importantes (N929 et N4) et au cœur d'une région en plein développement (Ciney-Rochefort-Durbuy-Marche) où les prix des terrains sont particulièrement attractifs.

Il est également le fruit des capacités endogènes des entreprises locales, d'un dynamisme proactif de l'administration et des responsables locaux. Remarquons également la présence d'un atelier rural, propriété de la Commune de Somme-Leuze et loué à des entreprises.

Annexe n° 6.2 : Le Parc Artisanal et PME de Baillonville Sud.**Le parc industriel de Baillonville Nord**

En 2002 le Gouvernement wallon valide 36 dossiers, dont Zone Nord, pour autant de nouvelles zones d'activités économiques à inscrire dans le plan de secteur.

La commune a reçu l'accord de la Région wallonne pour créer une nouvelle zone d'activités avec une superficie de 20 ha. La zone se situe près du pont de Baillonville. On compte sur la venue de 29 entreprises et 400 emplois directs et indirects. Les premières parcelles ont été vendues fin 2007.

Suivent alors les études d'incidences sur l'environnement et les enquêtes publiques dans les 39 communes concernées.

L'installation et l'équipement de la zone ont été réalisés. Les premières parcelles sont vendues et les premières entreprises s'installent début 2008.

Situé à proximité du pont de Baillonville, le parc industriel de Baillonville Nord s'étend sur une superficie totale de 1.998 ares. **Fin 2014**, on y compte **11 implantations** et un projet pour **40 emplois**.

Fin 2014, le BEP indique que des transactions sont en cours de finalisation pour l'installation de différentes entreprises parmi lesquelles :

- Un transporteur ;
- Une société de distribution de pièces de rechanges pour engins agricoles ;
- Une entreprise d'aménagement d'équipements sur mobil homes ;
- Une brasserie artisanale ;
- Un distributeur de produits cosmétiques ;
- Une entreprise générale de construction ;
- Une unité de fabrication de panneaux photovoltaïques.

S'il devait s'avérer que toutes ces firmes finissaient par s'y installer en 2015, l'emploi supplémentaire pourrait approcher les ± 60 unités.

**Annexe n° 6.3 : Le Parc industriel de Baillonville Nord.**

En 2014, la commune souhaite continuer le développement de son offre en parcs d'activités économiques. Les localisations envisagées sont :

- L'extension du Parc Industriel de Baillonville Nord, soit le long de la N63, soit vers l'Est, en direction de Noiseux.
- La création d'un Zoning d'Activité Economique le long de la Nationale 4, soit dans les environs de Hogue.

La réalisation de ces ZAE nécessite, au préalable, la réalisation d'un P.C.A. car les localisations envisagées sont actuellement des zones agricoles au plan de secteur.

6.2.3.3 L'agence de développement économique

Le Bureau Economique de la Province de Namur (BEP) anime, gère et coordonne les trois intercommunales thématiques, soit BEP Expansion économique, active dans le développement économique de la région namuroise ; BEP Environnement, en charge notamment de la gestion des déchets ; et BEP Crématorium, qui assure la construction et la gestion du crématorium de Ciney. Le BEP assure également la gestion administrative et financière de l'Intercommunale de financement IDEFIN.

Le BEP est le partenaire privilégié des collectivités régionales et locales. Le BEP soutient les 38 communes namuroises dans:

- leur gestion des déchets,
- leur volonté d'aménager et développer leur territoire,
- leur ambition de développement économique.

Il leur propose également une aide en matière de participation à des programmes européens.

6.2.3.4 Les commerces

Annexe n° 6.4 : liste des indépendants et sociétés sur la commune.

On compte **245** « indépendants et sociétés » repris dans « Vivre à Somme-Leuze », guide pratique édition **juin 2013**.

Sur base de cette liste, le plus grand nombre de société sont situés dans le secteur de la construction (75 enseignes), vient ensuite le secteur de l'alimentaire (24) et de la santé et du bien-être (21 enseignes).

Soulignons le nombre peu élevé de commerces de proximité (une boucherie, quatre commerces alimentaires, deux vendeurs d'articles de loisirs, un vendeur d'article de sport, un fleuriste...). Remarquons néanmoins la présence de neuf points de vente à la ferme.

6.2.4 Le chômage

6.2.4.1. Le nombre de demandeurs d'emploi

En **janvier 2014**, on recensait **323 demandeurs d'emploi inoccupés (DEI)** domiciliés sur la Commune de Somme-Leuze. En **2010**, ils étaient **280** et en **2012**, **278**. Ces chiffres marquent une croissance de **15,36 %** entre **2010** et **2014**. Il faut remarquer que cette croissance reste **concentrée sur les années 2013-2014**. En **2014**, ces **323 demandeurs d'emploi** se répartissent en **46 %** d'hommes et **54 %** de femmes.

Demandeur d'emploi inoccupé	janvier-2010	janvier-2011	janvier-2012	janvier-2013	janvier-2014
Somme-Leuze	280	270	278	286	323

Source : Le Forem

En janvier 2014, la microrégion comptabilise quant à elle 5.153 demandeurs d'emploi, pour 5.014 en 2010, ce qui marque une baisse de 2,77 %. La Commune de Somme-Leuze représente donc, en 2014, 6,27 % des demandeurs d'emploi de la microrégion.

Lorsque l'on compare Somme-Leuze avec les communes de la microrégion, on constate qu'au niveau des demandeurs d'emploi, elle en compte un nombre assez faible. En matière de variation entre janvier 2010 et janvier 2014, Somme-Leuze, comme la plus part des communes de la microrégion présente une variation positive. Néanmoins, on constate qu'avec 15,36 % d'augmentation, la Commune de Somme-Leuze connaît la croissance la plus forte de la microrégion.

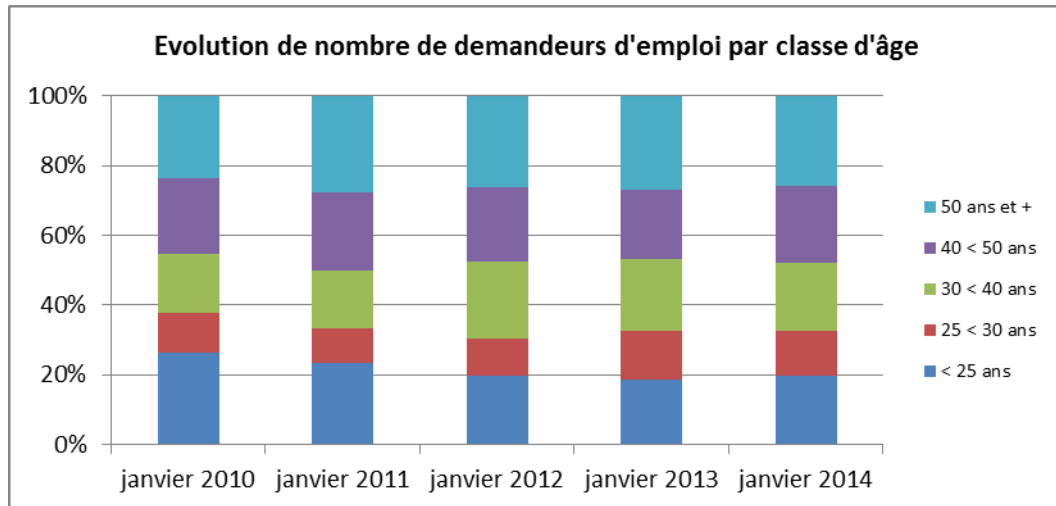
Demandeurs d'emploi inoccupés	janv-10	janv-11	janv-12	janv-13	janv-14	Variation 2007-2014
Somme-Leuze	280	270	278	286	323	15,36%
Ciney	964	900	894	888	998	3,53%
Durbuy	660	641	640	691	717	8,64%
Hamois	325	348	337	311	329	1,23%
Havelange	243	232	241	226	246	1,23%
Hotton	319	350	323	324	306	-4,08%
Marche	1.083	1.086	1.062	1.106	1.121	3,51%
Nassogne	278	252	270	281	266	-4,32%
Rochefort	862	800	803	841	847	-1,74%
Microrégion	5.014	4.879	4.848	4.954	5.153	2,77%

Source : Le Forem

janvier 2014	Demandeurs d'emploi inoccupés				
	< 25 ans	25 à 30	30 à 40	40 à 50	50 +
Somme-Leuze	64	41	63	72	83
	19,81%	12,69%	19,50%	22,29%	25,70%
Microrégion	1.256	735	1.072	926	1.164
	24,37%	14,26%	20,80%	17,97%	22,59%

Source : Le Forem

En janvier 2014, sur les 323 demandeurs d'emploi inoccupés, 19,81 % avaient moins de 25 ans et 48 % plus de 40 ans. Cette tendance est plus marquée qu'en microrégion puisque parmi les demandeurs d'emploi inoccupés 24 % avaient moins de 25 ans et 40 % plus de 40.

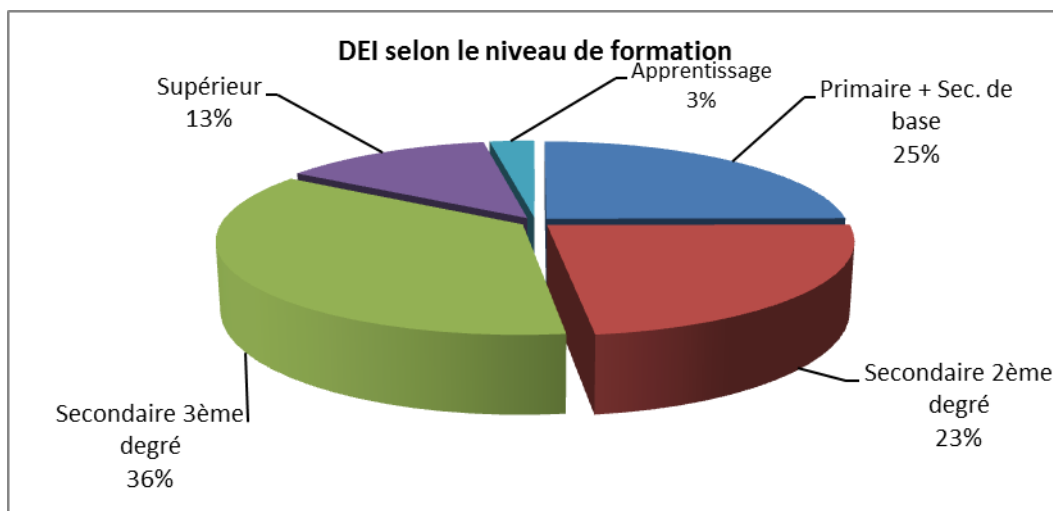


Source : Le Forem

Ceci étant, le graphique ci-dessus nous montre que les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans tendent à augmenter ces 5 dernières années contrairement aux moins de 25 ans qui diminuent.

6.2.4.2. Le niveau de formation des demandeurs d'emploi

Si l'on regarde le niveau de formation des demandeurs d'emploi de Somme-Leuze, on remarque, pour **janvier 2014**, que plus de la moitié ont un niveau faible, voire très faible.



Source : Le Forem

6.2.4.3. Le taux de demande d'emploi et de chômage

Le taux de demande d'emploi est le rapport entre la population active totale et le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés : chômeurs complets indemnisés, les jeunes inscrits après leurs études en stage d'attente et les demandeurs d'emploi indemnisés sur base volontaire d'un travail à temps réduit.

Le taux de chômage est le rapport entre la population active totale et le nombre total de demandeurs d'emploi inoccupés (bénéficiant ou pas des allocations de chômage).

En **janvier 2014**, le taux de demande d'emploi de la Commune de Somme-Leuze est de **12,62 %**. Si on regarde une évolution sur les cinq dernières années (avec pour référence le mois de janvier), on note **que le taux de demande d'emploi ne cesse de croître**.

Taux de demande d'emploi	janv-07	janv-08	janv-09	janv-10	janv-11
Somme-Leuze	11,22%	10,56%	10,69%	11,04%	12,62%

Source : Le Forem

Lorsque l'on compare le taux de demande d'emploi de la commune, en **janvier 2014**, (**12,62 %**) avec celui de la province (**12,82 %**), on constate que Somme-Leuze est sous la moyenne provinciale.

Par rapport aux communes de la microrégion, Somme-Leuze possède, en **janvier 2014**, un taux de demande d'emploi supérieur à la moyenne, avec **12,62 %**. Quant au taux de chômage, le constat est le même : il est de **13,87 %** en **janvier 2014** pour Somme-Leuze.

janvier 2014	Taux de demande d'emploi	Taux de chômage
Somme-Leuze	12,62%	13,87%
Ciney	11,97%	13,51%
Durbuy	12,75%	14,35%
Hamois	8,64%	9,48%
Havelange	9,42%	10,53%
Hotton	10,73%	12,16%
Marche	12,00%	13,69%
Nassogne	9,95%	10,94%
Rochefort	13,52%	15,16%
Microrégion	11,29%	12,63%

Source : Le Forem

6.2.4.4. Les revenus d'intégration sociale (RIS)

Evolution du nombre de RIS à Somme-Leuze						
	selon les catégories		classification			
				hommes	femmes	total
au 31/12/2007	personne cohabitante	5				
	personne isolée	5	moins de 25 ans	0	0	0
	personne avec charge de famille	6	25 ans et plus	2	14	16
	total	16	total	2	14	16
au 31/12/2008	personne cohabitante	11				
	personne isolée	8	moins de 25 ans	4	3	7
	personne avec charge de famille	4	25 ans et plus	3	13	16
	total	23	total	7	16	23
au 31/12/2009	personne cohabitante	10				
	personne isolée	11	moins de 25 ans	5	4	9
	personne avec charge de famille	4	25 ans et plus	6	10	16
	total	25	total	11	14	25
au 31/12/2010	personne cohabitante	5				
	personne isolée	10	moins de 25 ans	1	4	5
	personne avec charge de famille	4	25 ans et plus	5	9	14
	total	19	total	6	13	19
au 31/12/2011	personne cohabitante	7				
	personne isolée	5	moins de 25 ans	2	5	7
	personne avec charge de famille	5	25 ans et plus	3	7	10
	total	17	total	5	12	17
au 31/12/2012	personne cohabitante	9				
	personne isolée	7	moins de 25 ans	5	4	9
	personne avec charge de famille	4	25 ans et plus	5	6	11
	total	20	total	10	10	20
au 31/12/2013	personne cohabitante	11				
	personne isolée	5	moins de 25 ans	6	6	12
	personne avec charge de famille	8	25 ans et plus	5	7	12
	total	24	total	11	13	24

Source : Administration communale

En 2013, le C.P.A.S. de Somme-Leuze dénombre **24 revenus d'intégration sociale (RIS)**. Au **31/12/2013**, les **24 revenus d'intégration sociale** se répartissent également en **13 femmes** et **11 hommes**. **12 jeunes de moins de 25 ans** bénéficient du revenu d'intégration sociale en 2013.

On constate une réduction qui semble être ponctuelle pour l'année 2010. Cela dit, la tendance reste à la hausse et les principales causes sont les exclusions du chômage et certainement la crise économique.

De plus, entre 2007 et **2013**, on observe une augmentation du nombre de personnes isolées ayant recours au revenu d'intégration sociale.

6.2.5 Les revenus

Remarque: *Les dernières statistiques disponibles à l'INS sont celles des revenus 2011.*

Le revenu total net imposable moyen par déclarant n'a cessé d'augmenter dans la Commune de Somme-Leuze, passant de 8.931,61 € en 1980 à 14.476,99 € en 1990 et à 21.375,87 € en 2000 : il a plus que doublé en vingt ans. Par ailleurs, alors qu'en 1980 et 1990, la tranche la plus importante était celle comprise entre 6.197,34 € et 12.394,68 € (entre 250.000 et 500.000 FB), cette catégorie s'est réduite au profit de celle de plus de 24.789,35 €, soit plus d'un ancien million de FB. Néanmoins, ces chiffres sont à prendre avec précaution car ils cachent des disparités importantes au sein de la population.

Revenus net imposable par déclarant	Somme-Leuze		
	1980	1990	2000
Déclarations inférieures à 2.478,94€	9,25%	4,75%	2,26%
Déclarations entre 2.478,94€ et 6.197,34€	30,77%	10,94%	5,95%
Déclarations entre 6.197,34€ et 12.394,68€	38,46%	33,50%	24,11%
Déclarations entre 12.394,68€ et 17.352,55€	13,10%	22,73%	19,88%
Déclarations entre 17.352,55€ et 24.789,35€	4,93%	16,37%	21,07%
Déclarations de plus de 24.789,35€	3,49%	11,70%	26,73%
Moyenne en euros	8.931,61	14.476,99	21.375,87

Source : S.P.F. économie

Depuis 2000, les tranches d'imposition des déclarations sont modifiées. Ainsi, nous reprenons les revenus nets imposables par déclaration depuis l'année 2000 dans le tableau suivant:

Revenus nets imposables par déclaration	Somme-Leuze			Microrégion
	2000	2005	2011	2011
Inférieur à 10.000 €	19,46%	24,90%	15,3%	16,7%
De 10.001 à 20.000 €	40,39%	34,65%	32,5%	31,5%
De 20.001 à 30.000 €	22,41%	18,67%	22,0%	21,5%
De 30.001 à 40.000 €	8,81%	10,11%	11,4%	11,8%
De 40.001 à 50.000 €	4,73%	5,44%	7,8%	6,9%
Supérieur à 50.000 €	4,20%	6,24%	11,0%	11,6%
Moyenne en euros	21.059	21.395	26 431	26 631

Source : S.P.F. économie

Les revenus de l'année 2011 se répartissent de façon équivalente à Somme-Leuze et dans la microrégion.

Ajoutons seulement que le revenu moyen par déclaration s'élève à 26.431 € à Somme-Leuze et à 26.431 € dans la microrégion, pour les revenus de 2011.

En 2011, l'indice de richesse à Somme-Leuze est de 91,9. Il reste inférieur à la moyenne des communes de la microrégion.

2011 (revenu 2012)	Indice de richesse (Belgique = 100)
Somme-Leuze	91,93
Durbuy	89,30
Hotton	85,33
Marche-en-Famenne	91,38
Nassogne	96,08
Ciney	96,68
Hamois	97,90
Havelange	92,72
Rochefort	89,59
Microrégion	92,32

Source : S.P.F. économie

De plus, la Conférence Permanente du Développement Territorial (CPDT) a réalisé, en 2008, la géographie des revenus nets qui vise à étudier les flux de revenus du travail, de transferts et du patrimoine à l'échelle du territoire communal. Pour Somme-Leuze, l'étude conclut que les habitants de la commune bénéficient de davantage de revenus du travail que ce qui y est produit : la commune importe donc davantage de revenus que ce qu'elle en exporte.

En conclusion, le niveau de vie à Somme-Leuze est moyen.

6.2.6 Le logement

6.2.6.1 Les caractéristiques du logement

Toutes les statistiques présentées pour le logement datent de 2001, dernier recensement décennal disponible. Les autres données proviennent des programmes communaux d'actions en matière de logement 2009-2010 et 2011-2012.

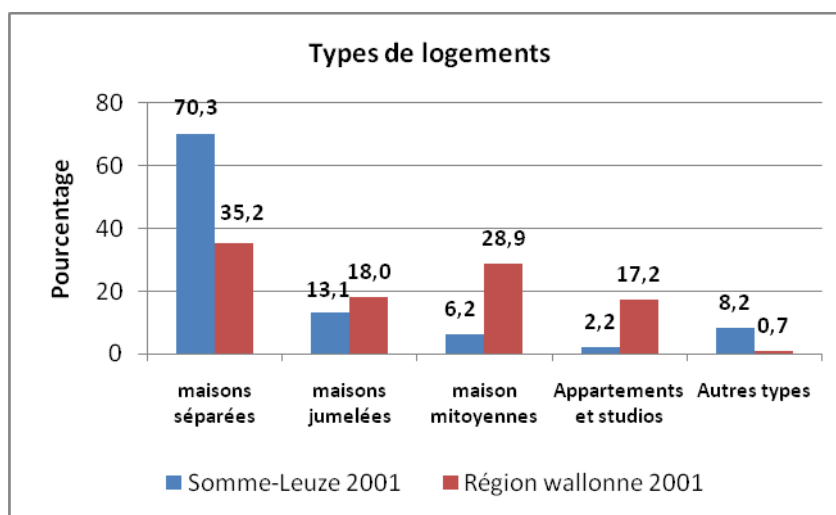
► Statut d'occupation

Dans la Commune de Somme-Leuze, on dénombrait 1.595 logements lors du recensement décennal de 2001, dont 85 % sont occupés par leur propriétaire ; il y a donc peu de logements locatifs.

Un plus grand nombre de propriétaires occupe leur logement dans la commune par rapport à la Région wallonne. Cela s'explique par le fait que les grandes villes en Région wallonne disposent d'un plus grand nombre de logements locatifs que dans la Commune de Somme-Leuze.

► Type de logement

En ce qui concerne la nature de l'habitat, Somme-Leuze est une commune rurale comportant beaucoup de villages, avec un habitat unifamilial ; la proportion de maisons isolées est importante (70 %) et le nombre d'appartements (2 %) est inférieur à la moyenne wallonne.



Source : Cytise Wallonie

De plus, au sein de l'habitat unifamilial, ce tableau fait apparaître une grande part de logements séparés (70,3 %) et une faible part des logements jumelés (13,1 %) et mitoyens (6,2 %), par rapport à la Wallonie. Ce constat va à l'encontre de la volonté actuelle de la Région wallonne de densification de l'habitat en milieu rural, prônée par les autorités politiques régionales.

► L'âge des logements

En ce qui concerne l'âge des logements, 38 % d'entre eux datent d'avant 1946 et 19% d'après 1991.

Ancienneté des logements en 2001	Avant 1919	1919	1945	1961	1971	1980	Après 1991
		1945	1960	1970	1980	1990	
	31%	7%	6%	9%	18%	10%	19%

Source : Cytise Wallonie

Dans la Commune de Somme-Leuze, il existe un patrimoine assez important de logements anciens datant d'avant 1919 (31%). Viennent ensuite les logements datant des années 1971-1980 avec 18 %.

Le logement est tout de même plus récent à Somme-Leuze qu'en Région wallonne.

45 % des logements en Région wallonne datent d'avant 1945 pour 38 % à Somme-Leuze. Sur le territoire somme-leuzois, 19 % des logements datent d'après 1990 pour 10 % en Région wallonne, constat qui coïncide avec la forte augmentation de la population dans les années '90.

► Le confort des logements

Il est à noter que beaucoup de personnes possèdent le chauffage central, un jardin, un garage et au moins une salle de bains. Les logements de Somme-Leuze, en 2001, disposent d'un peu plus de jardins (86,8 %) et de garages (75 %) qu'en Région wallonne (73,6 % et 59 %). Par contre, plus de ménages disposent d'un chauffage central en Région wallonne (67,8 %) qu'à Somme-Leuze (53,9%). Depuis 1991, on constate également une nette progression pour les ordinateurs individuels et connexion Internet. Cette tendance s'accroîtra certainement encore dans les années à venir.

► Les parcs résidentiels de weekend

La plupart des logements des parcs résidentiels de weekend ont un niveau de confort inférieur aux habitations de la commune. La superficie moyenne des logements dans ces quartiers est moindre vu les prescriptions urbanistiques qui y étaient imposées. Chaque habitation est bâtie sur un terrain d'une moyenne de 3 ares, sauf au Domaine du Stoqueux et à Hogne. Un accroissement progressif de la superficie des parcelles, obtenu par regroupement, garantira un développement de qualité de l'habitat unifamilial et dès lors des conditions de vie décentes pour les habitants. Pour garantir cette amélioration, le but des PCA est de tendre progressivement vers une densité plus faible. Vu les modifications urbanistiques apportées et la volonté communale, la tendance d'un niveau de confort inférieur au reste de la commune, diminue progressivement.

Les caravanes sont de moins en moins présentes. Les maisons « en dur » sont peu fréquentes mais grâce aux travaux mis en place dans les quartiers réhabilités, les personnes envisagent de plus en plus la construction de maison en briques ou en bois. Certains logements ne bénéficient pas toujours de sanitaires corrects (ou partiellement). L'utilisation du chauffage au pétrole ou au gaz est généralement utilisée en lieu et place du chauffage central.

► Le logement public

La Commune fait partie du secteur d'activités de l'Agence Immobilière Sociale « Andenne-Ciney » et collabore avec le Foyer Cinacien (F.C.). De plus l'Administration, associée au CPAS, a entamé la rénovation de bâtiments permettant la création et la location de logements à vocation publique. Ainsi, depuis 2001, 33 unités de logements à finalité sociale ont vu le jour ;

- 7 appartements à Somme-Leuze, rue de Liège (gestion du F.C.) ;
- 4 appartements à Somme-Leuze, rue du Tilleul (gestion du F.C.) ;
- 1 appartement à Noiseux, rue de l'Ecole 12 (gestion du F.C.) ;
- 2 maisons à Sinsin, rue du Tige de Nettinne (Gestion du F.C.) ;
- 1 maison à Hogne, rue de Serinchamps (gestion de l'AIS) ;
- 2 maisons à Noiseux rue de l'Ourthe (gestion de l'AIS) ;
- 5 appartements à Somme-Leuze, rue du Tilleul (gestion du CPAS) ;
- 2 appartements à Noiseux, rue de l'Ecole (gestion du CPAS) ;
- 1 maison à Sinsin, rue Nestor Bouillon (gestion communale) ;

- 4 appartements à Heure, rue du Stipy (gestion communale) ;
- 1 appartement à Noisieux, rue de l'Ecole (gestion communale) ;
- 1 maison à Baillonville, route de France (gestion communale) ;
- 2 appartements à Baillonville, rue les Cours (gestion communale).

Dans le cadre de sa politique régionale, la Wallonie exige que dans chaque commune les logements publics représentent 10% du parc de logement. A Somme-Leuze, il faudrait donc environ 230 logements publics (pour une trentaine actuellement). Le respect de cette norme impliquerait donc des budgets colossaux, une urbanisation encore plus importante de certains villages, le risque de création de ghettos.... Le choix du Collège est d'augmenter progressivement son offre en logements publics via des projets mixtes, même si cela le pénalise financièrement auprès de la Région.

► *Les logements inoccupés*

En 1996, le Conseil communal a voté un règlement taxe sur les taudis, immeubles à bâtir inachevés, laissés à l'abandon ou inoccupés. Le 20/12/2006, le Conseil communal a voté un règlement taxe sur les bâtiments inoccupés. Ce dernier vient d'être remplacé par un autre règlement taxe voté le 02/04/2012.

En 2009 sur base d'un rapport établi, six logements ont été reconnu inoccupés dont trois à Noisieux, deux à Heure et un à Hogne. **Pour 2011-2012, six logements ont également été reconnu inoccupés. L'inventaire est en cours pour la période 2013-2014.**

6.2.6.2 Les problématiques du logement

Les problématiques les plus souvent rencontrées lors de la recherche d'un logement à Somme-Leuze sont (d'après les programmes communaux du logement 2009-2010 et 2012-2013) :

- Coût de plus en plus élevé des loyers ;
- De moins en moins de bâtiments à louer ;
- Aucun logement d'urgence n'est prévu ;
- Le peu de possibilité de reloger des petites comme des grandes familles ;
- Pas de logements adaptés aux personnes âgées ou à mobilité réduite sauf à Somme-Leuze et à Heure (Stipy) ;
- Prix d'achat des maisons et terrains de moins en moins accessibles.

Beaucoup de familles ayant des revenus faibles se tournent vers les parcs résidentiels de weekend. Ces personnes sont attirées par le prix attractif des locations qui sont très souvent inférieures à une location dans la commune. Mais de nombreuses problématiques se rencontrent au sein des parcs résidentiels de weekend :

- Système de loue-achète : les propriétaires comme les locataires se font piéger dans un tel système (aucun document n'est signé devant notaire et c'est tout simplement la bonne volonté des gens qui comptent !) ;
- Loyer élevé pour le type de bâtiment (ex : 300 € pour un chalet 2 pièces de 25 m² sans sanitaire) ;
- Confort moindre que dans les habitations de villages, voire inexistant ;
- Habitation très proche l'une de l'autre ce qui engendre souvent des conflits, des tensions ;
- Frais de copropriété élevés ;
- Qualité de bâti souvent déplorable.

D'après le Programme Communal d'Actions en matière de Logement 2014-2016, plusieurs tendances se dégagent de l'analyse de la situation de l'habitat et de son évolution durant les 5 ou 10 dernières années :

- La démolition ou l'abandon/mise en vente de nombreuses caravanes présentes au sein des domaines et parcs résidentiels ; ;
- L'augmentation constante du nombre de logements, le taux de croissance moyen au cours des huit dernières années s'élève à 0,58% ;
- L'augmentation du nombre de résidences principales, liée à une diminution du nombre de résidences secondaires ;
- L'impossibilité de généraliser et commenter clairement l'évolution des données urbanistiques (construction, rénovation, lotissement,...);

6.2.6.3 Le Programme Communal d'Actions en matière de Logement 2014-2016

Durant maintenant quelques années, la Commune de Somme-Leuze a pris la problématique du logement à bras le corps. De la construction de logements sociaux à la rénovation de bâtiments en passant par la création d'un service logement et de plusieurs lotissements ainsi qu'à la réhabilitation de plusieurs parcs résidentiels de weekend, Somme-Leuze a voulu et veut se donner les moyens de progresser dans une problématique complexe.

Voici les axes d'actions que souhaite privilégier la commune :

- la création de logements pour personnes à revenu modéré ;
- la création de logements pour les personnes âgées ou à mobilité réduite ;
- la création de logements destinés aux jeunes ménages ;
- la création de logements destinés aux familles nombreuses ;
- la création de logements de transit ;
- le développement du service logement (de nouvelles initiatives).

La Commune a également rentré plusieurs projets dans le cadre du Plan Communal du Logement 2014-2016 :

- construction de 6 unités de logement à caractère intergénérationnel sur le site de l'ancienne école de Noiseux ;

La commune a en projet de réaliser sur le site de l'ancienne école de Noiseux un complexe de logements mixtes comprenant deux logements pour jeunes ménages à l'étage et deux logements pour personnes âgées au rez-de-chaussée ainsi qu'une maison familiale et un logement pour un couple handicapé moteur ou mental léger (avec un éventuel coaching). Le site est idéalement situé avec magasin, église, médecin... à proximité et la Maison des aînés Nos Mohon pour des activités.

- création d'un logement de transit non localisé.

Notons également le projet Webert à Baillonville qui comprendra 2 maisons à 3 chambres et 1 maison à 4 chambres qui est une réponse à la demande de logements locatifs. Ces habitations sont conçues avec pompe à chaleur et panneaux solaires en vue de réduire la facture énergétique.

Cette offre complémentaire de logement reste cependant trop limitée eu égard à l'acuité du problème du logement dans la région.

Fin 2014, le Gouvernement a remis un avis favorable pour la construction des six logements à caractère intergénérationnel sur le site de l'ancienne école de Noiseux.

6.2.6.4 Mise en place du service du logement

La Commune de Somme-Leuze a mis en place un service logement qui, en plus de mettre à disposition du public une série d'outils et d'informations, que ce soit en matière d'octroi de primes logement et énergie ou encore concernant la recherche d'un logement social ou privé, apporte une aide pour la création de nouvelles alternatives de logements sur la commune.

La permanence s'effectue de 8h00 à 12h00 du lundi au vendredi.

6.2.7 L'immobilier

Sur treize ans, de 2000 à 2013, 374 maisons ordinaires et 324 villas, bungalows et maisons de campagne ont été vendues sur la Commune de Somme-Leuze. Durant cette période, le prix moyen d'une maison s'élevait à 125.942 €. Ce prix était supérieur à la moyenne wallonne. Quant au prix moyen d'une villa, il atteignait 158.963 €, prix nettement inférieur à la moyenne régionale.

► *Les maisons et villas*

Maisons vendues entre 2001 et 2013	Nombre total de maisons vendues	Prix moyen sur 13 ans (2001-2013)	Indice RW = 100
Somme-Leuze	374	125 942 €	111,86

Villas vendues entre 2001 et 2013	Nombre total de villas vendues	Prix moyen sur 13 ans (2001-2013)	Indice RW = 100
Somme-Leuze	324	158 963 €	65,27

Source : S.P.F. économie

Lorsque l'on prend 2013 comme année de référence, on remarque qu'à Somme-Leuze, 15 maisons ont été vendues ; une maison valait en moyenne un peu moins de 155.723 € (147.816 € en Région wallonne) et une villa environ 170.797 € (265.773 € en Région wallonne).

Immobilier 2013	Maisons d'habitations ordinaires		Villas, bungalows, maisons de campagne	
	Nombre	Prix moyen bâtiment (€)	Nombre	Prix moyen bâtiment (€)
Somme-Leuze	15	155 723	37	170 797
Ciney	81	150 359	23	207 151
Durbuy	60	177 213	50	194 007
Hamois	29	183 224	25	214 596
Havelange	33	175 121	11	257 909
Hotton	17	147 994	18	166 650
Marche	87	167 460	31	219 242
Nassogne	17	169 914	12	178 000
Rochefort	68	132 496	20	199 225
Microrégion	407	162 167	227	200 842

Source : S.P.F. économie

Si on compare Somme-Leuze aux communes de la microrégion, on constate que le nombre de ventes de maisons est nettement inférieur et les prix qui y sont pratiqués sont élevés. Le nombre de ventes de villas, est le plus élevé dans les communes de Durbuy, Marche et de Somme-Leuze.

On remarque également que les prix moyens de la microrégion sont plus élevés que ceux de l'arrondissement ce qui explique une certaine pression immobilière sur la commune de Somme-Leuze.

► Les terrains à bâtir

Quant au prix moyen au m² d'un terrain à bâtir à Somme-Leuze, il est nettement inférieur ($\pm 56\%$) à la moyenne wallonne.

Terrains à bâtir vendus entre 2001 et 2013	Prix moyen du m ² sur 13 ans (2001-2013)	Indice RW = 100
Somme-Leuze	20,13 €	56,12

Source : S.P.F. économie

Lorsque l'on prend 2013 comme année de référence, on remarque qu'à Somme-Leuze, 34 parcelles à bâtir ont été vendues ; un terrain faisant en moyenne 1.453,60 m² pour un prix moyen de près de 48.239 €, soit au moins 33,2 €/m² (51,05 €/m² en Région wallonne).

Terrains à bâtir 2013	Nombre de parcelles	Superficie moyenne par parcelle (m ²)	Prix moyen par parcelle (€)	Prix moyen par m ² (€)
Somme-Leuze	34	1 453,50	48 239	33,19
Ciney	49	1 353,88	57 768	42,67
Durbuy	34	2 698,94	67 959	25,18
Hamois	16	1 883,06	63 296	33,61
Havelange	9	2 698,11	81 639	30,26
Hotton	9	1 173,56	42 556	36,26
Marche	27	1 974,00	80 594	40,83
Nassogne	10	1 322,40	34 662	26,21
Rochefort	26	923,69	33 912	36,71
Microrégion	214	1 720,13	56 736	33,88

Source : S.P.F. économie

Si on compare aux communes de la microrégion, on constate que le nombre de parcelles à bâtir vendues en 2013 varie fortement d'une commune à l'autre. Que ce soit en termes de nombre de ventes ou du prix au mètre carré, la Commune de Somme-Leuze se trouve dans la moyenne de la microrégion. Elle rattrape ainsi son retard puisqu'il y a encore 3 ans, le prix moyen au m² était parmi les plus faibles de la microrégion. Cette situation favorable de l'immobilier somme-leuzois explique, en partie, la forte croissance de sa population ces dix dernières années.

Au niveau de la superficie des terrains vendus, on constate que les terrains vendus à Somme-Leuze sont plus petits que les terrains vendus dans le reste de la microrégion, ce qui peut s'expliquer par les ventes de terrains, généralement plus petits, dans les domaines. En termes de gestion durable du territoire, cette situation va dans le sens de l'utilisation rationnelle du sol de la commune (voir chapitre 5, § 5.2.1).

Enfin, la Commune de Somme-Leuze est reprise en zone à très forte pression foncière immobilière en vertu de l'arrêté du gouvernement wallon du 7 juillet 1994. La commune bénéficie de « chèques-loyers et travaux ».

► Les appartements

Les données disponibles au S.P.F. économie concernant les appartements sont très lacunaires pour Somme-Leuze. Aucune analyse ne peut être réalisée. A titre d'information, les tableaux ci-dessous reprennent l'ensemble des données collectées.

Appartements vendus entre 2001 et 2013	Nombre total d'appartements, flats et studios vendus	Prix moyen sur 13 ans (2001-2013)	Indice RW = 100
Somme-Leuze	18	/	/

Source : S.P.F. économie

Appartements, flats et studios 2010	Nombre	Prix moyen (€)
Somme-Leuze	1	/
Ciney	58	158 278
Durbuy	24	133 570
Hamois	3	/
Havelange	/	/
Hotton	13	105 775
Marche	34	146 213
Nassogne	5	/
Rochefort	24	143 024
Microrégion	162	137 372

Source : S.P.F. économie

► L'Echo d'avril 2012

L'Echo a édité en avril 2012 un numéro spécial « Le guide immobilier 2012 ». Nous reprendrons les chiffres pour Somme-Leuze et l'arrondissement de Dinant.

	VILLAS & MAISONS													
	Prix moyen 2011	% 1 an	Tendance 1er trim '12	% depuis fin 2000	< 300 m²		300-600 m²		600-1.000 m²		1.000-1.500 m²		> 1.500 m²	
					Prix moyen 2011	% 1 an	Prix moyen 2011	% 1 an	Prix moyen 2011	% 1 an	Prix moyen 2011	% 1 an	Prix moyen 2011	% 1 an
PROVINCE DE NAMUR	173.439	0,8	→	103,1	126.538	0,6	155.759	4,0	178.590	3,8	200.463	5,0	228.998	-0,2
ARRONDISSEMENT DE DINANT	153.022	-3,3	→	103,2	102.524	-1,5	137.634	4,6	160.720	6,5	166.952	-6,4	209.678	-3,3
ANHEE	171.100	7,8	→	116,1	-	-	133.333	11,1	195.389	25,0	-	-	213.000	19,1
BEAURAING	141.477	-2,8	↔	115,4	87.573	-26,0	118.929	3,3	161.868	22,7	161.389	-0,4	-	-
BIEVRE	100.067	-9,8	↓	43,9	69.622	-	-	-	-	-	76.500	-	152.750	37,9
CINEY	162.888	-10,4	↔	108,0	131.756	2,5	144.353	-17,0	177.321	-18,2	200.308	-3,2	191.456	-23,9
DINANT	151.694	2,2	↓	123,5	114.540	25,5	169.391	26,4	152.833	-13,3	180.964	10,4	238.167	0,1
GEDINNE	125.178	-5,7	↓	85,8	81.750	-12,9	83.375	-25,2	135.350	-0,7	128.900	-11,7	-	-
HAMOIS	183.141	0,0	↓	111,8	-	-	145.389	35,9	173.571	12,5	198.429	-	228.077	-
HASTIERE	120.788	6,9	↔	111,7	58.188	-9,4	-	-	168.083	13,4	-	-	173.775	-
HAVELANGE	159.815	-11,5	↓	93,0	-	-	125.000	-	139.429	-4,7	-	-	203.147	-6,8
HOUYET	165.726	6,5	↓	151,9	113.500	12,9	143.233	14,6	-	-	190.292	12,0	-	-
ONHAYE	162.729	5,3	↓	134,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ROCHEFORT	147.041	-12,5	↓	99,8	103.991	0,5	136.029	6,4	118.075	-15,8	157.163	-17,7	254.667	-5,1
SOMME-LEUZE	175.333	0,5	↓	136,8	-	-	-	-	-	-	147.333	-31,4	209.914	10,8
VRESSE-SUR-SEMOIS	110.292	-16,9	↓	79,5	-	-	85.750	-36,4	134.500	-	-	-	-	-
YVOIR	190.877	1,4	↔	116,8	119.333	-33,2	176.500	18,3	175.658	3,5	214.214	31,8	258.750	7,2

APPARTEMENTS				TERRAINS À BÂTIR				LOYERS				
Prix moyen 2011	% 1 an	Tendance 1er trim '12	% depuis fin 2000	Prix moyen 2011 (par m²)	% 1 an	Tendance 1er trim '12	% depuis fin 2000	Maisons		Appartements		
								Prix moyen ^a	% 1 an	Prix moyen ^a	% 1 an	
167.659	4,8	→	137,4	42	4,5	→	153,2	796,3	2,8%	580,9	2,5%	PROVINCE DE NAMUR
150.274	8,8	→	147,2	29	-4,9	↔	143,6	698,6	-0,7%	532,2	-1,8%	ARRONDISSEMENT DE DINANT
-	-	→	-	22	-47,1	↓	91,2	732,9	4,5%	543,2	-13,6%	ANHEE
94.550	-	→	-	24	3,9	↓	191,8	636,0	2,7%	508,5	7,3%	BEAURAING
-	-	→	-	18	-12,4	↓	170,0	700,0	6,3%	439,0	-9,6%	BIEVRE
170.494	17,6	↑	165,4	40	41,0	↔	235,4	674,9	-1,1%	540,7	0,4%	CINEY
149.295	-6,0	→	80,9	34	23,1	→	86,3	714,4	-3,4%	538,9	6,1%	DINANT
-	-	→	-	20	-6,3	↔	161,4	652,9	-5,1%	483,1	-2,4%	GEDINNE
-	-	→	-	29	-45,4	↓	112,6	786,9	1,8%	541,4	4,3%	HAMOIS
138.045	-	→	-	34	0,2	→	124,9	583,7	-13,8%	480,0	1,4%	HASTIERE
124.429	-	→	-	36	31,1	↑	106,5	668,9	8,2%	514,4	-3,8%	HAVELANGE
-	-	→	-	23	-2,3	↓	188,1	685,6	-0,3%	474,9	10,1%	HOUYET
-	-	→	-	39	46,8	→	350,7	686,0	-13,1%	550,0	-12,9%	ONHAYE
155.303	-1,8	↔	188,1	28	-12,8	↔	123,6	710,8	-5,5%	512,4	-14,5%	ROCHEFORT
-	-	→	-	31	-2,2	→	226,1	708,2	4,6%	586,0	-0,1%	SOMME-LEUZE
51.279	10,9	↓	190,6	18	8,4	↓	123,0	695,0	26,4%	356,3	-	VRESSE-SUR-SEMOIS
-	-	↓	-	44	-8,0	↓	222,7	775,8	6,1%	591,8	10,2%	YVOIR

« Dans près de la moitié des communes de l'arrondissement, les maisons se vendent de plus en plus pour un prix moyen supérieur à 200.000 euros. C'est notamment le cas des communes attenantes au Brabant wallon : Sombreffe, Gembloux et Eghezée. Mais on reste encore loin du prix brabançon moyen de référence (306.923 euros, + 4,8 %). Du côté des appartements (172.035 euros, +3,6 %), la tendance de 2010 s'est confirmée en 2011 et même poursuivie au cours du premier trimestre 2012. »

► Les permis d'urbanisme à Somme-Leuze

Evolution du nombre de permis d'urbanisme			
Années	Constructions neuves	Rénovations	TOTAL
1996	36	25	61
1997	61	29	90
1998	33	35	68

1999	49	25	74
2000	56	21	77
2001	45	25	70
2002	63	27	90
2003	40	35	75
2004	38	31	69
2005	39	40	79
2006	58	48	106
2007	41	48	89
2008	54	73	127
2009	44	69	113
2010	34	53	87
2011	32	32	64
2012	50	47	97
2013	37	28	65

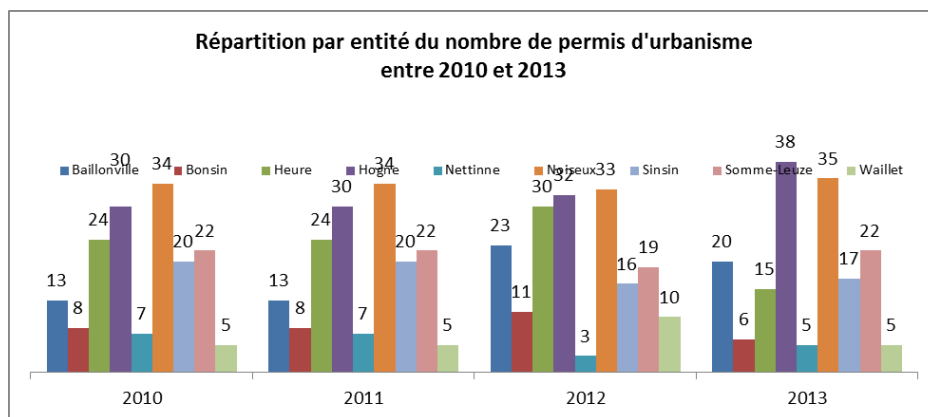
Source : S.P.F. économie

Relation entre les ventes et les permis d'urbanisme				
Années	PU octroyés pour constructions	Terrains vendus	PU octroyés pour rénovations	Maisons vendues
1996	36	43	25	39
1997	61	46	29	42
1998	33	37	35	38
1999	49	42	25	47
2000	56	49	21	47
2001	45	43	25	43
2002	63	32	27	45
2003	40	56	35	67
2004	38	44	31	56
2005	39	33	40	37
2006	58	34	48	38
2007	41	34	48	64
2008	54	39	73	44
2009	44	33	69	44
2010	34	23	53	55
2011	32	35	32	51
2012	50	29	47	54
2013	37	34	28	52

Source : S.P.F. économie

On remarque que les terrains à bâtir vendus sont effectivement construits probablement dans les deux ans qui suivent la vente.

Par contre, cela semble moins simple à vérifier pour les maisons car certaines sont habitables sans nécessiter de transformations. Le fait qu'il y a plus de permis d'urbanisme octroyés pour rénovation que de maisons vendues conforte l'aspect du bon entretien général du parc immobilier de la commune. **Remarquons que cette tendance tend à s'estomper ces trois dernières années.**



Source : Administration communale

Le graphique ci-dessus nous montre, au cours de ces cinq années, les principaux villages de la commune où ont été délivrés des permis d'urbanisme : il s'agit de Noiseux (38), Hogue (35), Baillonville-Leuze (20) et Heure (15).

6.2.8 Synthèse

Au 30/06/2012, l'IWEPS calculait pour Somme-Leuze un taux d'activité de 69,8 %, ce qui place la commune légèrement en-dessous de la moyenne de la microrégion (70,3 %).

Cela dit, avec **2.351 personnes actives**, on constate que le nombre de personnes actives est relativement bas en comparaison avec les autres communes de la microrégion.

Quant aux indépendants, leur nombre est en croissance depuis 1990 et ils se répartissent comme suit au 31/12/2013 :

- Secteur primaire	136	23 %
- industrie et artisanat	145	25 %
- commerce	145	25 %
- professions libérales	112	19 %
- services et divers	50	9 %
TOTAL	588	100 %

En 2009, le nombre de salariés assujettis à l'ONSS est 558 ce qui représente donc près de un quart des emplois de la commune. De ces 558 salariés, 75 % sont engagés dans le secteur privé et 25 % dans le secteur public.

Selon l'ONSS, au 4ème trimestre 2012, les salariés sur la commune (privé et public confondus) se répartissent comme suit :

- Secteur primaire	7	1 %
- Secteur secondaire	234	41 %
- Secteur tertiaire marchand	147	26 %
- Secteur tertiaire non marchand	181	32 %
TOTAL	569	100 %

L'emploi salarié se concentre surtout dans le secteur tertiaire et le secteur secondaire, plus particulièrement dans la fabrication de préparations pharmaceutiques, les administrations

générale, économique et sociale, les hôtels et hébergements similaires et l'enseignement primaire.

La commune est classée par l'étude CAPRU parmi les communes à accessibilité facilitée aux services, expliquée par sa proximité à Marche-en-Famenne (8 minutes).

Le taux d'emploi local indique que 34 % des habitants de Somme-Leuze en âge de travailler peuvent, théoriquement, trouver un emploi sur le territoire communal.

En 2013, on recense 452 entreprises actives à Somme-Leuze, soit 6,8 % des entreprises de la microrégion. On constate un taux net de création généralement positif et 3 faillites en 2013.

La Commune de Somme-Leuze a connu un développement économique important grâce à la création de deux parcs d'activités économiques : le parc Artisanal et PME de Baillonville Sud, actuellement complet avec 13 implantations et le parc industriel de Baillonville Nord, en cours de développement avec 11 implantations en 2013 et un projet pour près de 40 emplois. Fin 2014, le BEP indique que des transactions sont en cours de finalisation pour l'installation de différentes entreprises, pour un total de près de 60 emplois supplémentaires. La commune mène actuellement une réflexion pour continuer le développement de son offre en parcs d'activités économiques, soit par une extension du parc industriel de Baillonville Nord, soit le long de la Nationale 4.

Selon le Forem, en janvier 2014, on recensait 323 demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) domiciliés sur la Commune de Somme-Leuze. Ces chiffres marquent une croissance de 15,36 % entre 2010 et 2014, croissance qui reste essentiellement concentrée sur les années 2013-2014. Parmi les 278 DEI, 20 % avaient moins de 25 ans et 40 % plus de 40 ans.

Si l'on regarde le niveau de formation des demandeurs d'emploi, on remarque que plus de la moitié ont un niveau faible, voire très faible.

Par rapport aux communes de la microrégion, Somme-Leuze possède, en janvier 2014, un taux de demande d'emploi moyen, avec 11,29 %. Quant au taux de chômage, le constat est le même : il est de 12,63 % en janvier 2014 pour Somme-Leuze.

Au 31/12/2013, le CPAS comptait 24 dossiers de revenus d'insertion sociale, chiffre en augmentation depuis 2009.

L'indice de richesse Somme-Leuzois est moyen avec 91 pour les revenus de 2012.

En matière de logement, le recensement décennal de 2001 comptabilisait 1.595 logements privés. Une majorité des logements sont du type maisons unifamiliales individuelles, d'une superficie comprise entre 35 et 105 m², d'une certaine qualité (chauffage central, salle de bain, isolation) et occupées par leurs propriétaires.

Durant maintenant quelques années, la Commune de Somme-Leuze a pris la problématique du logement à bras le corps. De la construction de logements sociaux à la rénovation de bâtiments en passant par la création d'un service logement et de plusieurs lotissements ainsi qu'à la réhabilitation de plusieurs parcs résidentiels de weekend, Somme-Leuze a voulu et veut se donner les moyens de progresser dans une problématique complexe.












Terminons avec les prix de l'immobilier. En moyenne, en 2013, une maison d'habitation coûtait à Somme-Leuze 125.942 €, prix supérieur à celui pratiqué en Région wallonne. Un m² de terrain à bâtir se vendait 20,13 €, alors qu'il se vend à 51,05 € en Région wallonne (chiffres INS).

Enfin, l'analyse du nombre de permis d'urbanisme indique que l'on délivre en moyenne plus de permis pour des rénovations que pour des nouvelles constructions. Cette tendance conforte l'aspect du bon entretien du parc immobilier de la commune. Au cours de ces cinq dernières années, les principaux villages de la commune où ont été délivrés des permis d'urbanisme sont Noiseux (38), Hogue (35), Baillonville-Leuze (20) et Heure (15).

6.2.9 Glossaire

Annexe n° 6.0 : *Glossaire du chapitre 6 – Données socio-économiques.*

SOURCE DE DONNEES

-  Données de l'Administration Communale de Somme-Leuze
 -  SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie : www.economie.fgov.be
 -  Steunpunt WSE, statistiques validée par l'IWEPS (Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique) : www.steunpuntwse.be
 -  INASTI (Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants) : <http://www.rsvz.be/fr/index.htm>
 -  ONSS (Office national de sécurité sociale) : www.onss.fgov.be/fr/home.html
 -  Le FOREM (service public wallon de l'emploi et de la formation) : www.forem.be
 -  Bureau Economique de la Province de Namur (BEP), www.bep-entreprises.be
 -  Cap Ruralité : <http://capru.fsagx.ac.be>
 -  Etude CAPRU 2007 : « De nouveaux critères de ruralité pour la Région wallonne »
 -  La base de données statistique CYTISE WEB développée par le GédAP de l'université catholique de Louvain : <http://cytise262.gedap.be>
 -  Numéro spécial « mon argent » ; L'écho, avril 2012
-

6.3 L'agriculture

Avertissement

Dans ce chapitre, le référentiel sera la région agricole Famenne dont fait partie la Commune de Somme-Leuze.

L'abréviation SAU fait référence à la Surface Agricole Utile.

Les recensements agricoles de 2008, 2009, 2010, **2011, 2012 et 2013** n'étant que des « enquêtes », les données qu'elles contiennent sont réduites, la précision des enquêtes au niveau communal étant insuffisante. Nous présenterons donc notre analyse sur base du recensement de 2007, seules données statistiques disponibles en agriculture. A titre informatif nous présenterons les données disponibles en 2013.

6.3.1 Données agricoles de Somme-Leuze

S'étendant sur 4.919 hectares (**3.542 ha en 2013**), les terres agricoles représentent 51,7 % (**37,25 % en 2013**) du territoire somme-leuzois.

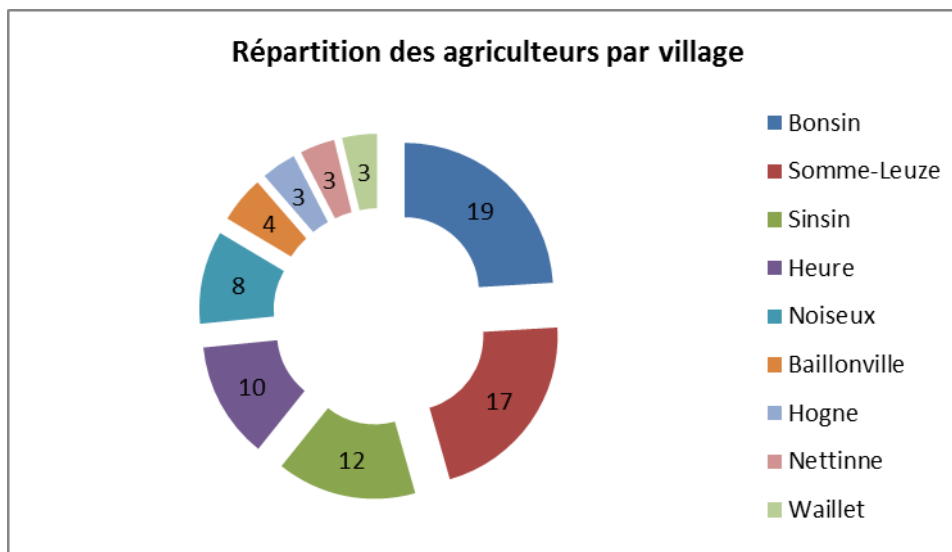
L'agriculture sur la commune est une agriculture d'élevage et de culture fourragère ; la plupart des exploitations sont tournées vers la production de viande et de lait. Les exploitations sont composées pour plus de 68 % de prairies ; il y a un peu de céréales. La superficie agricole utile a diminué de **442 hectares** entre 1990 et **2013** et la commune a connu une forte diminution des agriculteurs sur la même période. Le nombre d'exploitation diminue mais leur superficie augmente.

Statistiques des exploitations à titre principal et secondaire									
	<u>1990</u>	<u>2001</u>	<u>2002</u>	<u>2003</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2013</u>
Nbre d'exploitations	163	105	100	98	91	91	81	79	69
Nbre ha SAU	3.984,97	3.903,43	3.892,13	3.888,92	3.874,65	3.858,97	3.795,46	3.744,35	3.543
Ha/moyenne par expl.	24,4	37,2	38,9	39,7	42,6	42,4	46,9	47,4	51,0

Source : INS – recensements agricoles 2007

En **2013**, Somme-Leuze compte **69 exploitations agricoles**, contre 163 en 1990, soit une baisse d'environ **58 %**. Ces **69 fermes** représentent **7,6 %** des exploitations de la région agricole Famenne, qui en comptabilise **909** en **2013**.

Les coordonnées des agriculteurs étant confidentielles, nous ne reprendrons que la répartition des agriculteurs sur le territoire communal, à savoir :



La distinction entre exploitations à titre principale et à titre accessoire n'a pas été communiquée.

Il faut remarquer que 75 de ces 79 exploitations étaient déjà recensées en 2006 et que les 4 autres sont des exploitations recensées pour la première fois en 2007.

Agriculture en 2007	Somme-Leuze	R.A. Famenne
<i>Nombre d'exploitations agricoles</i>	79	1.150
- avec exploitation à temps plein	56	820
- avec un chef d'exploitation âgé de plus de 55 ans	27	387
- de plus de 30 ha de terres	53	722
- avec une comptabilité	39	593

Source : INS – recensements agricoles 2007

Remarque : L'enquête agricole de 2010 comptabilise 74 exploitations agricoles.

Parmi les exploitants, 27 ont plus de 55 ans, soit un peu plus d'un tiers et tous n'ont pas connaissance de successeur ce qui représente 688 hectares (soit près de 18 % de la SAU totale). Il s'agit surtout de petites exploitations, sans doute moins viables dans les conditions actuelles.

Agriculture en 2007	Somme-Leuze	R.A. Famenne
- avec connaissance d'un successeur	5	175
- sans successeur	27	526
- ne sachant pas si un successeur se présenterait	/	404

Source : INS – recensements agricoles 2007

Les agriculteurs de Somme-Leuze sont particulièrement jeunes par rapport à la région agricole Famenne et à la Région wallonne. Un autre constat qui en découle est le peu de SAU qui devrait changer de mains dans les prochaines décennies : en effet, les agriculteurs de plus de 50 ans sans successeur représentent 18 % de la SAU totale alors qu'en région agricole Famenne, ce taux est de 35 %.

En 2007, la superficie agricole utile est de 3.744,35 hectares soit une moyenne de 47,4 hectares par exploitation, ce qui est moins que la moyenne de la région agricole Famenne (54,6 ha). Cette superficie se subdivise en deux catégories pour Somme-Leuze : les terres arables et la superficie toujours couverte d'herbe. Elles se répartissent de manière différente, soit près de 68 % pour l'herbe et 31 % pour les terres arables, ce qui est similaire à la moyenne de la région agricole. 68 % des terres arables sont dédiés au fourrage, 27 % aux cultures de céréales pour le grain, 3 % aux cultures industrielles (colza et betterave) et le reste à la culture de la pomme de terre et de légumineuses.

Agriculture en 2007	Somme-Leuze	R.A. Famenne
<i>Superficie agricole utile (SAU) (ha)</i>	3.744,35	62.750,18
- superficie utilisée pour les terres arables	1.180,56	20.852,57
- superficie utilisée pour les cultures permanentes	14,00	63,44
- superficie toujours verte	2.549,28	41.822,86

Source : INS – recensements agricoles 2007

Remarque : Les 14 hectares en cultures permanentes concernent des vergers. En effet, un agriculteur bio de Hogue a planté des fruitiers et des noisetiers et un autre agriculteur cultive la myrtille à Bonsin.

La Commune de Somme-Leuze compte également en 2007, 8.055 bovins, soit plus de 6 % du cheptel de la région agricole. Parmi eux, on recense 3.480 vaches dont 1.379 laitières (40 %) et 2.101 allaitantes (60 %). L'agriculture somme-leuquoise est donc un peu plus spécialisée dans l'élevage viandeux que dans les vaches laitières, et ce comme dans l'ensemble de la région agricole Famenne. Avec 3,2 bovins par hectare de prés et prairies, Somme-Leuze connaît un élevage aussi intensif que la région agricole (3,1).

Agriculture en 2007	Somme-Leuze	R.A. Famenne
Nombre de bovins	8.055	133.573
- nombre de vaches laitières	1.379	17.457
- nombre de vaches allaitantes	2.101	38.415
Nombre de porcins	1.893	27.287
Nombre de volailles	365	430.059
Nombre de moutons	378	5.658

Source : INS – recensements agricoles 2007

Sur les 79 exploitations, 68 élèvent des bovins. A Somme-Leuze, on comptabilise également 1.893 porcs, 378 moutons et 365 têtes de volaille qui sont réparties dans les différentes exploitations de la commune. On ne répertorie pas d'exploitation industrielle.

Agriculture en 2007	Somme-Leuze	R.A. Famenne
- avec bovins	65	955
- avec porcins	4	65
- avec volailles	13	123
- avec moutons	4	104

Source : INS – recensements agricoles 2007

Au niveau de l'agriculture biologique, on compte en 2007, 10 exploitations bio sur une superficie de 485 hectares. Remarquons que la superficie dédiée à l'agriculture biologique a fortement augmenté entre 2003 et 2007.

Agriculture biologique	2003	2004	2005	2006	2007
Nombre d'exploitations	4	6	6	8	10
Superficie couverte	226,8	310,1	300,3	409	485,2

Source : Fiche « Etat de l'environnement » de la Commune de Somme-Leuze, Aspect socio-économique, DGO ARNE, édition 2010

Le nombre d'agriculteurs appliquant au moins une mesure agro-environnementale sur le territoire communal est de 71 en 2007.

Enfin, signalons la présence de deux centres équestres / pensions de chevaux sur le territoire communal : les Ecuries des Sources à Moressée et le Haras de Noblehaye asbl à Hogne.

6.3.2 Associations agricoles

- Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole,
- Groupe de Producteurs Laitiers,

6.3.3 La diversification agricole

Plus de 10 exploitations agricoles sont déjà passées au bio.

La diversification agricole est bien présente sur le territoire de Somme-Leuze. En voici quelques exemples :

La Ferme de la Bourgade à Moressée propose 2 gîtes à la ferme pouvant communiquer directement pour une capacité totale de 40 personnes, aménagés dans l'ancienne étable de la ferme en activité. Plusieurs activités sont proposées : un golf fermier, des activités aventures (parcours en corde dans les arbres, descente en rappel du silo, tir à l'arc, escalade, ascension du casier, randonnée d'orientation, ...), des agri-jeux à la ferme (courses de brouette, en sac, sur des patins en équipe ... traire une vache), et bien d'autres activités. La ferme propose également la vente de produits laitiers (lait frais, beurre, crème, œufs), une salle de réception (80 à 100 personnes), une salle de séminaire (25 personnes), un service traiteur et une cuisine du terroir.

La Ferme « Le P'tit Moressée » à Moressée propose une variété de fromages de type pâtes fraîches, pâtes molles fleuries, pâtes dures au lait cru de vache. La production se fait à la méthode artisanale et une vente directe à la ferme se tient tous les jours. Le P'tit Moressée produit également des crèmes glacées au lait de ferme et des sorbets aux fruits frais. Il propose également des gâteaux glacés traditionnels ou personnalisés.

La Ferme du Bairy à Sinsin propose une variété de fromages de type pâtes dures, molles et fraîches au lait cru de vache bio ainsi que de la confiture de lait. La production se fait à la méthode artisanale et une vente directe à la ferme est organisée. On produit également des yaourts fermes et à boire.

Les Myrtilles « Bleuets » de Chardeneux propose de grosses myrtilles bleues, juteuses et sucrées. Ces fruits sont cueillis à la main et vendus directement chez le producteur, du 15 août au 15 octobre.

La Ferme Vincent de Bonsin propose une vente directe à la ferme de pommes de terre (Charlotte, Bintjes, Nicolas) de septembre à fin février.

La Ferme Vanoverschelde de Somme-Leuze propose également une vente directe de pommes de terre (Charlotte, Binjes, Nicolas, Anabelle) d'août à avril.

La Ferme « Les Délices Fermiers » de Nettinne élève des porcs en plein air (pour le magasin à la ferme) et du blanc aquitaine bio. Elle propose un commerce en circuits courts avec une vente directe à la ferme (produits du terroir : viandes, fromage, miel, confiture, pain, ...).

La Ferme Petry de Nettinne propose un élevage de porcs.

La Ferme « Le Chêne des Dames » de Hogne propose du limousin et de l'épeautre en vrac. La ferme est bio et elle vend directement la viande (colis).

La Ferme des Marronniers de Nettinne propose un élevage de poulets fermiers à croissance lente avec production d'œufs. La vente se fait directement à la ferme.

Le Pré Gourmand d'Heure propose un potager bio de légumes oubliés, petits fruits, herbes aromatiques et fleurs comestibles. Un marché de légumes est organisé tous les mercredis après-midis et tous les samedis matins de juillet à fin octobre.

La Ferme de Mirlipinpin à Somme-Leuze propose des agneaux de boucherie bio, un élevage de moutons en agriculture bio (350 brebis) et une vente directe à la ferme de brebis et agneaux vivants.

Depuis juin 2013 « *la ferme Mirligumes* » propose en vente directe ou sous forme de paniers, des légumes produits selon le modèle de l'agriculture paysanne la plus raisonnée et naturelle possible.

6.3.4 Synthèse





La Commune de Somme-Leuze s'étend sur une surface de 9.509 hectares sur laquelle l'activité agricole occupe 3.542 hectares (SAU, 2013). En 15 ans, on peut remarquer pour Somme-Leuze une diminution de la surface agricole utile pour atteindre 3.542 ha en 2013. De plus, le nombre d'exploitations agricoles a chuté de 58 %, passant de 163 en 1990 à 69 exploitations agricoles en 2013.

Un peu plus d'un tiers des exploitants ont plus de 55 ans. Pourtant, les agriculteurs somme-leuzois sont particulièrement jeunes par rapport à la région agricole Famenne et à la Région wallonne. « Seulement » 18 % de la SAU totale ont un avenir incertain car leurs exploitants n'ont pas de succession assurée.

Près de 68 % de la SAU est à vocation herbagère. Somme-Leuze est donc une région d'élevage et de culture fourragère. Le bovin est présent dans 68 exploitations où il est élevé pour la viande et le lait.

La diversification agricole est bien présente à Somme-Leuze avec en plus de 10 exploitations agricoles biologiques, des exemples de fermes qui se sont diversifiées : la Ferme de La Bourgade à Moressée, Le P'tit Moressée à Moressée, la Ferme du Bairy à Sinsin, Les Myrtilles « Bleuet » de Chardeneux, la Ferme Vincent de Bonsin, la Ferme Vanoverschelde de Somme-Leuze, Les Délices Fermiers de Nettinne, Le Chêne des Dames de Hogne, La Ferme des Marronniers de Nettinne, La Ferme Mirlipinpin de Somme-Leuze, la Ferme Petry de Nettinne, la Ferme Mirligumes...

SOURCE DE DONNEES :

-  Recensement agricole 2007, SPF économie
 -  La fiche environnementale de Somme-Leuze établie par la DGO ARNE – MRW, édition 2010
 -  Informations de la Commune de Somme-Leuze
 -  Guide touristique 2014 des Vallées des Saveurs
-

6.4 La sylviculture

6.4.1 Généralités

En termes d'occupation du sol (surface cartographiée), la forêt s'étend sur 2.870 hectares soit 30 % du territoire. Aujourd'hui, la forêt est un espace multifonctionnel qui remplit une fonction économique avec la production de bois et les locations de chasses, une fonction sociale pour les activités de loisirs et de détente et une fonction écologique pour la biodiversité et la protection des sols et des eaux.

6.4.2 La forêt communale

La Commune de Somme-Leuze est propriétaire de quelques **312 hectares** de forêt sur le territoire communal. C'est le Cantonnement de Rochefort qui gère ces bois bénéficiant du régime forestier.

La commune est également propriétaire de bois et forêts sur DURBUY (Bois de Somme, 99.18 ha) et MANHAY (Domaine de Massotte ou Bois de Harre, 90.4 ha). Ces bois d'une contenance totale de 189,44 hectares sont gérés par le Cantonnement de Marche-en-Famenne (Province du Luxembourg).

Les propriétés forestières sur Somme-Leuze

Les données reprises ici proviennent essentiellement de la note d'orientation pour l'aménagement de la forêt communale de Somme-Leuze, rédigée par le Cantonnement de Rochefort en 2011. **L'actualisation des données s'est faite en 2014 sur base d'un courrier du cantonnement de Rochefort.**

Les propriétés forestières communales couvrent une surface totale cartographiée de **312 ha dont 301 ha sont boisés et 11 ha restent ouverts**. Il faut remarquer que des recherches sur le fichier du cadastre ont permis d'identifier certaines parcelles communales boisées qui n'étaient pas encore connues du Cantonnement de Rochefort. Ces parcelles bénéficiaires du régime forestier ont été d'office intégrées au plan d'aménagement de la forêt.

La révision de l'aménagement forestier des propriétés communales de Somme-Leuze a été **finalisée en fin 2012** et la durée de validité de l'aménagement est fixée à 24 ans (2 rotations). La cartographie de la propriété forestière communale a également **été finalisée en 2012**.

Description des peuplements :

Les bois communaux de Somme-Leuze sont constitués d'une majorité de **83,42 %** de peuplements feuillus (soit une étendue de **250,93 ha**) et de **16,58 %** de résineux (soit une étendue de **49,88 ha**). La surface restante est composée de milieux ouverts.

La propriété de Somme-Leuze se trouve au sein d'une région typiquement feuillue. Le chêne est l'essence la plus représentée, les sols étant le plus souvent très argileux et superficiels (schistes), le chêne est l'essence feuillue la mieux adaptée. Le hêtre est la deuxième essence feuillue en importance, elle est surtout présente sur les tiennes calcaires. Le charme est présent essentiellement en sous étage de la chênaie, en taillis. Il représente une valeur marchande limitée mais permet un approvisionnement des habitants en bois de chauffage. Les autres feuillus sont présents en plus petite quantité mais présentent un intérêt économique non négligeable et une grande valeur en termes de biodiversité.

Chêne	161,70	51,84%
Hêtre	41,37	13,26%
Feuillus divers	47,86	15,35%
Total feuillus	250,93	80,45%
Epicéa	20,48	6,57%
Douglas	15,74	5,05%
Mélèze	5,41	1,73%
Pin sylvestre	4,64	1,49%
Pin corse	0,49	0,16%
Trouée résineuse	3,11	1,00%
Total résineux	49,88	15,99%
Non boisés	11,09	3,56%
TOTAL	311,90	100,00%

Source : Cantonnement de Rochefort, novembre 2011

Les résineux quant à eux sont assez faiblement représentés. L'essence principale est l'épicéa. Toutefois, cette espèce n'est pas bien adaptée aux conditions famenniennes. Sa productivité et sa stabilité ne sont pas satisfaisantes sur les sols dont le facteur limitant souligné est une profondeur limitée. A l'avenir, cette espèce sera remplacée par le douglas, essence mieux adaptée à la région, de forte croissance, présentant un bois de bonne qualité technologique et une bonne stabilité au vent, il est aussi peu sujet aux maladies ou aux attaques d'insectes. Toutefois, les douglas de premières éclaircies ayant une très faible valeur économique, il pourrait être intéressant de maintenir une certaine proportion d'épicéas lors de la plantation à défaut de planter le douglas pur à larges écartements.

Les peuplements résineux sont relativement jeunes et leur répartition par classe d'âge est peu régulière. Le pin sylvestre était surtout planté au 19^{ème} et au début du 20^{ème} siècle afin de servir de bois de structure dans l'industrie minière. Comme dans l'entièreté de la Région wallonne, l'épicéa a été planté massivement après la seconde guerre mondiale. Depuis 1970, les plantations ont été essentiellement réalisées en douglas.

Les peuplements feuillus présentent un caractère irrégulier (peuplements d'âges multiples). Seuls 1,7 ha de peuplements feuillus sont issus de plantations (en frêne et chêne d'Amérique). Les futaies sont le plus souvent irrégulières en moyen bois (150-200 cm de circonférence) avec quelques plages de plus gros bois (> à 200 cm). En dehors du taillis, les (très) petits bois (40 à 150 cm) sont par contre peu représentés.

La dernière grande catastrophe connue dans les bois communaux est la tempête de février 1984 avec des chablis d'environ 600 m³ de chêne.

Il n'y a pas de peuplements à graines répertoriés dans la forêt communale (vocation de conservation génétique).

Pression du gibier

Au sein des bois et forêts de la Commune de Somme-Leuze, les densités en gibier sont acceptables, eu égard aux faibles dégâts relevés en comparaison avec d'autres massifs de Famenne. Le cerf est absent ou quasi absent (pas de population connue, uniquement de passage). Les populations de chevreuil sont par contre bien installées. Les densités ne sont toutefois pas pléthoriques. Il en est de même pour les populations de sangliers. Dans la situation actuelle, il n'est donc pas nécessaire de clôturer les plantations forestières. Des protections individuelles contre le chevreuil peuvent par contre être nécessaires (arbres de fer, ...), et à défaut, des répulsifs doivent être appliqués sur les jeunes plants.

Certification forestière

Au niveau européen, la filière bois dans son ensemble a décidé de constituer le PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes) destiné à mettre à disposition des propriétaires et gestionnaires forestiers un système de certification adapté aux conditions européennes (notamment la structure morcelée des propriétés).

Le système qui fonctionne au niveau régional implique cependant que les propriétaires forestiers qui veulent bénéficier de la certification s'engagent à appliquer les principes d'une gestion durable à leurs forêts.

La Commune de Somme-Leuze adhère à ce système et a signé la charte en 2007.

Les fonctions de la forêt

Dans le plan d'aménagement, toutes les fonctions de la forêt sont poursuivies selon le principe de durabilité, un des principes les plus importants en foresterie, au profit de la génération actuelle et des générations futures.

La fonction écologique représente le socle sur lequel repose le développement de toutes les autres fonctions. Elle concerne le respect des aspects légaux et des contraintes patrimoniales (protection du milieu de production, de la biodiversité, ...). Des réserves intégrales sont également instaurées pour une superficie totale de 11,94 hectares.

La fonction de production (ou fonction économique) représente la principale source de revenus de la forêt avec la fonction cynégétique et constitue un objectif important à satisfaire, en accord avec le respect des autres fonctions.

Les fonctions sociale, culturelle et récréative : Loin d'attirer un tourisme de masse, l'ouverture de la forêt permet de privilégier un tourisme de qualité, proche du monde rural, respectueux de la nature et des autres fonctions de la forêt. Les parcours balisés (12 circuits pédestres et 4 circuits VTT, en forêt pour partie), les zones d'accès libre aux mouvements de jeunesse (**27 ha situé au Bois d'Heure qui a été complété nouvellement par un parcours ludique.**), le maintien des aires « sportives » existantes (le parcours de santé dans les bois de Nettinne), la valorisation des points de vue ou d'éléments riches sur le plan historique, culturel ou social de la région constituent autant d'outils qui pourront être intégrés dans le futur aménagement de la forêt communale.

La fonction cynégétique, outre le loisir qu'elle procure, poursuit des objectifs de régulation des différents gibiers présents dans la zone permettant d'assurer l'équilibre forêt / gibier et jouant un rôle économique non négligeable.

Notons qu'en 2014, le DNF a défini des objectifs quant à la fonction des forêts de la commune (types de séries-objectifs). Ainsi, sur la Commune de Somme-Leuze, 93 % des propriétés communales ont un objectif multifonctionnel, 4 % ont un objectif de réserve intégrale et 3 % ont un objectif de conservation.

Evidemment, l'équilibre des fonctions devra être satisfait et l'aménagement forestier cherchera donc à assurer :

- un traitement qui assure à la fois un aspect paysager varié, riche en couleur, avec une stratification verticale herbacée, arbustive et arborée importante ;
- la protection de l'eau ;
- la protection des sols ;
- le maintien de la biodiversité ;
- la sensibilisation du grand public ;
- une production forestière soutenue et de qualité.

Le traitement sylvicole qui répond le mieux à ces objectifs est la futaie irrégulière avec un minimum de mélange d'essences. A titre de diversification et vu l'intérêt économique, la proportion de résineux au sein de la forêt future, sera portée à 20 %

Recettes et dépenses

Un bilan des recettes et dépenses (investissements) est présenté dans le tableau ci-dessous :

Tableau 11. Tableau des recettes et dépenses

Année	Vente			Travaux
	Feuillus	Résineux	Total	
1999	1 647,38	126,43	1 773,81	1 135,15
2000	5 986,95	0	5 986,95	1 883,99
2001	14 557,79	6 357,25	20 915,04	0
2002	11 978,30	1 353,25	13 151,55	560
2003	533,00	88,00	621,00	0
2004	24 921,27	22,57	24 943,84	960
2005	9 397,34	532,73	9 930,07	616,00
2006	23 800,47	564,00	24 364,47	0
2007	21 691,27	13 808,80	35 500,07	0
2008	34 752,20	1 736,15	36 488,35	4 017,40
Total	149 085,97	24 589,18	173 675,15	9 172,54
Moyenne	14 908,60	2 458,92	17 367,52	917,25
Proportion	85,84 %	14,16 %	100,00 %	6,15 %

Les investissements (travaux) ne représentent que 6,15 % des recettes, ce qui est insuffisant. Le taux d'investissement augmentera si l'on accroît la proportion des résineux et si l'on veut respecter l'effort de régénération proposé. La somme annuelle prévue pour les investissements sera précisée dans l'aménagement. Elle oscillera autour des 6.000 euros en moyenne, sur base annuelle.

D'autre part, en dynamisant la sylviculture, le revenu moyen annuel augmentera sensiblement.

Les propriétés forestières sur Durbuy et Manhay

Le cantonnement de Marche-en-Famenne dispose de 189,58 hectares de bois communaux de Somme-Leuze répartis en 99,18 hectares sur le territoire de Durbuy et 90,4 hectares sur le territoire de Manhay.

La partie se trouvant sur la Commune de Durbuy (Bois de Somme, Bois Madame) est essentiellement feuillue avec quelques taches de résineux éparses. A l'inverse, la partie se trouvant sur la Commune de Manhay (contre le bois de Harre) est essentiellement résineux avec quelques parcelles feuillues.

Dans la partie de Durbuy, les résineux sont répartis par petits îlots (épicéas environ 3 ha, douglas environ 2 ha, pins sylvestres environ 1 ha, mélèzes environ 1 ha et thuyas géants quelques ares). Dans la partie de Manhay, les épicéas représentent environ 85 % de la superficie (environ 75 ha), le reste étant des feuillus.

D'après les aménagements, qui sont en cours de révision, les peuplements de résineux sont plutôt dans la classe 40 à 60 ans et les feuillus sont d'âge inconnu.

La gestion du patrimoine forestier de Somme-Leuze est réalisée via les plans d'aménagements du Département de la nature et des forêts en collaboration avec la commune.

Les propriétés communales situées sur le territoire de Durbuy font partie du conseil cynégétique Ourthe Condroz. Celles situées sur le territoire de Manhay font partie du conseil cynégétique du bois du pays – Erezée – Manhay.

6.4.3 La filière bois

La filière bois est représentée à Somme-Leuze par 21 menuiseries (dont 2 s'occupent de construction de maisons à ossature bois et 4 autres sont spécialisées dans l'ébénisterie), 3 restaurateurs de meubles et antiquaires, 2 marchands de bois, 1 entrepreneur en travaux forestiers et 2 entrepreneurs en élagage et abattage d'arbres.

6.4.4 Synthèse

En termes d'occupation du sol (surface cartographiée), la forêt s'étend sur 2.870 hectares soit 30 % du territoire.

La Commune de Somme-Leuze est propriétaire de quelques 312 hectares de forêt sur le territoire communal. C'est le Cantonnement de Rochefort qui gère ces bois bénéficiant du régime forestier.

La commune est également propriétaire de bois et forêts sur DURBUY (Bois de Somme, 99.18 ha) et MANHAY (Domaine de Massotte ou Bois de Harre, 90.4 ha). Ces bois d'une contenance totale de 189,44 hectares sont gérés par le Cantonnement de Marche-en-Famenne (Province du Luxembourg).

Les plans d'aménagement de la forêt communale de Somme-Leuze ont été révisés tout comme la cartographie des propriétés forestières communales.

Les bois communaux sur le territoire de Somme-Leuze sont constitués d'une majorité de 82,42 % de peuplements feuillus (chêne, hêtre et un peu de charme) et de 16,58 % de résineux (épicéa). La surface restante est composée de milieux ouverts.

La partie des propriétés forestières se trouvant sur la Commune de Durbuy (Bois de Somme, Bois Madame) est essentiellement feuillue avec quelques taches de résineux éparses. A l'inverse, la partie se trouvant sur la Commune de Manhay (contre le bois de Harre) est essentiellement résineux avec quelques parcelles feuillues.





La fonction économique de la forêt est représentée par les locations de chasses et les produits des ventes de coupes de bois sur pied.

La fonction sociale et récréative est importante avec le réseau de circuits balisés (12 circuits pédestres et 4 circuits VTT, en forêt pour partie), les zones d'accès libre aux mouvements de jeunesse (dans les bois de Nettinne et « au Fond des Roppes » au Sud de Sinsin) et le maintien des aires « sportives » existantes (le parcours de santé dans le bois de Nettinne).

La fonction écologique est prise en compte dans la gestion quotidienne des forêts, que ce soit au travers des travaux proposés, au moment des coupes de bois, ou à travers les réserves intégrales qui ont été instaurées.

Enfin, la filière bois est représentée à Somme-Leuze par 21 menuiseries (dont 2 s'occupent de construction de maisons à ossature bois et 4 autres sont spécialisées dans l'ébénisterie), 3 restaurateurs de meubles et antiquaires, 2 marchands de bois, 1 entrepreneur en travaux forestiers et 2 entrepreneurs en élagage et abattage d'arbres.

SOURCE DE DONNEES :

-  Informations de la D.N.F., Cantonnement de Rochefort
 -  Note d'orientation pour l'aménagement de la forêt communale de Somme-Leuze (Cantonnement de Rochefort, 2011)
 -  Information de la D.N.F., Cantonnement de Marche-en-Famenne
 -  Guide pratique « Vivre à Somme-Leuze »
-

6.5 Le tourisme

Extrait du Guide touristique 2014-2015 des Vallées des Saveurs :

A Somme-Leuze, bien que chaque village ait su préserver son identité, on ne lésine pas sur la diversité des activités. De la crème glacée aux légumes oubliés, du bourrelier au potier, des super soirées aux balades guidées, en passant par le golf fermier, des greniers aménagés aux chambres distinguées, c'est l'embarras du choix ! Il y a à boire et à manger, que l'on soit fin gourmet ou abonné aux en-cas légers. Laissez-vous conter le Pré Gourmand, perché sur une hauteur de Heure, d'où l'on embrasse amplement les vallons de la Famenne. Voilà un pays de moulins et de jolis jardins, de superbes paysages et de beaux villages. Coup de cœur pour Chardeneux, que l'on déguste au fil du temps et de la pierre, des fleurs et des saveurs.

Remarque : Les sites à découvrir sont décrits par village à l'annexe 0.

6.5.1 L'organisation autour du tourisme

La Maison du Tourisme Condroz-Famenne

Adresse : rue de l'Eglise 4 à 5377 HEURE

Heures d'ouvertures : du lundi au samedi de 8 h 30 à 17 h 00 – dimanche et jours fériés de 10 h 00 à 14 h 00

Tél. : 086/40.19.22 – www.valleesdessaveurs.be

La Maison du Tourisme Condroz-Famenne a été créée en 2004. En étroite collaboration avec les syndicats d'initiative de son ressort, elle organise la promotion de son territoire, mais aussi l'accueil des touristes et l'organisation d'événements.

Six entités (Ciney, **Gesves**, Hamois, Havelange, **Ohéy** et Somme-Leuze) font partie de la Maison du Tourisme Condroz-Famenne. Pour sa variété de produits du terroir, cette région est appelée « Vallées des Saveurs ».

La Maison du Tourisme Condroz-Famenne s'occupe essentiellement de :

Accueil :

- Accueil des touristes au bureau de la Maison du Tourisme à Heure 7 jours sur 7 en partenariat avec le Syndicat d'initiative de Somme-Leuze ;
- Contacts mails, courriers...

Edition :

- Guide touristique annuel des Vallées des Saveurs (100 pages richement illustrées présentant l'offre touristique de la région) ;
- Carte Le RAVeL dans les Vallées des Saveurs ;
- Sets de table « Vallées des Saveurs » distribués dans les restaurants et lors des manifestations ;
- Cartes postales illustrant les quatre communes (2 cartes sur Somme-Leuze).

Promotion :

- Mise à jour du site internet www.valleesdessaveurs.be + version mobile www.valleesdessaveurs.mobi ;
- Participation à des foires et salons spécialisés ;
- Campagnes publicitaires ;

- Création et diffusion de spots vidéos et thématiques (7 vidéos de 2 min, 30 de 15 sec et 7 de 30 sec) ;
- Politique événementielle en partenariat avec les associations locales (co-organisation de 5 à 7 événements/an) ;
- Développement de nouvelles technologies (QR code, site mobile,...) ;
- Envoi d'une newsletter tous les 15 jours en haute-saison ;
- Présence et campagnes promotionnelles sur les réseaux sociaux (concours) ;

Mise en réseau :

- Organisation des journées partenaires pour faire connaître le territoire aux opérateurs touristiques ;
- Le soutien aux opérateurs touristiques ;
- Création de package (séjours).

Autres :

- Création d'un grand maillage de promenades (pédestres, vélos, équestres) sur les Communes de Ciney-Hamois et Havelange (GAL) ;
- Création du concept « Bienvenue Vélo » (GAL) ;
- Parrainage des itinéraires touristiques ;
- Création de 4 aventures-jeux sur les 4 communes (nouveau produit touristique familial) ;
- Grâce à 4 ouvriers « Wallo'net », la Maison du Tourisme entretient le RAVeL et l'ensemble des itinéraires touristiques des Communes de Ciney, Hamois et Havelange ;
- Comptabilité, gestion du personnel, suivi des dossiers européens...

Signalons que le siège de la Maison du Tourisme, actuellement à Heure, devrait prochainement être déplacé à Ciney.

Le dossier de demande de subsides est, depuis fin 2013, toujours au Cabinet du Ministre. Il s'agit d'une demande de subventions pour des travaux d'aménagement. Le dossier d'acquisition du bâtiment est déjà clôturé.

A ce jour, le timing dépend de la promesse de subsides du Ministre. A partir du moment où elle sera reçue, il faudra compter encore certainement une année de travaux. Un déménagement ne pourrait donc être envisagé avant 2016.

Le Syndicat d'Initiative de Somme-Leuze

Adresse : rue de l'Eglise 4 à 5377 HEURE

Heures d'ouverture : du lundi au samedi de 8 h 30 à 17 h 00 et le dimanche de 10 h 00 à 14 h 00.

Tél. : 086/32 25 67

Le Syndicat d'initiative de Somme-Leuze a fêté ses 45 ans d'existence en 2012. Il occupe **trois employés** et un ouvrier qui ont en charge :

- l'accueil des touristes ;
- l'entretien des promenades balisées ;
- le sentier santé et botanique de Nettinne dont l'aspect arboretum a été revu en 2010 ;
- le mini-golf ;
- Halloween à Nettinne ;
- la fête de la tomate à Hogue ;
- le carnaval du printemps à Somme-Leuze ;

- les festivités de Noël;
- etc.

Enfin, le Syndicat d'initiative de Somme-Leuze propose une bière au nom de « Turluut ». La bière est brassée à la Brasserie Caracole de Falmignoul. A déguster lors des manifestations du Syndicat d'initiative et point de vente dans ses bureaux à Heure.

En outre, le Syndicat d'initiative a organisé en août 2014 « A l'Heure du p'tit marché », soirées portes ouvertes pour présenter la commune et ses producteurs.

6.5.2 La fréquentation touristique

Remarque

Les statistiques reprises ci-après proviennent du S.P.F. économie et ne reprennent les arrivées et les nuitées de 2013 que de quelques infrastructures d'hébergement touristique. La prudence est donc de mise quant à la lecture de ces données.

L'activité touristique en 2013

L'activité touristique de séjour est relativement faible en comparaison aux pôles voisins. En effet, en 2013, Somme-Leuze compte 5.459 arrivées, contre 133.915 à Durbuy et 40.465 à Rochefort.

2013	Arrivées	Nuitées	Durée du séjour
R.W.	2.850.980	6.411.713	2,25
Province Namur	444.491	1.026.080	2,31
Ciney	23.913	76.323	3,19
Durbuy	133.915	327.321	2,44
Hamois	(*)	(*)	
Havelange	528	874	1,66
Hotton	9.303	30.907	3,32
Marche	15.124	24.403	1,61
Nassogne	2.988	7.450	2,49
Rochefort	40.465	82.448	2,04
Somme-Leuze	5.459	17.508	3,21
Microrégion	231.695	567.234	2,45

Source : S.P.F. économie

(*) Ces données sont confidentielles en raison du nombre insuffisant d'établissements touristiques sur le territoire de la commune concernée.

Au vu de ces chiffres, on peut dès lors conclure que Somme-Leuze n'est pas à proprement parlé une commune touristique. La durée moyenne du séjour est courte (3,21 jours) mais néanmoins plus longue que pour les autres communes de la microrégion.

L'origine des touristes

Somme-Leuze 2013	TOTAL	Touristes belges		Touristes étrangers	
		Nbre d'arrivées	82%	973	18%
Nbre de nuitées	17 508	14 626	84%	2 882	16%

Source : S.P.F. économie

Le détail du tableau qui précède, nous informe qu'en termes de nationalités, les touristes belges séjournent en moyenne **3,2 jours** sur la Commune de Somme-Leuze alors que les touristes étrangers y restent **2,9 jours**. Les trois nationalités étrangères les plus représentées (constituant à elle seule **90%** du total) sont les Pays-Bas (avec **67 %** des arrivées étrangères en **2013**), la France (**18 %**) et l'**Allemagne (5 %)**. Au total, les touristes proviennent de pas moins de **18 pays étrangers différents**.

Évolution de la fréquentation touristique

Evolution de 2004 à 2010									
Somme-Leuze	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2013	Evolution
Nbre d'arrivées	8.332	9.035	8.931	7.447	6.253	5.861	6.170	5.459	- 34 %
Nbre de nuitées	30.655	38.347	32.576	27.168	26.355	22.344	21.832	17.508	- 43 %
Durée du séjour	3,68	4,24	3,65	3,65	4,21	3,81	3,54	3,21	

Source : S.P.F. économie

Depuis 2004, on constate une décroissance du nombre d'arrivées et des nuitées à Somme-Leuze. La durée moyenne des séjours est relativement élevé mais en diminution.

On peut donc résumer le tourisme somme-leuzois comme étant typiquement un tourisme de passage, principalement national, en constante diminution. La clientèle provient essentiellement de Belgique et des Pays-Bas. Il faut également insister sur la localisation intéressante de Somme-Leuze, à proximité de grands axes proches de Durbuy, de la vallée de l'Ourthe ou encore du Domaine provincial de Chevetogne.

6.5.3 Horeca**Le logement touristique**

La Commune de Somme-Leuze compte un hôtel-restaurant à Chardeneux, 1 camping (à Hogne), une aire motorhome à Hogne, 1 chambre d'hôte, 5 gîtes de moins de 10 personnes, 6 gîtes de grande capacité et 3 meublés de vacances.

Il faut ajouter à cela le village de vacances de Bochetay et quelque 24 gîtes et meublés de vacances gérés et loués sur la commune par Ourthe et Somme, ainsi que les hébergements touristiques non reconnues par le Commissariat Général au Tourisme.

Notons que sur Somme-Leuze, un lieu de camps est référencé en 2014 sur le site www.votre-camp.be, situé rue Long bâti à Somme-Leuze, le lieu à une capacité de 50 personnes.

Annexe n° 6.5 : Liste des hébergements touristiques sur la Commune de Somme-Leuze.

- Ourthe & Somme

Ourthe & Somme a été créée en 1981 et est le spécialiste de la location et de la vente de maisons individuelles et de villages de vacances en Ardennes. Le siège de la société, situé à Somme-Leuze, forme le point central pour tout ce qui concerne la promotion, le marketing, les réservations, l'entretien, la vente et la comptabilité. La gestion des différents villages de vacances est assurée par des gérants qui reçoivent des directives du bureau central.

Ourthe & Somme gère et loue près de 120 maisons individuelles et 12 villages de vacances en Ardennes. Elle est également spécialisée dans la vente de secondes résidences. Enfin, une branche construction de l'entreprise existe depuis 13 ans et est active sur deux plans : la construction de nouvelles habitations mais aussi la restauration de maisons ardennaises authentiques, aménagées avec tout le confort nécessaire.

Le site internet www.gites-online.be est un outil efficace pour Ourthe & Somme.

- La Ferme de la Bourgade

Voir descriptif au 6.3.3.

- Le Centre Nature et Educatif Jalna

Voir descriptif au 4.11.

- Le Domaine de Nettinne

Propriété de la Commune de Watermael-Boitsfort depuis 1976, le domaine a ouvert ses portes en 1982 pour accueillir des enfants pour des classes vertes, des excursions scolaires et pendant les vacances scolaires. Sur 11 hectares, on retrouve un parc animalier, une plaine de jeux, des salles de classe, des espaces-détente et toutes les infrastructures pour l'accueil de 72 enfants et de leurs enseignants.

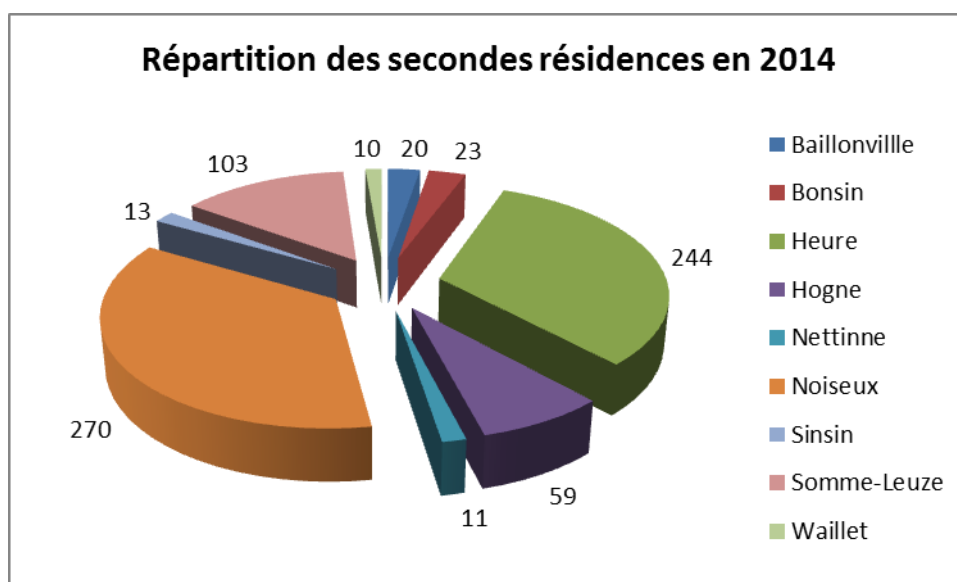
En 2014, la Commune de Watermael-Boitsfort a mis le domaine en vente pour cause de frais de fonctionnement trop élevés.

Les résidences secondaires

On remarque que le nombre de secondes résidences a sensiblement diminué à Somme-Leuze sur les dix dernières années (- 23 %).

Evolution du nombre de secondes résidences	
2001	1.011
2002	975
2003	971
2004	949
2005	914
2006	907
2007	910
2008	882
2009	855
2010	829
2011	787
2012	758
2013	757
2014	728

Source : Administration communale de Somme-Leuze



Enfin, on constate que les secondes résidences (reprenant également les propriétaires de gîtes pour les statistiques par village) sont essentiellement et toujours localisées là où il y a des domaines ou des lotissements en zones de loisirs (Noiseux, Heure, Somme-Leuze et Hogue).

La restauration

On recense sur la commune 6 restaurants et 5 petites restaurations.

Annexe n° 6.6 : *Listing de la restauration et de la petite restauration*

Les produits régionaux

Rappelons que Somme-Leuze se situe dans les Vallées des Saveurs ! Voici donc une liste des produits régionaux que l'on trouve sur la commune. La plupart ont été décrits aux points 6.3.3. et 6.5.1.

Fromages, produits laitiers et glaces artisanales :

- Le P'tit Moressée à Heure,
- La Ferme du Bairy à Sinsin,

Fruits et légumes :

- Myrtille « Bleuet » de Chardeneux,
- Le Pré Gourmand à Heure (potager),
- La Ferme Vincent à Bonsin (pommes de terre),
- La Ferme Vanoverschelde à Somme-Leuze (pommes de terre),
- **La Ferme Miriligumes à Somme-Leuze.**

Apiculteurs :

- Pierre BORREY de Baillonville,
- **Richard Natalys de Somme-Leuze.**

Bières artisanales :

- La Turluut du Syndicat d'Initiative de Somme-Leuze,
- Li Berwette, dépôt local à Heure.

Viandes et de la Volailles :

- Délices Fermiers à Nettinne (ou Ferme Petry),
- Le Chêne des Dames à Hogue,

Boutiques du terroir :

- Délices Fermiers à Nettinne,
- Li Bérôdi à Bonsin.

Les artisans

Terminons en citons quelques artisans de la commune (liste non exhaustive) :

- Pierre FALLA de Sinsin : tourneur sur bois ;
- Richard BOURGOGNE de Sinsin : aquarelles d'Amérique du Sud et de la région de Somme-Leuze ;
- ...

6.5.4 Attractions touristiques

Somme-Leuze est une commune où tout invite à la détente : tout y est « douceur, calme et volupté ». Au milieu d'une nature abondante, chaque village a su préserver son identité, tout en s'ouvrant aux visiteurs.

A découvrir à Somme-Leuze

Voici les principales attractions proposées aux touristes à Somme-Leuze :

- le sentier santé et botanique de Heure ;
- les activités de la Ferme de la Bourgade à Moressée ainsi que son golf fermier ;
- Accrobranche à Nettinne ;
- les terrains de sports extérieurs et les aires de jeux communales ;
- le Pré Gourmand ;
- les balades buissonnières ;
- la réserve naturelle de Jalna ;
- Chardeneux, un des plus beaux villages de Wallonie ;
- la « plage » de Noiseux ;
- le Club Evasion à Baillonville ;
- le centre de relaxation Zen Essentiel à Bonsin ;
- « Mes aventures d'Enchanteurs » à Nettinne, mais aussi à Miécrot, Ciney et Hamois).

Sans oublier les nombreuses promenades (au nombre de 12 pédestres et 4 VTT) arpentant par monts et par vaux les coins les plus pittoresques, qui dévoilent les trésors de chaque village : entre le Trou du Loup à Sinsin, le pont du Grand Vivier à Nettinne ou le Quatre Tilleuls à Heure. On découvre la Croix de Maillard, la Grotte de Notre-Dame de Rosaire, la chapelle Notre Dame de Walcourt, la chapelle Saint-Roch et le château-ferme de Somal... en passant par le point culminant de la commune, au monument de la Plaine Sapin qui s'élève à 266 mètres.

Notons également le réseau de voies cyclables du Pays de Famenne qui, via un système de points-nœuds intègre la commune dans un vaste réseau transcommunal.

Il est aussi possible de découvrir la commune en voiture suivant une balade de 60 kilomètres. Plusieurs arrêts sont prévus dans des endroits remarquables ainsi que dans de nombreux établissements présentant des cartes de la gastronomie locale.

Quelques exemples d'événements

- en février : la Journée de l'Artisan ;
- en avril : le Carnaval du Printemps ;
- en avril : « Je lis dans ma commune » ;
- en mai : le Jogging de Sinsin ;
- en juin : l'exposition des artistes par l'asbl « Passeur de Culture » ;
- en août : le Salon « Etre Authentique », la Nuit des Etoiles filantes, la Brocante et Bourse aux oiseaux à Noiseux ;
- en septembre : la Fête de la Tomate à Hogne ;
- en octobre : Halloween ;
- en novembre : le petit déjeuner « Made in Dignity » d'Oxfam ;
- en décembre : Noël au Théâtre.

Sans oublier les kermesses, les grands feux, les marches ADEPS, les pièces de théâtre, ... organisés tout au long de l'année dans les différents villages de la commune.

6.5.5 Synthèse

Le tourisme somme-leuzois s'appuie sur des villages ayant su préserver leur identité, des activités diversifiées et une offre en hébergements variée. Au milieu d'une nature abondante, les produits régionaux sont nombreux, de qualité et sont un réel atout pour la commune. La commune est au cœur des Vallées des Saveurs.

La Maison du Tourisme Condroz-Famenne et le Syndicat d'Initiative de Somme-Leuze partagent des infrastructures à Heure (bureaux et accueil des touristes). De nombreuses activités sont organisées par ces deux acteurs touristiques.

Le tourisme somme-leuzois est un tourisme de passage, pour lequel on observe une certaine diminution de la fréquentation ces dernières années. La clientèle provient essentiellement de Belgique et des Pays-Bas.

L'activité touristique de séjour est relativement peu importante. En 2013, Somme-Leuze comptait 5.459 arrivées pour 17.508 nuits, soit une durée moyenne de séjour de 3,21 jours.

La Commune de Somme-Leuze compte un hôtel-restaurant à Chardeneux, 1 camping (à Hogue), une aire motorhome à Hogue, 1 chambre d'hôte, 5 gîtes de moins de 10 personnes et 6 gîtes de grande capacité et 3 meublés de vacances.

Il faut ajouter à cela le village de vacances de Bochetay et quelques 24 gîtes et meublés de vacances gérés et loués sur la commune par Ourthe et Somme.

A côté de ces structures d'accueil, on recense également 728 résidences secondaires, nombre fort important pour une commune de la taille de celle de Somme-Leuze: quoique en forte diminution suite à la politique communale de réhabilitation des domaines, la plupart des secondes résidences se localisent toujours aux endroits où l'on trouve des domaines ou des lotissements en zones de loisirs (Noiseux – 37 % ; Heure – 33 %, Somme-Leuze – 12 % et Hogue – 8 %).

On compte sur la commune 6 restaurants et 5 petites restaurations.

Les produits régionaux sont nombreux, de qualité et un réel atout pour la commune : fromages, fruits et légumes, miel, produits laitiers, bières artisanales, viandes et volailles, glaces artisanales, ... sans oublier des artisans tels le dernier bourrellier de Belgique, un tourneur sur bois, un peintre sur aquarelle, ...

De nombreuses attractions (le sentier santé et botanique, le golf fermier de la Ferme de la Bourgade, Accrobranche, le Pré Gourmand, ...) et activités (Carnaval du Printemps, la Fête de la Tomate, les petits déjeuners OXFAM, ...kermesses, grands feux, ...) sont organisés tout au long de l'année.

Bref, il n'y a pas vraiment de spécificité touristique à Somme-Leuze qui pourrait attirer le touriste et, pourtant, ce dernier a une durée moyenne de séjour plus longue que dans les autres communes de la microrégion. Il faut donc mettre en avant la localisation de Somme-Leuze et sa proximité de grands axes proches de Durbuy, de la vallée de l'Ourthe et du Domaine provincial de Chevetogne.

SOURCE DE DONNEES :



Site internet www.sommeleuze.be



Site internet de la Maison du Tourisme Condroz Famenne



Données du Syndicat d'Initiative de Somme-Leuze et de la Maison du Tourisme Condroz Famenne



Guide touristique 2012 – Vallées des Saveurs



Vivre à Somme-Leuze



S.P.F. économie

CHAPITRE 7 - Les services

7.1 Les services communaux

7.1.1 La maison communale

Adresse : rue du Centre, 1 à 5377 BAILLONVILLE

Heures d'ouverture de la maison communale :

- du lundi au samedi de 8 à 12 heures ;
- l'après-midi sur rendez-vous.

7.1.2 Les services communaux

- Le service Population, Permis de conduire, Passeport.
- Le service Etat civil, Pensions.
- Le service Autorisations.
- Le service Patrimoine communal.
- **Le service Juridique.**
- Le service Taxes, Comptabilité et Recette.
- Le service des Etrangers.
- Le service des Elections.
- Le service du Personnel communal.
- Le service Urbanisme et Cellule « Cadre de vie ».
- Le service Développement rural.
- Le service Logement
- **Le service « Plan habitat permanent ».**
- Le service Emploi.
- Le service Plan de Cohésion Sociale (PCS).
- **Le service Ateliers d'arts plastiques « La Main Libre ».**
- Le service Sport, Accueil extra-scolaire.
- Le service Culture.
- **Le service Site internet.**
- **Le service Bulletin communal « Direct ».**
- **Le service Structure d'accueil.**
- **Le service Aide logistique et administrative.**
- Le service des Travaux.

A remarquer, le vif succès du seul distributeur de billets de banque sur la commune et situé à l'Administration communale.

7.2 Les services de sécurité

7.2.1 La zone de police

La Commune de Somme-Leuze fait partie de la Zone de Police Condroz-Famenne qui comprend, outre Somme-Leuze, Ciney, Hamois et Havelange.

Le bureau de Police de Proximité de Somme-Leuze constitue l'antenne communale de la Zone de police.

Adresse du bureau de Police de proximité de Somme-Leuze : rue de Liège, 20a à 5377 SOMME-LEUZE

Le bureau compte deux inspecteurs principaux, quatre inspecteurs polyvalents et deux inspecteurs de proximité (agents de quartier).

Heures d'ouverture des bureaux : du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 30.

Quant à la dotation financière de la Commune de Somme-Leuze à la zone de police, elle a déjà fait l'objet de pas mal de discussions. Il faut savoir que la Zone de Police Condroz-Famenne était au départ sous-financée. Ce sous-financement a été implicitement reconnu puisque la zone a bénéficié, plusieurs années de suite, d'une dotation complémentaire du fédéral. Celle-ci a été reconduite.

A noter l'implantation d'une nouvelle prison de 312 places à Marche-en-Famenne prévue pour juillet 2013 (au bord de la N63 Marche-Liège). **La prison de Marche-en-Famenne a été mise en service en novembre 2013. Elle peut accueillir 250 condamnés, 50 renvoyés détenus ou mandats d'arrêt et 11 femmes.**

7.2.2 Les commissaires voyers

Les commissaires voyers, répartis sur l'ensemble du territoire provincial, sont chargés de la police de la voirie vicinale. Le rôle de cette police consiste à veiller à l'observation des dispositions législatives et réglementaires qui tendent à prévenir la détérioration des chemins ou leur usurpation par les riverains.

Pour Somme-Leuze, le commissaire voyer est **Jonathan GAUTHIER**.

7.2.3 Le Service Régional d'Incendie (SRI)

La Commune de Somme-Leuze dépend du SRI de Marche-en-Famenne. **Depuis 2015, la Commune de Somme-Leuze dépend de la « zone de secours Dinaphi » (bien que ce soient toujours les pompiers de Marche qui interviendront sur le sol communal).**

La zone de secours Dinaphi (pour Dinant / Philippeville) est l'une des 34 zones de secours de Belgique¹ et l'une des 3 zones de la province de Namur.

La zone de secours Dinaphi couvre les 22 communes suivantes²: Anhée, Beauraing, Bièvre, Ciney, Dinant, Gedinne, Hamois, Hastière, Havelange, Houyet, Onhaye, Rochefort, Somme-Leuze, Vresse-sur-Semois, Yvoir, Cerfontaine, Couvin, Doische, Florennes, Philippeville, Viroinval et Walcourt.

7.3 Les services publics

7.3.1 La poste

Adresse : route de France 5B à 5377 BAILLONVILLE

Les heures d'ouverture du guichet :

- du lundi au vendredi : de 9 h 00 à 11 h 30.
- **Sauf le mardi : de 10h à 12h30 et de 13h30 à 18h**

7.3.2 Le parc à conteneurs

La Commune de Somme-Leuze, en partenariat avec la commune d'Havelange et le Bureau Economique de la Province de Namur (le BEP), met à disposition du public un parc à conteneurs.

Adresse : Chemin des Grands Genêts à 5370 MAFFE

Ouverture : du mardi au samedi de 9 h 00 à 17 h 00

On peut y déposer les cartons, les verres, les huiles de friture ou de vidange, les déchets verts, les piles, les déchets inertes, les métaux, les encombrants et les électroménagers, pneus de voiture et moto.

7.4 Les services économiques

7.4.1 L'Agence Locale pour l'Emploi (A.L.E.)

Les activités autorisées à l'ALE de Somme-Leuze répondent aux critères déterminés par le Roi, par arrêté délibéré en Conseil des ministres : ce sont les activités non rencontrées par les circuits de travail réguliers.

Pour les particuliers, il s'agit essentiellement de:

- L'aide au petit entretien du jardin,
- Des petits travaux de réparation et d'entretien du logement occupé par l'utilisateur et refusés par des professionnels en raison de leur faible importance,
- L'aide à l'accomplissement de formalités administratives
- L'aide à la surveillance ou à l'accompagnement de personnes malades ou d'enfants

Les autorités locales, les ASBL et autres associations non commerciales et les établissements d'enseignement peuvent également faire appel à l'ALE dans le cas où leurs besoins ne sont pas rencontrés par les circuits de travail régulier.

Et les agriculteurs et horticulteurs pour des activités saisonnières et occasionnelles déterminées par les Ministre de l'Emploi et du Travail et de l'Agriculture.

Les prestataires ALE sont soit des chômeurs de longue durée, soit des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale.

De janvier à fin **octobre 2014**, **38 prestataires ALE** ont été actifs dont **7 extérieurs à la commune**. Puisque les demandeurs d'emploi doivent chercher activement du travail, les prestataires réguliers sont surtout les plus de 50 ans : ils ont eu une carrière professionnelle et sont heureux de rendre service quelques heures par semaine. Au moins 5 prestataires ont un emploi dont 3 sont engagés par la commune.

Les utilisateurs privés font majoritairement appel à l'ALE pour une aide au jardinage (72), le petit bricolage sont au nombre de 27 et 10 pour l'accompagnement de personnes (il s'agit surtout d'accompagne les enfants à l'école et les y reprendre. Ensuite vient la garde au domicile des parents occasionnellement.

Les autorités locales (Commune et CPAS) ont également recours à l'ALE de même que les écoles. 7 ASBL disposent également d'une aide ALE pour le nettoyage habituellement effectué par des bénévoles.

Les inscriptions d'utilisateurs privés et personnes morales sont donc au nombre de 121, un même utilisateur privé pouvant être inscrit pour différentes activités.

7.4.2 Les titres-services

La Commune de Somme-Leuze a une convention de partenariat pour les titres-services avec le Service Provincial d'Aide Familiale « SPAF » ASBL de Denée.

Les titres-services sont également disponible auprès d'autres organismes comme par exemple, le Trusquin de Marche-en-Famenne. Les actions proposées sont le nettoyage du domicile, la lessive, le repassage au domicile ou en centrale et les petits travaux de couture.

7.4.3 L'économie sociale

A titre d'exemple en économie sociale, nous reprendrons le jardin des légumes oubliés. L'objectif général de cette action est de créer de l'activité économique et de l'emploi. Plus précisément, la création du potager de légumes de variétés anciennes poursuit trois objectifs :

- redonner une vie aux légumes oubliés en les cultivant à nouveau et en les remettant dans les assiettes de tous ;
- développer le projet dans le cadre de la réinsertion professionnelle (deux APE ont été engagé dans le cadre du Plan Marshall) ;
- faire du potager un lieu pédagogique et de découverte pour les enfants, les habitants et les touristes.

7.5 Les services sociaux

7.5.1 Le Centre Public d'Action Sociale (C.P.A.S.)

Adresse : Rue du Centre 2, à 5377 BAILLONVILLE

La mission première du CPAS est l'aide sociale : toute personne a droit à l'aide sociale. Celle-ci a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine. Le CPAS assure une aide palliative, curative et préventive. L'aide peut être matérielle, sociale, médicale, médico-sociale ou psychologique. Le CPAS encourage la participation sociale des usagers. Il peut octroyer des aides en matière d'énergie (fonds social de l'eau, fonds énergie, fonds social mazout, guidance sociale énergétique, ...).

Le CPAS fournit tous les conseils et renseignements utiles et effectue les démarches de nature à procurer aux usagers tous les droits et avantages auxquels ils peuvent prétendre dans le cadre de la législation belge ou étrangère. Le CPAS assure, en respectant le libre choix de chacun, la guidance psychosociale, morale, éducative, budgétaire des personnes aidées afin de les aider à vaincre progressivement leurs difficultés.

Depuis le 01/10/2002, le droit à l'intégration sociale (DIS) a remplacé le minimum des moyens d'existence (minimex). Tout belge (ou citoyen d'un pays de l'Union européenne ou réfugié reconnu) ayant atteint l'âge de la majorité, résident en Belgique, ne disposant pas de ressources suffisantes ou ne pouvant pas, par ses efforts personnels ou par d'autres moyens, s'en procurer, a droit au DIS qui prendra, le cas échéant, la forme d'un revenu d'intégration (RIS).

Le CPAS de Somme-Leuze propose également des services propres tels :

- la médiation de dettes ;
- l'aide ménagère à domicile ;
- les repas à domicile (+/- 8.000 repas par an) ;
- un service aux aînés et la maison des aînés « Nos Mohon »,
- une initiative d'accueil local (ILA) pour candidats réfugiés politiques (accueil de 3 personnes isolées).

Certains services proposés aux habitants de Somme-Leuze sont conventionnés par le CPAS :

- pour l'aide familiale : conventions avec le Service provincial d'aide familiale et avec l'Aide à domicile en milieu rural ;
- **garde malade à domicile: conventions avec le Service provincial d'aide familiale et avec l'Aide à domicile en milieu rural ;**
- **pour la petite enfance : conventions avec Les Arsouilles (accueillantes conventionnées) et avec I.M.A.J.E. pour la gestion de la Maison Communale d'Accueil de l'Enfance ;**
- pour les consultations juridiques, un avocat est présent dans les bureaux du CPAS une fois par mois.

La **maison des aînés « Nos Mohon »** se situe rue de l'Ecole 12, à Noisieux (ancien presbytère). Elle propose en journée, pour les aînés, des animations, des activités distrayantes, artisanales, culinaires, la possibilité de confectionner, de prendre le repas chaud de midi dans une ambiance conviviale, l'accompagnement par une aide familiale.

Le CPAS met à disposition un service de transport pour les personnes qui sont dans l'impossibilité de se déplacer.

La Maison Communale de l'Accueil de l'Enfance (MCAE) « L'Îlot Marmots » a ouvert ses portes le 1er février 2011, au n°5 de la rue Les Cours à Baillonville. C'est à l'initiative du CPAS, qui a obtenu les autorisations nécessaires via le Plan Cigogne 2, que la commune compte sur son territoire une maison communale d'accueil de l'enfance, longtemps souhaitée par la population.

7.5.2 Le Plan de Cohésion sociale (PCS)

Le Plan de Cohésion sociale de 2009-2013 est articulé selon quatre axes: l'insertion socioprofessionnelle, l'accès à un logement décent, l'accès à la santé et le traitement des assuétudes et le retissage des liens sociaux, intergénérationnels et interculturels.

Diverses formations sont mises en place, directement par le PCS ou par un partenaire, pour les demandeurs d'emploi, les jeunes de moins de 25 ans et autres catégories d'âges et les personnes à la recherche d'un emploi :

- les formations permis de conduire ;
- les formations langue et informatique ;
- la formation projet de vie (avec le Trusquin) suivie d'une formation Manpower sur l'emploi ;
- les formations du Forem.

De plus, des partenariats sont créés afin d'optimiser les collaborations entre les différents acteurs de l'emploi. Des conventions ont été signées avec le Forem, Integra, la Minera, l'IFAPME, le SPAF et le Trusquin.

7.5.3 Le Service Logement

Le Service Logement de la Commune de Somme-Leuze aide dans la recherche de logement, dans les problèmes de location, dans les démarches à réaliser pour obtenir un prêt, une prime communale d'achat ou à la construction ainsi que les renseignements concernant les primes à la Région wallonne. A la question du logement, se greffent généralement celles liées aux faibles revenus, au travail, à la santé et à la famille. Ainsi, le Service Logement travaille dans un contexte d'intégration sociale et de transversalité sur base de la collaboration entre les services concernés.

7.5.4 Le service « Plan Habitat Permanent »

Ce service s'occupe du Plan Habitat Permanent. Les zones de la commune concernées par le Plan HP sont : le Quartier des Grands Horizons, le Domaine du Mayeur, le Domaine du Stoqueux, le Domaine de l'Ourthe, le Domaine des Monts de l'Ourthe, le Domaine du Pierreux, la Cité Larmont et le Domaine des Nûtons.

7.6 Les services de santé

7.6.1 Hôpitaux

Il n'y a pas d'hôpital sur la Commune de Somme-Leuze.

Cependant, Somme-Leuze est partie prenante de VIVALIA, une association intercommunale de statut public, qui associe les quarante-quatre communes luxembourgeoises et trois communes namuroises ainsi que les provinces de Luxembourg et de Namur. Ainsi, depuis le 1er janvier 2009, VIVALIA regroupe en une intercommunale unique sept sites hospitaliers, une polyclinique et quatre Maisons de Repos et Maisons de Repos et de Soins ainsi que des Habitations Protégées et une Maison de Soins Psychiatriques.

Les sept sites hospitaliers sont:

- le Centre Hospitalier de Sainte-Ode,
- la Clinique Edmond Jacques à Virton,
- la Clinique Saint-Joseph à Arlon,
- l'Hôpital du Centre Ardenne à Libramont,
- l'Hôpital Princesse Paola à Marche-en-Famenne,
- l'Hôpital Sainte-Thérèse à Bastogne,
- l'Hôpital Psychiatrique La Clairière à Bertrix.

La polyclinique est:

- la Polyclinique Saint-Gengoux à Vielsalm.

Les quatre Maisons de Repos et Maison de Repos et de Soins (MR-MRS) sont :

- MR-MRS Saint-Gengoux à Vielsalm,
- MR-MRS Val des Séniors à Chanly,
- MRS Saint-Antoine à Virton,
- MR Seniorie de Sainte-Ode.

Les Habitations Protégées (HP) sont :

- HP Famenne-Ardenne à Bertrix.

La Maison de Soins Psychiatriques est :

- MSP « Belle Vue » à Athus.

Notons qu'un projet de construction d'une maison de repos et de soins est à l'étude sur un terrain de 3 ha, le long de la route qui relie Baillonville à la N63. Le permis a été approuvé en mars 2014, les travaux ont commencé fin novembre 2014.

Les Hôpitaux suivants sont également accessible depuis Somme-Leuze :

- l'Hôpital du Sart Tilman (CHU) à Liège,
- les Cliniques Universitaires de Mont-Godinne à Yvoir,
- le Centre Hospitalier de Dinant à Dinant,
- le Centre Hospitalier Régional de Namur et la maternité,
- la Clinique et la maternité Sainte Elisabeth à Namur.

7.6.2 Docteurs en médecine

La liste ci-dessous n'est pas exhaustive, issue du « Vivre ensemble à Somme-Leuze – ed. 2013 », elle reprend les professionnels ayant décidé d'être intégrés dans la publication.

La Commune de Somme-Leuze dispose de 4 médecins généralistes et de 2 médecins spécialistes sur son territoire :

- Dr BOUTEFEU Jean-Marie, cardiologue
 - Dr DELRUE Marie-Pierre, généraliste
 - Dr DUPONT Patrick, généraliste
 - Dr FIEVET Frédérique, cardiologue
 - Dr GILLARD Raphaël, généraliste
 - Dr PIERRET Pascale, généraliste
- Clos St-Martin, 31 - WAILLET ;
rue du Tilleul, 15 – SOMME-LEUZE ;
rue du Tilleul, 15 – SOMME-LEUZE ;
chemin des Sapins, 34 – HOGNE ;
rue de l'Ecole, 6 – NOISEUX ;
route de Barvaux, 6 – 5377 HEURE.

7.6.3 Dentistes

- PERRET Justine
- rue de Serinchamps, 6A – Hogne.

7.6.4 Kinésithérapeutes

- BEHIN Pierre
 - BORSUS Claude et Sarah
 - CHARLIER Marie
 - DENIS Sabine
 - LECARTE Denis
 - LEUNEN Laurence
 - MAGNETTE Eric
 - WARNIER Laurie
 - COLLIN-FOURNEAU Marianne
- chemin de Huy, 1 - BAILLONVILLE ;
rue de Serinchamps, 6 – HOGNE ;
rue de Borlon, 38 – BON SIN ;
rue Nestor Bouillon, 7a – SINSIN ;
rue du Tilleul, 17 – SOMME-LEUZE ;
Clos St-Martin, 30 – HOGNE ;
rue de l'Ourthe, 17b – NOISEUX ;
rue de Belvaux, 1 – SINSIN ;
rue du Coquaimont, 1 – SOMME-LEUZE.

7.6.5 Logopèdes

- BANDE Mélanie
 - SEVRIN Fabienne
 - SCHOONBROODT Elisabeth
- route de Barvaux, 6A – HEURE ;
rue Posterie, 7 – BON SIN ;
rue de Liège, 33a – SOMME-LEUZE.

7.6.6 Psychologue

- RAMLOT Magali
 - MAES Bénédicte
- rue des Ecoles, 21/a – NOISEUX ;
domaine du Pierreux, 137 – HEURE.

7.6.7 Infirmières (soins à domicile)

- FOURNEAU-LINCHET Fabienne
 - GERMAIN Sophie
 - RAMDANE Djamila
 - DENIS Cécile (SAD Denis Cécile SNC)
 - DASSE Christine
- rue de la Principauté, 16 – SOM-LEUZE ;
rue des Cabus, 4 – HEURE ;
rue Fréchalle, 3 – HEURE ;
rue de l'Ourthe, 31 – NOISEUX ;
rue de la Corne, 7 – NETTINNE.

7.6.8 Pharmacies

- PONNET Riet
 - Multipharma, BONJEAN Christine
- chemin de Huy, 1a - BAILLONVILLE ;
rue de Liège, 29b – SOMME-LEUZE.

7.7.3 L'Accueil Temps Libre (ATL)

Depuis le 1er janvier 2004, le décret relatif à la « coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extra-scolaire » est entré en vigueur. Adhérent à ce décret, la commune de Somme-Leuze a obtenu le subventionnement d'un mi-temps pour la coordination de « l'accueil temps libre (ATL) ». Initialement organisé par M. Lefèvre, l'ATL est coordonné par Nicolas Chisogne depuis 2007. Cette fonction comporte différentes tâches : secrétariat de la Commission Communale de l'Accueil, gestion de l'équipe des accueillantes en collaboration avec la Directrice des écoles et l'Echevine de l'enfance, gestion des cycles de formations des accueillantes, dossier de subventionnement ONE...

Les actions menées par l'ATL sont :

- Ateliers théâtre enfants en collaboration avec « La Compagnie Buissonnière » (cet atelier est complet et rassemble deux groupes de 12 enfants) ;
- Les mercredis après-midi « Les P'tites Canailles » (depuis 2012) ;
- Les garderies scolaires;
- Les stages communaux;
- « Place aux Enfants »;
- Programme d'activités lors des journées pédagogiques;
- Cycles de formation pour les accueillantes;
- Brochure « ATL » reprenant les différents opérateurs (en cours d'élaboration...)

D'autres projets sont à venir :

- Possibilité de créer des stages soit à la Toussaint ou au Carnaval : toujours à l'étude en fonction de l'enquête extrascolaire qui a été réalisée courant le mois de novembre 2014.
- Développer des activités en partenariat avec la Maison Communale d'Accueil de l'Enfance de Baillonville (proposer des activités d'éveil musical avec les Jeunesses musicales de Namur le mercredi matin à la MCAE et l'après-midi dans les milieux d'accueil « Les P'tites Canailles ») : à développer en fonction des moyens et demandes. Un projet de co-accueil a vu le jour début 2015 à Somme-Leuze afin de proposer maximum 10 places en même temps (maximum 14 enfants inscrits)

L'accueil extrascolaire

L'accueil extrascolaire s'applique aux enfants de deux ans et demi jusqu'à leur sortie de l'école primaire. Par accueil extrascolaire, on entend des activités autonomes encadrées ainsi que des animations éducatives, culturelles et sportives auxquelles peuvent participer les enfants en dehors des heures scolaires.

A Somme-Leuze, quatre objectifs principaux sont poursuivis :

- L'épanouissement global des enfants par l'organisation d'activités de développement multidimensionnel adaptées à leurs capacités et à leurs rythmes. Si l'école occupe une place importante dans la vie des enfants, il n'en reste pas moins qu'ils passent pratiquement autant de temps en dehors de celle-ci. L'enfant n'est pas réductible à l'élève, l'accueil ne doit donc pas être une reproduction de l'école après l'école.
- La cohésion sociale en favorisant l'intégration de publics différents se rencontrant dans un même milieu.
- La facilitation et la consolidation de la vie familiale, notamment, en conciliant vie familiale et professionnelle, en permettant aux personnes qui confient leurs enfants de les faire accueillir pour des temps déterminés dans une structure d'accueil de qualité.

- La qualité de l'accueil, soutenue par l'octroi d'incitants financiers.

Entre 100 et 130 enfants de 2,5 à 12 ans sont accueillis pour l'ensemble des quatre structures.

Concrètement, la Commune de Somme-Leuze a établi un **Programme CLE** pour le service extrascolaire et dispose d'un **coordinateur extrascolaire**, Nicolas CHISOGNE.

Les garderies extrascolaires

Le service d'accueil extrascolaire est organisé par la commune sur chaque implantation scolaire, à savoir les écoles communales de Heure, Somme-Leuze, Bonsin et Noiseux.

Les enfants sont accueillis dans les quatre structures d'accueil tous les jours de 7 h 30 à 8 h 30 et de 15 h 30 à 17 h 30. Le mercredi, une permanence est assurée dans les 4 implantations de 12 h 00 à 13 h 00. **Un service d'accueil est organisé le mercredi après-midi de 12 h 30 à 17 h 30 (Les P'tites Canailles, reconnu et agréé par l'ONE).**

Les activités proposées sont surtout ludiques ou éducatives (sans relever toutefois du domaine scolaire) afin de rendre l'accueil plus actif.

« Ateliers de la Main Libre »

Les Ateliers de la Main Libre sont destinés aux enfants de 6 à 12 ans. Pour les enfants, ils proposent des activités d'expression et de créativité. Via des activités ludiques et artistiques, les enfants vont pouvoir découvrir l'autre en tant que personne différente, établir de nouveaux contacts avec des enfants de tous les villages confondus et permettre à chacun de s'exprimer « autrement ».

Le Centre d'Expression et de Créativité (CEC) « la Spirale » de Natoye est un partenaire privilégié pour les animations.

Un local de la maison de village de Baillonville est aménagé spécialement pour ces ateliers qui se déroulent tous les mercredis de 13 h 00 à 15 h 00 et de 15 h 00 à 17 h 00. Huit garçons et filles de 6 à 12 ans peuvent être accueillis par tranche horaire.

L'atelier organise également des stages lors des périodes de vacances scolaires.

Les Ateliers Théâtre permanent

Depuis 2009, l'Administration communale de Somme-Leuze propose un projet d'ateliers théâtre en collaboration avec la Compagnie Buissonnière.

Cette activité est organisée pour les enfants âgés entre 7 et 15 ans les mercredis après-midi et pour les adultes les mardis en soirée. Les ateliers se déroulent à la maison de village de Heure et le spectacle final de l'atelier enfant est présenté à la maison de village Joseph Burette à Somme-Leuze (en 2014, le spectacle a eu lieu dans la salle de Noiseux).

Pour la saison 2013-2014, près de 30 ateliers ont été organisés et 9 personnes les ont fréquentés.

Les stages communaux d'été

Les stages d'été communaux d'été durent un mois lors des vacances d'été (**5 semaines sont prévues en 2015**) et se déroulent aux quatre coins de la Commune de Somme-Leuze. Pour ce faire, les écoles communales sont utilisées, ainsi que les salles de village et les infrastructures sportives pour pouvoir accueillir tous les enfants.

Durant cette période, près de 30 stages différents sont proposés aux enfants de 2,5 à 15 ans : stages sportifs, à thèmes, culturels, créatifs, ... Ces stages se déroulent du lundi au vendredi de 9 h 00 à 16 h 00. Une garderie centrale est organisée dès 7 h 30 jusqu'à 9 h 00 à la maison de village de Baillonville. Un accueil est néanmoins prévu sur chaque lieu de stages dès 8 h 00.

Deux navettes de bus assurent le transport des enfants (arrêts prévus dans les villages) jusqu'aux endroits de stages. Une présence sur chaque lieu de stages est assurée jusque 17 h 30.

Près de 350 enfants fréquentent les stages d'été de Somme-Leuze.

Notons également que la commune propose également une semaine de stages à Pâques (une semaine de 5 jours, hors le lundi de Pâques).

7.8 L'enseignement

L'enseignement fondamental (maternel et primaire) est organisé par la Commune de Somme-Leuze dans 4 implantations : Bonsin, Heure, Noiseux et Somme-Leuze.

L'école a élaboré un projet éducatif et un projet pédagogique pour permettre l'épanouissement de chaque enfant dans un climat de confiance en soi et d'écoute.

L'école se veut tolérante et fonde son enseignement sur le principe du respect de l'autre : une école où l'on apprend l'autonomie et la responsabilité, tout en respectant son environnement.

L'enfant, centre du projet, pourra ainsi construire ses avoirs, les intégrer et les réinvestir au quotidien.

Cf. **Annexe n° 6.1** : *Données détaillées sur l'enseignement.*

Outre son enseignement fondamental, l'école dispense également des cours de langues, d'éducation physique et d'informatique et met sur pied des ateliers créatifs et de psychomotricité. Elle organise aussi des classes vertes et des classes de neige.



Bonsin



Heure



Noiseux



Somme-Leuze

7.9 Synthèse

En plus des services communaux, les services publics sur la commune sont un bureau de poste, un parc à conteneurs, la proximité de plusieurs gares SNCB.

Le bureau de police de Somme-Leuze fait partie de la Zone de Police Condroz-Famenne. Somme-Leuze dépend de la zone de secours Dinaphi.

Parmi les services économiques, on trouve l'Agence Locale pour l'Emploi (ALE) permettant d'intégrer les personnes qui ne travaillent pas.

Au niveau social, le CPAS est l'acteur important de la commune. En plus de son service traditionnel, le CPAS de Somme-Leuze propose également des services propres comme la médiation de dettes, l'aide-ménagère à domicile, les repas à domicile, ainsi que quelques services conventionnés comme l'aide familiale ou la garde de malade à domicile. Notons qu'il a également créé la maison des aînés « Nos Mohon » où sont proposées des activités et animations pour aînés.

Le Plan de Cohésion Sociale (PCS) aide la population en matière de formation, d'emploi, de prévention et d'intégration.

Le Service Logement de la Commune de Somme-Leuze aide dans la recherche de logement, dans les problèmes de location, dans les démarches à réaliser pour obtenir un prêt, une prime communale d'achat ou à la construction ainsi que les renseignements concernant les primes à la Région wallonne. Le Service Logement travaille dans un contexte d'intégration sociale et de transversalité sur base de la collaboration entre les services concernés. La Commune dispose également d'un service Plan Habitat Permanent.

Depuis le 1er janvier 2009, VIVALIA regroupe en une intercommunale unique sept sites hospitaliers, une polyclinique et quatre Maisons de Repos et Maisons de Repos et de Soins ainsi que des Habitations Protégées et une Maison de Soins Psychiatriques.

En matière d'accueil d'enfants, l'ASBL « Les Arsouilles » propose un service d'accueillantes conventionnées avec 3 accueillantes sur le territoire de Somme-Leuze, « L'Ourson Enrhumé » s'occupe de la garde d'enfants malades à domicile et 2 accueillantes autonomes peuvent également accueillir des enfants sur la commune.

Depuis le 1^{er} février 2011, une Maison Communale d'Accueil de l'Enfance, « L'Îlot Marmots » a ouvert ses portes à l'initiative du CPAS et propose 12 places d'accueil. De plus, en 2014, la commune a mis à disposition un local pour la mise en place d'un co-accueil à Somme-Leuze.

Concernant l'Accueil Temps Libre (ATL), la Commune de Somme-Leuze a établi un Programme CLE et dispose d'un coordinateur extrascolaire. L'ATL s'occupe entre autres, des garderies scolaires, des stages communaux, des Ateliers théâtre enfants en collaboration avec « La Compagnie Buissonnière », etc.

Enfin, l'enseignement fondamental (maternel et primaire) est organisé par la commune dans 4 implantations : Bonsin, Heure, Noisieux et Somme-Leuze.

SOURCE DE DONNEES



Le site internet communal : www.sommeleuze.be



Vivre à Somme-Leuze, Guide pratique (édition 2013)



Le site internet des TEC : www.infotec.be



Le site internet de VIVALIA : www.vivalia.info



Le Programme CLE de la Commune de Somme-Leuze pour le service extrascolaire (année 2013)

CHAPITRE 8 – La vie associative, culturelle et sportive

8.1 « Passeur de Culture » et le service culturel communal

Somme-Leuze dispose d'une association « Passeur de Culture » (anciennement Conseil culturel) depuis vingt ans. Il dépend du Centre culturel régional de Dinant. En 2005, la Commune s'est dotée d'un service culturel, où une animatrice propose diverses activités culturelles en collaboration avec l'asbl « Passeur de Culture » de Somme-Leuze, le Centre culturel régional de Dinant et les associations diverses de la commune.

Les activités sont proposées en milieu scolaire et tout public : spectacles (« Noël au théâtre » et une pièce de théâtre par an), expositions d'artistes locaux, stages créatifs, participations aux actions telles que « Je lis dans ma commune », ... Le petit déjeuner OXFAM rencontre chaque année un vif succès (± 120 personnes) avec la collaboration de la Ligue des Familles.

En 2014 l'asbl a organisé un concours de nouvelles. Elle a également mis en place un atelier de nouvelles et un atelier de couture. En outre, le service culturel a organisé le théâtre scolaire avec un spectacle de marionnettes pour les primaires et une création collective pour les maternelles.

Le service culturel est ouverte aux propositions et attentes culturelles des habitants et des associations de la commune.

l'asbl « Passeur de Culture », qui a fêté ses 20 ans en 2010, se réunit une fois par mois.

Partis de l'idée de rendre accessible certaines des œuvres d'art les plus connues, les membres de l'asbl « Passeur de Culture » ont lancé un projet destiné aux amateurs d'art. Intitulé Som'Art, il informe sur l'essentiel d'une œuvre d'art en une minute. Il suffit de s'inscrire et des œuvres seront présentées via un message mail.

Notons que la Commune de Somme-Leuze dépend du Centre Culturel Régional de Dinant. Néanmoins, une collaboration au niveau du prêt de matériel et de « Noël au théâtre » existe avec le Maison de la culture Famenne-ardennes, du fait tout simplement de sa proximité.

8.2 Les infrastructures culturelles et sportives

8.2.1 Les infrastructures culturelles

Les maisons de village et salles des fêtes

Huit infrastructures sont à la disposition des associations et des habitants de Somme-Leuze :

- la salle « Cercle Saint-Martin » de Nettinne ;
- la maison de village de Baillonville, gérée par le Comité des fêtes de Baillonville ;
- la salle « Renaissance Saint-Georges » de Sinsin, gérée par une asbl ;
- la maison de village de Hogne, gérée par l'asbl Maison de village de Hogne ;
- la salle de Noiseux, gérée par l'Administration communale ;
- la salle « Les Singlets » de Waillet, gérée par le Comité des fêtes de Waillet ;
- la Maison de village de Somme-Leuze « Joseph Burette », gérée par le Comité des fêtes de Somme-Leuze.
- **La Maison de village de Heure, gérée par le Comité des fêtes.**

Dans le cadre de l'opération de développement rural, la commune a organisé des réunions avec les gestionnaires de salles et de maisons de villages pour leur fournir des informations (loi sur les asbl, sur le volontariat ...) et les aider (relecture de documents par un juriste).

Deux chapiteaux communaux sont également mis à la disposition des associations dans le cadre de leurs différentes activités.

Les salles privées

On trouve, de manière non exhaustive :

- à la Ferme de La Bourgade à Heure : une salle de réception (80 à 100 personnes) et une salle de séminaire (25 personnes) ;
- à l'Accueil de la Somme à Somme-Leuze : un ensemble de locaux avec salle convenant pour des festivités diverses (150 personnes) ;
- « Chez Nicole » à Baillonville : une salle pour séminaires (40 personnes).

Les bibliothèques

Trois bibliothèques sont disponibles sur la Commune de Somme-Leuze :

- à l'école communale de Somme-Leuze (le mercredi de 14 h 00 à 16 h 00) ;
- à la Maison communale (le jeudi de 16 h 30 à 18 h 30) ;
- à l'école communale de Noiseux (le vendredi de 13 h 30 à 15 h 30). **La bibliothèque a été transférée dans la nouvelle école et reste active dans cette implantation.**

Le BDBus de la Province de Namur passe le deuxième jeudi du mois.

L'Espace Public Numérique (EPN)

Adresse : route de France 7 a à Somme-Leuze

L'objectif de l'EPN est :

- de sensibiliser l'ensemble de la population aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication ;
- de donner une approche informatique la plus complète possible à toute la population dans une atmosphère conviviale.

Des formations spécifiques sont mises sur pied à destination du grand public et notamment des chômeurs, des jeunes, des entrepreneurs et des commerçants, des enseignants, du personnel communal, des associations, des seniors, ...

Wallangues

Depuis 2012, Wallangues est actif sur la Commune de Somme-Leuze. C'est une initiative de la Région wallonne permettant aux résidents de se former en néerlandais, en anglais, en français et en allemand. La formation se réalise directement par tout ordinateur connecté à internet.

8.2.2 Les infrastructures sportives

Les infrastructures sportives publiques proposées à Somme-Leuze sont des aires multisports (Infrasport). On les retrouve dans les villages de Heure, Nettinne, Sinsin, Noisieux, Somme-Leuze et Hogue, à proximité des maisons de village ce qui implique une complémentarité intéressante. Une autre infrastructure sportive est implantée dans l'école de Bonsin. **Trois nouvelles infrastructures ont été également mise en place à savoir une plaine de jeu à Nettinne et deux aires de pétanque au domaine des Monts de l'Ourthe et à Sinsin.**

Actuellement, les élèves des écoles sont obligés de sortir de la commune pour pouvoir suivre leurs cours d'éducation physique (y compris la natation).

Une réflexion est en cours au niveau du Collège sur la création d'une salle de sports.

Notons encore la présence de deux clubs de football avec des installations sportives à Sinsin et à Noisieux et 5 terrains de tennis avec club house à Somme-Leuze (ancien terrain de foot).

Le Sentier Santé et Botanique de Heure-Nettinne offre un parcours de 2,5 km avec exercices et panneaux explicatifs au sujet des arbres.

Le Club Evasion à Baillonville propose un centre de détente avec fitness, balnéo, sauna et soins du corps.

Christiphan, Sports & Aqua-Therm, de Hogue, propose, quant à lui, bien-être et relaxation, fitness, piscine avec nage à contre-courant, aquagym, aquafitness, sauna et du coaching personnalisé pour sportifs.

Sans oublier le mini-golf du Domaine Le Bochetay et le golf fermier de la Ferme de la Bourgade à Moressée.

8.3 Les associations

On dénombre sur la Commune de Somme-Leuze près de **26 associations culturelles** et **18 associations sportives**.

Annexe 8.1 : *Liste des associations*

8.4 Les subventions communales

La Commune de Somme-Leuze octroie des subsides aux associations, soit pécuniaire, soit en avantage (mise à disposition d'un local ou la tonte des terrains de foot, par exemple).

8.5 Les manifestations

L'agenda des manifestations est disponible sur le site internet de la Commune de Somme-Leuze, dans la brochure d'information « Vivre à Somme-Leuze » et dans le bulletin communal mensuel « Direct ».

8.6 La solidarité internationale

Rappelons que chaque année, l'asbl « Passeur de Culture » organise en collaboration avec la Ligue des Familles un petit déjeuner Oxfam pour les citoyens en présence de produits alimentaires provenant du commerce équitable de l'association « Oxfam – Made in dignity ».

Le « Somme-Leuze Team – Solidarité Oxfam 2008 » a déjà participé à la marche « Oxfam Trailwalker », organisée par l'ONG Oxfam Solidarité.

Dans le cadre des cours philosophiques, les professeurs des écoles communales de Somme-Leuze ont invité l'asbl Thinley en 2008. Cette asbl vient en aide aux orphelins du monastère Bön de Menri situé en Inde. Elle a pu présenter aux élèves le pays, l'orphelinat, les produits artisanaux, ... Le rôle des écoles communales a été de rassembler du matériel scolaire et des jeux pour les orphelins.

8.7 Synthèse

On dénombre sur la Commune de Somme-Leuze près de 26 associations culturelles et 18 associations sportives.

Au niveau culturel, la particularité de Somme-Leuze est la présence d'une association « Passeur de Culture » (anciennement Conseil culturel) et d'un service culturel communal qui proposent diverses activités culturelles (théâtre, expositions, stages, ...).

Huit salles ou maisons de village sont à la disposition des associations et des habitants : à Nettinne, Baillonville, Sinsin, Hogne, Noisieux, Waillet, Somme-Leuze ... et, plus récemment, Heure.

On compte trois bibliothèques, avec des horaires très réduits, à Somme-Leuze, Baillonville et Noisieux, le passage du BDBus de la Province de Namur une fois par mois, ainsi qu'un EPN à Baillonville dans le cadre duquel la commune organise différentes formations spécifiques pour le grand public.

Quant aux infrastructures sportives publiques, on retrouve les installations des clubs de football (terrains de football à Sinsin et Noisieux), 5 terrains de tennis (à Somme-Leuze) et des aires multisports (à Heure, Sinsin, Nettinne, Noisieux, Somme-Leuze et Hogne). Par contre, il n'existe pas d'autres infrastructures sportives ce qui amène les écoles communales à devoir sortir de la commune pour leurs cours d'éducation physique. Citons aussi le Sentier Santé et Botanique, le golf fermier, etc.

Le petit déjeuner Oxfam, organisé par le Conseil culturel chaque année, est l'activité de solidarité internationale la plus importante de la commune.

Enfin, des événements jalonnent l'année et leur agenda est disponible sur le site internet communal et dans le bulletin communal mensuel « Direct ».

SOURCE DE DONNEES



Vivre à Somme-Leuze, Guide pratique



Autres données communales

CHAPITRE 9 – Infrastructures et équipements publics

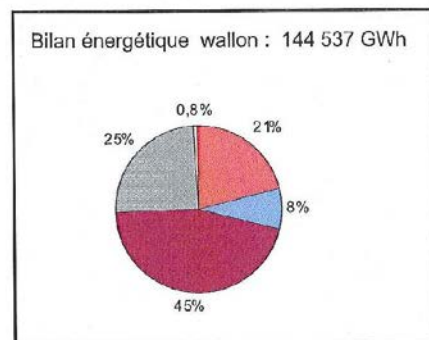
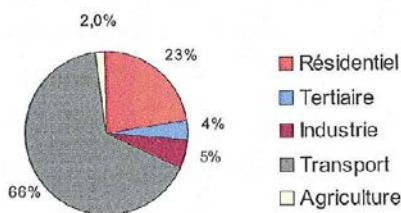
9.1 L'énergie

9.1.1 Les énergies traditionnelles

Selon la fiche environnementale de Somme-Leuze, établie par la DGO ARNE (édition 2010), en 2007, le secteur des transports utilise la part la plus importante de la consommation énergétique communale, avec 66 %, suivie du secteur résidentiel avec 23 % et du secteur industriel avec 5 %. En comparant avec le bilan énergétique de la Région wallonne, on constate que la part du secteur résidentiel dans les consommations est équivalente dans la commune (21 %). Les divergences en termes d'industrie et de transport s'expliquent principalement par la faible part d'industrie dans la commune par rapport à la Région wallonne.

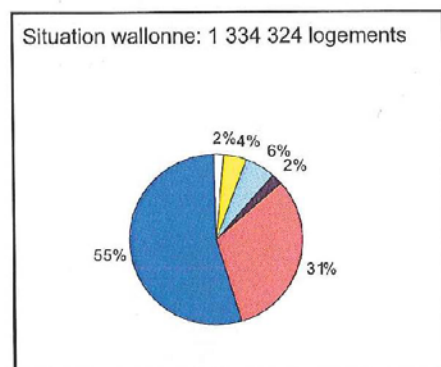
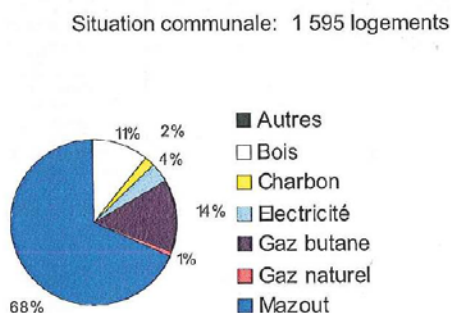
Malgré un pourcentage important, les consommations énergétiques des transports restent dans les normales des communes rurales. En outre, du fait de l'importance des nationales présentes sur le territoire, ces chiffres ne reflètent pas uniquement les consommations énergétiques des ménages Somme-Leuzois pour le transport.

Répartition de la consommation énergétique communale selon le secteur (2007):



En 2001, la plupart des 1.595 logements utilisaient le mazout comme source d'énergie pour le chauffage résidentiel. Notons que le gaz butane est utilisé par 14 % des ménages et le chauffage au bois par 11 %. En comparaison, le gaz butane et le bois sont utilisés par seulement 2 % des ménages de la Région wallonne. Le recours au mazout entraîne une fragilité de la commune dans la perspective d'une raréfaction, et donc d'un prix plus élevé, des énergies fossiles.

Proportion des logements selon la source d'énergie utilisée pour le chauffage résidentiel (2001):



Source : Fiche « Etat de l'environnement, édition 2010 » de la Commune de Somme-Leuze, DGO ARNE

9.1.2. Le potentiel en énergies renouvelables de la Commune de Somme-Leuze

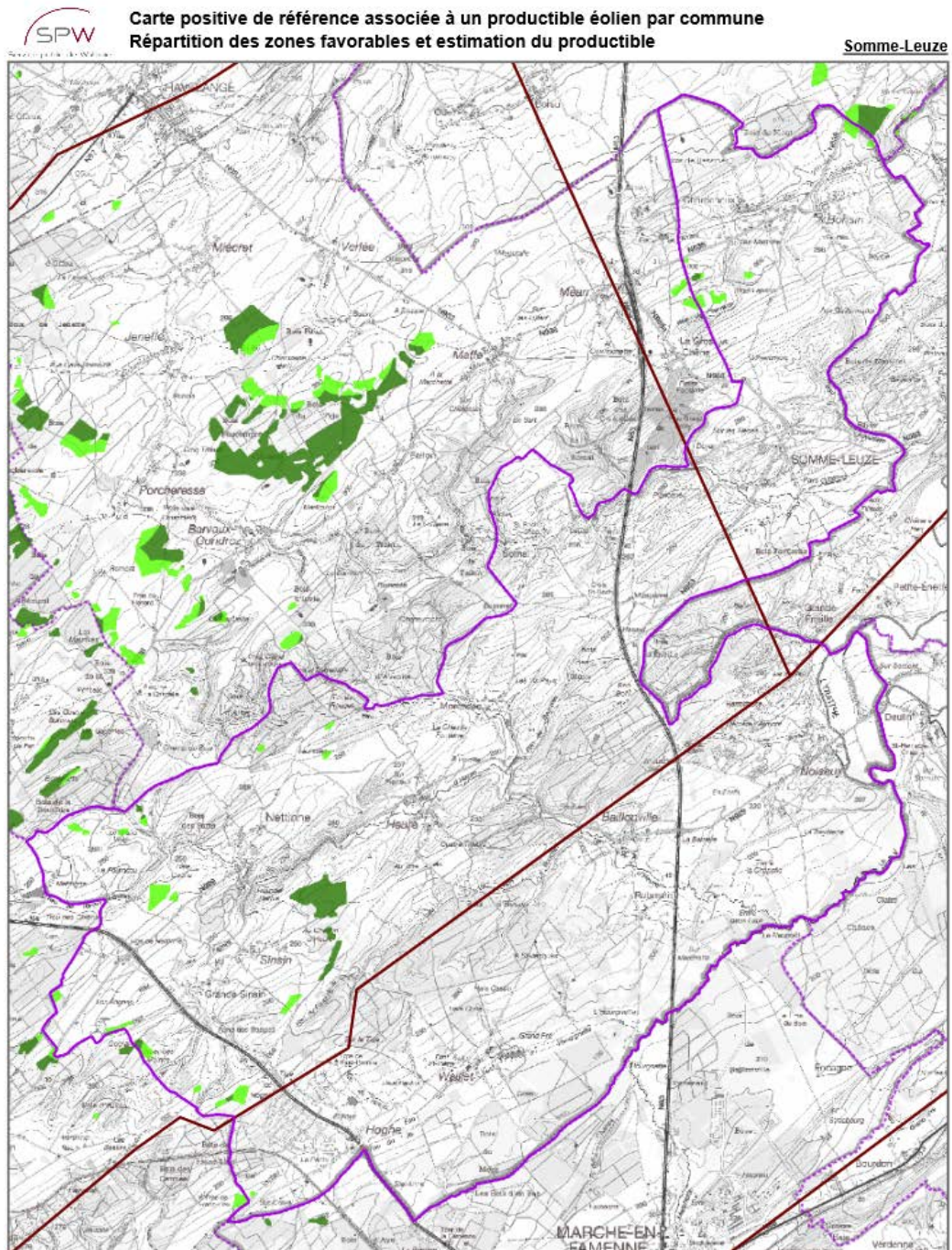
9.1.2.1. L'énergie éolienne

Le cadre éolien

En juillet 2013, le Gouvernement wallon a adopté définitivement une actualisation du « Cadre de référence pour l'implantation d'éoliennes en Wallonie ».

Objectif de ce nouveau document : fixer des recommandations pour les projets éoliens de manière à assurer la qualité de vie des wallons, tout en permettant à la Wallonie d'atteindre les objectifs énergétiques que s'est fixé le Gouvernement. Le développement de ce secteur porteur de relance économique et d'indépendance énergétique, doit assurer une production annuelle de 3.800 GWh à l'horizon 2020 (soit près de 15% de nos besoins en électricité).

Au niveau du cadre éolien de la Région wallonne, 93,3 ha sont repris en zones favorables (43 ha sans contraintes et 50,3 ha avec contraintes partielles).



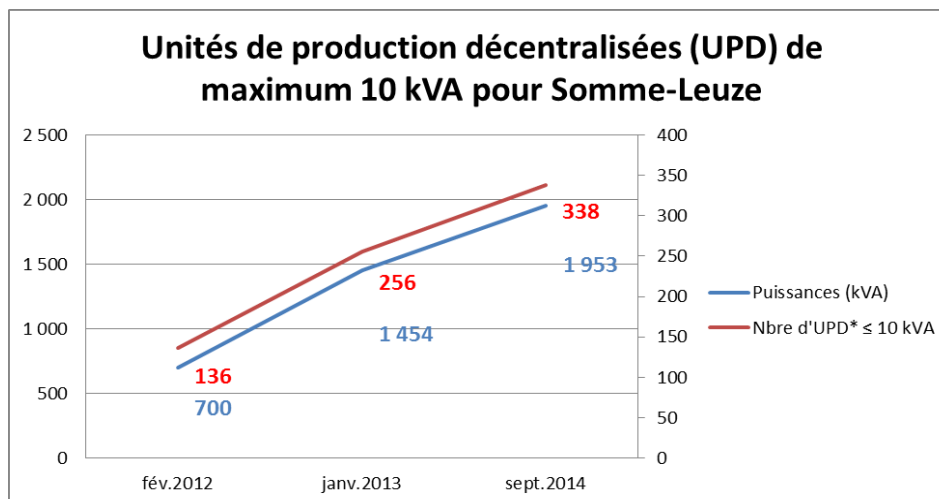
Source : Service Public de Wallonie

L'enquête publique relative au cadre éolien a récolté plus de 250 avis, essentiellement négatifs. Le Conseil Communal du 5 novembre 2013 s'est également exprimé contre le document de la Région. Mais, il s'agissait bien d'une prise de position par rapport au cadre éolien proposé par la Région, pas par rapport à toute implantation d'éolienne.

En 2008, la société WindVision a lancé l'étude d'un parc éolien sur le Tige du Gros Chêne. Le projet est situé entre les entités de Bonsin, Somme-Leuze et Le Gros Chêne (Commune d'Havelange) et prévoit l'implantation de huit éoliennes développant un total de 16 à 24 MW (de quoi alimenter quelque 12.000 ménages en électricité). Une pétition a été lancée par les habitants concernés. A noter qu'actuellement, le site choisi dispose d'une vue panoramique exceptionnelle à 360°. La société WindVision précise néanmoins qu'elle envisage de redéposer un nouveau dossier.

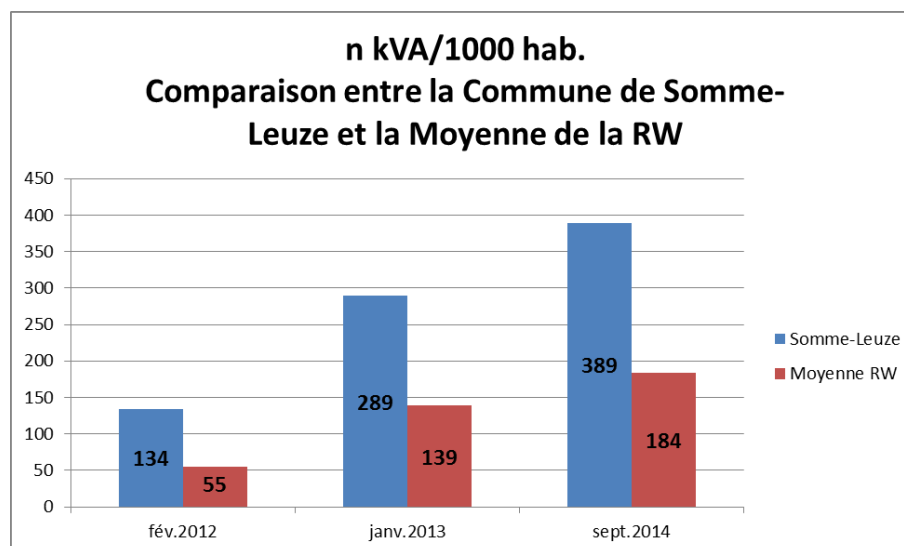
9.1.2.2. L'énergie solaire

En matière d'énergie solaire, le programme SOLWATT de la Région wallonne recense les statistiques relatives aux unités de production décentralisées (UPD) de maximum 10 kVA.



Source : CWAPE

Les statistiques de la CWAPE montrent que le nombre d'installations présentes dans la commune augmente rapidement : 136 installations en février 2012 et **338 en septembre 2014**. Les puissances s'accroissent de la même manière.



Source : CWAPE

Les puissances moyennes installées par 1.000 habitants sont deux fois plus importantes à Somme-Leuze qu'en Wallonie, mais cela s'explique par la part plus importante de maisons 4 façades dont beaucoup sont occupées par leur propriétaire.

Deux bâtiments communaux sont équipés de panneaux photovoltaïques : la maison de village de Heure et l'école de Noiseux. Remarquons également que le projet de création de logements à loyer modéré à Baillonville prévoit également l'installation de panneaux photovoltaïques pour la production d'une partie de l'électricité nécessaire aux bâtiments.

9.1.2.3. La biomasse

La CPDT publie en mai 2013 une étude intitulée : « Les impacts du développement de la bio-masse-énergie sur le territoire wallon ». La première partie de cette étude évalue le potentiel en biomasse cultivée, en effluents d'élevage et en bois et forêts pour chaque commune sur l'ensemble de la Wallonie :

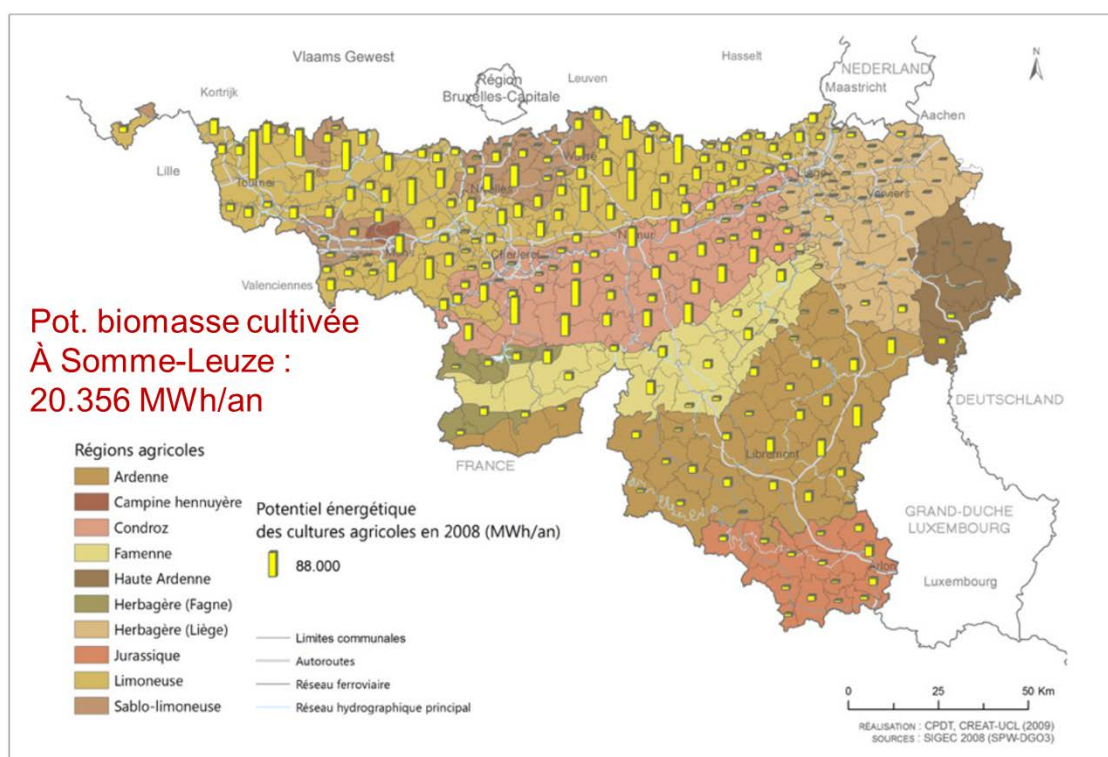


Figure 1 Potentiel énergétique de la biomasse cultivée en 2008

Source : Étude de la CPDT (mai 2013) : « Les impacts du développement de la bio-masse-énergie sur le territoire wallon »

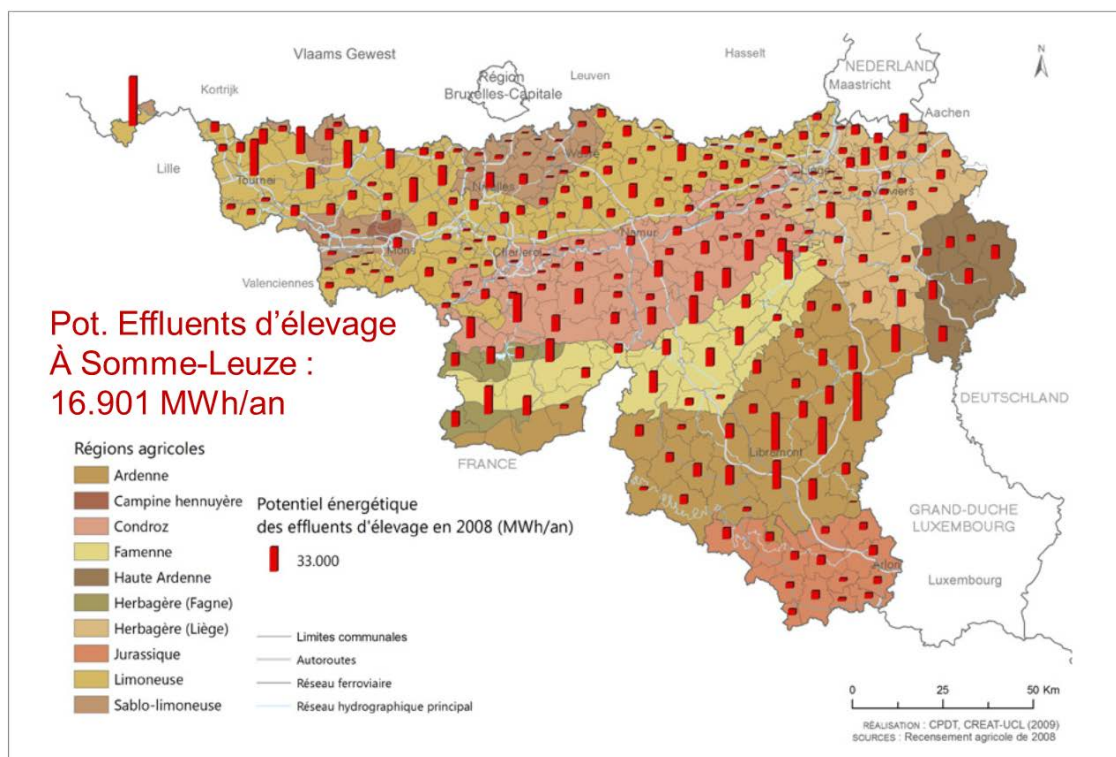


Figure 2 Potentiel énergétique des effluents d'élevage en 2008

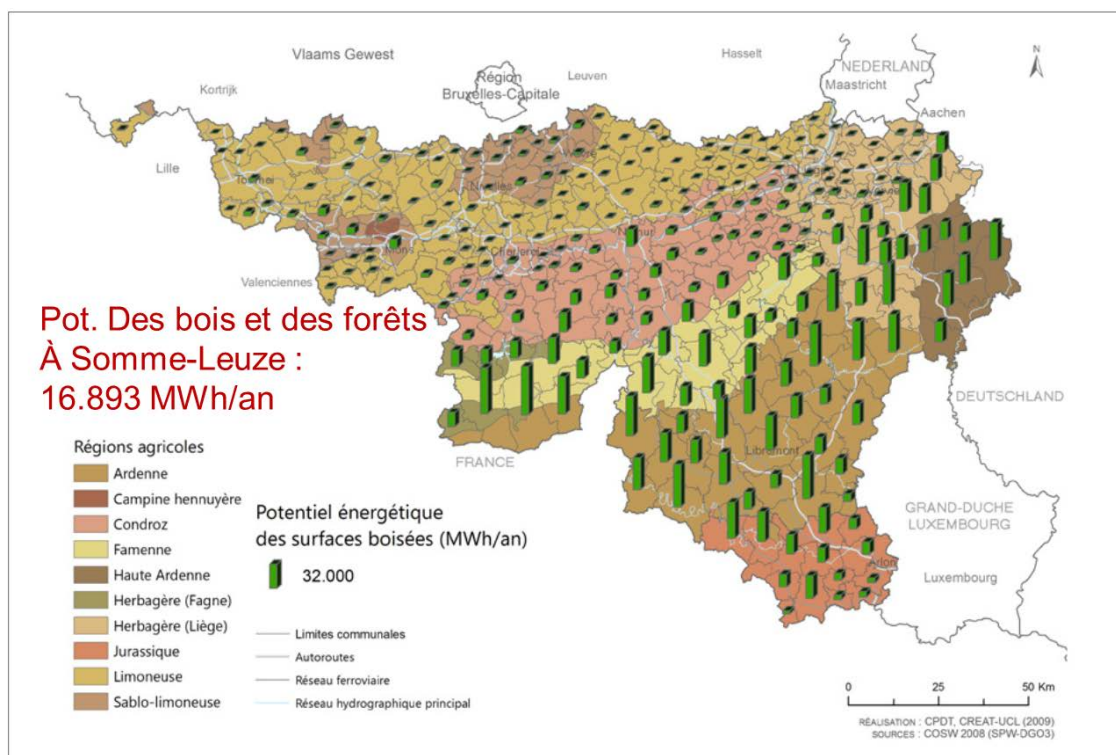


Figure 3 Potentiel énergétique des surfaces boisées en 2008

Source : Étude de la CPDT (mai 2013) : « Les impacts du développement de la bio-masse-énergie sur le territoire wallon »

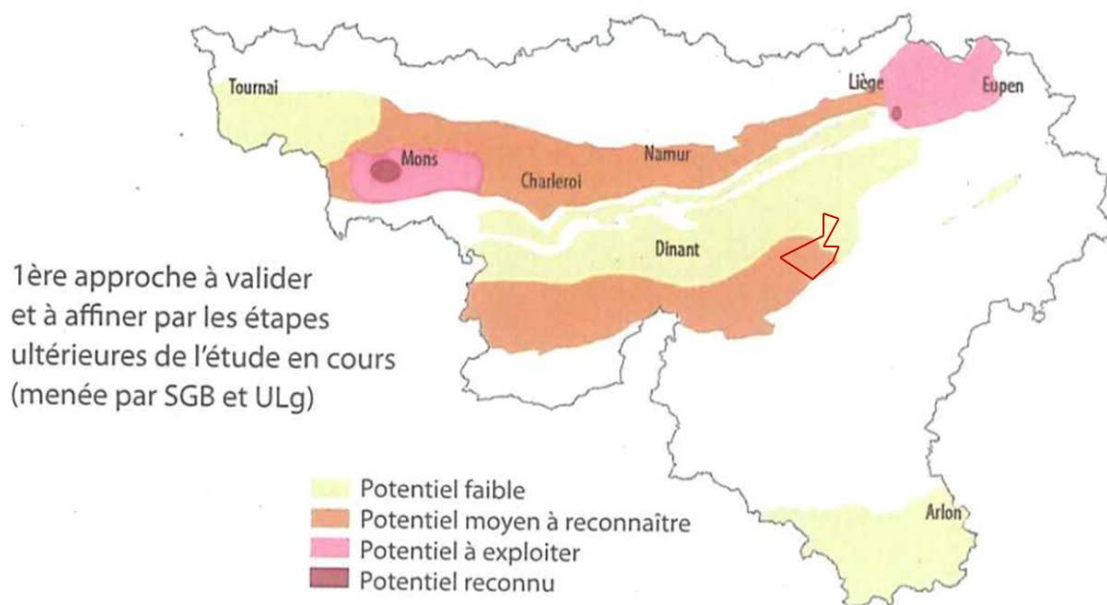
L'étude conclut que, pour la Commune de Somme-Leuze, le potentiel est qualifié de « potentiel cultures faibles ». Le potentiel est donc faible pour les cultures et reste moyen pour les deux autres sources de production.

Remarquons qu'en valeur absolue, ces chiffres sont à nuancer puisque l'entièreté des zones de cultures, des effluents ou des bois ne sera pas consacrée à la production d'énergie. Ceci étant, cette étude permet de réaliser des comparaisons avec l'ensemble de la Région wallonne. Ainsi, en matière de biomasse, le potentiel dans chacune des matières premières sur la Commune de Somme-Leuze, bien qu'existant, ne constitue pas un territoire d'enjeux au niveau de la Région wallonne.

9.1.2.4. L'énergie géothermique

Le Service Géologique de Belgique et l'Université de Liège mène actuellement une étude sur le potentiel en géothermie profonde pour le territoire wallon. Selon la première carte publiée, première approche à valider, le territoire de Somme-Leuze n'est pas particulièrement bien loti : potentiel faible au Nord et potentiel moyen au Sud.

Première carte du potentiel pour la géothermie profonde en Wallonie



Source : carte du potentiel pour la géothermie profonde en Wallonie (Ulg)

9.1.2.5. L'énergie hydraulique

L'asbl APERE assure la mission de facilitateur hydroénergie pour la Région wallonne. Cette dernière propose une première estimation du potentiel hydraulique sur la commune en relation avec les anciennes installations qui étaient présentes sur le territoire :

- Ruisseau d'Heure
 - Ancien moulin à la Route de France, entre 3 et 5 kW
 - **Ancien Moulin de Heure, Route de Givet, entre 3 et 5 kW**
 - Moulin de Baillonville, Rue de l'Eau d'Heure, disparu mais probablement entre 3 et 5 kW
 - Rue du Bief 2 peu d'infos
- Ruisseau de Dansin
 - Moulin à huile disparu, Rue Fourneau
- Ourthe
 - **Moulin de Noisieux encore en bon état 5 kW environ**

Les moulins repris en gras semblent être les plus prometteurs pour le développement d'une centrale de production électrique.

9.1.2.6 La production et l'utilisation rationnelle de l'énergie sur la Commune de Somme-Leuze

La Commune n'a pas mené un « audit énergétique » en tant que tel, mais de nombreuses mesures sont prises depuis longtemps dans les bâtiments et les écoles : surveillance de la consommation annuelle de chaque bâtiment et de son évolution (électricité, mazout), petits travaux (remplacement des vannes thermostatiques...), sensibilisation des utilisateurs (« responsable » énergie, affichettes...)... Plusieurs dossiers UREBA ont permis des travaux dans les écoles, comme la pose de nouveaux châssis à Heure et à Bonsin. La nouvelle école de Noisieux est un bâtiment basse-énergie, avec un chauffage au mazout.

Le chauffage des bâtiments communaux utilise principalement le mazout (sauf la maison de village de Heure).

La commune propose une prime communale à l'installation d'un chauffe-eau solaire.

En termes de sensibilisation, l'information est diffusée principalement via le guichet de l'énergie de Marche et par les services cadre de vie et logement.

En outre, l'association des 6 CPAS des communes du Pays de Famenne « Famenne Energie » octroie et gère des prêts à 0% pour des travaux économiseurs d'énergie.

9.2 Le réseau d'adduction d'eau

9.2.1 Préliminaires

La production et la distribution de l'eau potable est assurée, à Somme-Leuze, par l'Association Intercommunale des Eaux du Condroz (AIEC) depuis plus de 60 ans. Les données reçues en novembre 2014 pour la Commune de Somme-Leuze concernent l'année 2013.

9.2.2 Situation actuelle

L'alimentation en eau potable

La Commune de Somme-Leuze est actuellement alimentée par les captages suivants :

- la source de Bassine,
- la source de Buzin,
- la source de Moressée,
- le puits d'Achet,
- le puits de Hogne,
- la source de Scy en Veneux.

Chacun de ces puits et sources sont à l'origine d'une zone de distribution. Par souci de sécurité, l'AIEC veille toujours à l'interconnexion possible des différentes zones de distribution.

Les pertes d'eau entre les captages et les points de distribution d'eau potable

Les pertes sont estimées à environ **23 %** pour la commune en **2013**. Ce taux est acceptable. Il est inférieur aux pertes relevées sur l'ensemble du réseau de l'AIEC s'élevant à **25 %** en **2013**.

La protection des captages de la commune

Sur la commune, l'AIEC a la source de Moressée dont l'étude de protection est en cours et le puits de Hogne dont l'étude de protection est terminée et transmise au SPW.

Le contrôle de la qualité de l'eau

Le contrôle de la qualité de l'eau s'effectue suivant le planning approuvé par le SPW en fonction des volumes captés et distribués dans chaque zone, soit un contrôle de routine mensuel, un contrôle des nitrates quatre fois par an et un contrôle complet annuel.

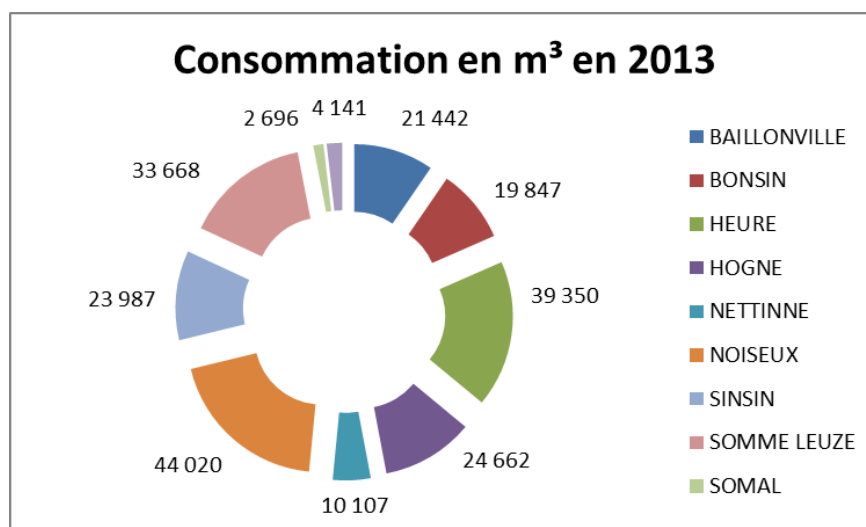
La consommation globale annuelle en eau potable

En **2013**, la Commune de Somme-Leuze compte **2.738 raccords** et **175 raccords** « prairies » pour un volume consommé de **223.920 m³**.

A titre de comparaison, la fiche environnementale de la Commune de Somme-Leuze indique une consommation annuelle d'eau des petits consommateurs par raccordement (2007) de 74,94 m³ (moyenne wallonne: 77 m³).

La consommation en eau potable à Somme-Leuze est donc moyenne.

En **2013**, la consommation annuelle par village se présente comme suit :



L'état actuel du réseau

L'état actuel du réseau de distribution d'eau sur la commune peut être considéré comme satisfaisant.

Quant aux futurs projets, hormis la suite du remplacement des raccordements en plomb subsistants et les éventuelles extensions de réseau, il devrait être prévu un nouveau puits au Sud de Somme-Leuze.

9.3 Le réseau d'électricité

Le gestionnaire des réseaux électriques et d'éclairage public est ORES.

Les réseaux de distribution moyenne et haute tensions répondent aux besoins de la Commune de Somme-Leuze tant au niveau résidentiel que PME et autres entreprises.

Au niveau du développement du réseau électrique, aucun projet d'importance n'est programmé. Par contre, ORES répond à toute demande de projets spécifiques, entretient le réseau et procède, parfois, à des améliorations significatives.

En 2010, la consommation globale pour le territoire communal de Somme-Leuze s'élevait à 16.543.073 kWh. Si on rapporte ce chiffre au nombre d'habitants, on calcule une consommation d'électricité de 3.400 kWh par habitant (**en 2014, ORES ne communique plus sur les données relatives à la consommation des clients des différents fournisseurs d'électricité**).

L'intercommunale organise aussi le service d'éclairage public sur la Commune de Somme-Leuze. Elle procède notamment pour le compte de la commune à la mise en place et au renouvellement des installations ainsi qu'à la gestion des installations (entretien préventif annuel) et dépannages des foyers d'éclairage publics signalés défectueux.

9.4 Le réseau de téléphonie

9.4.1 La téléphonie fixe

(Source : Vincent DELVOSAL, BELGACOM)

De manière globale, l'infrastructure téléphonique de base (téléphonie vocale) est disponible dans chaque village. Exceptionnellement, il est possible qu'en de rares endroits une nouvelle demande de ligne ne puisse être satisfaite directement si le réseau cuivre s'y trouve à saturation (plus de connexions disponibles). Lorsque ce cas de figure se présente, une analyse de la situation est alors faite afin de proposer une solution au client dans les meilleurs délais.

Le taux de couverture nationale est de 99,85 % de la population. On peut considérer que l'ADSL est disponible dans toutes les communes. Au niveau de Somme-Leuze, l'ensemble des villages sont couverts mais il est toutefois possible que l'un ou l'autre client situé en fin de réseau ne puisse être desservi.

En 2014, le déploiement des infrastructures est en cours pour améliorer sensiblement la couverture VDSL2 sur la commune.

9.4.2 La téléphonie mobile

Les opérateurs belges se partagent le réseau de téléphonie mobile sur Somme-Leuze.

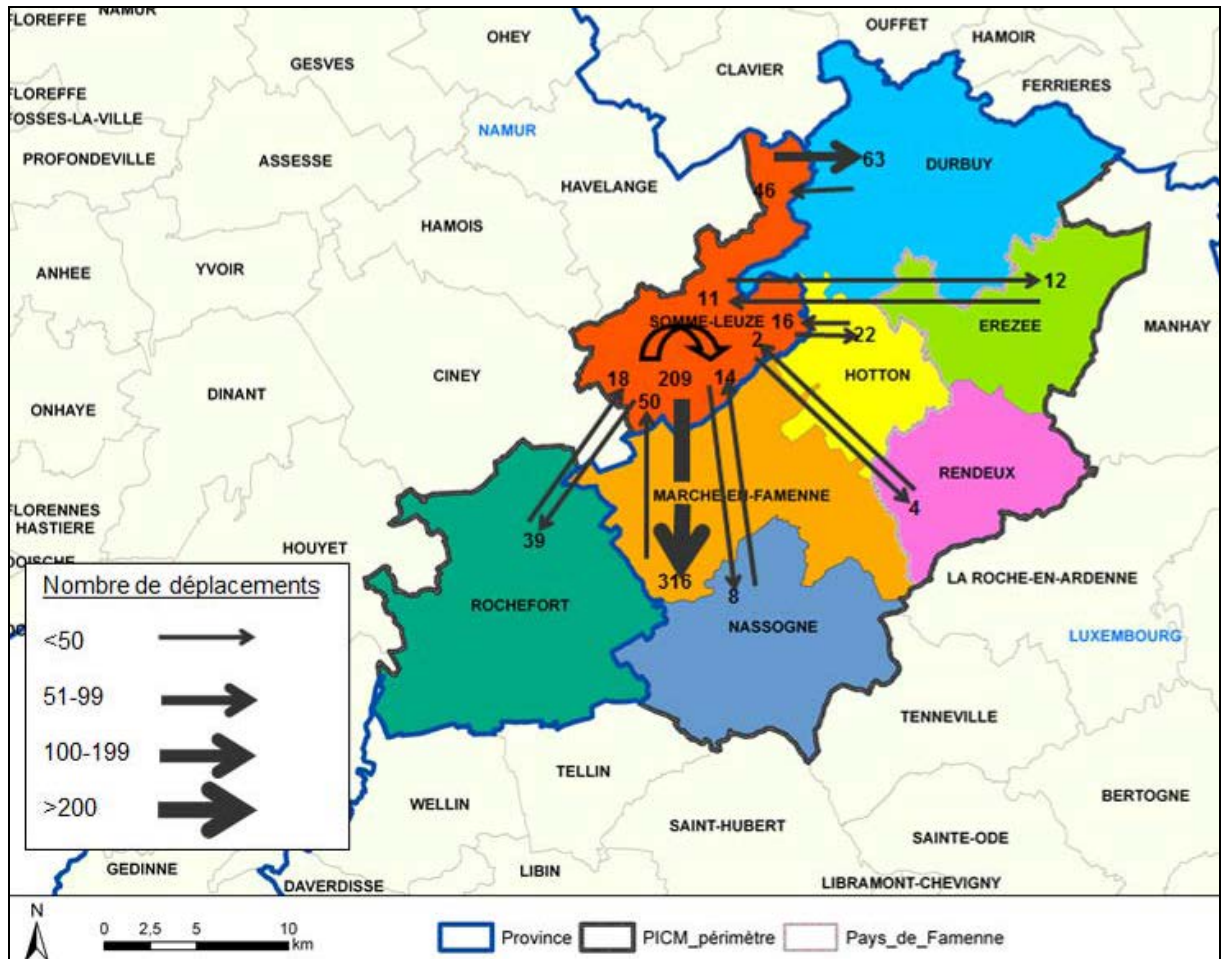
7 sites d'antennes sont opérationnels :

- route de France (pylône candélabre n° H1657701) ;
- route de Marche (zoning de Baillonville) ;
- rue Basse Adam 1 ;
- rue de Liège ;
- rue du Stipy (fenil grange) ;
- rue Tige de Nettinne (croisement N4) ;
- Vieille Route de Rochefort.

- Mobilité sortante

- o 18,84% des actifs résidents à Somme-Leuze travaillent à Somme-Leuze.
- o La Région wallonne, l'arrondissement de Marche-en-Famenne (30,96%) et celui de Dinant (24%) constituent les principaux pôles d'emplois extérieurs à la commune.

Les mouvements liés à l'emploi au sein du territoire du PICM



Mobilité entre Somme-Leuze et les autres communes du PICM

319 des actifs de Somme-Leuze se rendent à Marche-en-Famenne. Durbuy accueille 63 actifs. Somme-Leuze accueille très peu d'actifs des autres communes.

9.5.2 La mobilité liée à l'enseignement

L'étude propose une analyse de la mobilité par type de section pour l'ensemble des communes du PICM.

- Pour les maternelles :

Les maternelles sont un cas particulier vu le jeune âge des enfants. Les parents accompagnent les enfants quasi systématiquement en voiture sauf si l'école est très proche du domicile.

- Pour les primaires :

Dans cette catégorie d'âge, les principaux moyens de locomotion restent la voiture et en moindre mesure la marche. Selon les statistiques régionales, une grande partie des parents déposant ou venant chercher leurs enfants n'ont d'ailleurs pas d'autres buts dans leur déplacement.

L'emploi du vélo, du ramassage scolaire ou du bus commence à apparaître, principalement pour les élèves de 5ème ou 6ème primaire. Cela se confirme pour les écoles de la zone d'étude.

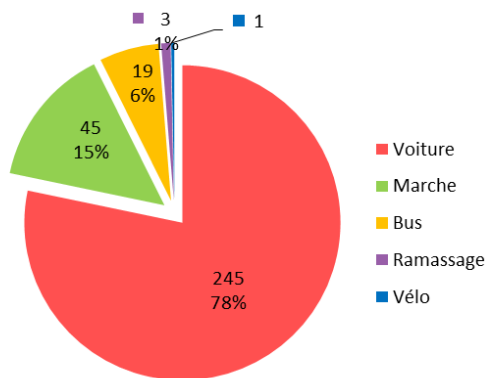
- Pour les écoles en milieu rural

Les écoles de village drainent souvent des enfants dans un rayon plus large et pour ceux habitant à proximité, les cheminements piétons de mauvaise qualité ne permettent pas toujours les déplacements à pied. Tout cela accentue donc l'utilisation de la voiture comme moyen de locomotion.

- Pour le secondaire

Le fait que les transports publics jouent un rôle plus important est un indice que les couloirs de desserte bus et train répondent bien à la demande scolaire et que l'implantation des écoles (surtout pour le secondaire) ne souffre pas d'une dispersion préjudiciable.

Sur la commune de Somme-Leuze, la répartition modale pour les écoles fondamentales n'est pas comparable à la moyenne régionale avec une utilisation de la voiture plus importante (+5%) au détriment de la marche à pied (-4%) et du ramassage scolaire (-3%). Le point positif est la bonne fréquentation du TEC pour des élèves du fondamental.



9.5.3. Les transports en commun

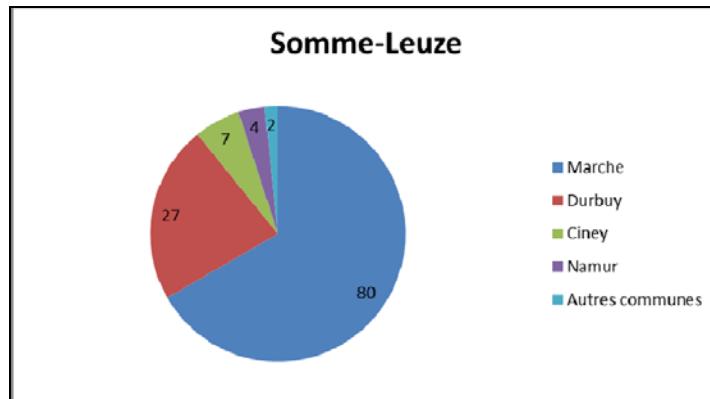
La Commune de Somme-Leuze est traversée par neuf lignes de bus qui sont détaillées sur la carte 4D/5.

Au niveau du territoire du PICM, le réseau présente une certaine complexité dans la desserte territoriale, il oscille entre une desserte fine des villages et des liaisons entre les pôles internes principaux (Marche-en-Famenne, Rochefort) et des liaisons vers des pôles externes comme Namur.

Le réseau est largement orienté vers la desserte du pôle urbain de Marche-en-Famenne. En effet, beaucoup de lignes de bus passant sur le territoire y convergent. La majorité du territoire est desservie par une offre régulière et scolaire. Les fréquences des bus sont les plus importantes le matin et en fin de journée. Les lignes régulières présentent une desserte sur l'ensemble de la journée.

Actuellement, aucune ligne régulière de bus ne dessert la Commune Somme-Leuze.

Le graphique ci-dessous permet d'analyser les destinations au départ de la Commune de Somme-Leuze, selon les données des abonnements payants du réseau TEC.



Représentation des flux de déplacements des abonnements payants pris en 2012, dans la zone de Somme-Leuze (nombre total d'abonnements : 120)

Pour les résidents de la Commune de Somme-Leuze, deux tiers des abonnements payants sont utilisés pour se rendre à Marche-en-Famenne et 22,5% pour se rendre à Durbuy. Quelques abonnements sont aussi utilisés pour se rendre à Ciney et à Namur.

9.5.4. Transport à la demande

L'offre de transport à la demande vient compléter une offre de transport en commun réduite ce qui met d'autant plus en exergue leur nécessité. On distingue différents services, certains sont pour toutes personnes, à tout moment et pour toutes raisons, d'autres bénéficient seulement à un public restreint tel que les PMR ou les personnes âgées. Des services sont proposés aussi pour des motifs ciblés, soit pour aller faire ses courses, soit pour des raisons médicales ou bien pour trouver un emploi. La liste ci-dessous est issue du site internet DAMIER qui dresse une liste non exhaustive des transports à la demande, disponibles sur la Commune.

Pour toutes personnes, toutes raisons, à tout moment :

- **Belle et Net ASBL** : transport de personnes valides et non valides PMR

C'est un service de transport pour personnes valides et non valides. Possibilité d'un véhicule adapté PMR (Personnes à Mobilité Réduite). Les chauffeurs sont engagés sous forme de titres-services. Les déplacements sont possibles pour toutes raisons et pour toutes destinations, le weekend également. Il bénéficie à toute personne faisant appel au service.

- **CSD Transports Bénévoles** : transport avec chauffeurs bénévoles

C'est un service assuré par des chauffeurs bénévoles (véhicules non adaptés), pour tout habitant de la Province de Luxembourg, pour toutes raisons. Destinations possibles en et hors province de Luxembourg.

- **PARAMEDICAL TEAM** : transport de personnes et PMR

Ce service est une SPRL agréée Région wallonne 047. Les bénéficiaires : tout le monde (sans aucune restriction). Les motifs de transports sont pour toutes raisons et sans limite kilométrique.

Possibilités : véhicule 5 places et véhicule avec 1 place pour tous types de chaises roulantes + 4 autres places.

Tous les chauffeurs sont brevetés AMU (Aide Médicale Urgente) et TMS (Transport Médico Sanitaire).

Pour raison médicale :

- **Fondation contre le cancer : transports médicaux, pour personnes valides atteintes du cancer**

Service de transport pour personnes valides, atteintes du cancer, éprouvant des difficultés de déplacement vers des hôpitaux pour chimiothérapie, radiothérapie ou consultations liées à ces traitements. Ce service dessert toute la Wallonie ainsi que Bruxelles et possède un coordinateur régional par province. Les chauffeurs sont volontaires avec véhicules personnels.

- **SOS Médical Meuse ASBL : transport PMR pour raisons médicales**

Service de transport pour personnes en difficultés de mobilité (ayant besoin d'accompagnement). Déplacements uniquement pour raisons médicales : vers hôpitaux, polycliniques, médecins, spécialistes... Chauffeurs bénévoles avec véhicules personnels (non adaptés). Ce service couvre toute la Wallonie. Note : peu ou pas de chauffeurs dans le sud de la Province de Luxembourg, ni pour les communes germanophones.

- **FORUM de la MOBILITE ASBL : transport PMR**

Transport pour personnes à mobilité réduite. Pour bénéficier de ce service, le handicap doit être assez lourd. En effet, il faut répondre à un de ces trois critères : ne pas savoir marcher 300m seul, ou être en chaise roulante, ou avoir un handicap de la vue de +90%. Zone opérationnelle : communes des arrondissements de Marche et Bastogne et communes liégeoises suivantes : Clavier, Ouffet, Aywaille, Hamoir, Stoumont, Tinlot et Ferrières.

- **La Métamorphose : transport PMR**

Service de transport pour personnes semi-valides (ayant besoin d'accompagnement) et non valides (possibilité de véhicule adapté). Chauffeurs avec contrat et formation. Déplacements pour toutes raisons (y compris les courses ménagères). La prise en charge et les destinations sont possibles dans toute la Belgique.

Pour des motifs ou un public ciblé

- **Service transports de ALTEO (Prov. Luxembourg) : transports avec chauffeurs bénévoles**

C'est un service de transport pour des personnes malades, âgées ou en difficulté de mobilité, affiliés à la Mutualité Chrétienne. Chauffeurs volontaires avec véhicules personnels (non adaptés). Service disponible dans toute la province de Luxembourg, pour toutes destinations.

- **« Les Compagnons de la maison – asbl »: mise à disposition de scooter - achat de vélo. L'asbl est situé à Marche et à Durbuy**

Le but de cette association est d'aider les personnes ayant des difficultés de mobilité (faible revenu, période d'essai, intérim, ...) pour se rendre à une formation, un stage ou un emploi.

Propositions :

- achat d'un vélo : (en vente à partir de 30 euros)
- mise à disposition d'un scooter (avec ou sans permis)

9.5.5. Coordination locale de mobilité

La Commune de Somme-Leuze participe à la réflexion sur la mise en place d'un service de coordination locale de mobilité par un regroupement des communes du Pays de Famenne et des communes où travaille Intégra+ (association de CPAS), coordination qui sera reconnue par le Région wallonne. Un numéro d'appel unique sera mis en place afin de dispatcher les appels en fonction de la demande. Tous les nouveaux projets en termes de mobilité sur ce territoire ne pourraient être valides que s'ils sont acceptés par cette coordination. La réflexion en est à l'état de projet et une information pour tous les Bourgmestres de ces communes auront lieu en 2015. Pour la Province de Luxembourg c'est l'asbl NGE qui met en place le projet.

9.5.6. Le covoiturage

Luxcovoiturage est un portail de covoiturage proposé par la Province de Luxembourg. Ce service est proposé pour toutes les communes du territoire du PICM.

Il permet de partager un véhicule pour tous types de motifs de déplacement, qu'il soit pour aller de son domicile à son travail, pour transporter des enfants à l'école, pour se rendre à un événement culturel et sportif dans la province ou encore un service destiné aux personnels d'entreprises.

Une étude pour une mobilité plus partagée a été rédigée en 2010 par l'association réseaulux.

Cette étude a pointé la nécessité de réaliser des infrastructures de stationnement permettant d'améliorer la pratique du covoiturage dans la Province du Luxembourg.

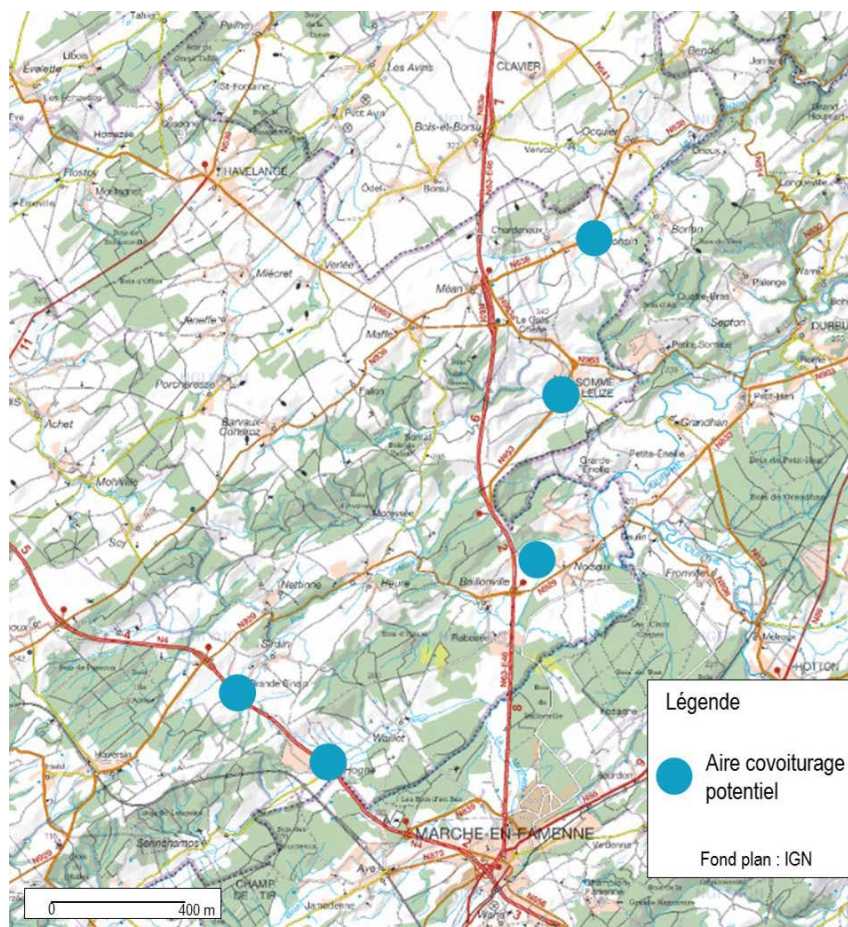
La commune de Somme-Leuze est partenaire de Lux-covoiturage après adhésion à la convention de partenariat avec la Province de Luxembourg.

Cinq lieux ont été identifiés et mis en place sur la Commune de Somme-Leuze :

- Sinsin : ancien bâtiment du MET ;
- Hogne : Parking de l'église le long de la N4 ;
- Somme-Leuze : Parking de l'église ;
- Bonsin : rue de Borlon, 15 ;
- Baillonville : ZA Nord.

A chaque parking, une signalisation à l'entrée a été prévue.

La carte ci-dessous recense les cinq lieux sur la Commune de Somme-Leuze.



9.5.7. La SNCB

La Commune de Somme-Leuze est traversée par la ligne de chemin de fer L162.

Il n'y a pas de gare sur le territoire communal. Les gares les plus proches sont Aye et Marloie (Marche-en-Famenne).

9.5.8. Les modes doux

9.5.6.1 Le réseau cyclable « Pays de Famenne »

L'asbl « Pays de Famenne » : La Famenne est un bassin de vie qui connaît un développement rapide. 6 communes (Marche-en-Famenne, Rochefort, Durbuy, Hotton, Nassogne et Somme-Leuze) de la région ont donc décidé de se grouper pour se faire reconnaître par une image forte et pour renforcer la cohésion interne : « Le Pays de Famenne ».



Un réseau de voies vertes du Pays de Famenne a été développé et propose des itinéraires balisés sur le principe des points-noeuds qui permettent de moduler l'itinéraire selon ses envies.

Les objectifs du réseau sont :

- De créer des voies de liaison entre les RAVeL existants;
- De faciliter les déplacements au quotidien pour rejoindre gares, écoles,... et relier les villages entre eux.
- De promouvoir les itinéraires touristiques et de randonnée

La carte du réseau est disponible depuis l'inauguration de "Famenne à Vélo" le 23 juin 2012.

Concernant le réseau de voies lentes, ce réseau n'est pas assez maillé autour des gares et n'a donc pas une vocation d'usage quotidien. Cela s'explique par le fait que le réseau avait été conçu pour une demande touristique.

Des aménagements ponctuels ont été réalisés par l'asbl « Pays de Famenne » afin de rendre l'utilisation de ce réseau plus quotidien.

9.5.9 Le transport privé

9.5.7.1 Contexte routier

La Commune de Somme-Leuze bénéficie de la desserte de deux voiries primaires : la N63 dans le sens nord-sud (Liège-Marche-en-Famenne), la N4 (Luxembourg-Namur-Bruxelles), traverse la partie sud de la commune, sur un axe sud-est / nord-est.

Le reste du réseau routier se caractérise par la convergence des principaux axes sur le centre de Somme-Leuze. Le réseau secondaire (N983 et N953) permet de rejoindre la N63 soit en direction de Liège (N983) soit vers Marche (N953).

La N929 permet de rejoindre la N4 soit en direction de Namur ou de Luxembourg.

- La N929

La N929 relie la Commune de Somme-Leuze aux communes d'Hotton et de Ciney (Haversin). Elle permet d'effectuer des trajets de type transversaux et de se connecter à la N63 pour soit rejoindre Marche-en-Famenne, soit Liège et à la N4 pour accéder soit à Namur, soit à Arlon.

La N929 est à 2x1 voie sur tout son tracé. C'est une route assez sinueuse et les vitesses autorisées sont de 90 km/h hors agglomération

- La N953

En venant de l'échangeur avec la N63, la N953 permet de rejoindre le centre de Somme-Leuze et se connecter à la N983. C'est un axe privilégié pour rejoindre la N63. Le régime de vitesse est discontinu avec des passages à 70 km/h et à 90 km/h. Des aménagements ont été installés dans la traversée de Somme-Leuze afin de faire respecter la limitation à 70 km/h.

- La N983

Sur le territoire de Somme-Leuze, la N983 traverse la partie nord de la commune. Elle permet l'accès à la N63 via l'échangeur situé à Méan (Havelange). Elle continue ensuite en direction de Durbuy et du village de Barvaux. Sur Somme-Leuze, le profil est à 2x1 voie et le régime de vitesse est discontinu.

9.5.7.2 Points positifs et points critiques

Comme sur les autres communes du PICM, on rencontre à Somme-Leuze des problématiques de vitesses pratiquées, de gestion du trafic de transit, de gestion des traversées de zones urbanisées.

De nombreux aménagements ralentisseurs ont été mis en œuvre, des radars préventifs et des radars fixes comme sur la N63 à Baillonville ont été installés.

On notera également des aménagements en vue de sécuriser et ralentir les flux : carrefour à Nettinne, restructuration des voiries à Baillonville...

- La N929

Entre la N63 et la N4, le profil de la N929 est tourmenté avec de nombreux virages. Sa forte utilisation entre ces deux voiries régionales vient du fait qu'elle permet d'effectuer la liaison entre la N4 et la N63. Elle traverse par ailleurs de nombreux villages, ce qui pose des problèmes au niveau de la sécurité routière. On peut vraisemblablement penser que la partie nord du contournement de Marche-en-Famenne aurait réduit son utilisation. En revanche, en direction de Petit-Han (Durbuy), la N929 continue à être fortement utilisée en période touristique.

- Carrefour de l'église à Somme-Leuze

Le carrefour entre la N929 et la rue de l'Eglise peut être considéré comme dangereux. La vitesse limite de la N929 à cet endroit est de 70 km/h. L'arrivée depuis la rue de l'Eglise est faite en montée. Aucun panneau de signalisation ne signale le carrefour. Seul un marquage au sol rue de l'Eglise montre que la N929 est une rue prioritaire.

- Trafic généré par les zonings de Baillonville

o Baillonville nord

Situé en direction de Noisoux et à proximité immédiate de la N63, le zoning génère un charroi de poids lourds qui peut impacter la traversée des villages, lorsque ce charroi se dirige vers Durbuy.

o Baillonville sud

Situé le long de la N63, le zoning a un accès direct à la N63. Ce carrefour peut-être dangereux lors des mouvements avec le zoning et les tourne-à-gauche depuis Marche en direction du village de Rabozée. Aucun feu tricolore ne régule le carrefour.

- Problème de stationnement des poids lourds

L'absence de zones de parcage réservées aux poids lourds, les obligent à stationner à des endroits non réglementaires, souvent le long des accotements ce qui est un désagrément pour les riverains et impacte aussi la mobilité en terme de visibilité.

- Entrées des villages pas ou peu signifiées

Les villages les plus impactés sont ceux situés le long des routes régionales et chargés en trafic tels que ceux situés le long de la N638.

- o aux entrées Bonsin sur la N638 ;
- o aux entrées de Béollette (Noiseux) ;
- o aux entrées de Rabozée.

- Manque d'aménagements ralentisseurs en traversée de zones agglomérées

Des vitesses pratiquées lors des traversées des villages engendrent un sentiment d'insécurité pour les usagers faibles (piétons et vélos). Cela nécessiterait des aménagements ralentisseurs.

Citons entre autres les traversées de:

- o Traversée de Noiseux sur la N929 ;
- o Traversée de Pierreux.

- Carrefours dont la visibilité / lisibilité n'est pas idéale

Plusieurs carrefours devraient être repensés

- o Carrefour entre la rue de l'Eglise et la N929 ;
- o Carrefour entre la chaussée de Huy et la Chaussée de Liège (N63) ;
- o Carrefour entre la rue Vivier des Moines et la N4 ;
- o Carrefour entre la rue des Tiges de Hogue et la N4.

9.5.7.3 Définition des premiers enjeux de mobilité

- Sécuriser les traversées de villages ;
- Assurer la sécurité routière dans son ensemble ;
- Assurer et développer une mobilité touristique au sein de la commune ;
- Gérer le trafic de transit ;
- Gérer le charroi important sur certains axes en fonction de l'emplacement des entreprises ;
- Solutionner le stationnement des PL aux abords des villages ;
- Prise en compte de la mobilité des usagers faibles en général (piétons, cyclistes, PMR).

9.5.10 Stationnement

D'une manière générale, le stationnement des véhicules privés ne semblent pas poser de réel problème (sinon ponctuels) à l'exception des Communes de Durbuy, de Rochefort et de Hotton, lors de la période touristique.

Contrairement aux véhicules privés, le stationnement des poids lourds pose en revanche des problèmes pour la plupart des communes. Ces difficultés de stationnement viennent du fait qu'il n'existe pas ou très peu d'emplacements adaptés. La problématique est identique pour les motor-homes.

A Somme-Leuze, la grande majorité du stationnement se fait le long de la chaussée au niveau des accotements. Il existe un parking d'une quinzaine de places situé rue de la Principauté.

Dans chaque village, de petites aires de stationnement sont présentes, exemples avec les villages de Heure, Bonsin, Noiseux et Sinsin.

- Heure : parking de l'école ;
- Bonsin : parking devant l'école ;
- Noiseux : parking devant l'église ;
- Sinsin : parking devant la salle des fêtes (rue Nestor Bouillon,11).

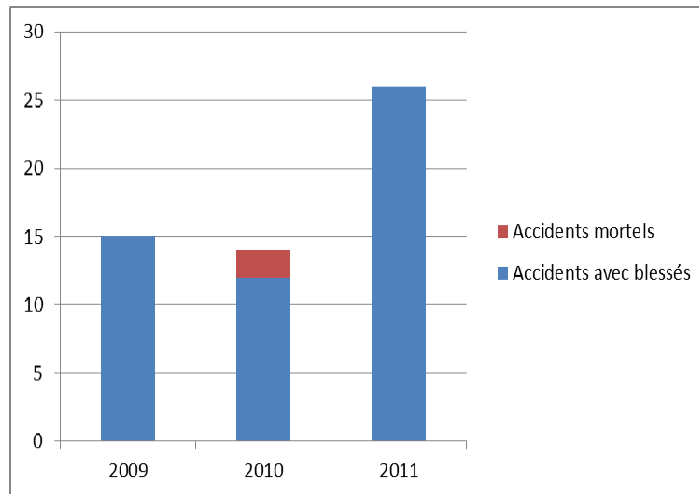
9.5.11 Sécurité routière

Les données disponibles portent sur les accidents avec lésions corporelles (LC) pour les années 2009, 2010 et 2011 sur la Commune de Somme-Leuze.

9.5.11.1 Nombre d'accidents

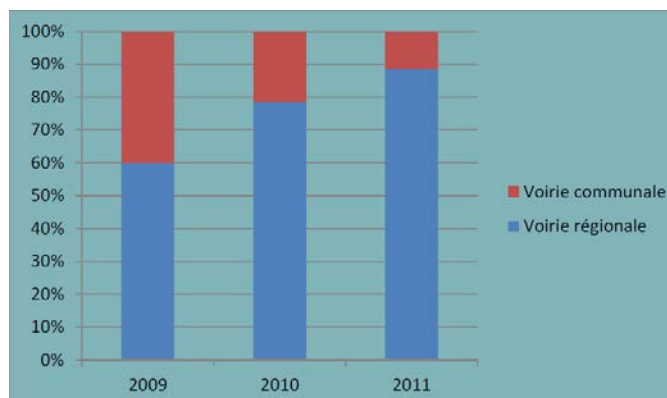
Les données portent sur les accidents avec lésions corporelles sur les Communes de Somme-Leuze de 2009 à 2011.

- Contrairement aux sept autres communes, Somme-Leuze a connu une augmentation importante du nombre d'accidents ces dernières années. Somme-Leuze est donc une commune connaissant plus d'accidents avec lésions corporelles que Durbuy, Erezée, Hotton et Rendeux.
- Le point positif est le nombre très réduit d'accidents mortels sur la commune. Somme-Leuze n'a en effet connu que deux accidents mortels sur les trois dernières années.



9.5.11.2 Répartition selon le type de voirie

La majorité des accidents avec lésion corporelle se déroule évidemment sur les voiries régionales. A noter d'ailleurs une très nette diminution du nombre d'accidents sur voiries communales ces dernières années.

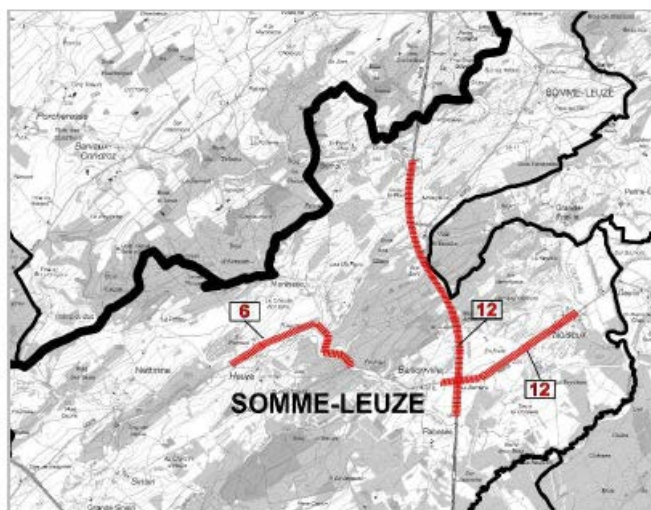


9.5.11.3 Localisation des accidents

A partir des données des accidents avec lésion corporelle de 2010 et 2011, nous avons localisé les voiries les plus accidentées.

Voies	Nbre accidents
N929	22
N63	14

Ci-contre sont indiqués les tronçons comportant la plus grande densité d'accidents. Les traversées des villages de Heure et Noiseux sont particulièrement concernées.



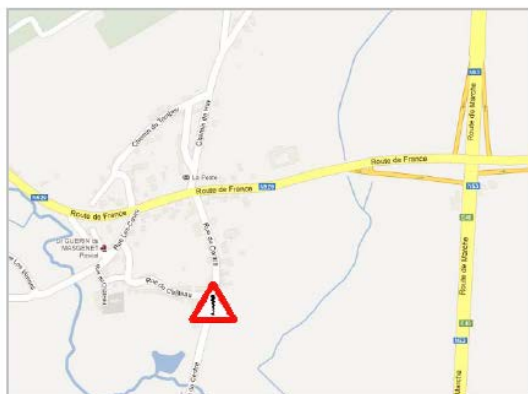
9.5.11.4 Vitesses pratiquées

Des contrôles de vitesse ont été effectués régulièrement ces dernières années sur différentes sections de la Commune de Somme-Leuze.

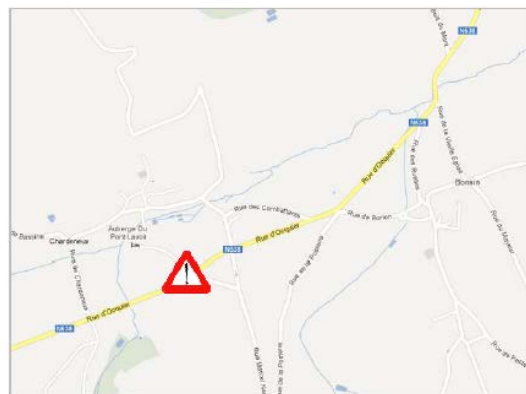
% d'infractions						
Lieu		Limitation (km / h)	2009	2010	2011	2012
Baillonville	Route de Marche (N63)	90	1,9%	3,5%	2,6%	2,5%
Baillonville	Rue du Centre	50	24,7%	/	/	24,4%
Bonsin	Route d'Ocquier	90	9,4%			
		70		51,4%		
		50				30,5%
Heure	Route de Givet	70	8,7%	9,8%	13,1%	8,9%
Nettinne	Rue de la Grotte	70	7,3%	/	/	/
Noiseux	Rue de l'Ourthe	70	6,2%	7,3%	5,1%	4,3%
Sinsin	Tige de Nettinne	90	12,2%			
		70			16,4%	10,9%
Somme-Leuze	Rue de Durbuy	70	7,4%	13,4%	13,2%	13,4%
Somme-Leuze	Rue de Liège	70	8,6%	1,9%	/	/

Inventaire infractions ZP Condroz – Famenne

Deux lieux présentent des vitesses excessives de manière régulière ces dernières années.



Entrée de village à Baillonville



Entrée de village à Bonsin

9.5.11.5. Gestion de la vitesse

Radars fixes

Deux nouveaux radars fixes ont été installés pour les traversées des villages de Heure et de Noisieux à Somme-Leuze

Radars répressifs mobiles

Un radar répressif mobile est présent sur la Commune de Somme-Leuze. Il appartient à la zone de police Condroz-Famenne.

Radars préventifs

Placé le long de la route, ce radar indique la vitesse à laquelle vous circulez et diffuse un message (smiley, remerciement,...). Le radar préventif est dissuasif et joue un rôle de sensibilisation auprès des automobilistes. Les expériences menées dans de nombreuses communes belges ont prouvé l'efficacité de ce type d'équipement.

Pour Somme-Leuze, deux radars communaux mobiles sont disponibles.

9.6 L'inventaire des propriétés communales, du CPAS et des Fabriques d'Eglise

La carte n° 5/5 présente toutes les propriétés publiques de la Commune de Somme-Leuze, sur base de la matrice cadastrale 2012.

Annexe 9.1 : Liste du patrimoine bâti de la commune, du CPAS et des Fabriques d'Eglise.

9.7 Programmation des infrastructures et équipements

9.7.1 Le programme triennal 2010-2012

Par ordre de priorité :

1. La réfection de la rue de Borlon à Bonsin
2. La réfection de la rue de Sinsin entre Heure et Sinsin
3. La réfection du Passage Alphonse Laffut à Bonsin
4. L'égouttage de la rue de l'Ecole à Noiseux

En décembre 2011, le Ministre n'a pas encore approuvé le programme triennal 2010-2012. **En Décembre 2014, le programme triennal 2010-2012 est finalisé.**

9.7.2 Le Fonds d'Investissement 2013-2016

Le programme des travaux a été approuvé, ceci étant, l'ensemble ne sera pas réalisé (un maximum d'environ 1.210.000 EUR de travaux à réaliser). Les premiers travaux pourraient débuter fin 2015 ou début 2016.

priorité		Total	1.832.441,40
1	rues Bernauthier et Stipy		226.592,23
2	Parc de Hogne		192.133,71
3	rue de Petite Somme et diverses rues à Chardeneux		55.415,58
4	rue du Long Bâti		229.232,58
5	rue de la Corne		70.645,28
6	Pré aux Pousses		163.014,03
7	rue de Serinchamps		163.215,12
8	route de Barvaux		232.334,99
9	Route de Rabozée vers Waillet		286.723,87
10	route de Waillet vers Marche		213.134,01

9.7.3 Autres projets à réaliser par la Commune

- Travaux prioritaires dans les écoles (notamment, Heure), **en cours en 2015**.
- Construction d'une nouvelle école à Noisieux, **terminée en 2014**.
- Travaux dans les domaines (Domaine des Monts de l'Ourthe) : aires de jeux et de convivialité, **les travaux ont débuté en novembre 2014**.
- Extension de la buvette de football de Sinsin, **en cours en 2015**.
- Aménagement d'aires de jeux et/ou achat de terrains, **en cours**.
- Aménagement de la buvette du tennis, **en standby**.
- Rénovation de voiries agricoles
- Travaux de rénovation du petit patrimoine (chapelles, etc.) **prévu dans le cadre du PCDR**.
- Funérailles et sépultures (projet subsidié de travaux dans différents cimetières). **L'avant-projet a été accepté en 2014**.
- Aménagement de logements et d'un atelier rural (dans le cadre du précédent PCDR) **L'avant-projet a été accepté en 2014**.
- Aménagement d'une aire de jeux aux écoles de Somme-Leuze (**réalisé**) et de la Maison de village de Baillonville, **prévu en 2015**.
- Travaux à l'église de Hogne et finalisation de l'église de Nettinne, **travaux terminés**.

9.8 Autres projets conséquents menés sur le territoire communal

(par l'Etat, la Région, la Communauté, la Province ou les Intercommunales)

Néant

9.9 Synthèse

Au niveau de la consommation d'énergie traditionnelle, le secteur des transports utilise la part la plus importante de la consommation énergétique communale, avec 66 %, suivie du secteur résidentiel et du secteur industriel.

En termes de potentiel en énergies renouvelables, la commune dispose de ressources variées permettant de développer « un mix énergétique », propice à une utilisation rationnelle de l'énergie. Ceci étant, ce potentiel, qu'il soit éolien, solaire, biomasse, géothermique ou hydraulique, ne s'avère pas être suffisamment important pour constituer un territoire d'enjeu de développement des énergies renouvelables au niveau wallon.

La distribution d'eau est gérée par l'Association Intercommunale des Eaux du Condroz (AIEC) depuis plus de 60 ans. En 2014, l'état du réseau de Somme-Leuze peut être considéré comme satisfaisant.

Le gestionnaire des réseaux électriques et d'éclairage public est l'IDEG. Les réseaux de distribution moyenne et haute tensions répondent actuellement aux besoins de la Commune de Somme-Leuze tant au niveau résidentiel que PME et autres entreprises. Aucun projet d'importance sur le réseau n'est prévu.

Le PICM, initié par l'ASBL PAYS DE FAMENNE, pour les Communes de Durbuy, Erezée, Hotton, Rendez, Rochefort, Nassogne, Marche-en-Famenne et Somme-Leuze a démarré officiellement au mois de mai 2012.

Le réseau routier est important avec 55 kms de voiries régionales et 388 kms de voiries communales.

A Somme-Leuze, près d'un tiers des actifs travaillent dans leur commune de résidence. 319 des actifs de Somme-Leuze se rendent à Marche-en-Famenne. Par contre, Somme-Leuze accueille très peu d'actifs des autres communes.

Pour les écoles fondamentales, l'utilisation de la voiture est largement dominante et de 2% supérieure à la moyenne régionale. Pour les écoles secondaires, on constate une fréquentation élevée du TEC.

Le réseau de transport en commun est largement orienté vers la desserte du pôle urbain de Marche-en-Famenne.

Un service de transport à la demande associatif et communal déjà bien développé et très diversifié, avec pour corollaire une dispersion des efforts et initiatives. En outre, la Commune de Somme-Leuze participe à la réflexion sur la mise en place d'un service de coordination locale de mobilité par un regroupement des communes du Pays de Famenne et des communes où travaille Intégra+ (association de CPAS), coordination qui sera reconnue par la Région wallonne.

Un service de transport public à la demande pouvant être amélioré (covoiturage...).

Somme-Leuze se situe à proximité de 3 RAVeL (RAVeL L126 (ancienne ligne vicinale 126 traversant Ciney, Hamois et Havelange), du RAVeL Marche-Hotton et du RAVeL de l'Ourthe) et développe actuellement un réseau de voies vertes en partenariat avec l'asbl « Pays de Famenne ». On constate une volonté forte de la commune de développer la pratique du vélo au sein de son territoire et de nombreux projets en cours ayant pour objectif le développement du réseau cyclable.

En termes de sécurité routière la Commune de Somme-Leuze connaît une augmentation du nombre d'accidents mais une diminution progressive sur le territoire de la gravité des accidents et surtout du nombre d'accidents mortels.

De nombreux carrefours accidentogènes ont été identifiés sur le territoire, ainsi que des traversées insécurisantes de villages tout comme des problèmes de vitesses excessives aux entrées de villages surtout sur les routes régionales, très rectilignes et souvent larges.






La Commune de Somme-Leuze est traversée par 9 lignes de bus et plusieurs initiatives locales de mobilité sont proposées aux habitants (Les Passagers du Pays de Rendeux, le Locomobile Marche / Hotton, l'Union Francophone des Handicapés asbl de Waha, ...).

La Commune de Somme-Leuze est propriétaire de 64 bâtiments construits dont 9 églises et 4 chapelles. L'entretien de ce patrimoine demande donc des finances importantes.

Somme-Leuze n'est pas en manque de projets d'infrastructures. Nous ne ferons que reprendre les plus importants et signaler que la plupart des projets de la commune profite de l'un ou l'autre subside pour leur réalisation.

- Construction d'une nouvelle école à Noiseux, terminée en 2015;
- Extension de la buvette du football à Sinsin, en cours en 2015;
- Aménagement de logements et d'un atelier rural (PCDR), l'avant-projet a été accepté en 2014 ;
- Travaux à l'église de Hogne, travaux terminés ;
- Aménagement de la traversée de Noiseux ;
- Création d'une maison multiservices à Baillonville
- ...

SOURCE DE DONNEES :

-  Informations de la Commune de Somme-Leuze, de l'AIEC, d'IDEG et de Belgacom
 -  La fiche environnementale de Somme-Leuze établie par la DGO ARNE, édition 2010
 -  Le site www.sites.bipt.be pour les antennes gsm
 -  Les bulletins communaux
 -  Les matrices cadastrales communales
-

CHAPITRE 10 – La gestion communale

10.1 La présentation de la commune et de ses moyens humains

Administration communale de SOMME-LEUZE

Rue du Centre, 1 à 5377 Baillonville

☎ : 086/32.21.22 - Fax. : 086/32.33.38

Mail : administration@sommeleuze.be

Web : www.sommeleuze.be

10.1.1 Le Collège communal



VALERIE LECOMTE – BOURGMESTRE

COMPETENCES:

DEVELOPPEMENT RURAL, LOGEMENT, PLAN HABITAT PERMANENT, SPORTS, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME, DOSSIER PATRIMOINE, MOBILITE, EMPLOI/INFORMATIQUE (EPN), ETAT CIVIL, POLICE, SECURITE ROUTIERE, PERSONNEL, ADMINISTRATION (INFORMATION), RELATIONS PUBLIQUES ET EXTERIEURES.

☎ 0496/92.88.26



MARIANNE COLLIN-FOURNEAU – PREMIERE ECHEVINE

COMPETENCES:

ENSEIGNEMENT, EXTRASCOLAIRE, ENFANCE, JEUNESSE, SANTE, POLITIQUE DE LA PERSONNE HANDICAPEE, CULTE, AGRICULTURE.

☎ 086/32 22 72



JEAN-MARIE DIEUDONNE - DEUXIEME ECHEVIN

COMPETENCES:

TRAVAUX PUBLICS, SERVICE VOIRIE, ESPACES VERTS, EGOUTTAGE, EAUX, COURS D'EAU, PECHE, FORETS (VENTE-GESTION-CHASSE), PATRIMOINE COMMUNAL, CIMETIERES, PROPRETE PUBLIQUE.

☎ 086/32 27 67



SABINE BLERET-DE CLEERMAECKER – ECHEVINE

COMPÉTENCES:

CULTURE, BIBLIOTHEQUES, TOURISME, ENVIRONNEMENT, PROTECTION DE LA NATURE ET DE LA BIODIVERSITE, ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES, MAISON DE VILLAGE, TRAVAIL DE MEMOIRE, PETIT PATRIMOINE, VIE ASSOCIATIVE, RELATIONS DE VILLAGES, MOBILITE DOUCE.

☎ 0470/24 71 60



NORBERT VILMUS – ECHEVIN

COMPÉTENCES:

BUDGET, FINANCES, TAXES, ECONOMIE, PME, CLASSES MOYENNES, ZONINGS, MARCHES PUBLICS.

☎ 086/32 26 02

- **Président du CPAS : Denis LECARTE**

10.1.2 Le Conseil communal

<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>	<u>Fonction</u>	<u>Appart. politique</u>	<u>Coordonnées</u>
Sarlet	Philippe	Conseiller communal	Groupe U.C	Rue de Borlon, 7 5377 Bonsin 0498/31.35.65
Dochain	Robert	Conseiller communal	Groupe U.C	Rue de Borlon, 31 5377 Bonsin 0477/67.70.45
Romain	Dominique	Conseiller communal	Groupe U.C	Rue de l'Ourthe, 65 5377 Noiseux 086/32.28.57
Carpentier	Jessica	Conseillère communal	Groupe U.C	Rue des Chasseurs Ardennais, 4 5377 Noiseux 0474/20.25.18
Lecarte	Denis	Président de CPAS	Groupe U.C	Rue du Tilleul, 17 5377 Somme-Leuze 086/92.29.60
Petitfrère	Louis	Conseiller communal	Groupe U.C	Rue Somal, 5 5377 Somme-Leuze 0472/54.07.40
Joris	Denis	Conseiller communal	Groupe U.C	Rue de la Briqueterie, 1a 5377 Waillet 0498/57.43.68
Zorgniotti	Véronique	Conseillère communal	Groupe U.C	Chemin des Sapins, 65 5377 Hogue 0496/47.60.80
Vanoverschelde	Auriane	Conseillère communal	Groupe U.C	Rue du Centre, 25 5377 Baillonville 0479/84.62.57
Devezon	Baudry	Conseiller communal	Groupe U.C	Rue du beau site 5377 Baillonville
Henin	Sabine	Conseillère communal	Ecolo	Rue Fourneau, 5 a 5377 Sinsin 0495/64.09.23
Perniaux	François	Conseiller communal	Ecolo	Rue du Petite Somme, 11 5377 Bonsin 086/34.53.85

10.1.3 Le personnel communal

- Le personnel administratif de la Maison communale :
 - Directrice générale : *Isabelle PICARD*
 - Secrétariat de la Directrice générale : *Véronique SOIRON*
 - Secrétariat du Bourgmestre et du Collège: *Vincianne TISSOT/Véronique SOIRON*
 - Economat : *Paul DOUXFILS*
 - Comptabilité : *Nadia CHARLIER*
 - Recette : *Directrice financière : Dominique BANNEUX - Secrétaire : Carine VIERSET*
 - Population : *Anne LEONARD – Isabelle PETEN – Monique FORTEMPS*
 - Service des étrangers, petit patrimoine, égouttage et primes en matière de logement : *Monique FORTEMPS*
 - Urbanisme, environnement : *Anne VANDEN BROECK, CATU et éco-conseillère responsable,*
 - PCDN et du Plan Maya : *Julie HAUTENAUVE*
 - Service juridique, gestion du personnel : *France WERNER*
 - Patrimoine, voirie : *Cécile CLEMENT (à partir du 13/11/14)*
 - Taxes, service élections : *Annick BLERET*
 - Etat civil : *Gisèle POLET, Bernadette RENSONNET*
 - Pensions : *Gisèle POLET*
 - Enseignement : *Stéphanie BILLY*
 - Permis de conduire, passeports : *Anne TONGLET – Isabelle PETEN*
 - Gestion du personnel : *France WERNER*
 - Développement rural : *Julie HAUTENAUVE*
 - Antenne sociale du Plan HP : *Catherine POCHE - Chef de projet Plan HP : Véronique SOIRON*
 - Accueil extrascolaire et sport : *Nicolas CHISOGNE*
 - Plan de cohésion sociale (PCS) : *Cécile GUISSÉ*
 - Animatrices socio-culturelles : *Julie HAUTENAUVE et Françoise JADIN*
 - Site Internet : *Gisèle POLET et Monique FORTEMPS*
 - Centre de formation aux nouvelles technologies de l'information-espace public numérique – service informatique communal : *Xavier WEYLAND*
 - Agence Locale pour l'Emploi (ALE) : *Marie-France DORVAL.*
- La brigade des ouvriers :
 - Agent technique en chef : *José LAFFINEUR*
 - Chef cantonnier : *Léopold ROBERT (Conseiller en Prévention)*
 - Sous-chef d'équipe : *José BOVY*
 - *Ouvriers qualifiés : 18 personnes.*

- Personnel du CPAS

- Président : *Denis LECARTE*
- Directeur général : *Jean WENER*
- Directeur financier : *Dominique BANNEUX (depuis le 01/09/14)*
- Service du personnel : *Stéphanie CHAMBERLAND, graduée spécifique*
- Service administratif : *Catherine LOUON, employée d'administration*
- Service social : *Laetitia ANCIEN, Anne-Catherine LEBOUTTE, Nadège PINEUR*
- Service de médiation de dettes : *Isabelle GODU, Caroline LEBAILLY, (projet de regroupement des services de médiation de dettes des C.P.A.S. de Somme-Leuze et de Hamois)*
- Services d'activités pour les aînés, d'aide-ménagère et de repas à domicile : *Fabienne BOUGELET, Nadège MASSET, Cynthia SCHAESENS, Isabelle TAMINIAUX*
- Projet naissances multiples : *Stéphanie DE CONINCK, puéricultrice, Sandrine DURIEUX, aide-ménagère*

A titre de résumé, le personnel communal se compose de :

- ± 24 personnes employées à l'administration communale (population, finances, personnel, état civil, urbanisme, ...)
- ± 20 personnes à la brigade des ouvriers ;
- ± 15 personnes au CPAS.

Sans oublier les enseignants des écoles communales, à savoir 1 directrice, 1 secrétaire, 14 maîtres spéciaux travaillant dans les 4 implantations, 15 instituteurs de primaire et 11 de maternel, 14 surveillants, 3 cuisinières et 5 techniciennes de surface.

10.1.4 Autres commissions et conseils

La Commune de Somme-Leuze dispose d'une Commission Locale de Développement Rural (CLDR), de l'asbl « Passeur de Culture », d'une Commission Paritaire Locale (COPALOC), d'une Commission Communautaire Française (COCOF) et d'un **Conseil Consultatif Communal des Aînés (CCCA)**.

Le C.C.C.A. a été créé par la décision du Conseil communal du 10/06/2013, ses membres (15 effectifs et 3 suppléants) ont été désignés par la décision du Conseil communal du 05/11/2013.

Ce Conseil a pour but de proposer des idées concernant principalement les aînés qui sont au nombre de +/- 1000 au 31/01/2014 dans la Commune de Somme-Leuze.

Ils toucheront entre autres :

- La mobilité des aînés et de certains jeunes ;
- Les relations avec la jeunesse ;
- La sécurité ;
- L'aide aux organisations diverses (Télévie, Tour de Wallonie, ...)
- Les problèmes financiers, économiques et sociaux ;
- Les problèmes juridiques ;
- La pratique du sport ;
- Des visites des organisations existantes (clubs des 3x20).

Le Conseil se réunira une fois par mois (sauf pendant les grands congés) pour étudier et soumettre ces divers projets au pouvoir communal.

10.2 La présentation des moyens financiers

10.2.1 Les affiliations de la commune

La Commune de Somme-Leuze est membre de plusieurs organismes, intercommunales, commission, etc. et pour lesquels la commune est représentée :

- Intercommunale **ORES ASSETS**,
- Intercommunale IDEFIN,
- Intercommunale BEP,
- Intercommunale BEP Expansion économique,
- Intercommunale BEP Environnement,
- Intercommunale Crématorium,
- Intercommunale INASEP,
- Intercommunale AISDE,
- Intercommunale AIEC,
- Intercommunale **VIVALIA**,
- Intercommunale **IMIO**,
- ETHIAS,
- Union des Villes et Communes,
- Holding communal (Belfius),
- S.C. Le Foyer Cinacien,
- A.I.S. Gestion logement Andenne-Ciney,
- S.C. La Terrienne du crédit social,
- Maison de la Culture de l'Arrondissement de Dinant,
- A.L.E. Somme-Leuze,
- Commission locale de Développement rural,
- Commission paritaire locale de l'enseignement,
- Conseil de participation (enseignement),
- Comité d'accompagnement des infrastructures sportives de quartier,
- Comité d'accompagnement de P.C.S.,
- Comité d'accompagnement du plan HP,
- Commission communale de l'accueil,
- **Conseil de police**,
- **Contrat de Rivière Ourthe**,
- **Maison du Tourisme**,
- **Syndicat d'initiative**,
- **Pays de Famenne**,
- **Ma TELE**,
- **G.A.L. « Saveurs et Patrimoine en vrai Condroz »**,
- **TEC**.

10.2.2 Les taxes

Pour l'année 2015, le précompte immobilier communal est de 2.300 centimes et l'impôt communal sur les personnes physiques de 7,5 %.

Quant aux taxes, elles sont au nombre de neuf: délivrance des permis d'urbanisme, d'urbanisation, immondices, inhumations, distribution écrits et pub, terrain camping, secondes résidences, immeubles inoccupés.

De plus, il y a **quatre redevances** : une sur la délivrance des sacs poubelles, une sur la délivrance de documents administratifs, une sur les conteneurs et une sur les exhumations.

10.2.3 Les primes communales

Les primes délivrées par la commune sont :

- la prime communale pour l'installation d'une citerne d'eau de pluie : 350 € (en 2014, 5 primes ont été attribuées);
- la prime communale pour l'installation de chauffe-eau solaire : 375 € (en 2014 aucune prime n'a été attribuée);

10.2.4 Les règlements communaux

Le Conseil Communal de Somme-Leuze a adopté en date du 16 avril 2007 le règlement général de police harmonisé (modifié en décembre 2014).

10.2.5 Le budget et le pouvoir d'emprunt

Le budget communal de 2015 a été examiné par la receveuse régionale, Dominique BANNEUX dont voici le rapport.

Au service ordinaire, le budget 2015 dégage un boni général de 252.433 euros et à l'exercice propre, le résultat est également en boni de 29.118 euros. Les exigences de la circulaire budgétaire sont donc rencontrées et satisfaites.

Les recettes ordinaires affichent une progression sensible qu'il faut néanmoins « décodifier », en effet, la réforme du mode de comptabilisation des réductions de cotisations patronales (appelées réductions groupes cibles) oblige à comptabiliser l'entièreté des dépenses de cotisations patronales des agents sous régime APE et à comptabiliser les réductions de ces cotisations comme une recette effectivement perçue. On observe donc un gonflement des masses budgétaires tant en dépenses qu'en recettes qui reste neutre pour les résultats car ces augmentations restent symétriques, elles ne faciliteront toutefois pas la lecture et l'analyse des budgets et comptes pour l'avenir, il faudra s'en souvenir. Les recettes correspondant à ces réductions groupes cibles sont de l'ordre de 247.000 euros.

Les recettes des ventes de bois pour 2015 sont fort bonnes mais chacun connaît la relative irrégularité de ces recettes, les résultats des ventes peuvent varier de façon importante, les recettes de 2015 constituent indéniablement « un bon cru ». Les recettes de taxes sont en progression, cette progression s'explique notamment par les décisions de majorations des taxes liées aux contraintes du coût vérité en matière de gestion des déchets ainsi que par une progression du chiffre communiqué par le SPF Finances pour les additionnels à l'IPP (+ 170.000 euros).

Au niveau des dépenses, on observe une progression des dépenses de personnel qui atteignent 42,41 % du total des dépenses ordinaires. Les prévisions 2015 ont été faites selon le prescrit de la circulaire et intègrent donc une indexation qui ne se produira sans doute pas. Cette progression est aussi due à certaines décisions d'engagements (à l'administration, un nouvel engagement de 4/5 a été décidé car certains départs avaient été gérés via une répartition des tâches et sans remplacement, il est apparu que cette option ne pourrait pas tenir sur le long terme), un engagement a été également décidé à la voirie, toutefois, dans cette fonction, il y aura mise à la pension d'un agent en 2015. Enfin, deux emplois PTP sont également inclus dans les prévisions.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 23,04%, les dépenses de dette à 12,43% et les dépenses de transferts à 21,65%. On constate que les dépenses de dette quoique en légère progression restent dans une marge tout à fait supportable pour le budget communal.

Les dépenses de transferts présentent évidemment pour cet exercice 2015 quelques inconnues quant à leur potentielle évolution, je songe notamment aux inconnues qui entourent encore la mise en place des zones de secours et aux retombées au niveau local des mesures d'exclusion des chômeurs de longue durée qui influenceront très certainement le niveau d'activité des CPAS. Les crédits du budget initial ont déjà en partie intégré ces perspectives, les deux dotations dont question ont en effet été majorées en conséquence.

Comme en 2014, un crédit de provisions est prévu à la fonction 040 pour amortir les éventuelles pertes de recettes fiscales dans le cadre des contentieux de taxes écrits publicitaires et des additionnels aux taxes désormais régionales sur les pylônes GSM.

Compte tenu des éléments évoqués ci-dessus, on peut conclure que le profil du budget 2015 est satisfaisant : les prévisions sont tout à fait réalistes pour les dépenses de personnel, la charge de la dette reste sous contrôle pour 2015, le budget initial intègre les nouveautés du paysage administratif et institutionnel qui risque de grever les budgets des pouvoirs locaux dans un proche avenir.

Au service extraordinaire, le total du budget s'élève à +/- 3 millions d'euros. Les deux projets les plus importants sont le projet de construction de logements à Baillonville dans le cadre du PCDR, à concurrence de 1.131.000 euros, ce projet était déjà existant dans le budget 2014 (pour un total de

940.000 euros, il est en cours de préparation et les crédits doivent être réinscrits en 2015. Le deuxième projet important concerne les travaux de voirie dans le cadre du fonds d'investissement pour un total de

1.210.000 euros, ces deux projets représentent 78 % du service extraordinaire en 2015 ; ils sont évidemment financés par subsides (80% pour le projet PCDR et 50% pour le fonds d'investissement). Parmi les autres projets, on peut encore épinglez la plaine de jeux du Domaine des Monts de l'Ourthe qui constitue une des phases finales de la réhabilitation de ce domaine (subside de 80% également), l'achat d'un camion financé par emprunt, des travaux aux églises et aux cimetières (respectivement 40.000 et 30.000) financés par emprunts et l'amorce de projets plus importants pour lesquels les frais d'étude sont prévus en 2015 à savoir l'examen de la création d'une régie communale sportive, qui nécessite pour un départ optimal, un accompagnement par des experts et le projet d'une maison de village à Bonsin.

Les soldes disponibles du fonds de réserve extraordinaire qui apparaîtront au bilan du 31/12/2014 permettent pour une série d'objets moins importants un autofinancement par prélèvement sur ledit fonds de réserve. On observe évidemment que le recours à l'emprunt sera plus important en 2015 que durant les trois derniers exercices, toutefois, les répercussions de la dette dans le service ordinaire restent sous contrôle.

Madame la Directrice générale, Isabelle PICARD, complétait ce rapport comme suit :

Le résultat à l'exercice propre du budget ordinaire est positif. Ceci est dû à une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement et des dépenses de personnel, sachant que les transferts continuent à progresser bien au-delà de l'indexation (notamment la Zone de Police mais également, dans une période de transition, la Zone de Secours, ainsi que le CPAS).

La maîtrise des dépenses de dettes reste significative, a fortiori par son caractère durable, ce qui permet de dégager un peu d'espace dans le budget ordinaire. Le frein donné aux investissements financés par emprunt contribue largement à permettre à notre Commune d'accuser le choc de l'augmentation de certains transferts et de la stagnation de certaines recettes comme le Fonds des communes. Les recettes des additionnels à l'IPP, par contre, s'annoncent en augmentation, ce qui est assez rassurant pour l'avenir. En effet, compte tenu du caractère exceptionnel de la vente de bois inscrite en 2015, il y a lieu de s'assurer que d'autres recettes pourront compenser des ventes moins importantes dans les années ultérieures. Il y a lieu aussi, dans cet esprit, de ne pas prendre d'engagements durables sur la seule base de la situation 2015, a fortiori vu l'incertitude dans les principales entités consolidées.

Pour atteindre l'équilibre en 2014 et 2015, l'effort a été consenti par tous les services, administratifs ou techniques, ainsi que par des organismes périphériques tels que les Fabriques d'église, et ce compte tenu d'un contexte général difficile pour l'ensemble des pouvoirs locaux. De nouveaux efforts seront difficiles s'il fallait augmenter davantage les transferts.

Il convient donc de continuer à envisager de manière excessivement prudente les dépenses et les investissements à venir, tout en étant conscient qu'il ne sera pas possible de restreindre encore les dépenses ordinaires, tant en termes de personnel que de fonctionnement, et sachant que certains investissements doivent être programmés à court ou moyen terme..

<u>BUDGET 2015</u>			
<u>RESULTAT DU BUDGET ORDINAIRE :</u>			
EXERCICE PROPRE			RESULTATS GENERAUX
RECETTES :	6.441.255,82	RECETTES :	6.667.475,33
DEPENSES :	6.412.137,08	DEPENSES :	6 415 041,78
RESULTAT :	29.118,74	SOLDE	252 433,55
<u>RECETTES ORDINAIRES :</u>			
ADDITIONNELS AU PRECOMPTE IMMOBILIER :			834 254,25
ADDITIONNEL A L'IMPOTS DES PERSONNES PHYSIQUES :			1 172 589,46
TAXES DE CIRCULATION :			81 261,13
TAXES SUR SECONDES RESIDENCES :			455 000,00
TAXES IMMONDICES:			281 600,00
AUTRES TAXES (redevances inclues):			271.944,89
TOTAL RECETTES FISCALES (1)			3.096.649,73
FONDS DES COMMUNES			1 612 488,94
REVENUS PATRIMONIAUX			532 958,00
SUBVENTION ORD. DE L'ETAT – REGION			868 518,78
REMB.DETTE PAR ETST/REGION ET TIERS			88 919,37
AUTRES RECETTES GENERALES			467 940,51
<i>dont vente de bois</i>			<i>369 000,00</i>
TOTAL DES AUTRES RECETTES (2)			3 570 825,60
TOTAL GENERAL DES RECETTES (1) + (2)			6 667 475,33
REVENU NET PAR HABITANT			1.267,34 €
<u>DEPENSES ORDINAIRES :</u>			
DEPENSES DE PERSONNEL			2.719.458,82
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			1.477.290,56
DEPENSES DE TRANSFERT			1.388.444,34
DETTE			796.943,36
<i>prélèvements (provisions)</i>			<i>30.000,00</i>
TOTAL			6.412.137,08
DETTE DE LA COMMUNE AU 01/01/2015:			6 068 152,39
CHARGE DE LA DETTE : AMORTISSEMENTS			520 810,94
INTERETS			190 170,52
DEPENSES ENERGETIQUES			131 300,00
SUBVENTIONS FABRIQUES D'EGLISE			37 966,92
SUBVENTIONS C.P.A.S.			505 000,00
INTERVENTION ZONE DE SECOURS			235 000,00
INTERVENTION ZONE DE POLICE			435 107,41
DEPENSES TOTALES PAR HABITANT			1.218,81

Annexe 10.1 : *Le pouvoir d'emprunt calculé par DEXIA.*

10.3 L'information sur le territoire communal

Le bulletin communal « Direct » est distribué généralement tous les mois. La brochure « Vivre à Somme-Leuze », **éditée généralement tous les deux ans**, reprend toutes les informations utiles de la commune.

Le nouveau site internet de la Commune de Somme-Leuze est disponible depuis janvier 2012. Il **a fait l'objet d'une modification de mise en page en 2013.**

Les correspondants locaux de presse :

- ◆ Michel MOTTE (Vers l'Avenir)
- ◆ Didier Hamenn (Sud Presse)
- ◆ Jean-Marc Quinet, correspondant de presse (Vlan Info 2000)

Coordonnées de la télévision locale:

- ◆ Ma Tele .redaction@matele.be

10.4 Supracommunalité

En matière de coopérations transcommunales, la situation de Somme-Leuze est fort complexe. En effet, la commune appartient à la Province de Namur et, à ce titre, fait partie de la Zone de Police Condroz-Famenne, de la zone de secours DINAPHI, de la Maison du Tourisme Condroz-Famenne et de la Maison de la culture de Dinant. Par contre, par son bassin de vie, Somme-Leuze se tourne vers Marche-en-Famenne (Province du Luxembourg) avec le Pays de Famenne et la zone de secours sud, des collaborations avec la Maison de la culture de Marche.

10.4.1 Pays de Famenne

La Famenne est un bassin de vie qui connaît, depuis plusieurs années, un développement rapide. Pour exploiter ce dynamisme, six communes de la région ont décidé de se rapprocher dans un projet mobilisateur constitué en asbl. Marche-en-Famenne, Rochefort, Durbuy, Hotton, Nassogne et Somme-Leuze forment, par ce lien, un nouvel espace de progrès.

Ainsi s'est créé le Pays de Famenne.

Dans ce cadre, acteurs publics et privés collaborent pour mieux répondre aux besoins de la société. Parce que développer, c'est assurer à la fois le bien être, la réussite économique et le respect de l'environnement.

La coopération entre mandataires et citoyens, les compétences variées, les ressources propres de chaque entité permettent de couvrir un large champ d'action:

- créer de l'emploi, améliorer l'adéquation entre la demande et l'offre de travail ;
- promouvoir la compétitivité économique, mettre en valeur les savoir-faire et les atouts du "Pays";
- renforcer l'offre touristique ;
- assurer les services dans les zones rurales ;
- accroître l'efficacité des transports publics, réguler le trafic, développer les voies lentes.

Les activités du Pays de Famenne s'inscrivent dans le programme transfrontalier de coopération territoriale européenne INTERREG IV. Les six communes du pays comptent ensemble plus de 52.000 habitants, 15.000 emplois salariés et 4.500 indépendants. Associées, ces communes représentent un noyau fort au cœur de la Région wallonne, à proximité des centres de décision, tout en préservant un cadre de vie de qualité.

Dans le cadre d'INTERREG IV, le partenaire du Pays de Famenne est le « Pays du Val de Lorraine », un groupement de communes françaises qui rassemble 64 municipalités et qui compte 95.000 habitants.

10.4.2 Le GAL

En septembre 2014, Somme-Leuze, en partenariat avec les Communes de Ciney, Hamois et Havelange, ont décidé de mener ensemble des projets de développement rural sur le territoire des quatre communes au travers d'un nouveau Groupe d'Action locale (GAL).

Initialement, la commune de Somme-Leuze avait adhéré au Groupe d'Action Local (G.A.L.) « Pays Condroz-Famenne » dans le cadre du programme Leader (période 2000-2006) avec les communes d'Havelange et d'Hamois. Le thème fédérateur de ce GAL était la valorisation des produits locaux.

Selon la Commune, Somme-Leuze a quitté le GAL en 2007 car peu de retombées, si ce n'est ces quelques projets cités ci-dessus. D'autre part, la commune a gardé un mauvais souvenir du GAL et surtout de son déficit financier.

En 2014, la Commune de Somme-Leuze a finalement décidé de participer à l'élaboration d'un nouveau Groupe d'Action Locale avec les communes de l'ancien GAL « Saveurs et Patrimoine en Vrai Condroz ». Somme-Leuze rejoint ainsi les Communes de Ciney, Hamois et Havelange.

Fin 2014, le GAL Saveurs et Patrimoine en Vrai Condroz lance la réflexion sur la stratégie, les axes de travail et les projets de la programmation 2014-2020. Un appel à idées a été diffusé dans l'ensemble des communes partenaires, dont Somme-Leuze.

10.5 Synthèse

Le personnel communal se compose de 49 personnes (employés et ouvriers) dans les différents services communaux ainsi qu'une petite quinzaine de personnes au CPAS.

La Commune de Somme-Leuze dispose d'une CLDR, d'un Conseil Culturel et, depuis 2013, d'un Conseil Consultatif Communal des Aînés (CCCA).

Le budget communal 2015 présentait, au service ordinaire, un budget équilibré dégageant un léger boni tandis que le programme des investissements reste ambitieux au budget extraordinaire.

Les rentrées financières principales proviennent de l'impôt immobilier (2300 centimes en 2010), de l'impôt sur les personnes physiques (IPP de 7,5 % en 2010), la vente de bois et la mise en location de logements communaux. Les charges principales sont le personnel communal (42 %) et les frais de fonctionnement (23 %).

Remarquons que la commune octroie des primes communales : pour l'installation d'une citerne d'eau de pluie ou d'un chauffe-eau solaire.

Au niveau de l'information, la commune édite généralement tous les mois le bulletin communal « Direct ». Le guide pratique, « Vivre à Somme-Leuze », est distribué généralement tous les deux ans début 2011 et un nouveau site internet communal est en ligne.






En 2014, la Commune de Somme-Leuze a décidé de participer à l'élaboration d'un nouveau Groupe d'Action locale avec les communes de l'ancien GAL « Saveurs et Patrimoine en Vrai Condroz » (Ciney, Hamois et Havelange). Fin 2014, le GAL lance la réflexion sur la stratégie, les axes de travail et les projets de la programmation 2014-2020.

Six communes du bassin de vie de la Famenne (Marche, Rochefort, Durbuy, Hotton, Nassogne et Somme-Leuze) ont décidé de constituer l'asbl Pays de Famenne afin de mieux répondre aux besoins des citoyens dans les domaines de l'économie, la mobilité, l'énergie et la société. Les activités de l'asbl s'inscrivent dans le programme transfrontalier de coopération territoriale européenne INTERREG IV. Deux partenaires se sont associés au groupe : le « Pays du Val de Lorraine » (F) et IDELux.

En matière de coopérations transcommunales, la situation de Somme-Leuze est fort complexe. En effet, la commune appartient à la Province de Namur et, à ce titre, fait partie de la Zone de Police Condroz-Famenne, de la Maison du Tourisme Condroz-Famenne et de la Maison de la culture de Dinant. Par contre, par son bassin de vie, Somme-Leuze se tourne vers Marche-en-Famenne (Province du Luxembourg) avec le Pays de Famenne et le SRI de Marche, des collaborations avec la Maison de la culture de Marche.

Signalons enfin que Somme-Leuze est l'une des trois communes namuroises qui font partie de l'intercommunale VIVALIA, gérant le milieu hospitalier régional.

SOURCE DE DONNEES

-  Site internet de la Commune de Somme-Leuze
-  Vivre à Somme-Leuze, guide pratique
-  Budget 2015
-  Le site internet du Pays de Famenne
-  Autres données communales